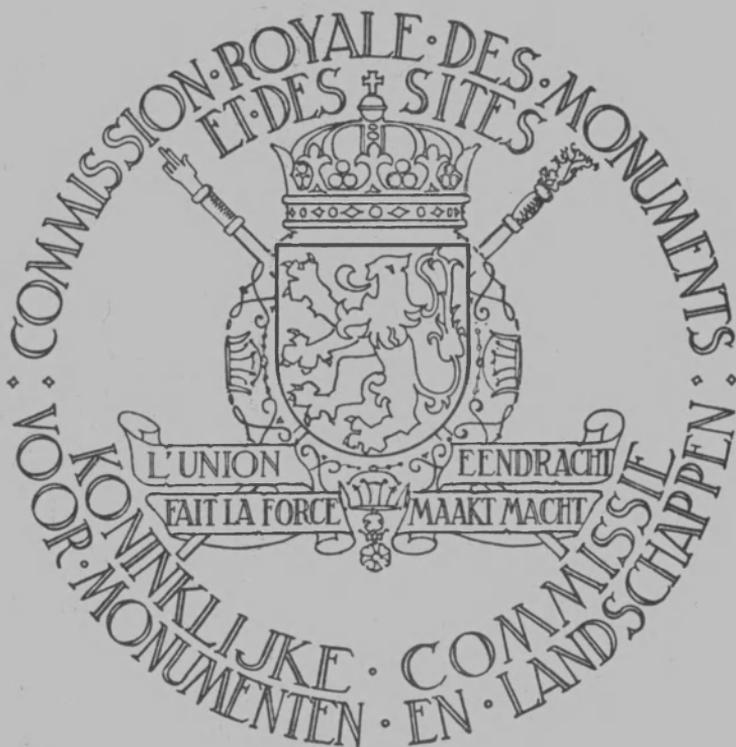
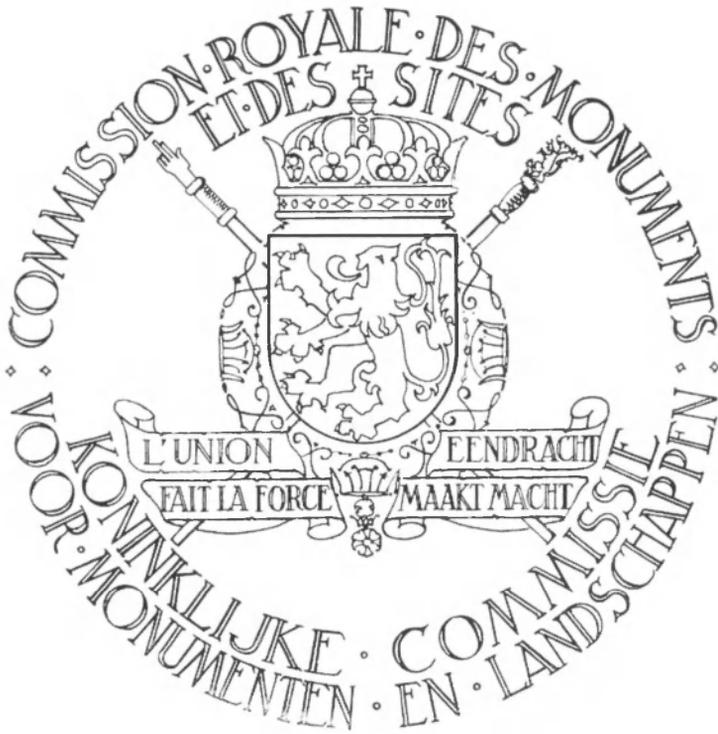


P 5271 B

Vitrine 5



XVIII - 1969



XVIII - 1969

BULLETIN
VAN DE
KONINKLIJKE COMMISSIE
VOOR MONUMENTEN
EN LANDSCHAPPEN

BAND XVIII (1969)

BULLETIN
DE LA
COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS
ET DES SITES



TOME XVIII (1969)

Ce volume constitue le dernier tome de la première série publiée par la Commission Royale des Monuments et des Sites. La table générale de cette série est publiée à la fin du présent volume.

Deze band is het laatste deel van de eerste reeks uitgegeven door de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen. Een algemene inhoudstafel bevindt zich achteraan in dit deel.

Verkoop van publicaties

MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING
EN CULTUUR

Etterbeekse steenweg 62, 1040 Brussel

Secretariaat :

BULLETIN KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR
MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Jozef II straat 30, 1040 Brussel

Vente des publications

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE

Chaussée d'Etterbeek 62, 1040 Bruxelles

Secrétariat :

BULLETIN COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS ET DES SITES
Rue Joseph II 30, 1040 Bruxelles

Raymond BRULET

Stagiaire de Recherches du F. N. R. S.

PEINTURES MURALES
DE
L'ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN
DE
R O G N É E

La fouille systématique de la riche villa gallo-romaine du Peruwez à Rognée, faite par la Société royale d'Archéologie de Charleroi, de 1887 à 1895, a livré de nombreux fragments de plâtras peints. Le musée de la Société en conserve une cinquantaine, recueillis lors de cette fouille. J. Kaisin, dans son rapport, publie ces peintures de façon laconique : une seule page de commentaires plus ou moins fantaisistes accompagne un mauvais dessin en couleurs des fragments les plus remarquables (1).

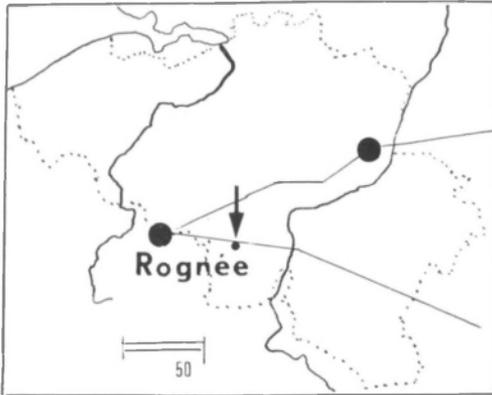
Le petit nombre de fresques romaines provinciales retrouvées ou publiées dans nos pays, leur état de conservation, la fragilité du support, sont autant d'éléments qui nous font croire à l'intérêt d'une étude approfondie de cet ensemble. Faut de restauration en effet, les peintures murales romaines ne sont guère exploitées. A. Barbet a attiré l'attention récemment sur ces problèmes (2).

Dans le cas qui nous préoccupe, on ne peut que regretter la carence de documents : des plans de fouille détaillés auraient eu l'avantage de restituer les différents fragments aux pièces de la villa qui les contenaient, voire de les attribuer aux différents murs. Il ne nous reste guère que les mentions brèves dans le rapport de Kaisin que nous devons utiliser avec prudence. D'autre part, il est certain qu'un choix des plus beaux fragments a dû être opéré sur le terrain par les fouilleurs, ce qui nous prive sans doute de beaucoup d'éléments. Enfin, ce n'est pas d'une étude des procédés techniques ni des critères stylistiques qu'une chronologie précise pourra jaillir.

W.J.T. Peters, dans son étude récente des peintures de Nimègue émet la même réserve justifiée par l'inexistence d'un matériel de comparaison suffisant (3).

Et au Peruwez du reste, il ne faut pas attendre une aide des éléments chronologiques. La fouille est ancienne et les objets recueillis partiellement publiés. Ils mériteraient d'ailleurs une nouvelle étude.

-
- (1) J. KAISIN, *Rapport de la Commission chargée de la surveillance des fouilles faites au lieu-dit Peruwez à Rognée*, dans *Documents et Rapports de la Société Paléontologique et Archéologique de l'Arrondissement Judiciaire de Charleroi*, XXI (1897), p. 84; citées dans l'inventaire pour la Belgique pp. 182-187 de A. BLANCHET, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris 1913.
- (2) A. BARBET, *La restauration des peintures murales d'époque romaine*, dans *Gallia* XXVII (1969) fasc. I, pp. 71-92.
- (3) W. J. T. PETERS, *Mural Painting fragments found in the roman castra at Nijmegen*, dans *Berichten van de Rijksdienst voor het oudheidkundig Bodemonderzoek*, XV-XVI (1965-1966), pp. 113-144.



1. — Situation de Rognée.

LA VILLA

La villa de Rognée (Prov. de Namur) est située à 180 mètres d'altitude sur un terrain en faible déclivité vers un petit ruisseau appelé le Feruvez. Cette villa est établie à 60 mètres au sud de la chaussée Bavai-Trèves, là où celle-ci croise sans doute le chemin de Grigniart, « *diverticulum* » de première importance, puisqu'il fait partie du réseau des routes du fer célèbre dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce « *diverticule* » relie directement la voie Bavai-Trèves à la chaussée Bavai-Cologne. Il est cité par De Maeyer (4) et les chercheurs anciens l'ont étai de son existence, parmi d'autres (5).

Quittant Rognée, il longe plus loin le *vicus* de Fontaine-Valmont (6), traverse à gué la Sambre à Sars-la-Buissière en contrebas du Castia, point fortifié (7), et rejoint le *vicus* de Waudrez sur la chaussée Brunehaut (fig. 2).

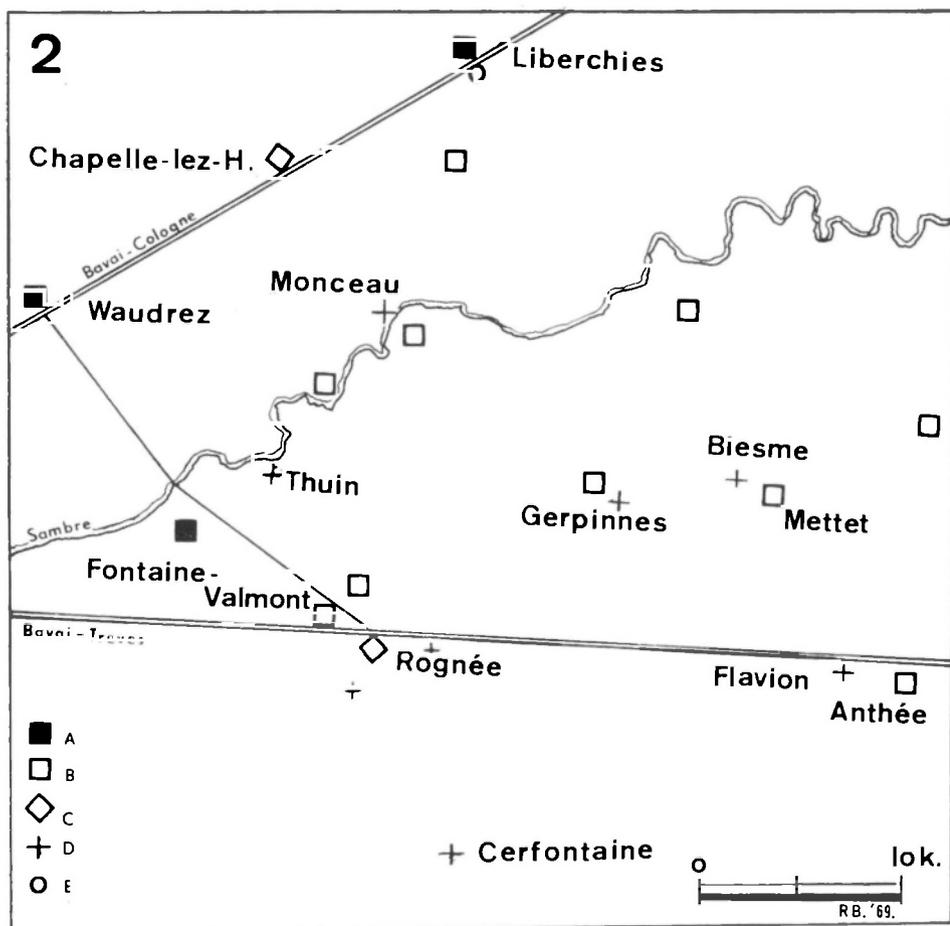
(4) R. DE MAEYER, *De Romeinsche villa's in België*. Antwerpen 1937 (carte).

(5) Voir surtout D. A. VAN BASTELAER, *Grigniart, Fouilles faites par la Société Archéologique de Charleroi dans les ruines d'un oppidum gaulois camp de refuge romain et château du Moyen-Age*, dans *Documents et Rapport de la Société Paléontologique et Archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, XVIII, 4 (1892), pp. 391-392; J. KAISIN, *op. cit.*, p. 15. D'autres *diverticules* semblent quitter la chaussée Bavai-Trèves aux environs de Rognée mais leur ancienneté ne peut être que très difficilement démontrée.

La photo aérienne (fig. 3a) révèle de nombreuses traces qu'il faudrait contrôler au sol. Le « *diverticule* » en question quoique de date toujours hypothétique constitue au sud, au-delà de la chaussée, le chemin d'accès à la villa.

(6) Pour ce site, voir : G. FAIDER-FLEYTMANS, *Le site sacré de Fontaine-Valmont*, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 74 (1960), pp. 1-47.

(7) D. A. VAN BASTELAER, *op. cit.*, pp. 377-470.



2. — Situation de Rognée en rapport avec les voies de communication et les ensembles gallo-romains régionaux.

A : vicus ; B : villas ; C : relais ; D : nécropoles ; E : fours de potiers.

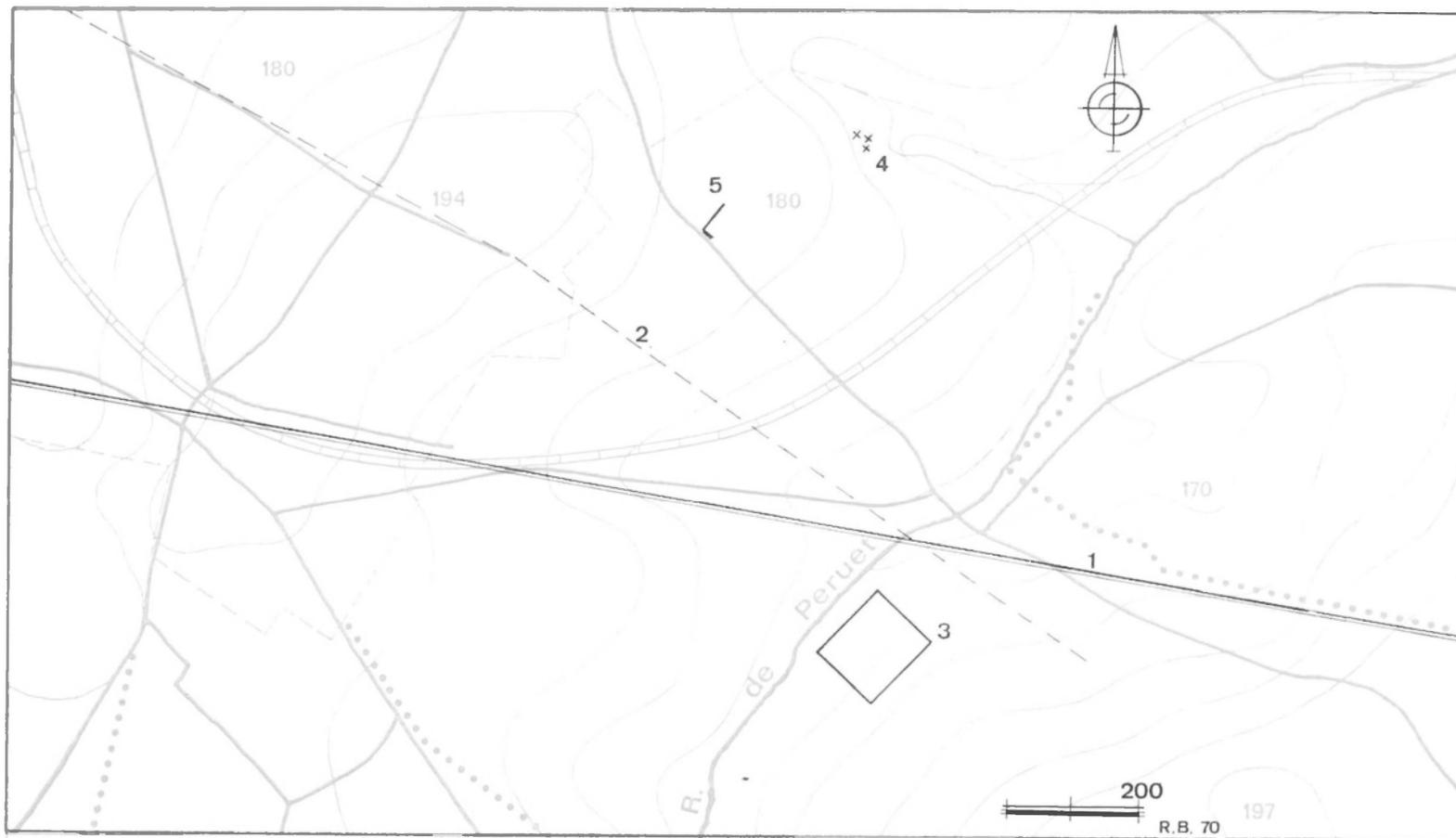
La photographie aérienne restitue sans doute le tracé de ce « *diverticulum* » (fig. 5).

L'orientation de la villa correspond à celle du chemin secondaire, mais elle est aussi dépendante du site naturel : la forte déclivité du terrain sur laquelle a été bâtie la villa et le ruisseau qui la longe (fig. 5).

Les facilités de communication offertes par un tel carrelour et la fertilité du terrain commandaient là, en toute logique, l'implantation d'un vicus rural ou d'un établissement à tout le moins important.



3. — a) Photo aérienne de Rognée (Publ. autor. IGM.). La photo révèle une partie du tracé de la chaussée antique, celui du « diverticule » et l'un ou l'autre murs du péristyle de la villa.



b) Carte topographique de Rognée (C.M. 52/7). En surimpression noire : la chaussée Bavai-Trèves (1); le prétendu diverticule (2); la villa (3); les riches sépultures des « propriétaires de la villa » (4); le bâtiment récemment découvert (5).

L'établissement de Rognée ne se limite d'ailleurs pas à la « villa » fouillée au siècle dernier. Des vestiges romains ont été reconnus de part et d'autre du « *diverticulum* » sur une certaine distance au moins jusque sur le territoire de Thuillies (*). J. Kaisin mentionne la présence au Peruwez, sur un point culminant, d'un camp dont les retranchements étaient visibles quelques années avant ses travaux (').

Très récemment, un mur appartenant à une vaste construction gallo-romaine a été découvert au nord de la villa (fig. 5, b).

Il pourrait s'agir d'une nouvelle exploitation agricole (10).

Les nécropoles connues dans la région sont nombreuses. Il faut mentionner un cimetière situé de l'autre côté du vallon de la villa de Rognée présenté par Kaisin comme le champ de repos de ses propriétaires et qui n'aurait pas livré de monnaies postérieures aux Antonins (11). Une partie du mobilier funéraire vient de rejoindre le musée de Namur. Il s'agit de deux ou trois tombes riches isolées, avec bûcher.

Au sud de la villa, au hameau de Mertenne (Castillon), l'on a découvert également une petite nécropole (12).

Le cimetière principal de la villa, une nécropole de 700 sépultures, était situé au lieu-dit « les Villées » sur Berzée. Il est daté des II^e et III^e siècles (13).

En ce qui concerne la chronologie de la villa, les monnaies récoltées lors de la fouille vont de Domitien à Honorius. Ces éléments fourniront donc une aide toute relative pour servir à la chronologie des fresques étudiées ici.

Dans la villa du Peruwez, J. Kaisin a vu deux parties : la *villa urbana* et la *villa fructuaria*. La fonction essentielle des occupants était, pour lui, la métallurgie. Le plan dressé par Kaisin atteste l'importance de cette villa (fig. 4). C'est l'une des plus luxueuses de Belgique avec celles de Jemelle, Mettet, Anthée, Basse-Wavre, etc. De ce site proviennent les belles colonnes toscanes du musée archéologique de Charleroi. Le plan de cet établissement se caractérise par une vaste cour carrée à péristyle de 65,45 sur 70,80 mètres sur les côtés de laquelle s'élèvent les bâtiments d'habitation ou d'exploitation.

(8) J. KAISIN, *op. cit.*, *passim*; ce qui constitue un argument de plus pour l'ancienneté de ce diverticule.

(9) *Idem.*, p. 31.

(10) Fouilles de la Société d'Archéologie de Charleroi, 1970.

(11) J. KAISIN, *op. cit.*, p. 94; *ASAN*, 21 (1895), pp. 79-85; A. VAN DOORSELAER, *Répertoire des nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale*, I, Bruxelles 1964. — Rognée I; p. 77, sous le nom de Peruwez (Tournai) est signalée erronément la même nécropole.

(12) A. VAN DOORSELAER, *op. cit.*, p. 210 = Castillon.

(13) *Idem.*, p. 208 = Berzée; la même nécropole est reprise par erreur p. 244 sous le nom de Rognée II, les Villées; *ASAN*, 24 (1900), p. 244; 28 (1909), p. 186.

La situation de Rognée le long d'une voie à grand trafic et au croisement de deux routes ne semble pas conférer à cette « villa » une vocation proprement agricole. Les villas proches de Donstiennes et de Thuillies ont pu jouer ce rôle (14) de même que le nouvel établissement découvert sur la hauteur en face de la villa (fig. 3).

La disposition des vestiges fouillés par Kaisin, s'ordonnant autour d'un plan carré pourrait s'identifier à celui d'un relais étant donné également la proximité de la chaussée romaine. Rognée se trouve à un peu plus de 41 kilomètres de Bavai, distance correspondant presque à celles qui séparent d'ordinaire les relais de la poste impériale.

La villa de Thézée, la *Tasciaca* de la table de Peutinger, station de la route de Tours à Bourges, présente grosso modo les mêmes caractéristiques. Les bâtiments, logements, magasins, écuries, s'ordonnent autour d'une vaste cour de 80 mètres sur 60. La cour elle-même est la station (15).

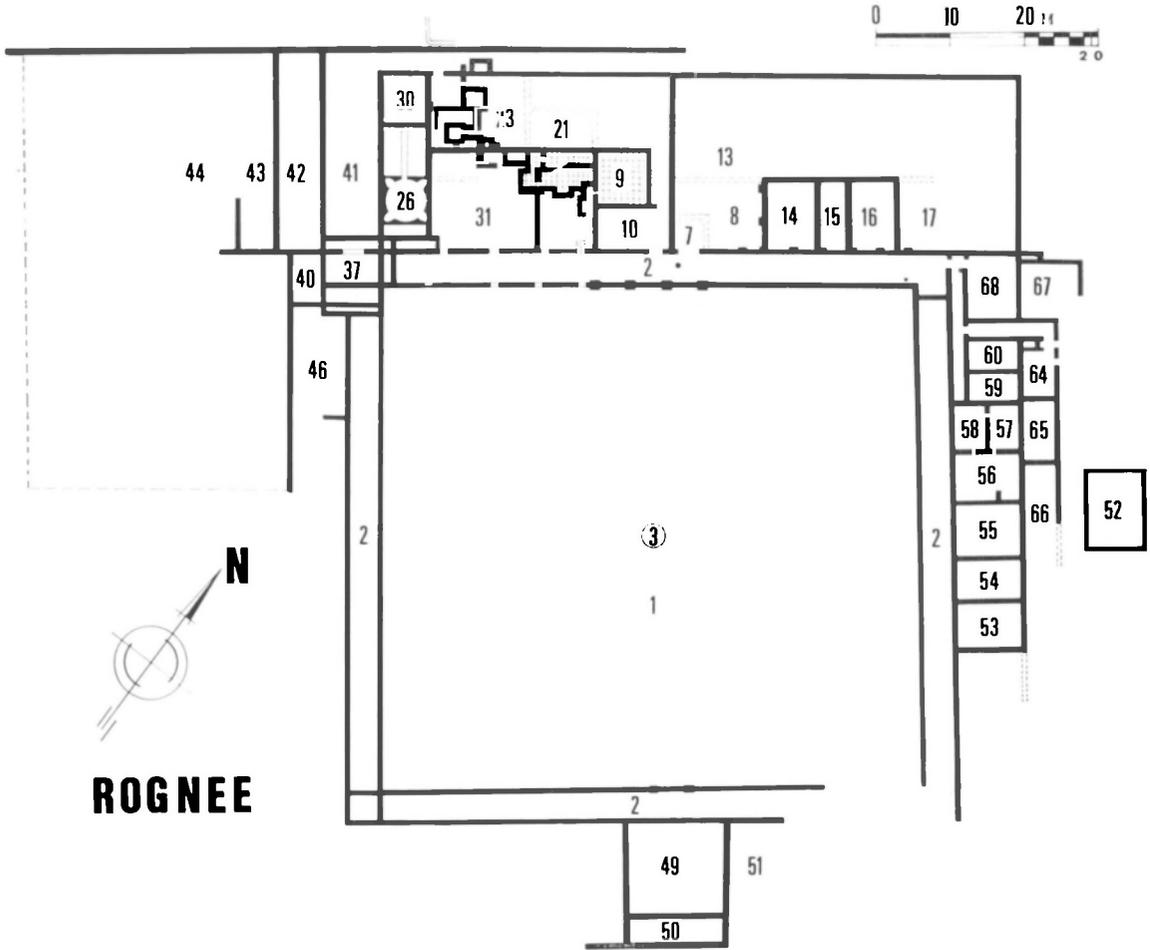
DECORATION PICTURALE DE LA VILLA

Sur la base du rapport de Kaisin, il est permis de se faire une idée approximative de la gamme des coloris utilisés pour la décoration des murs des différentes pièces de la villa. Toutes ne devaient d'ailleurs pas être peintes.

La pièce 7 (voir fig. 4) possédait des murs recouverts d'un mortier gris blanc. Plusieurs fragments de plâtras de cette teinte ont été retrouvés dans les collections du musée et pourraient provenir de cet endroit. Ce sont les seuls échantillons rencontrés dont le support soit du torchis en guise de mortier de base. Mais peut-être s'agit-il seulement de murs intérieurs en clayonnage ?

(14) Voir G. FAIDER-FEYTMANS, *Les sites ruraux en Hainaut durant l'époque romaine*, dans *L'archéologie du village médiéval*, Centre belge d'histoire rurale, 1967, pp. 104-117.

(15) A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, II, 1 (1934), p. 837. Du reste, les villas à péristyle sont nombreuses et peuvent relever de préoccupations diverses : un ensemble approchant au point de vue plan a été considéré comme site sacré de par la présence d'un petit temple situé dans l'aire de la grande cour de 80 sur 70 mètres. (L. HARMAND, *Les sculptures d'Allonnes (Sarthe)*, dans *Hommages à Albert Grenier*, Latomus 1962, pl. CLX : le site de la Foresterie). Un cas d'implantation étrangement semblable existe à Hoheneck-Ludwigburg. La villa rectangulaire située contre l'axe routier se trouve orientée de la même manière que la « villa » de Rognée : O. PARET, *Ein romischer Gutshof mit ziegelei bei Hoheneck O. A. Ludwigsburg*, in *Fundberichte aus Schwaben*, XIX (1911), pp. 90-118, ab. 41-55; pl. XL Je remercie M. G. De Boe, à qui je dois ce renseignement.



4. — Plan de la villa de Rognée relevé par J. Kaisin.

Les murs de la pièce 8 étaient revêtus d'un mortier de couleur rouge. Nous avons retrouvé quelques fragments de ce type.

J. Kaisin signale encore l'existence de murs peints dans les pièces 10, 25, 47 et 52. Dans les places 14, 15 et 16, il dit avoir retrouvé le bas des murs cimentés et peints en blanc et rouge. C'est là qu'il situe le *triclinium* qui a livré de nombreux fragments de plâtras illustrés de lignes variées.

Il reste enfin les pièces 49 et 50 les plus richement décorées de la villa et que Kaisin a interprétées comme le lieu de réunion du maître. Les murs d'une épaisseur supérieure à celle des autres salles étaient

peut-être destinés à supporter un étage en clayonnage. C'est de ces locaux que proviennent les plus beaux fragments dont quelques-uns ont été signalés par Kaisin.

Les supports, les coloris.

D'une manière générale, l'analyse des échantillons de crépis a permis de constater que les mortiers sont relativement friables, poudreux, gris beige à la cassure. De macroporosité diverse, ils présentent tous une certaine quantité d'empreintes végétales (paille), surtout dans les parties de base. Le support est toujours composé d'au moins deux couches. Ce dernier fait se remarque aussi à l'examen de fragments dont ne subsistent plus que la couche supérieure et la couche picturale : elles se sont détachées très uniformément du mortier de base.

Plusieurs fragments ont une couche de torchis en guise de mortier de base. Sur la face postérieure de certains fragments de plâtras et sur presque tous ceux provenant du « panneau blanc », des traces de lattes parallèles sont visibles.

La couche de préparation contient généralement des grains de calcite et des grains de marbre.

En ce qui concerne les couches picturales, il faut ajouter qu'il s'agit de la technique à fresque; le liant est lait de chaux avec un peu de gypse, d'argile et de quartz en grains très fins.

Les tons rencontrés sont le noir, le rouge, le brun, le beige, le jaune, le vert, et le blanc principalement; les pigments, pour le noir : mélange de terre verte et grains de bleu égyptien, plus rarement carbone; pour le rouge : ocre; pour le vert : terre verte avec plus ou moins de grains de bleu égyptien; pour le beige : chaux carbonatée et argile pauvre en fer (16).

Classement des fragments de plâtras peints.

La méthode de classement des fragments de plâtras peints de la villa de Rognée consiste à isoler quelques ensembles picturaux. Les

(16) L'examen des mortiers a été effectué par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique à Bruxelles. Je remercie M. R. Sneyers, Directeur a. i. de l'IRPA et M. Pierrick de Hénau à qui je dois les renseignements nécessaires à la rédaction de ce chapitre. Je remercie M. le Professeur Brigode qui m'a aidé dans la présentation des illustrations de cet article.

renseignements fournis par le rapport de Kaisin et qui ont été repris plus haut peuvent servir à orienter cette recherche. L'étude des fragments qui s'est trouvée complétée et confirmée par l'examen des mortiers, nous permet de considérer quatre groupes.

Une dizaine d'échantillons (numérotés de I à X) prélevés sur l'ensemble ont été soumis à l'analyse dans ce but.

Les fragments les plus intéressants ont été signalés par Kaisin; ils proviennent des pièces 49 et 50. Il ne nous a pas été difficile d'isoler les fragments provenant de cet endroit. Nous avons pu y reconnaître au moins deux ensembles que nous avons appelé le « panneau vert » et le « panneau blanc ».

Tous ces fragments font partie du groupe 4. Les échantillons VII, VIII et IX s'y rapportent et peut-être aussi l'échantillon IV. D'une manière générale, le groupe 4 se définit par un mortier de base gris beige avec une couche de préparation blanche de plus de 1 mm.

Un autre ensemble, le groupe 3, pourrait provenir des pièces 14, 15, 16. Il s'agit d'une série de fragments présentant des motifs linéaires. Les tonalités ont une gamme étendue. Les mortiers ont des couches peu différenciées. Les échantillons V et VI ressortissent de ce groupe et accessoirement l'échantillon I.

Un ensemble caractéristique et très bien représenté numériquement se définit par des couches picturales appliquées irrégulièrement sur un fond très souvent ocre rouge. Ces tons sont de mauvaise qualité. Le support est un mortier de tuileau. Il s'agit du groupe 2 dont les échantillons analysés portent les numéros II et III. La provenance de ces plâtras reste indéterminée.

De provenance également indéterminée vient l'échantillon X qui se révèle, à l'analyse, être d'un autre groupe. Les mortiers sont grisâtres.

EXAMEN DES MORTIERS

Description des coupes transversales (voir tableau des observations en annexe), par Pierrick de HÉNAU.

Echantillon I.

Couche picturale : ocre rouge à grain fin. Fragments de calcite (\emptyset maximum 0,4 mm) et très fins fragments de quartz. Base irrégulière assez nette, peu pénétrante.

Préparation : irrégulière, blanche à petits fragments de calcite et marbre grisâtre; base dentelée peu nette.

Mortier supérieur, fond gris beige à fragments de marbre translucide gris jaunâtre, plus rarement blanc (\varnothing maximum 5 mm), assez riche en éléments fins ($\varnothing < 0,5$ mm), finement poreux, base plane, régulière, soulignée par une série presque continue de pores très aplatis.

Mortier de base, très semblable au précédent. Les gros éléments de marbre sont irrégulièrement dispersés et peu nombreux, un peu plus poreux. La base, un peu plus claire sur 10 à 12 mm, pourrait être une couche indépendante sans limite nette.

Echantillon II.

Couches picturales : couche noire, très fine, composée de fins grains bleus à bleu vert, et de chaux. Sa base irrégulière pénètre assez bien dans une couche d'ocre rouge dont il ne se voit en coupe qu'un fin liséré irrégulier d'épaisseur inférieure à 0.05 mm.

Préparation : mince couche de chaux blanche, à grains fins et dispersés de calcite transparente, plus rarement de quartz.

Bonne liaison avec pénétration dans le mortier sous-jacent.

Mortier supérieur : fond gris mauve de plus en plus coloré vers la surface par de l'oxyde de fer irrégulièrement réparti. Gros éléments de marbre blanc, grisâtre et rose translucide (\varnothing maximum 5 mm) et assez bien de grains fins. Relativement pauvre en fragments de brique, finement poreux (\varnothing 0,1 à 0,5 mm). Base irrégulière, dentelée et soulignée par une fissure ou une série de pores aplatis.

Mortier de base : composé de deux ou trois couches très semblables, bien adhérentes entre elles, à séparations assez nettes, onduleuses. Les fonds rougeâtres sont plus ou moins chargés de grains fins à très fins d'oxyde de fer (poudre de brique ?). La couche supérieure semble plus poreuse que les deux autres. Gros fragments de brique (maximum 4×7 mm) dispersés, fragments de marbre gris et blanc (\varnothing maximum 5 mm). Les éléments fins et très fins, moins abondants que dans le mortier supérieur sont peu distincts du fond.

Echantillon III.

Assez semblable à II. Les couches picturales et la préparation sont plus irrégulières et parfois peu différenciées.

Le mortier supérieur, semblable à l'échantillon II, présente des éléments plus petits (1 à 2 mm) et un fond plus coloré.

Le mortier de base se compose de deux couches assez distinctes.

La première au fond gris rose avec fragments de marbre gris et rosé (\varnothing 2 à 5 mm), et quelques fragments de brique dispersés. Les éléments lins, en majorité grisâtre, ne sont pas très abondants. Une ligne onduleuse blanche le sépare de la partie inférieure.

La deuxième au fond rougeâtre avec fragments de brique (max. 10 mm de \varnothing) et de marbre grisâtre ou plus rarement blanc ($\varnothing < 2$ mm) irrégulièrement répartis. Les éléments fins gris et rouges sont peu abondants. Porosité relativement grande.

Echantillon IV.

Couches picturales : couche verdâtre, mince, translucide, à grains bleuâtres dispersés et rares grains d'ocre rouge. Base peu marquée et onduleuse.

Préparation, compacte, finement granuleuse, à grains de calcite translucide dispersés, rares fragments de marbre coloré et très lins grains de quartz. Base dentelée, nettement distincte du mortier.

Mortier supérieur à fond gris rosé plus coloré vers la surface, avec fragments de marbre (\varnothing 1 à 3 mm) anguleux, rosés et grisâtres, translucides, et quelques grains de chaux cryptocristalline, blanche. Les éléments lins, principalement rosés se distinguent peu du fond. Relativement peu poreux. Base largement onduleuse et marquée par un fin liséré blanc.

Mortier de base, fond grisâtre à fragments de marbre grisâtre et beige dominants, rares fragments de brique et de quartz, aux grains relativement fins (3 grains de $\varnothing > 2$ mm; 9 à 10 grains $2 \text{ mm} > \varnothing > 1$ mm); irrégulièrement répartis. Pores peu nombreux, généralement fins.

Echantillon V.

Couches picturales : couche mince, irrégulière, translucide verdâtre, à grains de calcite, grains bleus, terre verte et chaux, à base relativement nette, appliquée sur une couche discontinue très mince, granuleuse jaunâtre à base assez nette.

Préparation, irrégulière, subtranslucide, à grains de calcite dispersés, base peu distincte.

Mortier supérieur, fond grisâtre à fragments de marbre translucide grisâtre et rares grains blanchâtres (\varnothing maximum 3 mm) irrégulièrement disposés, peu poreux. La base est marquée par un fin liséré blanc et une série de pores aplatis.

Mortier de base, un peu plus foncé, à rares gros fragments de marbre (2 à 4 mm de \varnothing), finement poreux. Les éléments fins sont mieux dispersés que dans le mortier supérieur.

Echantillon VI, semblable à I.

Couche picturale irrégulière gris verdâtre, translucide, à rares grains bleus, terre verte et chaux. La surface est assez irrégulière. La base est nette, et montre un fin liséré (0,01 à 0,02 mm) granuleux noir à très fins grains noirs et rouges.

Préparation blanchâtre partiellement translucide irrégulière, à grains de calcite dispersés, base floue, pénétrant bien le mortier.

Les mortiers sont semblables à ceux de l'échantillon I.

Le *mortier supérieur*, à une base irrégulière et marquée par un liséré blanc.

Le *mortier de base*, nettement composé de deux couches de même composition. La séparation est onduleuse marquée par un liséré blanc et quelques pores aplatis.

Echantillon VII, assez semblable à IV.

Couche picturale très mince et finement granuleuse. Base nette relativement plane.

Préparation : blanchâtre subtranslucide, assez régulière à gros fragments de calcite dispersés, liée au mortier en se chargeant de fins grains de marbre rose, sans limite nette.

Mortier supérieur, à fragments de marbre translucide rosé et gris dominants (\varnothing 5 mm maximum). Les grains fins sont peu distincts du fond. Peu et linement poreux. Base peu marquée par un très fin liséré blanc, irrégulier.

Mortier de base, semblable à celui de l'échantillon IV, plus poreux avec pores assez grands (2 × 8 mm max.).

Echantillon VIII.

Couche picturale rougeâtre très fine assez riche en chaux, à grains très fins d'ocre rouge, et base assez nette. La couche picturale est précédée à la surface d'une fine couche (< 0.01 mm) de chaux blanchâtre.

Préparation : compacte, à grains de calcite légèrement jaunâtre, translucide; la base est assez nette et dentelée.

Mortier supérieur, fond gris à fragments de marbre gris jaunâtre et blanc (\varnothing maximum 3 mm) et fins fragments gris foncés (\varnothing 0.5 mm) irrégulièrement dispersés, assez peu poreux. La base est onduleuse marquée par un fin liséré blanc ou un simple changement de teinte.

Mortier de base, un peu plus foncé, à fragments gris dominants, rares fragments de brique. Le fond est un peu plus riche en éléments fins grisâtres. Quelques gros pores (3 à 5 mm de \varnothing).

Echantillon IX. assez semblable au VII.

Couche picturale irrégulière, granuleuse. Très fins grains d'ocre rouge et fragments anguleux noirs dispersés dans un fond de chaux blanchâtre. Base relativement nette.

Préparation compacte, à grains de calcite transparente ou grisâtre, irrégulièrement répartis. Base dentelée peu nette.

Mortiers très semblables, à fragments de marbre translucide gris dominants et rares fragments de brique.

Mortier supérieur, à grains moyens (maximum 1.5 mm de \varnothing) finement poreux. Base irrégulière et très peu marquée.

Mortier de base, plus poreux (négatifs de pailles alignés) et nombreux fragments de marbre de plus de 1 mm (3 à 5 mm).

Echantillon X.

Couche picturale très fine gris foncé à nombreux très fins grains noirs et rares grains rougeâtres. La base est peu visible.

Préparation irrégulière, grisâtre, compacte, à très fins grains noirs et fragments de calcite très irrégulièrement disséminés. La base est assez peu nette.

Mortier supérieur, gris clair à nombreux fragments de marbre grisâtre, plus rarement blanc et jaunâtre (\varnothing 2 à 5 mm) et moyen à fins grains de marbre gris foncé ($\varnothing < 1$ mm), rares fragments de brique, peu poreux. La base est légèrement onduleuse, marquée seulement par un changement de teinte.

Mortier de base, un peu plus foncé, à rare gros fragments (\varnothing 2 à 5 mm) de marbre blanc et grisâtre, et de brique très irrégulièrement dispersés. Il est plus riche en éléments fins et un peu plus poreux.

EVALUATION DE LA DUREE DES ECHANTILLONS

Friabilité et résistance à l'ongle.

Echantillon n°	Surface	Mortier supérieur		Mortier de base	
II	F.R.	D.	f.R. à R.	D.	R.
III	R.	f.D. à n.D.	f.R.	D.	R.
IV	f.R.	D.	R.	D.	R.
VII	R.	D.	R.	D.	F.R.
VIII	n.R. à f.R.	D.	R.	F.D.	F.R.
IX	n.R. à f.R.	f.D. à n.D.	f.R. à R.	D.	R.
I	F.R.	f.D.	f.R.	f.D.	f.R.
VI	R.	D.	R.	f.D. à D.	R.
V	f.R.	D.	R.	D.	F.R.
X	n.R. à f.R.	f.D. à n.D.	f.R.	D.	F.R.

R = Rayé à l'ongle
 D = Friable
 F = Fortement
 f = faiblement
 n = non

Composition des mortiers III et VI.

L'analyse chimique effectuée sur l'ensemble des mortiers des échantillons III et VI, sans la couche supérieure de chaux (couche picturale et préparation), montre une teneur assez élevée en carbonate de magnésium. Elle n'apporte pas de données de différenciation, la charge étant en tout ou partie calcaire de composition semblable au liant, appelé *lond* dans nos descriptions.

Les mortiers analysés présentent respectivement une humidité de 0,5 et 0,2 %.

	III	VI
Sulfates	traces	traces
Chlorures	traces	traces
Nitrites et nitrates	traces	traces
Carbonate de calcium	54 %	66,5 %
Carbonate de magnésium	19 %	24,5 %
Oxydes de fer et d'aluminium	3,5 %	2 %
Insoluble dans l'acide chlorhydrique 1:2	21,5 %	5 %
Alcalins en oxydes	2,5 %	3 %
Silice soluble dans l'acide chlorhydrique 1:2	oui	oui

CATALOGUE DES FRAGMENTS

Les angles.

Parmi le lot de fragments de crépis que conserve le musée de Charleroi, les éléments d'angles ne sont pas les moins intéressants.

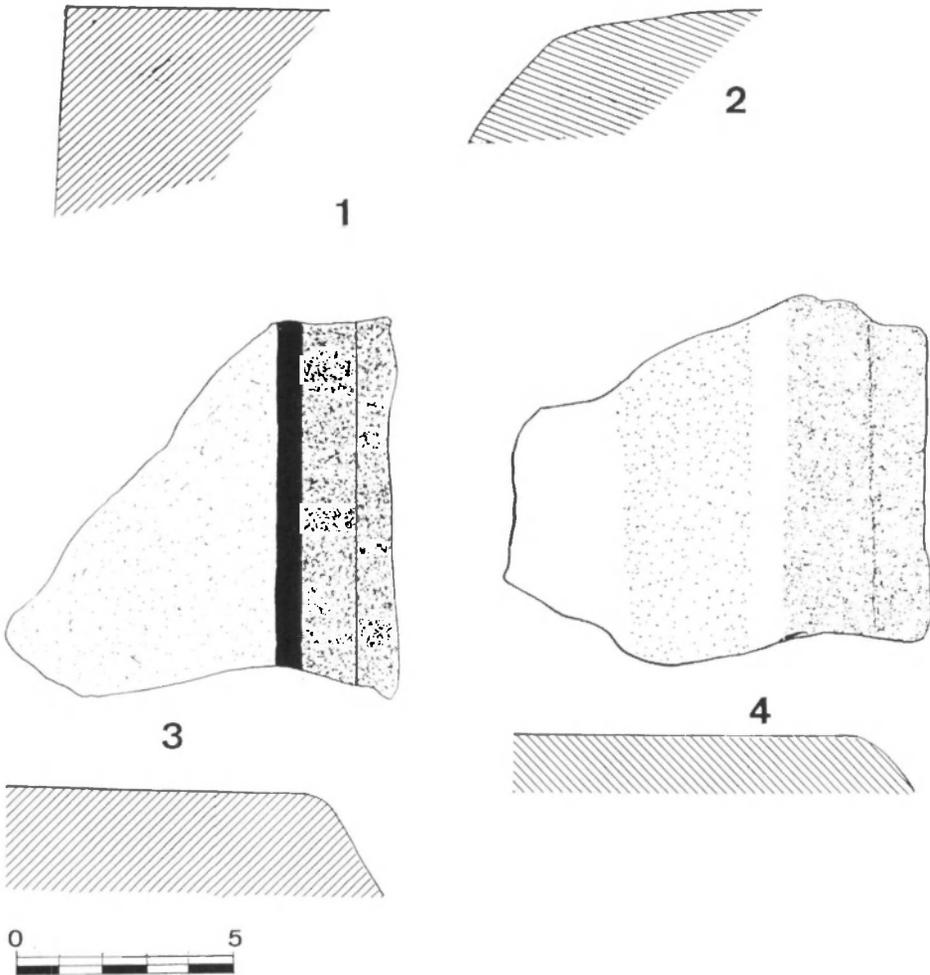
Le fragment (*fig. 5, 1*) présente une surface lisse peinte en gris. Le support est constitué par une couche de torchis relativement épaisse. Ces données nous permettent de penser que ce fragment provient de la pièce 7 ; peut-être appartenait-il à une porte.

C'est en tout cas le seul angle droit du lot (94°). Dans les fondations, on n'a pas retrouvé de murs dont le plan corresponde aux angles obtus réalisés par les fragments que nous allons étudier. Plutôt qu'à des angles de pièces ou de portes, ils appartiennent à des fenêtres ou à des niches.

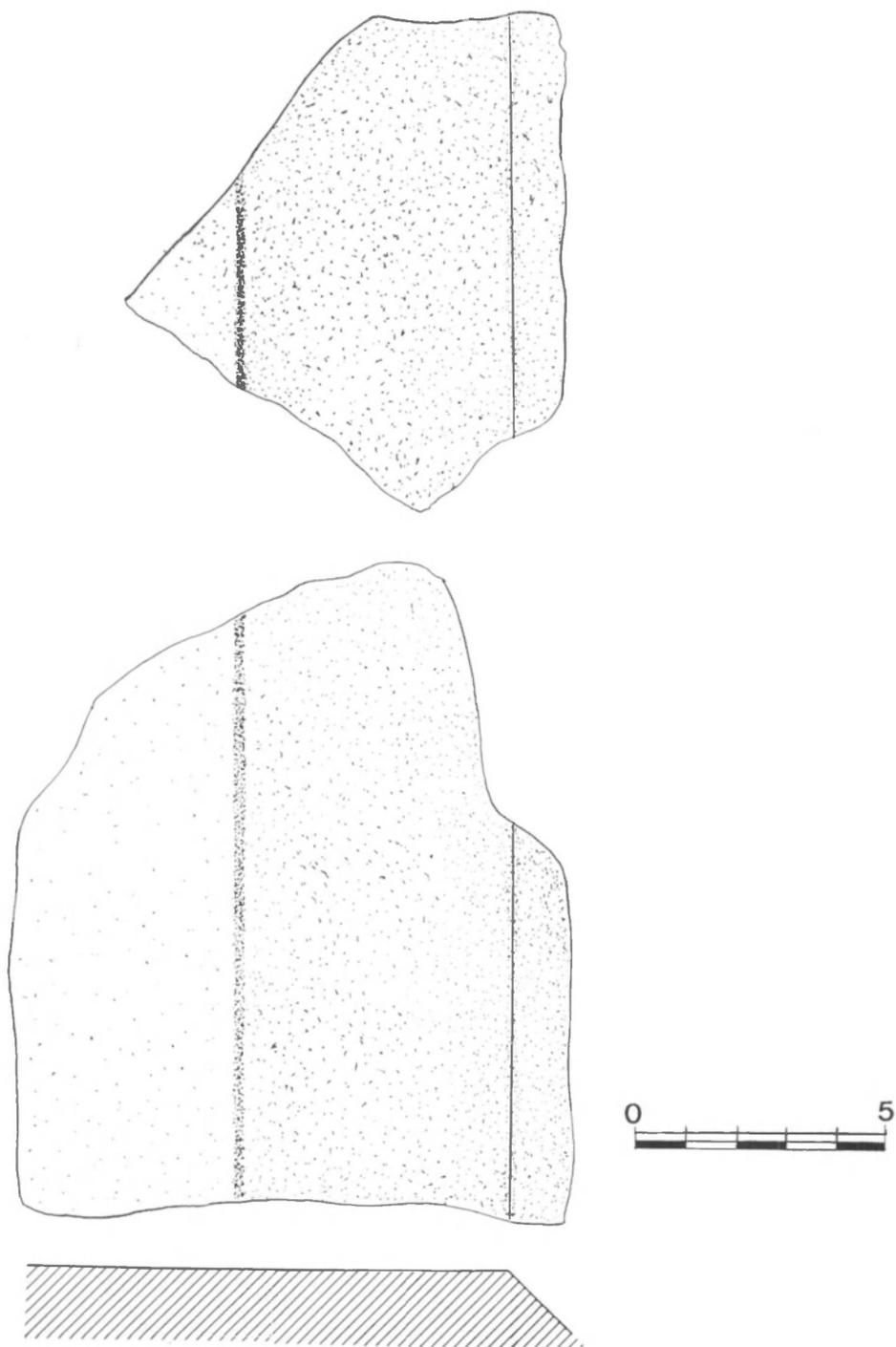
Le fragment (fig. 5, 2) pourrait provenir de la pièce 8'. Cet angle arrondi dont la surface picturale rouge adhérait à un support de teinte gris n'est pas unique.

L'élément d'angle de 125° (fig. 5, 3) présente sur l'un des côtés une zone ocre limitée par une bande mince de teinte noire. L'angle lui-même et l'autre face sont rougeâtres.

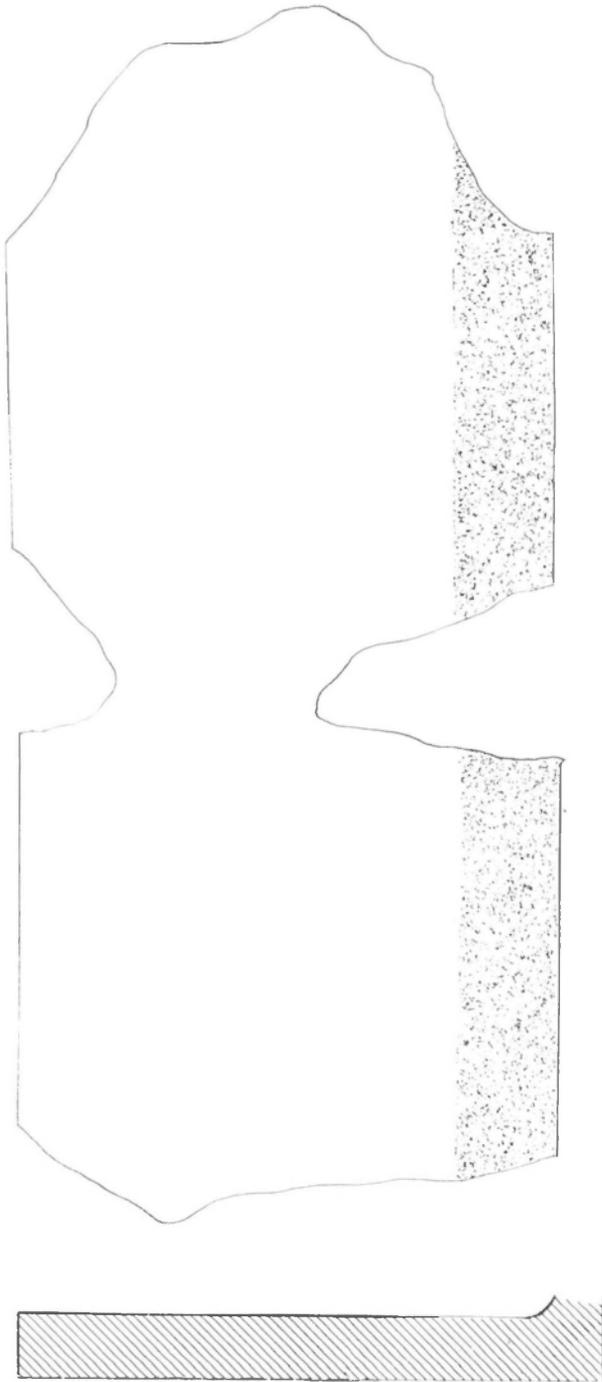
Un autre exemple (fig. 5, 4) présente également un angle rouge de 130° . La paroi conservée possède une surface peinte en blanc. L'uniformité de ce fond est cependant troublée par la présence d'une bande jaunâtre de 32 mm courant parallèlement à 3 cm de l'angle lui-même.



5. — Fragments de plâtras peints. Angles.



6. — Fragments de plstras peints. Angle.



7. — Fragments de plâtras peints. Angle.

Le procédé est identique dans les deux cas que nous venons de décrire. La séparation des deux parois peintes en coloris différents est marquée par une ligne noire ou par une bande jaunâtre, plus sombre donc que le fond de la paroi principale. Ces lignes de démarcation ne ligent pas exactement à l'emplacement de l'arête angulaire. Leur situation à quelques centimètres de l'angle permet un débordement de la peinture d'une face sur l'autre. Des exemples plus ou moins comparables existent à Nimègue, à Elst, à Windisch ⁽¹⁷⁾.

Du même procédé de décoration ressortissent les deux fragments (fig. 6) (= *échantillon VII*). L'angle de 155° accuse une arête saillante et le filet brun qui sépare la zone beige clair de la zone angulaire verdâtre est éloigné de l'arête. De plus, ce filet décoratif n'est pas une bande d'encadrement.

Les deux fragments de crépis de teinte blanche avec bande rouge à l'intérieur de l'angle (fig. 7) ont un aspect quelque peu différent des précédents. Nous sommes en présence ici d'une bordure étroite, probablement de niche, avec deux angles droits.

Groupe 1.

1. — Fragment présentant un angle d'encadrement jaune empâté et altéré sur fond vert assez clair. Une trace rouge altérée est visible à l'intérieur de l'encadrement (épaisseur du mortier de base : 2.4 cm; épaisseur du mortier supérieur : 1.5 cm) (= *échantillon X*) (voir fig. 8, 1).

Groupe 2.

1. — Fragment avec faible couche verte continue sur fond ocre rouge irrégulier (épaisseur du support : 5.5 cm) (= *échantillon II*).
2. — Fragment avec faible couche rouge sur fond ocre rouge. Traces de couche de teinte noire irrégulière (épaisseur du support : 5.5 cm) (*échantillon III*).

(17) W. J. T. PETERS, *op. cit.*, p. 139.

J. E. A. Th. BOGAERS, *De Gallo-romeinse Tempels te Elst in de Over-Betuwe*, 1955, pl. 24, 8;

W. DRACK, *Die Römische wandmalerei der Schweiz*, Basel, 1950, p. 133.

Groupe 3.

1. — Fragment avec fond blanc uniforme décoré de trois bandes parallèles de teinte ocre brun, de 1,5 cm de largeur. Le support, d'une épaisseur de 4 cm, est fait d'un mortier contenant de nombreuses particules de tuile et pourrait faire apparenter ce fragment au groupe 2 (voir *fig. 8, 2*).
2. — Quatre fragments avec filet blanc et bord gris sur fond rouge très uniforme qui pourraient constituer un encadrement de panneau (= *échantillon V*) (épaisseur du support : 3,6 cm).
3. — Fragment avec zone verte et zone rouge non lissées séparées par un filet blanc (épaisseur du support : 4,5 cm) (= *échantillon VI*).
4. — Fragment de teinte rouge sombre à surface d'application irrégulière (épaisseur du support : 4 cm) (= *échantillon I*).
Sur la face postérieure, emplacement d'une latte; l'empreinte est profonde de 0,4 cm.

Groupe 4.

Le panneau vert.

La dominante verte des coloris et les différentes nuances de cette teinte qui décorent un grand nombre de fragments apparentés par leurs supports justifient notre appellation.

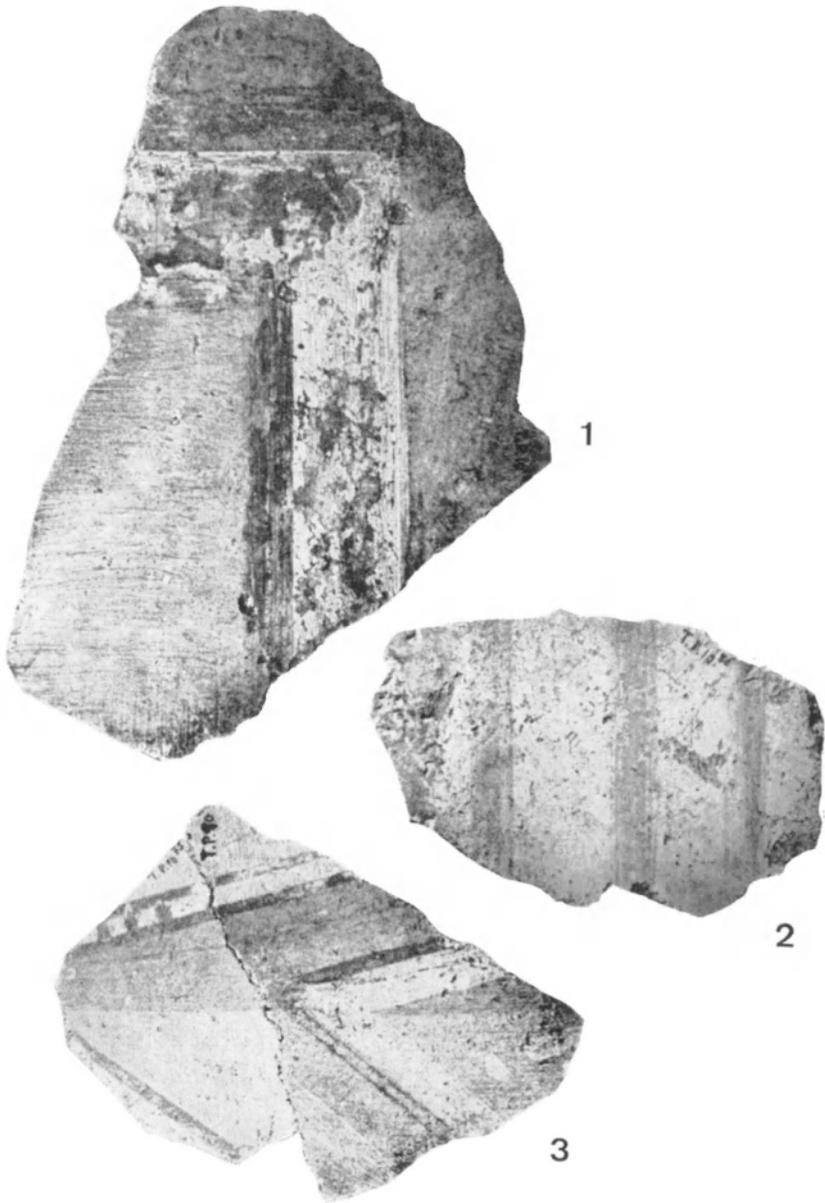
La plupart de ces éléments de crépis sont illustrés de dessins linéaires. Relativement petits, ces fragments ne présentent guère d'intérêt quant à leur restauration.

Nous en avons retenu seulement quelques-uns pour illustrer ce groupe (= *échantillon IX*).

1. — Deux fragments de plâtras dont le mortier de base s'est détaché (*fig. 8, 3*). Décor géométrique peint en vert évoquant un triangle ou un losange inscrit dans une figure similaire plus grande. Seuls les traits délimitant ces deux figures sont peints en brun. Ces « losanges » ne sont pas comparables aux losanges sur la pointe occupant un panneau de murs décorés dans un style schématique à Pompéi, Théra et à Glanum ⁽¹⁸⁾, mais peut-être davan-

(18) A. BARBET, *Peintures du second style schématique en Gaule et dans l'empire romain*, dans *Gallia*, XXVI (1968), fasc. 1, p. 148.

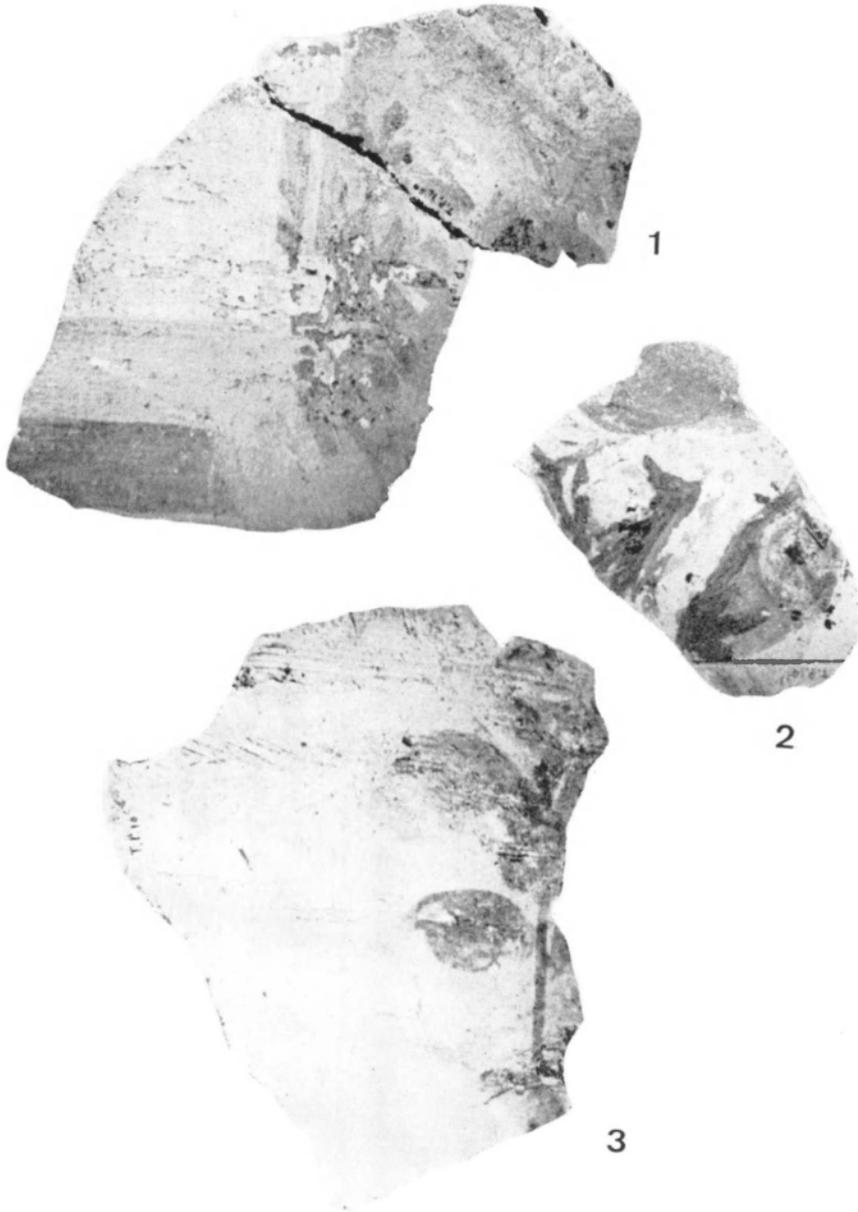
tage à ceux des peintures de Isurium Brigantum en Angle-
terre (19).



8. — 1) fragment groupe 1; 2) fragment groupe 3,1; 3) fragment groupe 4,1.

(19) J. LIVERSIDGE, *Wall-Painting in Roman Britain. A survey of the Evidence*, dans *Antiquity and Survival*, 2, n° 4, p. 376, fig. 3.

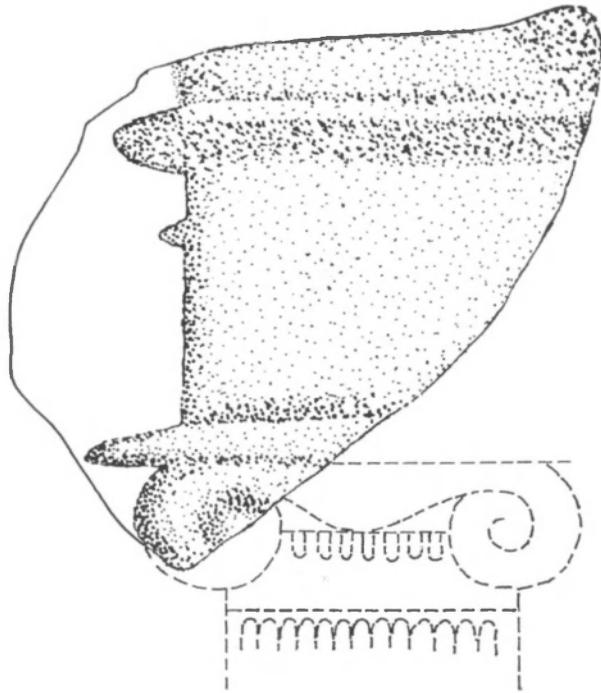
2. — Deux fragments de plâtras de teinte verte (fig. 9, 1). La figure géométrique claire évoque peut-être un bâtiment à colonnade bordé d'un buisson de feuillages. Le rendu de ce paysage res-



9. — 1) fragment groupe 4,2; 2) fragment du « panneau blanc », 2; 3) fragment du « panneau blanc », 10.

semble étrangement, au point de vue artistique, à certains fragments du British Museum ⁽²⁰⁾.

3. — Un autre fragment peut être restitué avec plus de vraisemblance (*fig. 10*). Il s'agit d'une partie d'entablement et de chapiteau ionique peints en rouge sombre sur fond vert. Le peintre a manié les ombres de façon plus ou moins habile. Le fragment est cependant trop petit pour juger s'il appartient à une composition architectonique en trompe-l'œil.



10. — Fragment de plâtras peint du « panneau vert ». Essai de reconstitution.

Le panneau blanc ⁽²¹⁾.

De la pièce 49 du plan Kaisin provient une série de fragments de plâtras peints remarquables.

(20) R. P. HINKS, *Catalogue of the Greek Etruscan and Roman paintings and mosaics in the British Museum*, 1933, London, p. 12, n° 20; pl. VI.

(21) Étant donné le peu d'intérêt représenté par la plupart des fragments des groupes précédents, nous n'avons pas multiplié inutilement la description de ceux-ci. Ces fragments étaient pourtant numériquement aussi importants que ceux du « panneau blanc ».

L'étude de ceux-ci permet de les attribuer à un panneau déterminé. Le fond de teinte claire sur lequel se détachent les sujets justifie l'appellation que nous lui avons donnée.

Sur la base de plusieurs fragments matérialisant la limite des motifs et du panneau lui-même, nous avons tenté par comparaison avec d'autres fresques connues, de présenter un essai de reconstitution (fig. 16). Ce schéma ne concerne cependant pas les représentations figurées du panneau, ce qui en subsiste étant trop fragmentaire.

1. — Deux fragments représentant un tronc d'arbre brun-ocre avec, au-dessus, une bande d'encadrement de teinte verte peu visible sur la figure 11. Deux pastilles rouges incomplètes disposées l'une à côté de l'autre surmontent le décor.



11. — Fragment du « panneau blanc », 1.

La bande et les pastilles pourraient très vraisemblablement appartenir à un encadrement de panneau et couronner celui-ci dans sa partie supérieure étant donné la disposition de l'arbre.

Un cas similaire est connu à Ensérune où des bandes et des pastilles rouges et noires alignées forment cadre autour d'un panneau à fond blanc (22).

L'arbre mort évoque l'inspiration hellénistique dont il y a de nombreux exemples dans la peinture romaine.

2. — Fragment avec motif décoratif rouge empâté figurant peut-être des fleurs (= échantillon VIII). Des traces de lattes sont visibles sur le support (fig. 9, 2).
3. — Six fragments représentant une plante d'eau; au-dessus, bande d'encadrement incomplète de teinte verte. Du support, ne subsiste que le mortier supérieur (fig. 15, a).

Ce motif n'est pas seulement courant dans la peinture romaine, il est aussi connu dans nos régions. On peut voir notamment deux touffes végétales semblables au bas d'un panneau du III^e style à Pompéi (23). Au bas d'un panneau de Trèves reconstitué l'on trouve une représentation similaire (24). Ces dessins sont plus soignés qu'à Rognée, l'ombre des plantes y est rendue.

L'on ne peut malheureusement rien déduire quant à la situation originale de nos fragments sur le panneau.

4. — Fragment de plâtras à fond blanc avec dessin d'une bande à volute de teinte brunâtre. Cela fait beaucoup penser aux fantaisies architectoniques du même type que l'on trouve à Nimègue encadrant un paysage de jardin (fig. 12, 1) (25).
5. — Deux fragments de plâtras présentant une bande rouge large de 4 cm délimitant le fond blanc. Zone noire rehaussée d'une

(22) J. JANNOUAY, *Ensérune, contribution à l'étude des civilisations pré-romaines de la Gaule méridionale*, Paris 1955, p. 114; *Gallia*, XXVI (1968), fasc. 1, p. 160, fig. 18-19.

(23) H. G. BEYEN, *Das stilistische und chronologische verhältnis der letzten drei pompejanischen stile*, dans *Antiquity and Survival*, II, n° 4 (1958), p. 372, fig. 17.

Voir aussi S. AUGUSTI, *Sul restauro di dipinti parietali Pompeiani*, dans *Rendiconti dell'Accademia di Archeologia lettere e belle arti di Napoli*, XXXVI (1961), tav. XIX, etc.

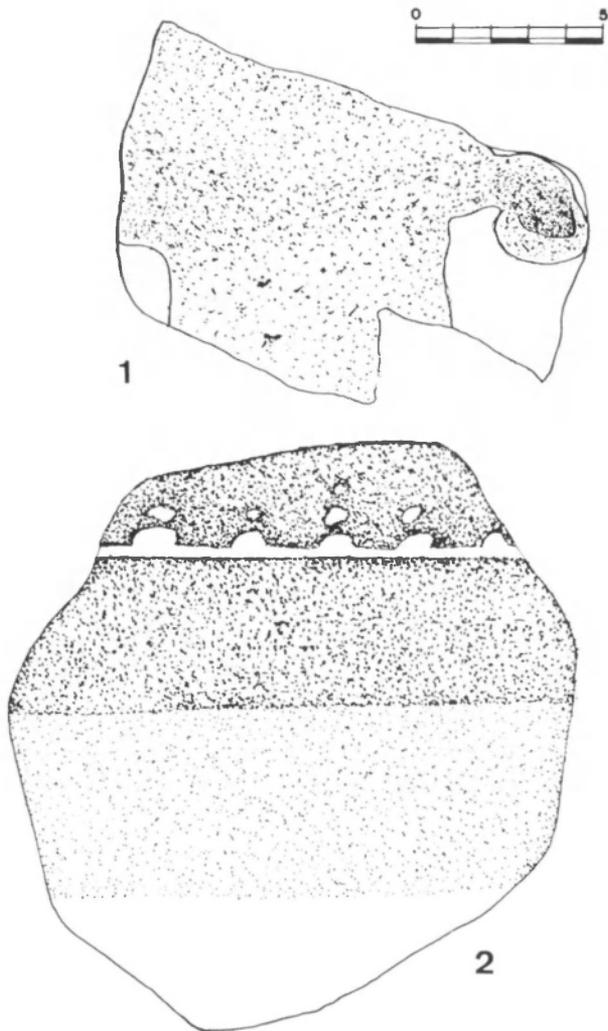
(24) W. REUSCH, *Wandmalereien und Mosaikboden eines Peristylhauses im Bereich der Trierer Kaiserthermen*, dans *Trierer Zeitschrift*, 29 (1966), tf. 28 & 30.

Au bas d'un mur également, à Besançon (*Gallia*, XXII (1964), 2, p. 389) et à Vervoz (Belgique) (*Iatamus*, XXVII, fasc. 1 (1968), pl. IX, fig. 3). Ces plantes aquatiques ne sont cependant pas comparables à celle de Rognée. Voir aussi des plantes semblables mais très stylisées à Lausanne et à Augst: W. DRACK, *op. cit.*, taf. XXII; Abb. 158.

(25) W. J. T. PETERS, *op. cit.*, p. 130, fig. 8: voir les volutes.

ligne jaune line ponctuée de touches empâtées de la même teinte. Il s'agit ici encore d'une délimitation de panneau dont on ne peut rien déduire (*fig. 12, 2*)⁽²⁶⁾.

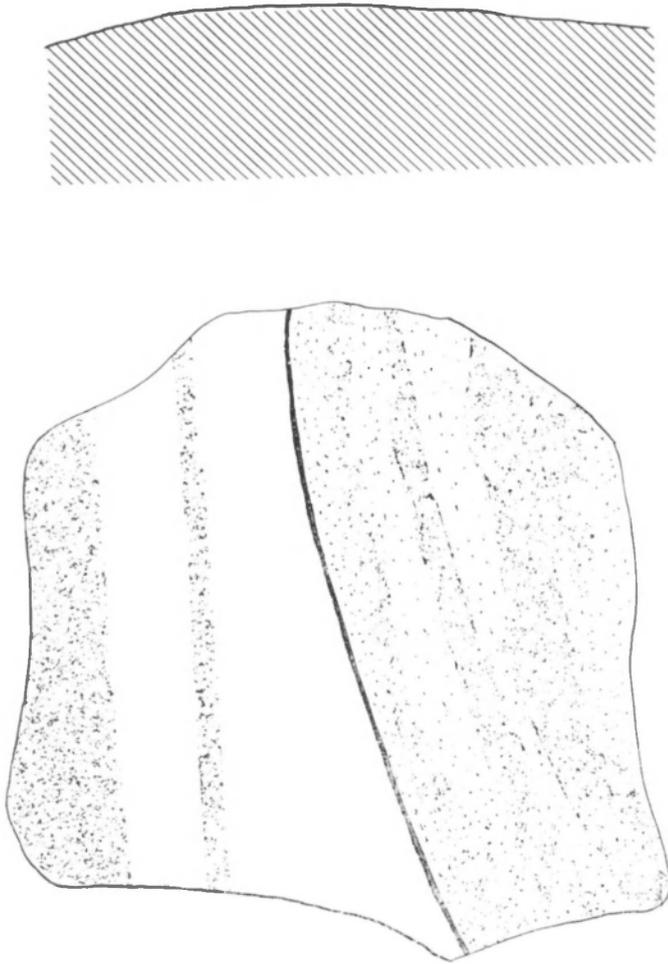
6. — Fragment de fresque à l'ond blanc présentant un décor lormé d'une portion de cercle vert avec quelques filets jaunes d'application irrégulière, et formé d'un mince filet rouge rectiligne surmonté par une bande de même couleur. Le support ne laisse



12. — Fragments de plâtras peints du « panneau blanc ».
1) décor à volute n° 4; 2) fragment avec bande d'encadrement n° 5.

(26) Voir une bordure de panneau similaire à Windisch : W. DRACK, *op. cit.*, p. 128, Abb. 134, etc.

voir aucune trace de latte au revers. Ce fragment présente un renflement en coupe (fig. 13) en dessous du niveau où est tracée la bande rouge peinte sur un support moins épais. L'on peut en conjecturer que la partie la plus épaisse du support trouvait sa place au bas du mur. La bande rouge devient du même

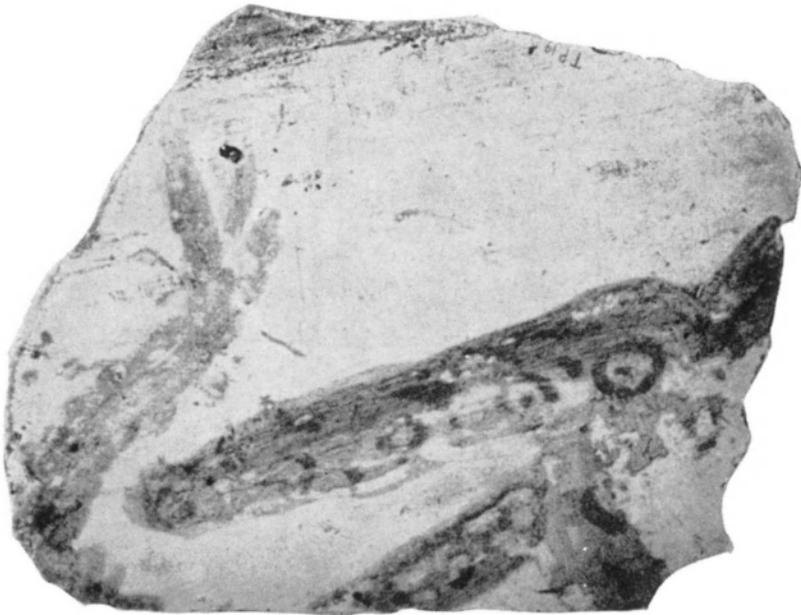


13. — Fragment de plâtras peint du « panneau blanc ». Bande d'encadrement rouge et portion de cercle (n° 6).

coup l'élément horizontal d'un encadrement du panneau. Le cercle dont nous pouvons restituer approximativement le diamètre à 50 cm, d'après la courbure, deviendrait un élément décoratif figurant vraisemblablement au bas du mur comme c'est le cas ailleurs. A Nimègue, un cercle de 25 cm de dia-

mètre orne le centre d'un encadrement rectangulaire au-dessus d'une plinthe noire (27).

7. — Fragment présentant une bande rouge d'encadrement et un motif difficile à identifier qui ne semble pas être la tête de crocodile que Kaisin y a vue (28). Le motif représenté est vert avec des ponctuations rouges. Au revers du support on trouve des traces de lattes régulières (fig. 14).
8. — Fragment de plâtras représentant une tête et un buste de personnage. La figure hirsute et barbue est rendue en rouge. Le vêtement de teinte verte est rehaussé de lignes noires pour souligner le col et les plis essentiels de ce vêtement (fig. 16). Le style, quoique soigné, est provincial (29). Le souci de portraitiste de l'artiste qui a peint cette fresque n'est pas à exclure. Du reste, cette silhouette robuste présente plus d'une qualité esthétique !

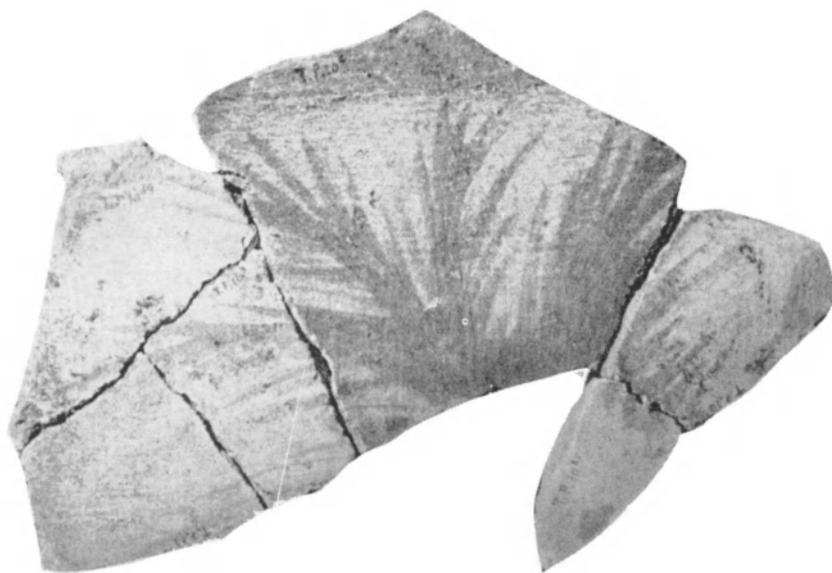


14. — Fragment du « panneau blanc », 7.

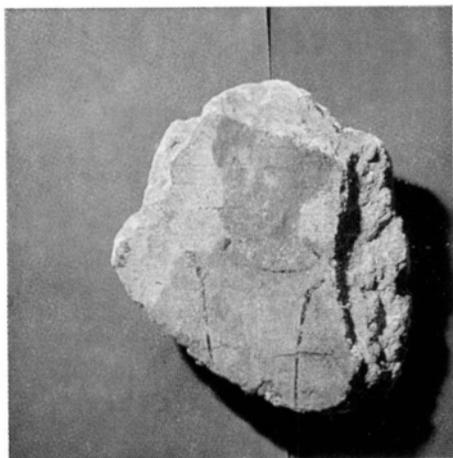
(27) Ces mesures sont approximatives. W. J. T. PETERS, *op. cit.*, pp. 121-2; voir aussi à Périgueux, *Gallia* XIX (1961) fasc. 2, p. 380 : cercle et losange au bas d'un mur; voir également les sites de Neuss, d'Oberweis, etc.

(28) Les paysages nilotiques sont rares : cfr. la chasse au crocodile de Villars (Nièvre).

(29) Ce style provincial caractéristique a livré à Augsburg un personnage traité de la même manière dont l'allure générale évoque un peu la figure de Rognée : K. PARLASKA, *Römische Wandmalerei in Augsburg*, 1956, taf. 18, b.; voir aussi la tête pl. LIX de B. TITOMAS, *Römische Villen in Pannonien*, Budapest, 1964.



15. — Plâtras peints de Rognée. Le « panneau blanc ». (Photo Boval).
a) fragment n° 3; b) fragment n° 9.



16. — Platras peint de Rognée. Le « panneau blanc ». Tête de personnage (fragment n° 8)
(Photo Boval)

9. — Fragment de fresque à fond blanc présentant une bande d'encadrement rouge et une tige de teinte brune à laquelle s'accrochent des feuilles vertes et des fleurs rouges. Au revers du support des traces de lattes sont visibles (*fig. 15, b*).
10. — Fragment similaire au précédent avec le même décor floral. L'épaisseur du support est de 4,5 cm (*fig. 9, 3*).

Ces deux derniers fragments de plâtras appartiennent aux bords respectivement de droite et de gauche du panneau. La position des feuilles indique comment il faut les regarder ⁽³⁰⁾. D'autre part, sur le fragment n° 9 ce n'est pas une cassure qui apparaît à droite mais un bord régulier contre lequel devait venir une planche ou une paroi verticale lors de l'exécution de cette fresque. Ceci nous autorise à proposer une reconstitution qui semble valable. Le mur en question était décoré d'un au moins ou de plusieurs panneaux à encadrement rouge. Une tige florale verticale pouvait séparer les différents panneaux; à droite de l'un de ceux-ci en tout cas, une tige florale clôturait le panneau et son encadrement.

On trouve dans nos régions le thème de la tige florale encadrant un panneau mais de manière quelque peu différente ⁽³¹⁾.

A Londres cependant de très bonnes comparaisons sont à relever : on peut voir sur fond rouge des tiges florales avec feuilles vertes et des fleurs jaunes. La disposition est similaire ⁽³²⁾.

Ces fragments de plâtras et le fragment n° 6 sont riches d'enseignements. Ils ne permettent pas à eux seuls de reconstituer le panneau mais en revanche leur localisation sur celui-ci est relativement précise et autorise l'esquisse que nous proposons (*fig. 17*).

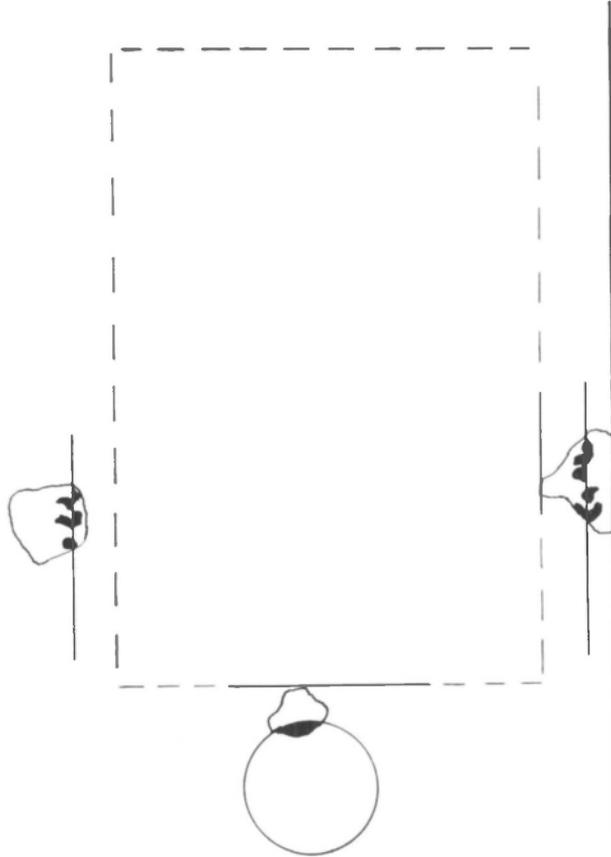
Parmi le lot de fragments du musée appartenant au « panneau blanc », il faut souligner la présence fréquente de ceux qui ont un élément d'encadrement rouge du même type que ceux des fragments 9 et 10. Cela peut faire supposer l'importance de cet encadrement. Il

(30) Le fragment n° 10 ne peut être en aucun cas raccoré au précédent car la bande d'encadrement rouge n'y figure pas; ce ne peut pas être non plus un élément de décor horizontal d'après le dessin.

(31) Ce thème est parfois stylisé à l'extrême : K. PARLASCA, *op. cit.*, taf. 6 : à Augsburg; à Berne : W. DRACK, *op. cit.*, taf. XXXV; à Elst, c'est un élément décoratif vertical qui sépare les panneaux : J. E. A. Th. BOGAERS, *op. cit.*, pl. 22; *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Bonn, 1878, pl. V, 5.

(32) J. LIVESIDGE, *op. cit.*, p. 382, fig. 7 et 8 (roman basilica).

n'était cependant pas le seul — et cela incite à la prudence quant à une reconstitution — lorsque l'on considère les éléments d'encadrement vert et les pastilles rouges relevées sur d'autres morceaux de crépis.

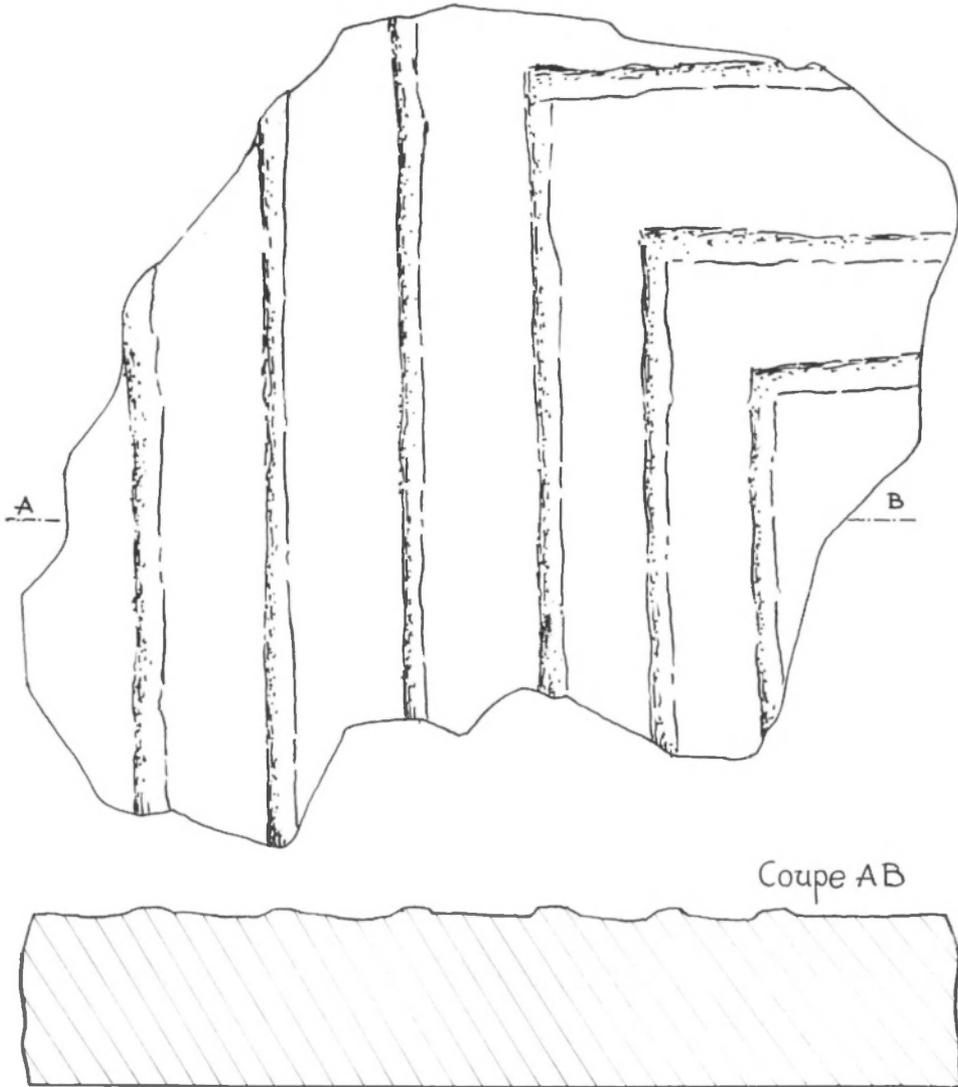


17. — Le « panneau blanc ». Esquisse basée sur la localisation assez précise de plusieurs fragments.

Le châssis de bois.

Le « panneau blanc » de la « villa » de Rognée a été exécuté sur un liteau comme le dos de certains fragments de crépis en permet l'observation. Peut-être s'agit-il simplement de cloisons en clayonnage provenant d'un étage ? Ou faut-il admettre que le lambris seul, dont le support (fragment n° 6) ne possède pas de trace de lattes, ait été appliqué sur un mur en pierres tandis que le reste de la construction était réalisé en pisé ? En tout cas, un lattis de bois composé de tiges de

2,5 cm de largeur placées pratiquement l'une contre l'autre a reçu le support destiné à être peint. Les traces de ce châssis sont visibles en négatif sur plusieurs fragments (fig. 18).



18. — Fragment de plâtras peint du « panneau blanc ». Traces de lattes en bois disposées perpendiculairement, au dos du support.

A deux reprises un élément technique intéressant a été observé : les lattes ne sont pas disposées selon l'axe horizontal ou vertical du mur mais selon un axe de 45° par rapport à l'horizontale. Sur le fragment n° 9 notamment, dont nous connaissons avec certitude l'orientation, cette constatation a été enregistrée. De plus, les lattes n'étaient

pas toutes placées de la même manière : certaines étaient fixées perpendiculairement aux autres formant un ensemble régulier. Ces précisions techniques sont précieuses.

Le lait est connu cependant : dans nos provinces on ne craignait pas de mettre un enduit sur un simple treillis de roseaux (33). A Strasbourg, ces empreintes de tiges de roseaux bien serrées l'une contre l'autre au dos de fresques en sont des exemples étonnants (34).

A Nimègue, l'on trouve des traces de lattes également mais plus espacées; elles peuvent avoir appartenu au clayonnage (35).

Certaines sont disposées moins régulièrement (36).

A Carnuntum on peut remarquer de même des traces régulières et espacées (37).

A Elst (38) et à Echzell (39), les traces de lattes bien serrées sont davantage comparables à celles de Rognée. Certaines pouvaient être placées perpendiculairement aux autres.

CONCLUSION

Le nouvel exemple de peinture romaine provinciale fourni par Rognée témoigne de l'importance du décor linéaire dans ces fresques. Les quelques représentations figurées ne permettent pas de donner une datation précise. La tête de personnage semble évoquer en tout cas, par son style, le II^e ou le III^e siècle.

L'examen des mortiers a défini différents supports et leur composition. Ils étaient généralement formés de deux couches plus celle de préparation. Le *tectorium* proposé par Vitruve ne correspond évidemment pas à cette disposition (40).

(33) R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine*, II (1920), p. 11.

(34) R. FORRER, *Strasbourg-Argentorate préhistorique, gallo-romain et mérovingien*, Strasbourg, 1927, p. 428, pl. CXXI.

(35) W. J. T. PETERS, *op. cit.*, pl. XIII, 7 à 9 et surtout XVI, 2 à 5.

(36) *IDEM*, pl. XVI, 6 à 8.

(37) U. BRANDENSTEIN, *Wandmalereien aus Carnuntum*, dans *Carnuntum Jahrbuch*, 1958, taf. VIII, 5.

(38) J. E. A. TH. BOGAERS, *op. cit.*, pl. 16-17.

(39) D. BAATZ, *Römische Wandmalereien aus dem Limes Echzell, Kr. Büdingen (Hessen). Vorbericht*, dans *Germania* 46 (1968), I, p. 43, Abb. 1-2.

(40) *De Architectura*, X (VII, 3, 4).

Voir les textes réunis par P. MORA, *La technique de la peinture romaine antique*, ICOM, 6-13 Sept. 1967.

Comme à Pompéi, on peut remarquer de larges zones — les fonds — peintes à la brosse, les détails étant rendus à l'aide de pinceaux plus fins (41).

Il ne nous a pas été possible enfin de constater la présence de surpeints éventuels ou de sinopies.

C'est le « panneau blanc » qui retient surtout l'attention. Il constitue un ensemble cohérent. Le crépis exécuté sur un liteau semble avoir été l'objet d'un soin particulier de la part du constructeur tout autant que de la part de l'artiste pour les sujets historiés.



(41) S. AUGUSTI, *La technique de la peinture pompéienne*, Napoli, 1957, p. 5.

TABLEAU DES OBSER

Echantillon n°	II	III	IV	VII
Aspect général	Fond grisâtre		Fond gris beige	
Épaisseur, mm	40	35	25—27	23—27
<i>Coupes</i>				
— couches picturales				
couleur	noire/ocre rouge	noire/rouge	verdâtre	grisâtre
épaisseur, mm	0,4/0,03	0,5—1	0,03—0,1	≤ 0,01
interpénétrantes				
— préparation	chaux blanche	chaux blanche	blanche	blanchâtre
épaisseur, mm	0,4—0,5	0—0,5	0,9—1,9	1—1,3
— Mortier supérieur	gris mauve	gris mauve	gris rosé	gris rose
épaisseur, mm	8	9	7—10	5
% vol. grains > 0,1 mm (*)				
Brique	4		< 1	
Marbres	45		56	
% vol. pores (*)	5		12	
— Mortier de base	rougeâtre	gris rose/ rougeâtre	grisâtre	grisâtre
épaisseur, mm	25	10—13 14	13—16	18
nombre de couches	2—3	2		
% vol. grains > 0,1 mm				
Brique	21		7	
Marbres	25		36	
% vol. pores	10		13	

(*) Rapports de la somme des longueurs de chaque élément à la longueur totale, mesurée au binoculaire, grossisse

ONS ET MESURES

VIII	IX	I	VI	V	X
paration blanche 1 mm		Fond gris beige, couches peu différenciées			fond grisâtre
34—42	25—35	37	44	34—42	40
rougeâtre	rougeâtre	ocre rouge	gris verdâtre/noir	verdâtre	gris foncé
< 0,01	0,03—0,15	0,2—0,5	0,02—0,1 0,01 à 0,02	0,08—0,04	0,01—0,08
blanchâtre	blanchâtre	blanche	blanchâtre	chaux grisâtre	grisâtre
1—1,3	0,8—1,5	0,2—0,7	0,2—0,6	0,2—0,5	0,2—0,5
gris	grisâtre rosé	gris beige	gris beige	grisâtre	gris clair
5—6	3—6	7,5	8	8—8,5	11—12
			1		1
			45		53
			7		3
gris foncé	grisâtre rosé	gris beige	gris beige	gris foncé	gris
20	25—28	28	19—21/ 9	20	20
		1—2	2		
			3		
			45		
			10		

Luc Fr. GENICOT

Chargé de cours à l'U.C.L.
Membre effectif de la C.R.M.S.

**LA COLLEGIALE ROMANE
DE SCLAYN SUR MEUSE**

INTRODUCTION

« Sur le Meuze est scitué le bourg de Sclain qu'ast une église collégiale, distant de Samson une demi lieue, de Namur deux, de Huy trois. » A ces mots se bornait au début du XVII^e siècle une description qui signalait le seul ornement de Sclayn, son église principale (1).

Celle-ci dédiée primitivement à Notre-Dame et Saint-Félix (2), lut bâtie en pierres calcaires de l'endroit (3), en bordure de la vieille route qui longe la Meuse, à mi-distance de Namur et de Huy (4). Elle se dresse au départ du coteau condrusien qui grimpe au sud, à une centaine de mètres de la rive droite du fleuve (fig. 1).

Son histoire est mal connue (5) et les circonstances de sa création le sont autant. En voici les faits. Un chapitre de neuf chanoines séculiers lut fondé, presque certainement en 1072 (6), par l'abbaye carolingienne et impériale de Cornelimunster (7). Il vivait sous la direction d'un prévôt représentant l'abbé, dans un encloître probablement serré

-
- (1) Paul de Groonendael (+ 1621), « Etat du comté de Namur », éd. F. DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, Bruxelles, 1844, p. XXXIX.
- (2) N. D. en 1102; Sainte-Marie et Saint-Félix en 1185 env.; idem en 1188; N. D. en 1425; etc. L'autel de ce dernier nom est fréquemment cité par les archives du XV^e s. (p. ex. AEN, *Sclayn*, reg. 841, f^o 160 v^o, a^o 1419; reg. 869, f^o 1 v^o, qu. du XVI^e 2^e s.; liasse 868, a^o 1641; etc.). L'église a présentement le titre de Saint-Maurice repris à la paroisse (voir n. 14).
- (3) Plus loin, n. 43.
- (4) Sclayn, prov. de Namur, cant. d'Andenne.
- (5) L'ouvrage de V. BARBIER est purement événementiel : *Histoire du chapitre de Sclayn*, Namur, 1889. L'écl. par J. BARBIER des *Statuts de l'église collégiale de Sclayn*, dans *AHEB*, t. V, 1868, p. 287 sv., n'apporte presque rien.
- (6) G. DESPY, *Henri IV et la fondation du chapitre de Sclayn*, dans *Mél F. Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp. 221-236, a judicieusement opéré les recoupements qui précisent la date. Annexe n^{os} 1 et 2.
- (7) D. MISONNE, *Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au moyen âge dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Milan, 1962, p. 423 sv.; A. JORIS et G. DESPY, *Etude sur une charte privée, rédigée à Huy en 866, pour l'abbaye de Cornelimunster* dans *BCRH*, t. CXXXVI, 1960, spéc. pp. 118 sv. (avec bibliog.); H. DAVERKOSEN, *Die wirtschaftliche Lage der Reichsabtei Cornelimunster*, Aix-la-Ch., Diss., 1914; L. HUGOT, *Die ehemalige Abteikirche in Cornelimunster*, dans *Kirche und Burg in der Archuol. des Rheinlandes*, Dusseldorf, 1962, pp. 85-91. — Les comptes de 1422-1425 signalent notamment : « Item rendut au clere monssigneur de Sain Cornay qui apportat à Liege le chans de sain Cornay sor papier, III haies por son vins » (ARCH. ETAT NAMUR, *Collégiale de Sclayn*, reg. 889, f^o 65). Paul de Croonendael (voir n. 1) ajoute à la p. XLII : « estant à la collation de l'abbé de St-Corneille-lez-Aix ». La liasse 868 de Sclayn aux AEN contient une missive du 2 septembre 1680, de l'abbé Jean Théodore qui dit notamment : « Audito quod officium sti Corneli in ecolesia filiali nostra Scladiniensi ab aliquo tempore intermissum sit, non attento tenore secunde foundationis [1106 ?],... ».

autour de l'église (°) et qui groupait des maisons claustrales (°), un hôpital (10), une école (11), une grange (12) et d'autres annexes (13). Ses revenus étaient maigres et le sont toujours restés : la dîme paroissiale



Fig. 1. — Vue générale du sud-est. Etat actuel.

- (8) L'étendue et la disposition des enclôîtres n'ont jamais été étudiées. On peut supposer qu'ils jouxtaient l'église, comme à l'ordinaire (Huy, Fosses, Andenne, Liège, Nivelles, etc.). Les comptes du XV^e s. mentionnent un « parvi » qui avait une porte : était-ce une sorte d'*atrium* ou de cour à galeries ? La terminologie ne l'exclut pas; les statuts retranscrits en 1534 disaient : « Et qui voluerit habere sepulturam in clastro seu ambitu dicte ecclesie » (éd. J. BARBIER, *op. cit.*, p. 295), formule qui, ailleurs, désigne expressément un cloître véritable.
- (9) Elles sont dites « elle encloustre », « el encloustre », « alle encloustre » au XV^e s., et appelées les « saulez claustrales » en 1433 (AEN, *Selayn*, reg. 841, passim). Certaines étaient intitulées « de la Madeleine », « des douze Apôtres », etc. Elles ont dû se trouver à l'intérieur d'une enceinte, percée p. ex. par « le porte des apostles » (*Ibid.*); une maison canoniale fut vendue en 1527 « après ce que certaine place joindant damont aux enclouses de nostre dicte englise, daval al grange del hospital, vers Braibant aux chemins, et daultre costey au masiche [l.d. mentionné dès 1334] et aux cymiter de nostre englise, ewist estey mise à proclamation... » (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, *op. cit.*, p. 332). Il est aussi dit qu'en 1334, « li porcession [sic] vat entierement derriere le capelle saint Jehan, dedens les murs » (*Ibid.*, p. 253).
- (10) J. ROUHART-CHABOT, *L'hôpital de Selayn au moyen âge*, dans *Mél. F. Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp. 475 sv.
- (11) En 1412, elle était tenue par maître Collar de Jolenville; en 1416, par maître Raskins (*AEN*, *Selayn*, reg. 841, f^o 24 et 117 v^o).
- (12) Voir n. 9; celle « del aultre saint Katherine » est citée en 1412 (*Ibid.*, f^o 19).
- (13) Une « taverne » fut détruite en 1435 (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, *op. cit.*, p. 298); un « puche » (puits) existait en 1411 (AEN, *Selayn*, reg. 841, f^o 9 v^o); un « brassin » se trouvait devant lui (*Ibid.*, f^o 3).

de Saint-Maurice ⁽¹⁴⁾ ne lui fut concédée qu'en 1229 pour survivre ⁽¹⁵⁾. Le chapitre n'a guère joué de rôle sur la scène religieuse du diocèse de Liège auquel il appartient jusqu'en 1559, pas plus que l'agglomération sur le plan politique dans la principauté, puis dans le comté de Namur à partir de 1281. Il n'a jamais été qu'une institution de rang secondaire.

Les raisons de sa naissance sont obscures. La charte de fondation est perdue, comme la plupart des documents du premier chartrier ⁽¹⁶⁾. L'arrenga nous échappe mais sa teneur, relatée par « une charte très ancienne », était sans doute encore lue en 1684 lors du différent qui surgit entre l'évêque et les chanoines, soutenus par l'abbé d'Inden et par les habitants, au sujet de l'incorporation du chapitre à la cathédrale Saint-Aubain de Namur. Le procès suscita la rédaction de quelques mémoires qui réfutaient les prétentions épiscopales. L'argumentation rappelait les motifs de la fondation du chapitre ⁽¹⁷⁾. Elle en soulignait d'abord les implications spirituelles. A savoir que le chapitre avait été créé « pour qu'y vivent des chanoines qui prieraient Dieu notre Seigneur pour le bien-être de l'Empire et le salut du peuple »; et qu'il avait permis, toujours et depuis son origine, que « les habitants des lieux voisins y viennent entendre la prédication et les dicts offices, et les passans et repassans, en allant et revenant d'une ville à l'autre, la messe lort commodément à cause du passage qui s'y donne » ⁽¹⁸⁾. Ces buts essentiels, assurément louables et réels, s'accompagnaient vraisemblablement d'intentions plus pragmatiques.

(14) Bâti à flanc de coteau, au sud, remaniée au XV^e s. (AEN, *Sclayn*, reg. 841, f^o 108 v^o [1416] et reg. 845, ss paginat. [1522]), démolie en 1813 et 1863 (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 206; E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, Bruxelles, t. complém., 1948, p. 380 et 501). Les fonts baptismaux romans (1125-1150) sont déposés au Musée archéologique de Namur (L. TOLLENAERE, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Louvain, 1957, pp. 308-309).

(15) G. DESPY, *Henri IV...*, op. cit., p. 228.

(16) Les lacunes considérables sont attestées du fait que les chartes les plus anciennes datent seulement de 1102, 1132, 1101, 1206 et 1229 déjà (pertes subies peut-être en 1445 [V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 366] et sûrement en 1692 [*Ibid.*, p. 130]).

(17) *Ibid.*, pp. 68, 96, 110, 363 et 372. Lettre de l'abbé Théodore de Hoen : « cette tres ancienne imperiale fondation at esté faite par Henri Quatre... à cette fin que servire Dieu, jour et nuitte, pour la conservation et bien de l'empire et salut du peuple » (1684); mémoire capitulaire de 1684 : « Que les offices divins s'y chantent et celebrent, iour et nuitte, tres bien, à la louange de Dieu et l'edification du peuple; que l'on y prie pour le fondateur, sa Majesté, et pour tous les bienfaiteurs; que les habitans des lieux voisins... »; exposé de l'abbé en 1684 : « Quod illa fundatio facta fuerit in hunc finem, ut ibidem vivant canonici qui, pro statu regni et salute populi, Domino Deo nostro famulentur, uti in terminis habetur in antiquissima charta que asservatur in archivis capituli Scladiniensis »; missive du conseil provincial de Namur au roi en 1684 : « la dite eglise de Sclayn auroit esté fondée par l'empereur Henry III^e, ensuite d'une inspiration divine, en l'an 1106, qui la dotta de ses propres biens, afin que les chanoines y demeureroient et prioieroit pour la prosperité de l'estat et le salut du peuple »; etc.

(18) *Ibid.*, p. 363.

Souhaitait-on conlier au chapitre un rôle dans l'économie domaniale ⁽¹⁹⁾, lui voir remplir une fonction hospitalière ou d'enseignement ⁽²⁰⁾, lui donner une portée « politique » ⁽²¹⁾? En tout cas, il ne desservait pas un véritable lieu de pèlerinage ⁽²²⁾.

La première hypothèse semble contredite par la présence, en 1208 encore ⁽²³⁾, d'un receveur attitré et indépendant du chapitre, travaillant directement pour l'abbaye de Cornelimunster qui, d'ailleurs, s'est progressivement défaite de ses propriétés lointaines ⁽²⁴⁾. La seconde manque de logique : on ne créait pas un chapitre pour établir un hôpital ou une école, mais on en fondait parce qu'il existait un chapitre. La troisième qui semble a priori fragile, n'est pas la plus absurde.

L'agglomération de Sclayn a peut-être fait partie jadis d'un grand « *liscus* » du haut moyen âge ⁽²⁵⁾, centré sur Seilles où Charlemagne vint à plus d'une reprise ⁽²⁶⁾. Elle était sise en bordure de l'ancien comté de Huy démantelé au tournant des X^e et XI^e siècles ⁽²⁷⁾. Elle se trouvait aussi à la limite du « *pagus Lomacensis* », à la frontière de ce qui est devenu le noyau du comté de Namur ⁽²⁸⁾. On sait du reste que, dans la seconde moitié du XI^e siècle, Albert II de Namur entra en conflit sérieux avec Théoduin de Liège († 1075) qui voulait accroître ses possessions avec le soutien impérial ⁽²⁹⁾, et qu'au siècle suivant, le comte s'était subrepticement arrogé des droits sur plusieurs localités voisines, notamment sur le ban d'Andenne. Élément topographique non négligeable enfin : il n'est pas exclu qu'un ponton ait franchi la Meuse à hauteur de Sclayn. A la fin du XIII^e siècle, il existait sûrement ⁽³⁰⁾.

(19) Opinion de G. DESPY, *Henri IV...*, *op. cit.*, pp. 232-233, combattue par D. MISONNE, *Chapitres séculiers...*, *op. cit.*

(20) Thèse formulée par certains, mais non exprimée comme telle par J. ROUHART-CHABOT, *L'hôpital...* *op. cit.*

(21) G. DESPY, *Notes d'histoire canoniale*, dans *RBPH*, t. XXXII, 1954, pp. 984-986; ID., *Un fragment d'une « Cronica monasterii sancti Huberti in Ardenna » perdue de la fin du XIII^e siècle*, dans *BCRH*, t. CXXI, 1956, p. 160, refuse cette interprétation. Contre lui, voir n. 34.

(22) D'accord avec D. MISONNE, *Chapitres séculiers...*, *op. cit.*, pp. 423-427; voir, en confirmation, l'*Annexe I*, n° 7. Néanmoins, une chasse de Saint-Félix, en laiton recouvert de lames d'argent et portant le distique : *Continet hec cista cineres Felicis et ossa, que tulit e Pincis rex noster conditor edis* [attribution à l'empereur donc] a été brisée et remplacée en 1674 (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, *op. cit.*, p. 84 et n° 2; source ?).

(23) *Ibid.*, p. 237.

(24) H. DAVERKOSEN, *Die wirtschaftliche Lage...*, *op. cit.*, pp. 9-14 (à partir de 1220 surtout et durant tout le XIII^e s.).

(25) G. DESPY, *Henri IV...*, *op. cit.*, pp. 234-236.

(26) *Charlemagne. Oeuvre, rayonnement et survivances*, Catal. de l'exposition d'Aix-la-Chapelle, 1965, pp. 13-16.

(27) L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale...*, t. II, Bruxelles, 2^e éd., pp. 213-215.

(28) C. G. ROLAND, *Les pagi de Lomme et du Condroz et leurs subdivisions*, dans *ASAN*, t. XXXIV, 1920, pp. 114-116.

(29) F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur de la première race*, Bruxelles, 1936, p. LXVII sv.

(30) J. ROUHART-CHABOT, *op. cit.*, p. 477.

Bref, la bourgade scldinienne était au centre d'une région longtemps contestée, qui fut l'enjeu de luttes politiques assez chaudes et où allait passer la frontière séparant la principauté de Liège et le comté de Namur auquel Sclayn ne fut rattaché qu'en 1281, après l'éclipse et l'éloignement de l'empereur.

Or, on connaît le caractère « épiscopète » de l'ordre séculier ⁽³¹⁾ et la faveur spéciale dont il jouit dans l'Empire, et dans le diocèse de Liège en particulier, jusqu'après la réforme grégorienne ⁽³²⁾.

Sans doute la fondation scldienne n'émane-t-elle pas du prince-évêque, mais d'une abbaye rhénane. Il est certain pourtant qu'elle a dû recevoir l'approbation de l'ordinaire, Théoduin (1018-1075), prélat d'origine bavaroise fidèle à la cause impériale, et qu'elle a dû s'effectuer avec le consentement de l'empereur dont dépendait le monastère d'Inden. A telle enseigne que les chanoines ont attribué leur origine à une initiative personnelle du roi, en se trompant du reste puisqu'ils l'ont donnée à Henri V au lieu de Henri IV ⁽³³⁾. A tel point aussi que la charte signalée plus haut faisait de la prière « pour l'Empire et la nation » le premier devoir du nouveau chapitre.

Il se peut ainsi, faute d'indice plus significatif et jusqu'à preuve du contraire, que la fondation du chapitre de Sclayn n'ait eu, indépendamment de sa portée religieuse, un objectif plus ou moins voilé. A savoir, celui de poster au bord de la grand-route ⁽³⁴⁾ et à la limite de la principauté, un groupe d'hommes de confiance, dévoués de nature à l'évêque et qui pouvaient exercer une certaine influence sur l'échiquier civil. Il va sans dire que ce rôle a fait long feu, puisque Sclayn fut namurois (1281); mais il est peut-être symptomatique qu'en dépit des contingences politiques ultérieures, le chapitre ait continué à vivre dans l'orbite culturelle du diocèse de Liège ⁽³⁵⁾.

Les sources de l'histoire monumentale sont des plus pauvres, à l'image de l'histoire tout court de la localité.

(31) H. SILVESTRE, *Sur une des causes de la grande expansion de l'ordre canonial dans le diocèse de Liège aux X^e et XI^e siècles*, dans *RBPH*, t. XXXI, 1953, pp. 05 sv.

(32) C. DEREINE, *Cleres et moines au diocèse de Liège du X^e au XI^e siècle*, dans *ASIN*, t. XLV, 1950, pp. 183 sv.

(33) G. DESPY, *Henri IV...*, *op. cit.*, p. 222 (les chanoines prétendaient à la date de 1106, qui est fautive aussi).

(34) C. DEREINE, *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant Saint-Norbert*, Bruxelles, 1952, p. 22.

(35) Voir la note 37.

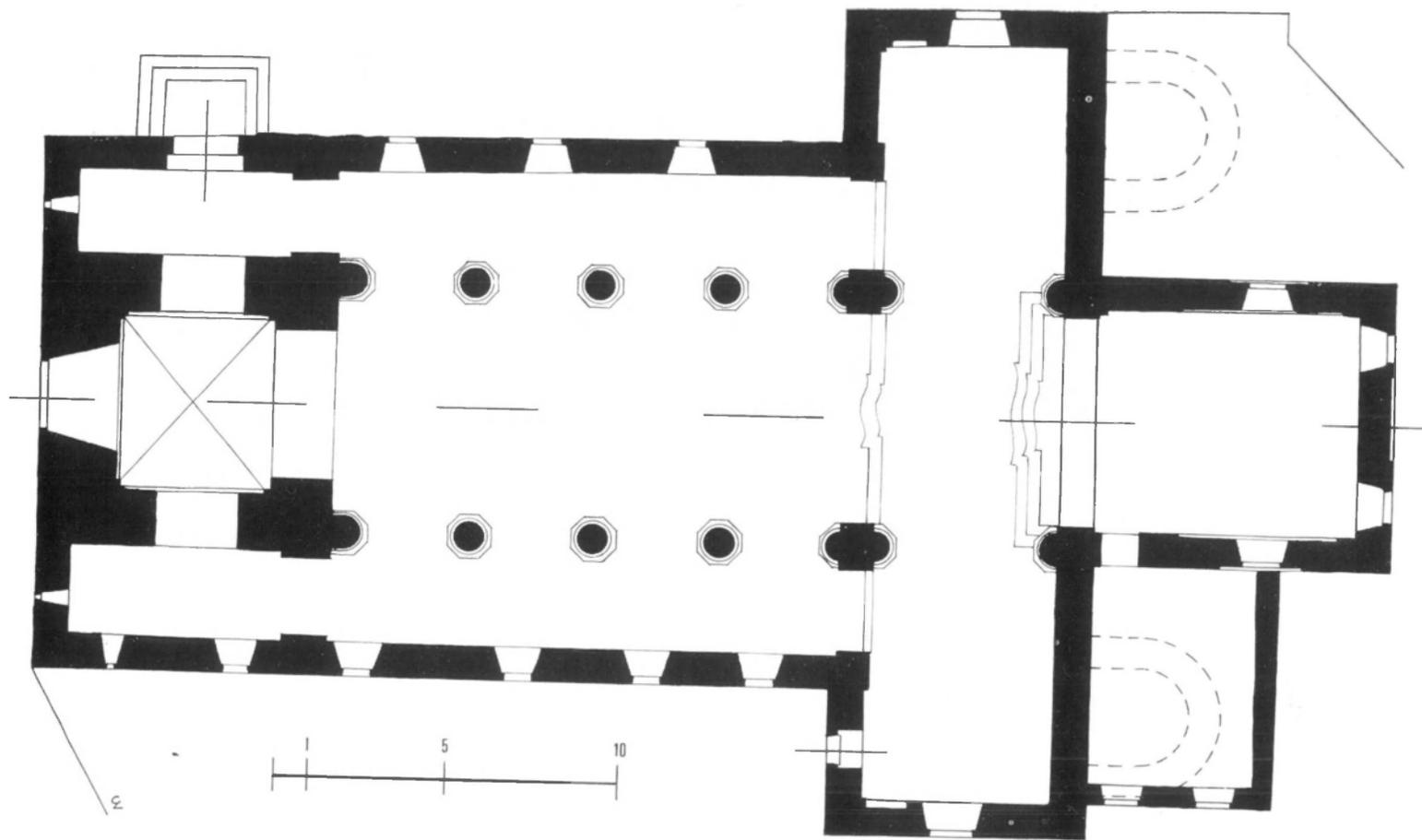


Fig. 2. — Plan actuel de l'édifice avec en pointillé le tracé des absidioles disparues.

Les textes sont rares et laconiques ⁽³⁶⁾. Ils suffisent à peine à dater l'édifice et à ponctuer son évolution de quelques événements malheureux, dont l'ampleur n'est d'ailleurs pas indiquée : incendies de 1188 et peut-être de 1445, dommages de 1558. Ils signalent l'état évident de vétusté de la bâtisse au XVII^e siècle, mais ne détaillent aucunement les réfections subséquentes, ni celles de plus d'envergure que le monument suppose avoir subi pendant le XVI^e siècle. Les meilleurs sont les comptes originaux, rares à l'époque pour la région mosane, de la fabrique d'église ⁽³⁷⁾; ils ne couvrent que treize années (1412-1425) et ne sont pas toujours explicites, se rapportant parfois à des portions remaniées, la tour notamment ⁽³⁸⁾.



Fig. 3.
Gouache d'Adrien de Montigny, 1604.
(Photo Bibl. Nat., Paris.)

(36) Voir la note 16.

(37) AEN, *Collégiale de Sclayn*, surtout les reg. 841 (1412-1421) et 889 (1422-1425) (comptes de l'hôpital, avec feuillets réservés à la fabrique); sur eux, voir J. ROUCHART-CHABOT, *L'hôpital de Sclayn au moyen âge*, *op. cit.*, pp. 475 sv. — Entre autres éléments significatifs, ces comptes illustrent la force des courants intellectuels durables. En effet, si pour les achats matériels (toile, clous, sable, chaux et parchemins), le chapitre allait naturellement à Namur, centre du conté et ville la plus proche, il commandait ses beaux livres aux copistes de Liège (Jean Voerboch, enlumineur, Henri de Eken, Guillaume qui louait des manuscrits au parvis de Saint-Lambert) et ses objets précieux aux orfèvres de Huy (Collar del Molline et Albrecht, un allemand sans doute). Il restait donc attaché aux vieux centres culturels du diocèse dont il faisait partie, peut-être par le biais du recrutement ?

(38) Transcription partielle dans l'*Annexe II*, pp. 37 sv.

La documentation iconographique n'est guère plus claire. La miniature (1604) de l'album de Croy (fig. 3) a peut-être été mal identifiée après coup tant elle correspond peu à l'édifice actuel ⁽³⁹⁾. Le dessin de la fin du XIX^e siècle lui est de loin supérieur, mais il suit les modifications importantes du siècle précédent ⁽⁴⁰⁾. Les plans originaux pour la construction de la tour en 1723, dont nous avons eu connaissance par M. J. Bovesse de Namur, sont intéressants; ils ne donnent pourtant pas l'état antérieur ⁽⁴¹⁾. Enfin, le dossier de la restauration de 1900 est maigre et dépourvu de plans ou de croquis ⁽⁴²⁾.

Par bonheur, l'édifice est relativement bien conservé et « parle » de lui-même. Des sondages dans les murs permettraient de trouver des confirmations. Une fouille au pied du croisillon nord a apporté des compléments d'information indispensable pour ne pas risquer des hypothèses trop hasardeuses sur le dispositif du chœur et de ses annexes.

(39) Paris, Bibl. Nat., Cab. Estampes, cote Vg. 76 / Fol., Réserve, f^o 13 v^o.

(40) Ce dessin a été exécuté d'après une photographie perdue (avant, chez M. Goffart, sur la place de Sclayn). Il en existe deux exemplaires : celui de la fig. 15, au crayon, appartient à M. le Curé; l'autre, colorié et signé par Fr. Labat à M^{le} M. Gilles qui est née dans la petite maison représentée contre l'église.

Cette maisonnette était occupée par l'organiste-sacristain; elle comprenait deux pièces en bas, celle de gauche sur laquelle ouvrait la porte ayant servi d'épicerie, et deux pièces en haut auxquelles menait un petit escalier raide, intérieur. Elle était totalement séparée de l'église. Elle est déjà mentionnée en 1787 : « la maison où logait le premier marguillier, contre la collégiale » (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 228); elle fut abattue en 1900 lors de la restauration (Arch. de la Comm. Roy. Monum. et Sites, Bruxelles, dossier 8350, lettre du 12 avril 1899 : « faire disparaître une petite construction d'un très mauvais effet enclavée dans l'édifice »).

(41) Fig. 19. Bruxelles, AGR, C. et Pl. mon. inv. impr., n^o 2987, 3 feuillets. Le 1^{er} feuillet double porte, à droite, un timbre de 1737 d'une valeur de quatre patars avec la signature *Stiennon*; en dessous : « Timbre servans aux deux plants cy joints, consignés de la parte de Nicolas Waldor, projets par feu le sieur Nicolay »; une autre main a inscrit plus bas : « Procès en appel de Namur au Grand Conseil »; sur l'autre volet, on lit en haut : « Item deux plans qui sont etez consignez le 14 may 1734. Sub. [signé] L. » au milieu : « Plans consignés par Nicolas Waldor le 14 may 1734 », et en bas : « Nicolas Waldor suppliant contre ceux du chapitre de Sclayn. S. a Patigny ». Le second feuillet montre l'élévation du clocher, signée R. B. et accompagnée du texte : « Icy est le dessein de la tour nouvelle à faire pour le chapitre de Sclayn. Fait ce 19 février 1723. [Autre main :] M^r Remacle, chanoine et secrétaire du chapitre ». Le troisième feuillet porte les plans des charpentes, signés R. B., avec la mention : « Dessein pour le chapitre de Sclayn. ... Remacle, chanoine et secrétaire ». Le chanoine Jean Remacle est signalé de 1723 à avant 1760 (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., pp. 134, 135, 136 et 143); il est cité, comme décédé en 1763, en tant qu'ancien écolâtre (R. CAPELLE, *Litiges nés à l'occasion de l'exercice du droit de seigneurie à Sclayn-Bonneville aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Mél. F. Courtoy*, Namur, 1952 t. II, p. 817). Le titre d'écolâtre lui est pourtant donné dans un acte de 1789 pour Bonneville (AEN, *Sclayn*, n^o 827, in fine).

(42) Bruxelles, Arch. de la Commiss. Roy. des Monum. et des Sites, dossier n^o 8350 (classement du 17 mars 1949).

ANALYSE

Ce petit chapitre séculier, aux ressources de tout temps limitées, a utilisé son église le plus longtemps possible, jusqu'au bout, et à moindre frais. Il n'y a consenti que des aménagements de second ordre, restaurant un élément ici, en enlevant un autre là, suivant les besoins de la sécurité ou du goût. Aussi nous a-t-il légué un édifice bien conservé dans ses grandes lignes et dont l'étude archéologique n'offre point de très grandes difficultés.

La collégiale longue de 40 m à peine, est bâtie en moellons irréguliers de pierre régionale ⁽⁴³⁾, noyés dans un lourd mortier qui ne respecte aucune assise. Elle se compose d'un sanctuaire rectangulaire à chevet plat, jadis flanqué d'absidioles non contiguës, d'un transept étroit et saillant, de trois courtes nefs de quatre travées et d'un massif occidental dominé par une solide tour (fig. 2).

Le chœur.

Le sanctuaire, plus bas que la nef, est cependant notablement surélevé. Il est orné de trois arcs aveugles qui encadrent autant de baies, sans descendre jusqu'au sol ⁽⁴⁴⁾. Les fenêtres latérales existent toujours, à peine remaniées; celle du sud fut raccourcie à la base par cinq tas de briques derrière l'appentis de la sacristie. Les fenêtres actuelles du chevet sont tardives (fig. 4): elles ont remplacé une vaste fenêtre axiale, grossièrement murée lors de la mise en place, en 1656 ⁽⁴⁵⁾, d'un autel à portique qui l'obstruait complètement. Le pignon oriental lui-même a été rehaussé et garni de coyaux au XVIII^e siècle ⁽⁴⁶⁾.

(43) La vallée de la Meuse est semée de carrières de calcaire (et de chaux), exploitées encore de nos jours, spécialement à Namèche, Seilles et Andenne, autour de Sclayn. Sclayn même possède une importante industrie d'extraction de dolomies, qui occupe une bonne part de la population active de la localité (1.550 hab. env.).

(44) Base à 3,60 m du sol actuel au nord.

(45) F. COURROY, *Les Duchesne, tailleurs de pierre et marbriers namurois*, dans *ASAN*, t. XLIII, 1938, p. 289. Autel érigé à la mémoire de Jacques Zualart, seigneur de Sclayn, millésimé par chronogramme de 1663 (ID.), *La Vierge gothique de Sclayn*, dans *Namurcum*, t. XVI, 1939, p. 1-4, et consacré avec le chœur réparé par le prévôt Gérard Orban, le 21 juillet 1670 (V. BARBIER, *op. cit.*, p. 78).

(46) exhaussement perceptible dehors (fig. 1) et, mieux, sous les combles. A 1,40 m sous la faitière actuelle se situe le sommet de la charpente romane; entre ces deux points, la zone de moyen appareil à mortier grisâtre tranche nettement sur la maçonnerie primitive à mortier rosé du bas.



Fig. 4.
Détail du chevet. Etat actuel.

Sous le faite retouché, il conserve trois ouvertures triangulaires qui aéraient les combles et qui, comme à Waha en 1050 ⁽¹⁷⁾, servaient sans doute aussi à un colombier installé sous la toiture. Celle-ci avait primitivement une inclinaison voisine de 36° sur la base.

Le chœur, surélevé de 0.60 m par rapport à la croisée, trace un rectangle intérieur de 8.60 m sur 6.50 m. Il est occupé par l'autel baroque de 1656 et par deux rangées de six stalles d'une époque voisine. Les parois nord et sud sont élégées par des arcades d'inégale ampleur qui se rejoignent sur un culot dont la mouluration est du XVI^e ou XVII^e siècle (fig. 6). Au milieu de l'arcade plus large est creusée la fenêtre qui est ainsi décentrée sensiblement vers l'est afin de capter la lumière au-delà de l'absidiole qui s'appuyait au transept. Une arcade unique se cache probablement derrière l'autel (fig. 5).

Rien n'autorise à croire que le sanctuaire ait jamais été voûté. Il constitue un cas un peu particulier par conséquent, mais pas unique.

(17) I. MERTENS, *L'église Saint-Etienne à Waha*, dans *Ard. et Famenne*, t. 1, 1957, p. 26 et n. 18.



Fig. 5.
Vue intérieure du chœur.

même pour une collégiale. Et qui témoigne peut-être d'une peur de ne pas oser asseoir une voûte en pierre pondéreuse sur les murailles affaiblies par un décor d'arcades bivalent (18). Ou, plus simplement, d'une médiocrité des ressources financières du chantier ?

On peut se poser la question de la surélévation importante du sanctuaire : répondait-elle à une fonction spéciale, comme le creusement d'une crypte par exemple ? Rien de semblable ne permet à vrai dire de le supputer, ni dans les textes, ni dans la bâtisse. Nulle trace, de fenêtres en particulier, ne manifeste au dehors la présence éventuelle d'une crypte sous le chœur. Pour qu'il en fût ainsi (19), le chapitre aurait sans doute dû posséder des reliques plus renommées que celles dont il disposait. La déclivité sud-nord du terrain a peut-être été une raison suffisante de relever le pavement du chœur dont l'anglée sud-est a de tout temps été enfouie dans le sol.

(48) Encore l'âme des murs a-t-elle 0,75 à 0,80 m. d'épaisseur, ce qui n'est pas négligeable, techniquement.

(49) Une reconnaissance effectuée lors du placement du chauffage en 1941 n'a pas révélé de crypte sous le chœur (renseignement verbal de l'abbé A. Lissoir qui a assisté au sondage). Ajouter à cette indication négative, la mention (tardive) du document de l'*Annexe I*, n° 7 : « Ubi nullus prorsus huiusmodi elemosinis adiri queat ».

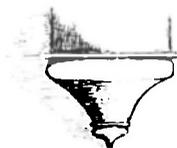


Fig. 6.
Croquis d'un culot actuel du chœur.

Absidioles.

Deux absidioles encadraient autrefois le sanctuaire. Celle du sud a fait place à la sacristie; celle du nord a été rasée bien avant le XVIII^e siècle ⁽⁵⁰⁾. Mais on les restituera grâce aux arrachements et aux sondages de l'une d'elles ⁽⁵¹⁾. C'étaient de fortes absidioles (*fig. 8*), un peu surélevées ⁽⁵²⁾, ouvertes sur le transept par une arcade de 3 m de largeur et d'environ 6 m de hauteur ⁽⁵³⁾. Elles n'étaient pas implantées dans l'axe des collatéraux, mais fermement attachées vers l'extérieur aux croisillons. Elles s'achevaient par un demi-cercle précédé d'une courte section droite (1,50 m). L'épaisseur de leurs murailles et les arrachements « in situ » attestent leur voûtaison de pierre. Elles étaient couvertes d'une toiture dont les solins restent inscrits sous l'appentis de la sacristie sud et sur le croisillon nord ⁽⁵⁴⁾.

Entre le chœur et l'absidiole nord se remarque une petite porte, primitive et rebouchée ⁽⁵⁵⁾. Il n'est pas sûr que la même porte ait existé dans le bras sud qui, du reste, se trouvait plus enterré dans la pente du terrain. Cependant, sous le toit de la sacristie, court le joint épais en mortier d'un solin horizontal qui quitte la retombée de la toiture de l'absidiole, atteint l'angle du croisillon et du chœur, puis s'incline à 55° le long du sanctuaire pour passer devant le seuil de l'arcade aveugle où il se perd (*fig. 8*). Ce solin s'appuie donc au sanctuaire sur une longueur au moins égale à celle de l'absidiole disparue, comme

(50) Les murs frustrés de chaînage, la base du pilier (*Annexe II*) et les boulins du mur bâti dans l'alignement de la paroi extérieure du croisillon N., appartiennent à une construction antérieure à l'actuel appentis de cet endroit.

(51) Rapport détaillé dans l'*Annexe II*, p. 41.

(52) Un seuil de 0,30 m, apparaît au revers du croisillon.

(53) *Fig. 8*. L'arcade nord est bien visible au revers également. La portion supérieure seulement l'est au sud, sous la toiture de la sacristie : elle y est toujours couverte de son enduit ancien.

(54) *Fig. 8*. Au sud, sept encoches (3 × 12 × 15/20 cm.) maçonnées à mortier orangé, comme celui des hauts-murs du sanctuaire et des fondations de l'absidiole nord, sont espacées d'une quinzaine de cms. Elles devaient recevoir l'about d'un voligeage longitudinal qui se place curieusement à quelque 0,70 m. plus bas que le solin d'une toiture en bâtière de l'absidiole, et qui est plus faiblement incliné que ce même solin. Y aurait-il eu un relèvement du toit initial, s'accompagnant peut-être de l'insertion des sacristies dont on parle un peu plus loin ?

(55) *Fig. 8*. La porte, surélevée de 0,15 m. au sol, fait 1,10 m. de large et 2,70 m. de haut. Ses claveaux sont peu réguliers, sans trace apparente de reprise à leur entour.

si une annexe s'intercalait entre celle-ci et le chœur. Pareils indices l'ont défaut sur le croisillon nord. Mais c'est ici la porte qui peut servir à compléter la description.

Les petites constructions enserrées par le chœur et les absidioles n'ont pu, en raison des différences trop considérables des pavements, servir de passage des unes à l'autre. Ni conduire à une crypte extérieure, dont on devrait trouver des repères, ou à un « atrium » oriental comme le pays mosan en a utilisé plusieurs fois, car le relief semble à nouveau y faire obstacle. Elles paraissent avoir pu remplir la fonction de sacristies : des annexes de ce même type se rencontrent à Saint-Médard de Jodoigne (56) et peut-être à Sainte-Adèle d'Orp-le-Grand (XIII^e s.) et, mieux, se rencontraient à Kuntich au XII^e siècle sur le bras nord où l'absidiole, plus développée, était écartée de la même façon du chœur (57). Mais il n'est pas impossible que les sacristies ne soient en l'occurrence des adjonctions précoces au plan initial (58).

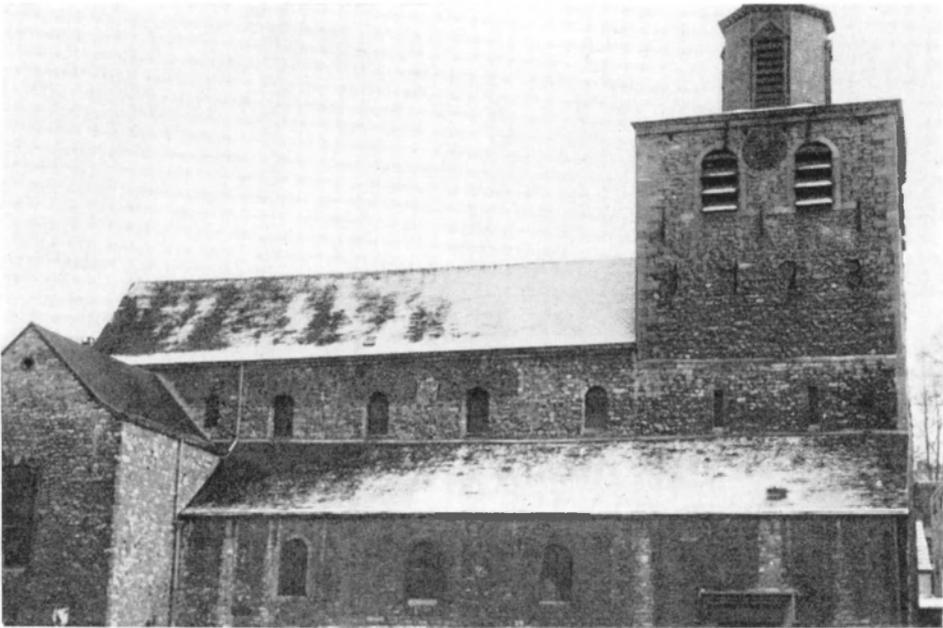


Fig. 7. — Ensemble de la face nord. Etat actuel.

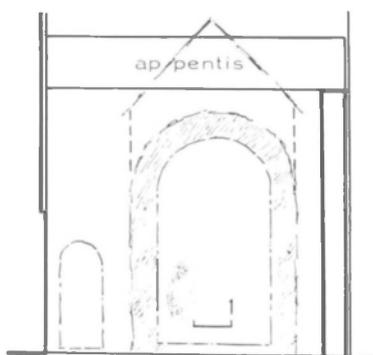
(56) Sur Jodoigne, R. M. LEMAIRE, *La formation du style gothique barbaçon*, t. I, Anvers, 1949, p. ...

(57) Sur Orp et Kuntich, R. LEMAIRE, *Les origines...*, *op. cit.*, pp. 160 et 189 (à Orp, ce serait une transformation).

(58) Voir n. 54 ci-devant.



Fig. 8. — Vestiges des absidioles. A gauche, combles de la sacristie.



A gauche, revers du croisillon nord.

Transept.

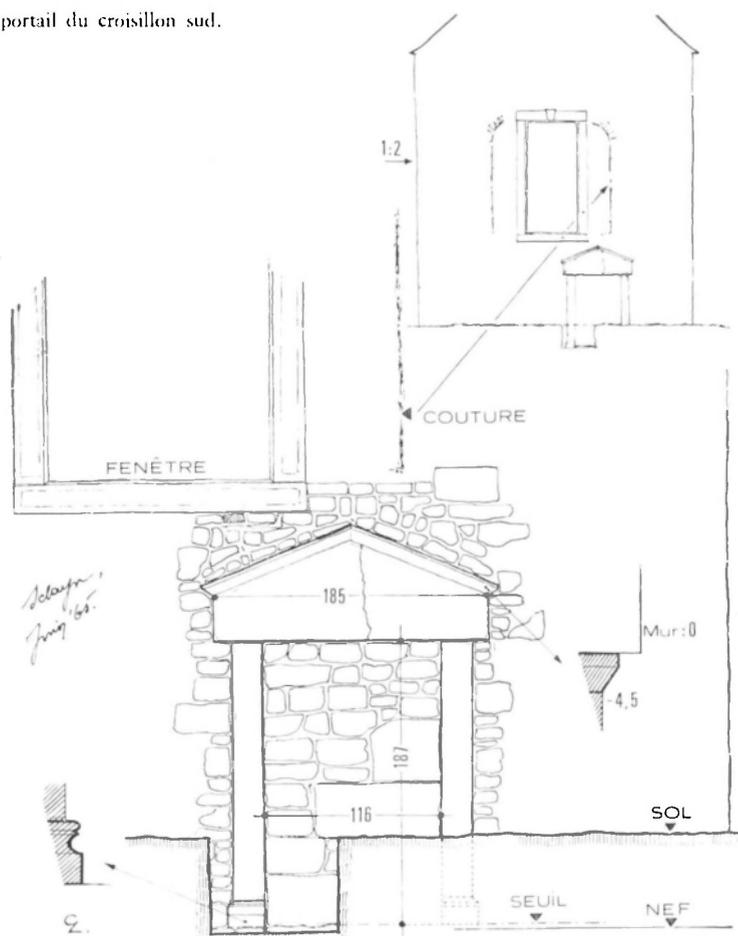
Son plan saillant s'inscrit sur trois rectangles inégaux : la croisée occupe une surface de 5,30 m sur 6,50 m; le bras sud a 5,30 m sur 8,25 m, soit 0,30 m de plus dans le sens nord-sud que le bras nord (fig. 2). Erreur de tracé ou contingence née du passage de la vieille route sur le flanc nord du lieu choisi ? Le repérage des angles du croisillon nord à l'aide de lourds blocs, sans doute romains pour une partie, spécialement au nord-ouest où la pierre d'angle en grès ne mesure pas moins de 90 sur 110 cm, plaide vraisemblablement pour le second terme de l'alternative.

Le transept porte un plafond de bois. Il est du type « bas » suivant la formule proprement mosane. Les quatre petites fenêtres, visibles au dehors (fig. 1 et 7) et qui de ce fait éclairaient directement la croisée, furent masquées par des remplages aveugles imitant les fenêtres hautes du vaisseau pour uniformiser l'espace intérieur au XVIII^e siècle.

Dans le même but ⁽⁵⁹⁾, l'arc séparant la nef et le carré du transept a disparu. Mais il en subsiste des traces légères sous le plafonnage. De plus, les pilastres des supports, d'ailleurs plus volumineux à cet endroit, en conservent le souvenir évident.

Autres modifications indépendantes : les lenêtres des croisillons ont été remplacées par une seule baie de goût classique. Leurs coutures demeurent perceptibles (fig. 9). Enfin, la porte du bras méridional,

Fig. 9. — Relevé du portail du croisillon sud.



(59) A moins, ce qui paraît ici douteux, qu'il n'y ait pas d'arc. Voir les exemples ruraux de Wierde (L. F. GENICOT, *La tour seigneuriale et l'église romane de Wierde*, dans *ASAN*, t. LIV, 1967, p. 139) et de Neerheylissem au début du XIII^e s. (R. LEMAITRE, *De romaanse bouwkunst in de Nederlanden*, Bruxelles, 1952, p. 118). Ici, la disparition évoque plutôt celle de Bierbeek (L. F. GENICOT, *Notes complémentaires sur l'église romane de Bierbeek en Brabant*, dans *Bull. Soc. Hist. et Archéol. Louvain*, t. IX, 1969, p. 29).

vers l'ancienne église paroissiale et vers le cimetière, a été condamnée de plus longue date sans doute. Elle s'ouvrait, hors d'axe, sous un lort miteau en bâtière monolithique, aujourd'hui brisé, entre des piédroits posant sur des bases qui superposent une gorge, un listel et un tore aminci (fig. 9). Une moulure biseautée, en faible retrait sur le mur de la paroi, couronne le linteau d'un larmier⁽⁶⁰⁾. Les protils attestent une époque assez avancée de la modénature romane et rappellent d'autres portails dont les mosans ont fait un large usage entre les XI^e et XIII^e siècles⁽⁶¹⁾. Ils situent probablement le nôtre vers 1100-1120.

Un autre élément, peut-être capital, consiste dans la décoration murale intérieure des croisillons. Elle disparaît malheureusement sous d'épaisses couches de plâtre et n'est plus sensible que sur certains pans. Les retours occidentaux des bras sont creusés d'une haute niche plate, profonde de 0,17 m et large de 2,54 m au nord contre 3,07 au sud où le croisillon est plus grand. Au surplus, les parois latérales conservent chacune dans un angle une niche du même genre, large seulement de 0,90 m. Leur seuil est surélevé par une banquette et leur extradors peut-être arraché. Elles ne paraissent pas avoir encadré les fenêtres primitives à moins qu'une répétition de niches analogues, comblées au moment du percement de la baie classique, ne se soit développée sur toute la paroi au nombre de trois ou cinq. Sonder les murs le dirait seul. Mais il n'est pas exclu qu'il ne s'agisse d'un décor similaire à celui du chœur de Waha (1050) et des croisillons de Nivelles (1046). Il serait utile de s'en aviser pour situer la collégiale de Sclayn dans le mouvement architectural du XI^e siècle et pour confirmer l'appartenance des croisillons et du chœur à un même ensemble rythmique. Une composition de cet ordre conférerait au transept une monumentalité tout autre que celle d'aujourd'hui.

Toujours à propos du décor, extérieur cette fois, on notera l'indice chronologique que fournissent les arcatures entourant les petites fenêtres de la croisée. Elles sont doubles autour des deux baies du nord et quadruples autour de la seule baie occidentale du sud. La baie sud-est en est dépourvue (fig. 2). Ces différences témoignent de repentirs qui font du transept une charnière de la construction. Un détail suggestif les touche également. Sur la face nord, soit sur le beau côté qui jouxte la voie de grand passage, les arcatures ont été comblées

(60) Ouverture de 1,88 sur 1,16 m. (enterrée de nos jours de 0,63 m.). Batière : 0,66 sur 1,85 m. Les proportions de tous les éléments de cette porte ont un commun dénominateur de 10,5 cm.

(61) A. LANOTTE, *L'église de Dave. Monographie archéologique*, dans *ASAN*, t. XLIV, 1943, pp. 21-22 (l'auteur cite notamment Sclayn).

de briquillons, c'est-à-dire tardivement pour la région (XVIII^e siècle ?), afin d'enduire les murs uniformément et sans concession à ce décor « vieillot » (fig. 7). Des zones d'enduit gris rosé se remarque encore à l'extérieur du croisillon sud; H. Crépin écrivait en 1855 qu'un « ciment » recouvrait les hauts-murs en cachant leur décor (62). L'emploi d'un plafonnage extérieur persistait ou avait donc regagné la faveur du public, comme durant l'époque romane.

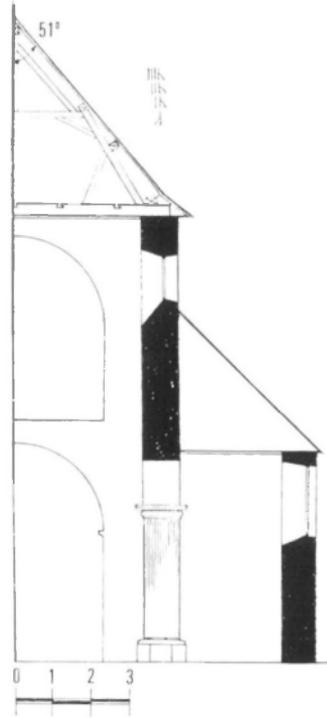


Fig. 10.
Coupe à travers les nefs actuelles.

Autrefois, la croisée était probablement surélevée comme elle l'est encore de deux marches. Elles était occupée par le « chœur » avec les stalles des chanoines (63) : au milieu du siècle passé, un muret

(62) *Op. cit.*, p. 192. Comme Waha et Celles, précise l'A.; mais aussi Bertem, Mousty, etc.

(63) On y a travaillé en 1422-1425 : « Item rendu à Renwars le Fevre de Bonneville por bochons de fiers, crampons et viertiers et altrez besoingne appartenant auz forme del englize, VII bod... Item rendu à Iohan del Hospital por une grande pieche de bos que li capitle fist soyers por faire les formes del glize, LX hiamez... Item rendu à Werars le soieurs por soyers le pieche de bos desseurdit, parmi les frais de li et de son varlet, XXXVII bod. » (AEN, *Sclayn*, reg. 889, f^o 63 v^o et 65).



Fig. 11.
Les charpentes de la nef. Fermes de 1723 et entrants romans. Vue vers l'est.

de cinq pieds de hauteur isolait encore le carré des bras du transept⁽⁶⁴⁾. Chanoines et chapelains y officiaient, sous une couronne de treize lumières⁽⁶⁵⁾, en groupes de chœurs disposant chacun de candélabres⁽⁶⁶⁾. Ils se servaient de plusieurs lutrins, dont un de pierre⁽⁶⁷⁾, dressés dans le chœur ou près de l'autel majeur que protégeait un cyborium⁽⁶⁸⁾. Ils étaient rassemblés au pied d'un grand

(64) H. CREPIN, *Notes d'un touriste*, op. cit., p. 189.

(65) Un « restelier » (lustre) avec « treze candeilles » fut placé « en nostre hourt », vers 1334 (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 254); « le chandelier du milieu de l'église » existait encore en 1709 (note des expositaux : AEN, *Sclayn*, liasse 857, in fine).

(66) En 1684, l'institution comptait 9 chanoines et 10 chapelains (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 363). « Com ensi soit que nos aions acostumeit d'arriere de lire et de cantein en notre eglise à quatre livres, c'est à entendre à quatre congregations de compagnons, à cascon costoit de hourt deus... » (V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 253; 1334, 26 juin). « Item por delle noive colle et por une plattinez de fiers staineie por faire des chandeils à mattinez. Il bod... Item rendut à lohannes Anthone de Horion por escrier une livre des response dez grandez fie-tesz treppe avoic plusieurs vieus sains respous et plusieurs et plusieurs [sic] altreiz necessiteit oudit libre. Et ausy une altre quayer sour papier notteis contenant certaines solemptniteit que li capite n'avoit point auz deux costoit dou heure, parmy plusieurs petit besoingne que ilh doit faire tout, ensemblez, à bons compte. Il griffons et demy » (AEN, *sclayn*, reg. 889, f^o 62 et 63).

(67) *Annexe I*, n^o 4 et 5 (lachequier ou lechenier, du flamand *lessenaar*).

(68) Un « cybor », pareil à celui (perdu) des Dames Blanches de Namur, fut commandé en 1546 par le prévôt Jean de la Tour (AEN, *Sclayn*, reg. 817, f^o 7 et reg. 818, f^o 8; V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, op. cit., p. 52).

crucifix qui pendait sans doute à un pilier de la croisée (69) et qu'un long drap couvrait en Carême (70). Des manuscrits liturgiques, plus ou moins précieux, étaient vraisemblablement fixés aux lutrins par des lanières de cuir (71). Une belle statue de la Vierge, patronne de la collégiale, complétait peut-être le mobilier liturgique (72).

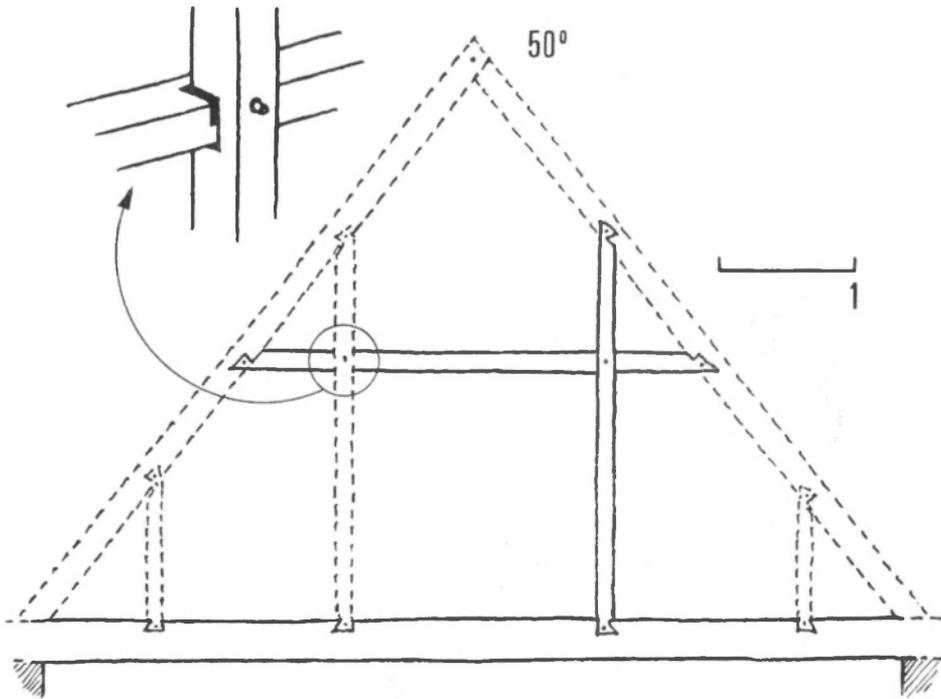


Fig. 12. — Croquis restituitif de la charpente romane de la nef.

(69) Thomas de Sclayn donne en 1245 une rente pour le luminaire « ante crucifixum » (V. BARBIER, *ibid.*, p. 242): « Item doit le dit cost por les biens del costrye une lampe d'oelle a toutes ses appartenans pendant emmy le hour del dicte englise, laquelle doit ardre nuyt et jour perpetuellement. et encore une autre lampe pendant devant le crucifix qui doit estre alumee et ardoir (?) à toutes les heurs qu'on chante en la dicte englise » (AEN, *Sclayn*, reg. 869, f° XXXIX: 2° qu. du XVI^e s.).

(70) *Annexe I*, n° 4.

(71) Entre autres ceux de la note 4 ci-dessus ainsi que, vers 1420, une passionnaire dou temps delle yviers » enluminé par Jean de Voerborch *le scrivens* de Liège: « les ystore de sains Remacle à Wuy et plusieurs altrez besoigne que li capitle n'avoit point »; un calendrier (« Item rendu por do vermelhon por faire les roge lettrez auz kalendiers et à altrez escritur del englize »; des *vitae* copiées sur papier par Henri de Eken sur un modèle emprunté « à Wilhemme le louheurs ou parvi à sains Lambier à Lige », etc. (AEN, *Sclayn*, reg. 889, f° 63, 63 v°, 64, 64 v°, 65). A noter la présence, vraisemblablement près du chœur, d'« une grans tavelias [tableau] chireis por escriers les heure delle englize cascun samaine solong sains Lambier » (*Ibid.*, f° 64 v°; Sclayn ne dépendra de Namur qu'après l'érection des nouveaux évêchés en 1559).

(72) Voir n. 45 plus haut.

Nefs

Elles conservent leur élévation primitive, à peine transformée au XVIII^e siècle par l'aménagement des supports et des baies. Mais leur dallage est remonté de quelque 20 cm si l'on en juge par le ressaut de fondation qui court au bas de la face nord et fait saillie à l'angle N.-O. du transept.

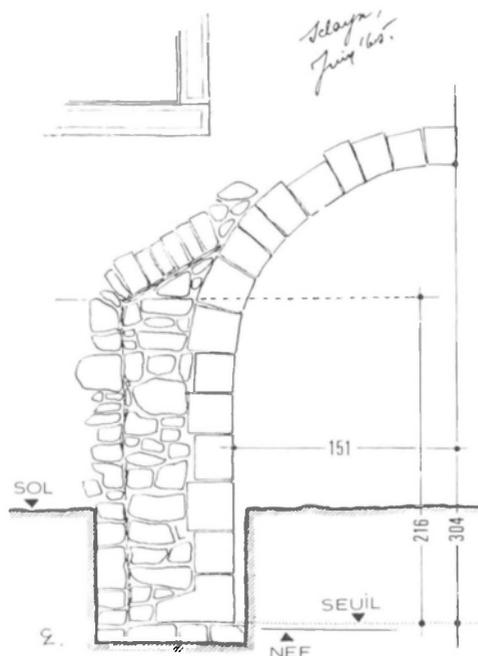


Fig. 13.
Relevé des portes du collatéral sud.

Le vaisseau ne manque pas de grandeur et de force calme. Il est court : quatre travées divisées par des colonnes qui empâtent les piles anciennes sous une triste peinture. Il s'illumine de fenêtres qui gardent les dispositions des embrasures romanes à haut glacis. Indice remarquable : le jeu d'arcatures qui rehaussent à l'extérieur celles-ci présente à nouveau des hésitations manifestes dans la marche du chantier. Il manque au nord (fig. 7) tandis qu'il s'interrompt brutalement à la clé de la fenêtre du sud sans qu'on puisse valablement y arguer de reprises lors de la réédification de la tour (fig. 21). La charpente de la nef, inclinée à 55° et numérotée d'ouest en est, est bien celle des plans de 1723 (fig. 12 et 20). Mais elle fut posée sur les entrails romanes : ceux-ci sont espacés de 70 à 75 cm et font 18 et 30 cm d'équarissage.

Leurs entailles à mi-bois définissent une charpente chevillée et à chevrons-fermes usuelle à l'époque. Des pièces de chêne qui gisent dépareillées sous les combles s'emboîtent les unes dans les autres pour recomposer avec une certaine garantie une ferme primitive déjà fortement inclinée à 50° environ sur les entrails; il n'y manque que les potelets et les chevrons, au reste faciles à restituer (*fig. 12*). Sous les entrails le plafond actuel date de 1953-1954. La portelette de communication entre les combles de la nef et du chœur est originale aussi. Elle conserve clairement dans le mortier surabondant de l'intradossage l'impression en négatif des planchettes en bois du cintrage d'époque.

Les bas-côtés sont étroits. Au nord, ils accusent une brisure d'axe qui servira à retracer, elle aussi, la progression des travaux, en tenant toutefois compte du fait que ce tronçon a été remonté en 1900 après la destruction de la maison du sacristain et le déplacement du portail du XV^e siècle à cet endroit ⁽⁷³⁾. Au sud, cinq lenêtres ont pris la place de leurs devancières; mais une embrasure plus modeste est obturée à l'extrémité du bas-côté, contre la tour (*fig. 14*). Dans la face nord en revanche, trois fenêtres seulement ont épargné les coutures à peine visibles des deux baies orientales de la période romane ⁽⁷⁴⁾.

Sur le collatéral sud s'ouvrait naguère une troisième porte, à peu près entièrement détruite lors du percement du grand arc en plein cintre qui se remarque entre les deux dernières travées, avec sa succession de larges claveaux en pierre bien appareillés ⁽⁷⁵⁾. Une couture verticale se distingue assez nettement sur toute la hauteur du montant gauche de l'arc arrondi. A 140 cm du niveau du sol actuel, elle rencontre une seconde couture soulignée par un épais joint de mortier, partant en oblique à 50° et surmontée de claveaux non équarris et posés de façon rudimentaire. Il s'agissait d'une entrée latérale — le pays mosan n'en a pour ainsi dire pas connu d'autre — d'un type apparenté, mais antérieur par la lecture, à celle du croisillon voisin. Elle était sommée d'un arc en mitre grossièrement dessiné en guise de linteau et, comme cette dernière, ne se trouve pas non plus dans l'axe de la travée (*fig. 15*).

(73) Archives de la CRMS, Dossier n° 8350, lettres des 12 avril, 20 mai et 3 juillet 1899. Auparavant, le portail s'ouvrait au centre du collatéral (*fig. 15*). Des traces en sont préservées autour de la fenêtre centrale, nouvelle. Son linteau est moderne.

(74) Le piédroit de droite de la dernière se place à 2 m. du croisillon nord. La suivante s'aperçoit malaisément entre les deux baies plus loin.

(75) L'arc cintré pourrait dater du XVII^e s. Il est enterré de 0,90 m., comme l'ancienne porte, si ce qu'un petit sondage a mis au jour représente bien le seuil.



Fig. 14. — Extrémité du collatéral sud.

Il n'est pas possible, probablement en raison d'interruptions et de reprises, de déterminer le système de tracé harmonique de la construction. Des tentatives de calcul en pieds n'ont pas abouti à des résultats probants.

Tour.

La tour, ou mieux le massif occidental, constitue un ornement assez remarquable et d'époque, qu'on peut recomposer dans son élévation primitive. Des travaux en ont cependant modifié la superstructure en 1725, comme le prouvent les ancrs de la face nord, les plans originaux de la reconstruction (") et la texture proprement dite. Les parois ont été rebâties depuis la corniche des murs goutterots de la nef, au-dessus d'un cordon-larmier qui accuse l'étagement. Des réfections mineures ont pris place au XIX^e siècle : de nombreux ancrages tailladent la façade et les plaques ovales en fonte y sont millésimées de 1836.

(76) Fig. 19. Voir plus haut, n. 41.

Les parties basses elles-même ont subi quelques changements au cours de la restauration de 1899 : réédification intégrale du bas-côté nord et très partielle du collatéral sud, percement probable à l'ouest d'un oculus académique et surdimensionné, enduisage intérieur. Après les dommages causés par l'explosion du pont voisin en 1940 ⁽⁷⁷⁾, on a procédé à des consolidations de peu d'envergure en 1953-1954. Dans l'ensemble toutefois, le massif de façade a conservé son implantation et une bonne part de ses murailles anciennes où se remarquent de vieux blocs, de remploi, traités décorativement en fougères par des tailleurs de pierre de l'âge roman, voire préroman (fig. 18) ⁽⁷⁸⁾.

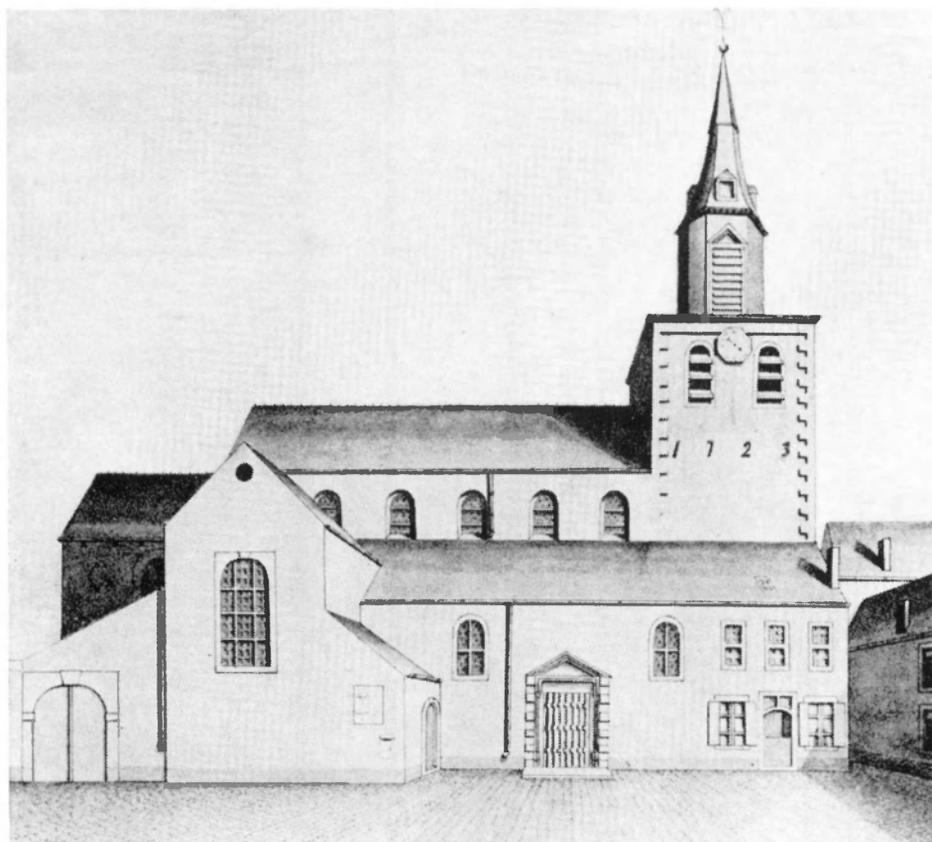
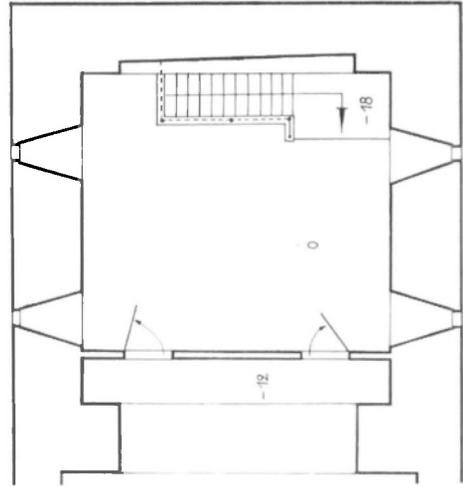


Fig. 15. — L'église avant 1899.

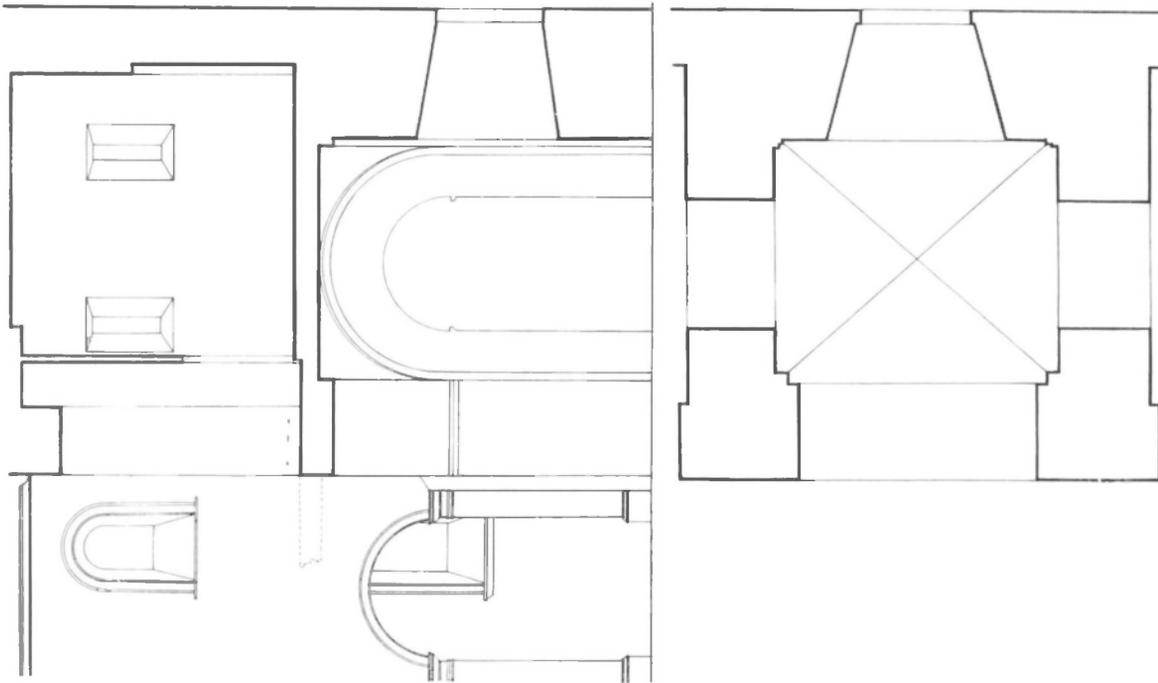
(77) Coupure de presse extraite de « Vers l'Avenir » en date du 30 avril 1954 (avec photo).

(78) Comme à Muizen p. ex. : J. MERTENS, *De jongste opravingen te Muizen*, dans *BCRMS*, t. II, 1950, pp. 169-170.

Fig. 16. — Etat actuel de la tour. Coupe (d'après H. Fichet, 1954)
et plans des niveaux inférieurs.



LG.65



La portion médiane, soit le clocher actuel, est un volume carré de 8,50 m de côté, qui s'appuie sur des murs épais de 1,60 m à la base. Le rez-de-chaussée voûté d'arêtes s'y inscrit pourtant sur plan barlong (5,50 sur 4,50 m), du fait de l'escalier sur lequel on reviendra. Il s'ouvre vers la nef par une arcade cintrée dont les impostes en cavet sont originales (fig. 17). Il communique en outre avec les prolongements des bas-côtés par deux arcs moins généreux sous les formerets qui élègissent les parois. Le mur de fond, nettement plus lourd (2,50 m), devait être aveugle; l'éclairage venait des llancs.

Un escalier étroit, aujourd'hui en pierre bleue (larg. 0,78 m) part du collatéral sud et décrit un coude avant de déboucher au premier étage. Le garde-fou en a disparu. Il rappelle évidemment un dispositif ancien qui se retrouve à Andenne et à Ciney, et que justifie la forte épaisseur de la muraille occidentale sur la hauteur du rez-de-chaussée (fig. 16). Il était appelé à desservir couramment l'étage dans ses fonctions d'autrefois. Sans doute ce dernier est-il présentement bouché vers la nef par une cloison de plâtre qui clot le jubé. Mais il était à l'origine largement ouvert sur le vaisseau par l'arcade dépourvue d'impostes, qui surmonte visiblement celle du rez-de-chaussée en des formes moins élancées. L'étage formait donc tribune, à la façon de



Fig. 17. - Vue intérieure vers la tour.

plusieurs tours mosanes des XI^e et XII^e siècles. Quatre meurtrières largement échancrées (1,58 sur 0,98 m) y dispensaient une lumière médiocre. Le dallage en a été surélevé sur une section. L'arcade en niche épargnée dans le mur intérieur de la façade résulte peut-être d'un aménagement de la rampe d'accès. Elle n'avait en tout cas aucun rôle décoratif. Le plâtrage interdit de l'analyser de près, mais il est loin d'être exclu que sa disposition singulière ne s'explique par la nécessité d'éviter à ceux qui gravissaient la volée d'escaliers de se heurter la tête en haut des marches.

La superstructure de 1723 offre moins d'intérêt. Ses murs en appareil plus soignés sont assis en faible retrait sur les parois romanes. Sauf la flèche qui est bien dans la note du XVIII^e siècle, elle rappelle le volume du clocher antérieur par son gabarit trapu et la position de ses baies.

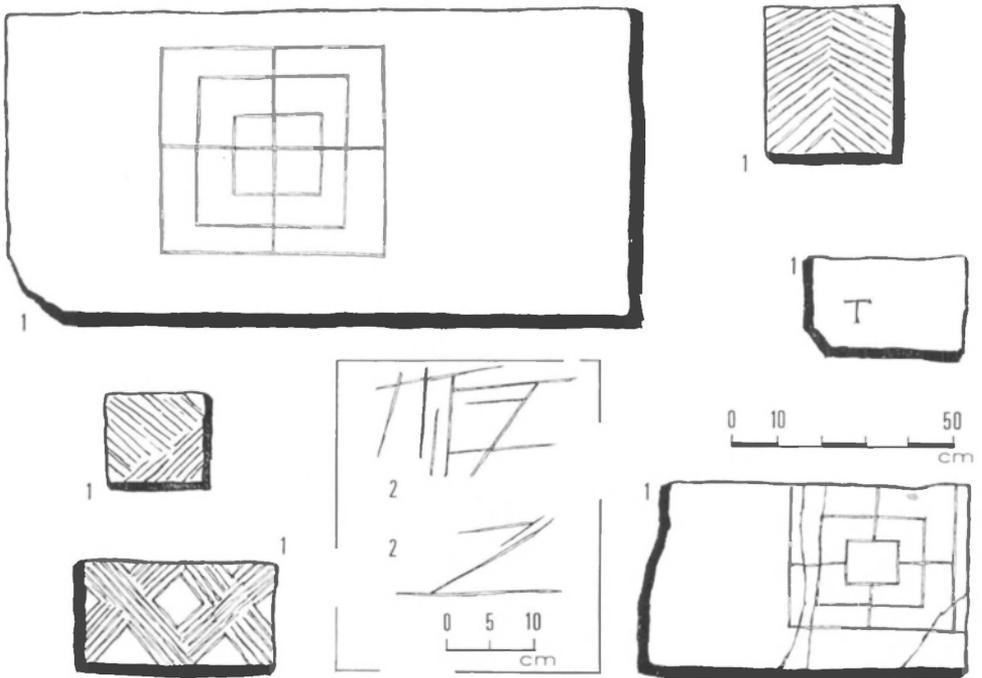


Fig. 18. — Relevé de certaines pierres. 1 : dans les parements de la tour.
2 : Marques (?) au-dessus du chœur.

Il est plus que probable, il est certain, que l'extrémité étroite des collatéraux de la nef faisaient partie du programme constructif roman. Ils encadraient la tour centrale et s'achèvent avec elle par un mur plan où ne se décèle aucune couture ancienne. Ils sont d'ailleurs reliés au rez-de-chaussée de la tour par des arcades qui sont primitives. Du reste, ce n'était qu'à partir du collatéral sud qu'il était permis de monter à la tribune occidentale.

De surcroît, dans le bas-côté du sud — pas du nord puisque celui-ci fut rebâti après la démolition de la charmante maisonnette du marguillier qui s'y adossa jusqu'en 1899-1900 ⁽⁷⁹⁾ — une petite baie romane est rebouchée dans un pan de muraille parfaitement original. Elle tranche par son tracé et sa situation sur la série des fenêtres qui éclairaient le restant des nefs à ce niveau (fig. 15). La travée même de ces collatéraux de flanquement était distincte des bas-côtés proprement dits : les arcs qui l'en séparaient ont laissé leurs piédroits sous la forme de pilastres sans imposte qui contreboutent le massif central. Elle faisait donc partie intégrante, spatialement, de la tour (fig. 2).

Restitué de la sorte, le massif occidental présente une composition digne d'attention. Elle n'est pas inconnue certes, mais appartient souvent à des œuvres du XII^e siècle. Probablement d'ailleurs ne remonte-t-elle pas à Sclayn strictement au début de la construction : les hésitations dans le décor mural, dont on a parlé, traduisent une progression d'est en ouest, l'appareil s'améliore de la même façon et une reprise de maçonnerie s'affiche clairement à hauteur de la deuxième travée des nefs (fig. 20). La tour a donc été l'ultime campagne, si tant est qu'elle n'ait pas été ajoutée après une interruption plus ou moins prolongée. Sans doute ne peut-on cependant la reculer beaucoup en deçà du second quart du XII^e siècle. Ce qui lui conserve une signification intéressante pour l'étude des avant-corps mosans.

Le parti qui fut adopté par les chanoines de Sclayn, ménage une transition entre le thème des tours accostées de tourelles, ou composition trinaire, qui domine durant le XI^e siècle, et la formule des cofres-écrans de la seconde moitié du XII^e siècle qui est illustré à Liège, Xanten, Nivelles et Maastricht. La tour centrale ne fait plus saillie à l'ouest et s'accompagne de basses-nefs dont les espaces s'incorporent au sien; le mur de façade se développe d'une venue sur la largeur de tout l'édifice dont il garde partout encore la division transversale.

(79) Fig. 15. Des petites habitations pittoresques et charmantes de ce type étaient fréquentes naguère. On en connaît à Tongres en 1570 (J. Vols dans *Limburg*, t. XIII, 1932, p. 139), à Walcourt, Seilles et Andenne (*ASAN*, t. III, 1853, p. 323 et t. XXIX, 1910, p. 3, n° 2 et p. 17), au Grand béguinage de Louvain au milieu du XV^e s. (renseignement inédit de M. R. Van Thielen, 1968), etc.

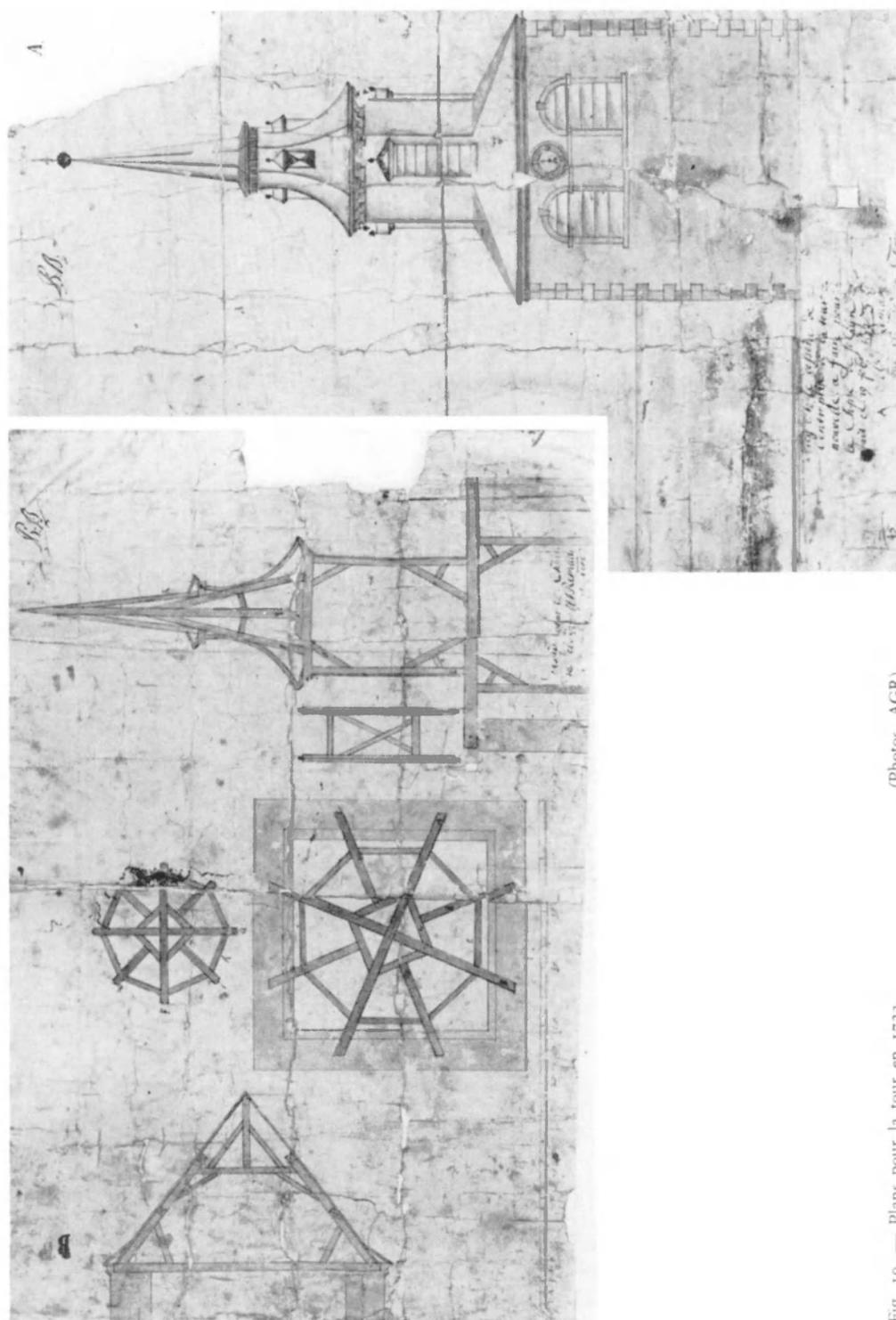


Fig. 19. — Plans pour la tour en 1723.

(Photos AGR)

Le clocher ne fait plus figure de volume indépendant ou « raccroché » aux nefs. Il s'opère une fusion plus intime; la tour s'attire les bas-côtés et tend à s'approprier leurs prolongements. La dissociation du nouvel ensemble sous forme de bloc barlong est désormais prévisible. C'est une autre manière que celle d'Amay d'envisager l'évolution future. La collusion entre ces deux points de départ est-elle impensable ? Il s'agit peut-être d'une solution qui prélude sous certains aspects aux massifs quadrangulaires de Saint-Gilles de Liège (fin du XII^e siècle) et d'Aldeneyck (vers 1200) ⁽⁸⁰⁾.

Il faut en outre insister sur l'expansion, très symptomatique pour l'histoire des filiations et des rapports engendrés par la proximité et par les liens moraux, que le thème scladinien a connu dans les environs. Une composition similaire, bien que moins considérable, se rencontre en effet dans les églises rurales de Seilles, Strud et Bonneville qui, toutes trois, dépendaient sur le plan religieux du chapitre de Sclayn. Il y a là un phénomène de convergence particulièrement frappant, comme si les mêmes maîtres d'œuvre avaient édifié ces églises qui se « connaissent » évidemment; on note que les réparations faites en 1715-1730, tant à Seilles qu'à Strud, seront aussi le fait des mêmes artisans commandés par le chapitre ⁽⁸¹⁾. Encore n'est-il pas certain que le modèle soit, comme on pourrait le croire, la collégiale de Sclayn, plutôt qu'une de ces églises paroissiales. Car il est quasiment sûr que la tour de Seilles est antérieure à celle de Sclayn ⁽⁸²⁾. La source doit donc être plus ancienne que l'une et l'autre. Or, on sait que l'abbatiale Saint-Sauveur de Cornelimunster, dont les moines possédaient Seilles et fondèrent Sclayn, montrait depuis 817 environ un dispositif analogue ⁽⁸³⁾. Sans doute est-ce elle qui aura servi de prototype le long de la Meuse. Dans la région, nulle autre bâtisse ne semble avoir utilisé les mêmes bas-côtés de flanquement. Mieux, peut-être serait-ce aussi la construction de Cornelimunster qui aurait divulgué ce même parti dans le Brabant où elle avait plusieurs domaines ⁽⁸⁴⁾ et où se voit un groupe d'églises du même genre aux XII^e et XIII^e siècles (Saint-Quentin de Louvain, Bierbeek, Hoxem et surtout Kuntich où la tour et ses annexes ont été détruites vers 1830) ⁽⁸⁵⁾.

(80) R. M. LEMAIRE, *De Sint-Geranuskerk te Tienen*, dans *BCRMS*, t. I, 1949, p. 75.

(81) Pour Seilles, voir les textes aux pp. 50 et 70-71 de la monographie signalée à la note suivante. Pour Strud, en 1722-1723, voir les archives inédites de la liasse n° 2520 aux AEN, *Eglise de Strud*.

(82) Je crois l'avoir établi dans mon étude sur *L'église romane du « village gris » (Seilles)*, dans *BS.AHL*, t. XLVIII, 1968, pp. 52 et 64-65.

(83) Compte-rendu des fouilles et plan de L. HUGOT dans *Charlemagne*, catalogue, *op. cit.*, pp. 398-402. La contribution de L. VON FISENNE est dépassée dans *L'art monumental du moyen âge. Architecture*, 2^e fasc., Aix-la-Chapelle, 1880, pp. 14 sv.

(84) Ouvrage de H. DAVERKÖSEN, *op. cit.*, (n. 7 ci-dessus).

(85) R. LEMAIRE, *Les origines...*, *op. cit.*, pp. 157-162.

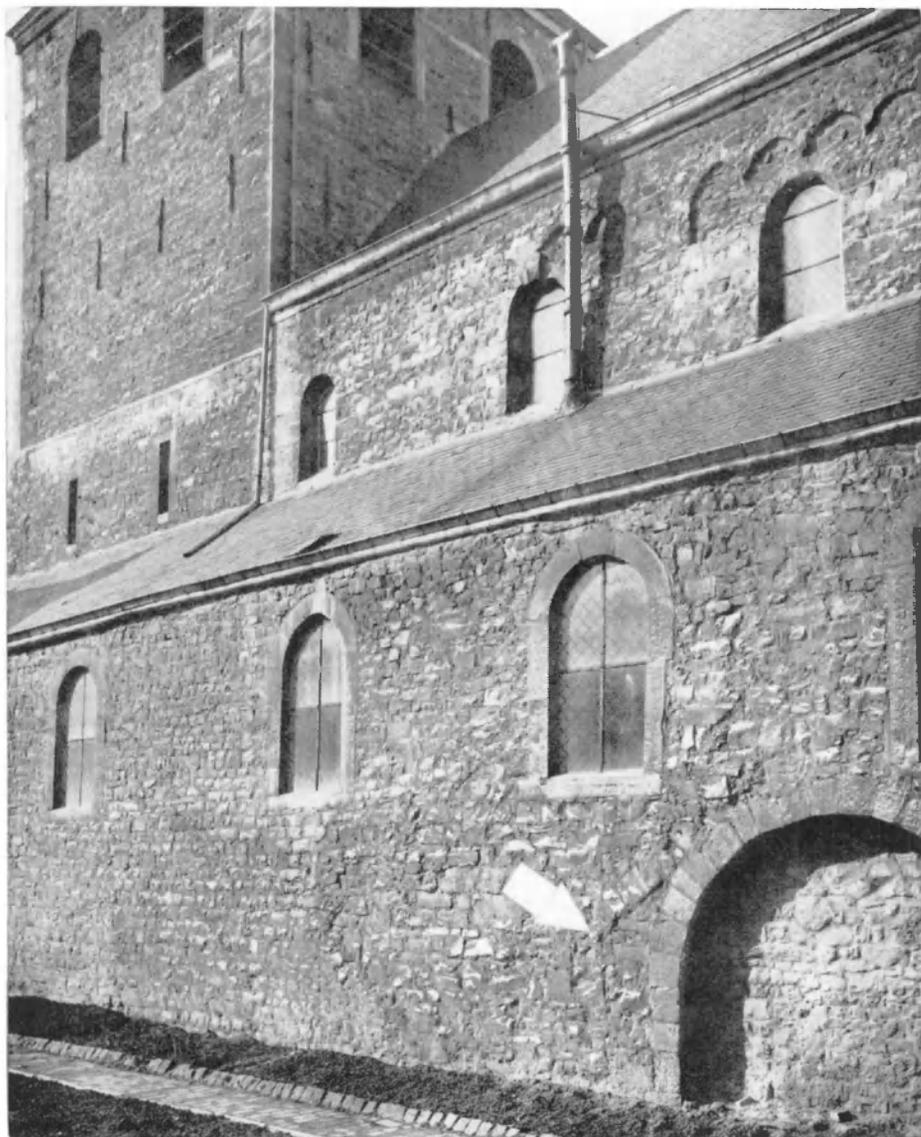


Fig. 20. — Vue extérieure générale du sud-est.

(Copyright ACL.)

Sans conclure par l'affirmative, on peut suggérer l'hypothèse que l'archétype du thème de Sclayn provient d'un monument plus ancien et peut-être étranger au pays mosan, comme l'était justement l'abbatiale de Cornelimunster aux frontières du diocèse, entre Meuse et Rhin, près d'Aix-la-Chapelle.

CONCLUSIONS

La collégiale de Sclayn est fidèle aux traditions de l'architecture ottonienne en pays de Meuse. C'est une bâtisse d'envergure moyenne, à peine plus importante et plus compliquée qu'une grosse église de campagne. Mais, comme elle était destinée à un groupe de chanoines, aussi peu nombreux et peu riches fussent-ils, elle intercalait entre chœur et nef un transept greffé d'absidioles pleinement développées et qui s'étire dans la note de ceux de Gembloux, Liège ou Fosses-la-Ville (fig. 21).

En outre les croisillons, comme le chœur d'ailleurs, s'ornaient vraisemblablement à l'intérieur d'un décor mural qui devrait les situer dans l'évolution de Nivelles et de Waha, et enrichir la conception monumentale des espaces plus spécialement réservés à la liturgie canoniale.

Les nefs courtes buttent à l'ouest sur un massif qui s'étale en façade et barre la rive droite du fleuve de son volume caractéristique. Il s'insère dans une série locale dont l'église paroissiale de Seilles paraît bien avoir été un point de départ et qui comprenait aussi celles de Bonneville et de Strud. Entre la collégiale de Sclayn et ses trois filiales, il y a donc plus qu'une relation juridique de dépendance. Ou plutôt, les liens canoniques se sont matérialisés dans l'architecture. La chose vaut d'être soulignée car il s'agit de constructions de rangs différents. Elle ne tient pas uniquement à des rapports de voisinage. L'identité thématique semble intentionnelle ou du moins activée par le biais des mêmes équipes de bâtisseurs. Le parti du clocher occidental flanqué de collatéraux amorce des développements futurs. On remarquera pourtant qu'il s'enrichit à la collégiale de Sclayn d'une tribune occidentale dont les paroissiens n'avaient guère besoin dans les trois autres réalisations.

De quand date ce monument ? Il porte en lui diverses indications (86) qui autorisent sans doute à retracer sa chronologie comme suit. Vers 1072, année de la création du chapitre, on mit en chantier le chœur et les absidioles; on entama le transept. D'où le décor de

(86) Ci-devant, pp. 18 et 22.

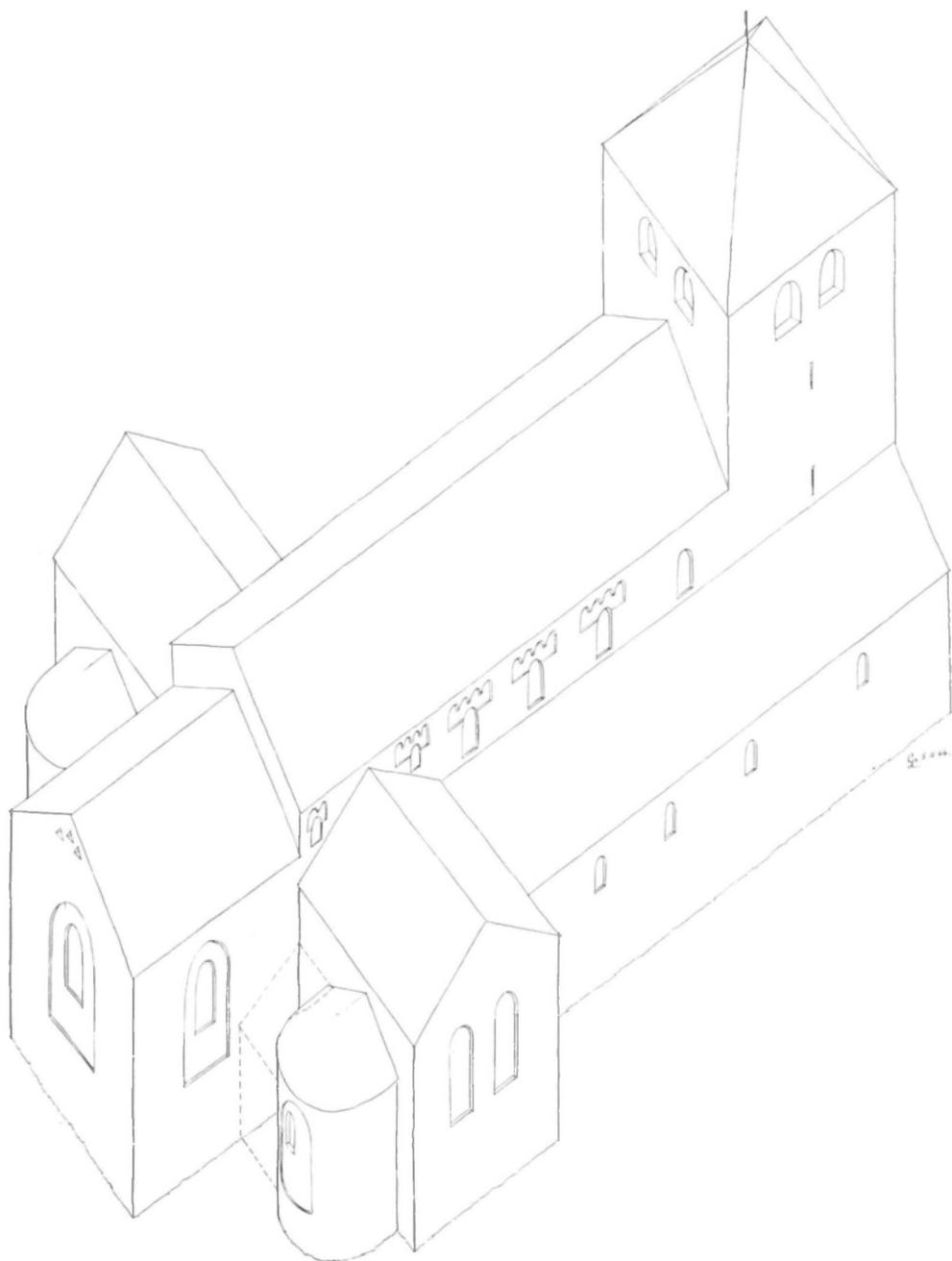


Fig. 21. — Restitution des volumes romans au XII^e siècle.

grands arcs aveugles qui pare encore ces portions de l'édifice dans la stricte observance du XI^e siècle. Un temps d'arrêt ou d'hésitation s'accuse au transept : les bras sont inégaux et la décoration murale évolue, non sans qu'on imagine à son propos quelques discussions, autour des baies de la croisée. La face sud, considérée peut-être comme plus propice aux expériences parce qu'elle ne longeait pas la grand-route, semble en cela précéder la face nord où la succession des arcatures ne manifeste plus de remords, y compris dans la nef. En revanche, le mur goutterot méridional trahit à nouveau ce qui dut être une interruption avant l'entreprise de l'avant-corps. Trois campagnes se sont donc vraisemblablement échelonnées sur trente à quarante ans. Car les exemples les plus anciennement connus d'arcatures sous corniche sont, dans le diocèse, le chœur de Lobbes (1095) et les nefs d'Amay (vers 1089) ⁽⁸⁷⁾.

L'étape charnière du transept se situerait ainsi vers 1080-1090. L'avant-corps s'achèverait dans le premier quart du XII^e siècle.

Pour conclure, il convient de souligner la manière dont les parties de l'édifice réservées en propre aux chanoines furent en quelque sorte valorisées ou visuellement qualifiées. Un détail est sans doute plus suggestif encore que celui de l'usage de niches aveugles dans le sanctuaire et les croisillons, à l'inverse des nefs. En confrontant les deux portes de la façade méridionale, celle du croisillon sud apparaît comme plus riche et moins banale que celle du bas-côté. Or, les chanoines pénétraient probablement par la première, tandis que l'accès de la seconde devait être celui des fidèles. Il ne doit pas s'agir d'un écart chronologique, mais plutôt, pour les mentalités de l'époque, d'une distance dans l'ordre liturgique et social.

Aussi bien, malgré les vicissitudes et les réfections, la collégiale porte-t-elle intact le cachet de l'architecture mosane et toujours vivant, un témoignage auquel une restauration rendrait sa pleine qualité. Des sondages muraux réservent peut-être des découvertes de grand intérêt.

Février 1970.

(87) Sur Lobbes, S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique*, dans BCRMS, t. I, 1949, pp. 157 sv. Sur Amay, L. F. GENICOR, *L'avant-corps ottoman d'Amay*, dans *Le Moyen Âge*, t. LXXIII, 1967, p. 350.

ANNEXE I

1

1102. — *Acte d'asseinteurement d'Ève, dame noble.*

« Quedam libera mulier Ava nomine, priusquam Adelardo nuberet qui erat de familia sancti Cornelii et ecclesie sancte Marie que est in Selain, eidem ecclesie se tradidit... Ego Berengarius, gratia Dei prepositus sancte Marie que est in Selain, ... roboravi. »

(Ed. V. BARBIER, *Histoire du chapitre...*, *op cit.*, p. 233).

2

1132. — *Confirmation donnée au chapitre de son droit de patronat sur la cure de Seilles.*

« Repperimus eiusdem ecclesie canonicos ibidem Deo famulantes, ex antiqua consuetudine et astipulatione abbatum predecessorum nostrorum, a Wenrico usque ad nos, ecclesiam de Sellio sub tricennali et eo amplius possessione quiete et absque ulla canonica interruptione tenuisse et tenere. »

(Ed. V. BARBIER, *ibid.*, p. 234) (**).

3

1188. — *Incendie de la collégiale de Sclayn.*

« Eodem tempore (⁸⁹) casu combusta est ecclesia sancte Marie sanctique Felicis in Selains. »

(Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, v. 1245, dans *MGH. SS.*, t. XXV, p. 111).

« En chesti an meisme 1188 ardit tote à poudre l'englise Nostre-Damme et Saint-Felix de la ville de Selains sus Muese, entre Hue et Namur. »

(Jean d'Outremeuse, *Ly Myreur des Histors*, éd. A. BORMET-S. BORMANS, Bruxelles, t. IV, p. 482).

(88) Charte de Annon, abbé de Cornelimunster. Son prédécesseur Wéry, qu'elle cite, est mort en 1084.

(89) Vers 1185, d'après cette chronique, année de l'incendie de la cathédrale de Notger à Liège.

1412 sv. — *Extraits des comptes originaux de la fabrique.*

« Item rendu à Marixhal de Bonneville por refaire le lecchenier de fier, II h. Item rendu por une pial de cuur por le dicte lechenier, III h. (1412).

Item rendu por faire une badekins de toilhe por mettre en quarem devant le crucifixus delle englize, I frans de Franche. Item rendu por faire une drape por mettre devant le crucifis del glize, I frans (1413).

Item rendu por refaire le serez dou mostier et delle alleie del tour, VI h. (1413).

Item rendu à Henrar le serpentir por le xhalet et I serre por monteir ens elle tor de mostier, VI h. Item rendu por une vieraie et por I auteilh por luserie del tour, II h. (1417).

Item rendu por refaire le batas del petit elok, II h. (1420).

Item rendu por une serre por l'userie de mostier ver sains Meris, VI h. (1420). »

(AEN, *Collégiale de Sclayn*, reg. 841 : *Comptes de l'hôpital*, f^o 28, 41, 55, 140 v^o, 192 et 204).

1422 sv. — *Extraits des comptes de la fabrique (suite).*

« Premirs payet et rendu par le mains dou dit sire Anseal de Halhou au maistre Lowis de Hamale, frere jadis messire Hubier canone delle dite englize, por II angellez tenant II chandeis de laitons por mettrez sour le grande alteis delle englize, III griffons et II bod. à vins.

Item rendu por refaire le serre dou venestiaire et une cleffe auz grans espirial, I bod.

Item por refaire le grande serre dou mostiers, III h.

Item por refaire le serre delle Magdalaine, I bod.

Item rendu por une laccheniers al alteis, III bod.

Item rendu por I lacchenier à pierre enmy le coure, V h.

Item rendu por I noueffe serre au tresorier, III bod. et demy.

Item rendu por III virouille de fiers por releveir la grande bouxherie delle englize, III h.

Item por refaire le serre do parvi, por II cleauffe et I bottons et I crampons, XXI wibos.

Item rendu por refaire le parois desos les clouke, por II m. de chauche, por le savelons, por l'arsilhe, por laminage de Namur et por foiage tant de savelhons comme d'arsilhe, parmy l'une l'autre, XII bod.

Item rendu à Renwars le Fevre de Bonneville por hochons de fiers, crampons et viertiers et altrez besoingne appartenant auz forme del englize, VII bod.

Item rendu à Iohan de Bouzeie por VI quartes de hoppe que les escolyers onte out por porter le terre del parois desos les clouke, avoie plusieurs altrez besoingne, III h.

Item rendu à messire Desiers Davial quant ill achatat à Namur del chauche por blankiers le boure, avoie del colle et altrez besoingne por poidre derier le grande alteis, VIII bod.

Item rendu por do roige vermelhon, III bod.

Item rendu à Iohan et François dez Freres Mineurs por faire lez deuz sieges de pierre qui stont à siniestre costeit des chambre delle englize de Sclain, parmy chu que ill livront tout lez stoffe à leur frais et animaige, III griffons et demy.

Item rendu à Franchois deseurdite por paveir alle entreie don clockiers delle englize, VI bod.

Item rendu por refaire II beide à lacheniers et por refaire le bouchons et por une cleuffe alle houxherie del thoure, II bod.

Item rendu le secon fois por refaire le grande serre et cleuffe don mostier qui fut brisyés, III bod.

Item rendu à Iohan del Hospital por une grande pieche de bos que li capite fist soyers por faire les formes del glize, LX h. »

(AEN, *Ibid.*, reg. 889 : *Comptes de l'hôpital (1422-1425)*, f^o 62-65 v^o (390))

6

1445. — *Incendie éventuel de la collégiale.*

« Qu'au temps du bon ducq Philippe de Bourgogne et Charles le Hardy son fils, elles [*les guerres*] ont esté sy violentes que la plus parte des XVII provinces en furent réduiltes en cendres, dont il est escript eus archives dudit chapitre : *Scadinium omnino combustum et deletum*, soub la datte de l'an 1445. »

(Extrait d'un mémoire perdu de 1684; éd. V. BARBIER, *op. cit.*, p. 366).

7

1558, 15 février. — *Résolution capitulaire touchant la remise en état de la collégiale.*

« Considerantes insuper prefatam ecclesiam nostram, tam in sacris vestibibus et ornamentis quam etiam in structuris, muris et cooperturis defectu... (91) ac multis in locis vetustate ruinam minari, et paucissimos, imo fere nullos, esse redditus fabricae ecclesiae nostrae, quibus dicta

(90) Ce sont les comptes analysés par J. ROUHART-CHABOT, *op. cit.*, (voir n. 10 au début).

(91) Lacune du document.

ecclesia nostra in necessariis intertineri et reparari possit, attento etiam quod sita sit in exiguo et paupero pago ubi nullus prorsus huiusmodi elemosinis adiri queat; idcirco, ne predicta ecclesia nostra penitus corruat, ordinamus quod fabrica habeat et percipiet consimiles fructus anni gratie ad restorationem et reparationem dicte ecclesie nostre et ornamentorum eius applicandum.»

(Ed. V. BARBIER, *ibid.*, p. 348).

8

1654. — *Pillage et violation de l'église.*

« Les troupes du roy ⁽⁹²⁾ aussi s'advancèrent telement qu'il en logeait icy à Sclayn en si grand nombre que les églises collegiale et parrochiale en furent pleines, et avoient fait jusques à 14 feux en la dicte collegiale, de sorte que tous les meubles du villaige y réfugiés furent consumés du feu, et ne lut pas meisme pardonné à ce qui appartenoit au service divin; de sorte que l'église en demeura toute noireye, et plusieurs tombes antiques gastées durant ces ravages. »

(Description d'un témoin oculaire, éd. par V. BARBIER, *ibid.*, p. 76).

(92) Louis XIV dont les troupes étaient commandées par le maréchal Fabert.

ANNEXE II

Sclayn. Sondage de l'absidiole nord.

La présence, sur la face externe du croisillon septentrional, de traces nettes de l'élévation de l'absidiole disparue et d'une petite porte voisine, ont incité à demander un sondage devant le croisillon, sous l'appentis qui s'y appuie.

Le sondage (fig. 22), pratiqué sous les auspices du Séminaire d'archéologie de l'Université de Louvain et avec l'accord de J. Mertens, a eu lieu le 22 novembre 1965, sur le terrain appartenant à M. Marchal de Namur et pris en location par M. Damoiseaux, organiste de Sclayn.

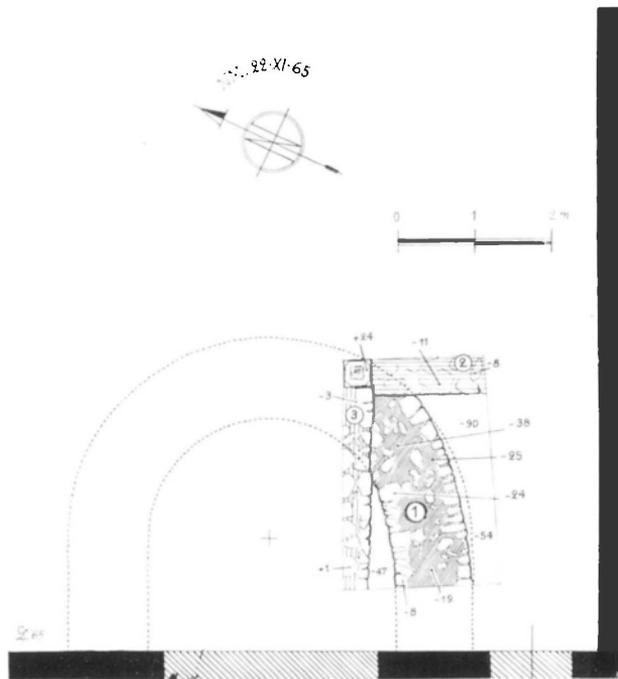


Fig. 22. — Plan du sondage de l'absidiole nord.

Un tronçon du mur de l'absidiole a été exhumé entre —8 et —38, soit entre —38 et —68 du seuil de l'arcade (mur I). C'était un mur parementé des deux côtés, épais de 99 cm, en moellons de calcaire non équarris et noyés dans un

mortier abondant de teinte jaune orangée (93) assez dur et à louches de chaux blanche. Il posait, vers —25 à l'ouest, sur un enrochement de même nature construit presque à sec en moellons bruts, sans ressaut. L'enrochement s'enfonçait plus que que —90. Le mur 1 décrivait une courbe assez régulière et continue, après une courte partie droite, l'ensemble correspondant parfaitement aux traces d'arrachement de l'arcade (larg. : 3,00 m; haut. : env. 5,80 m). Il passait en outre sous les murailles 2 et 3, en —35/—40.

La muraille 2 se composait d'une sorte de béton gris-blanc, peut résistant, avec cailloutis, qui posait sur des pierres de calcaire maçonnées, plus ou moins planes, formant un socle descendant jusque vers —40 et assis sur une argile relativement pure. La muraille 3, large de 55 cm à peu près, était en blocs de calcaire taillés, liés par un mortier blanchâtre, et s'enfonçait pareillement sur l'argile non pure. Les murs 2 et 3 ont dû servir, à une époque indéterminée, de chaînages au poteau de pierre (base carrée chanfreinée de 34 cm de côté et de 24 cm de haut. au-dessus du sol) planté à leur intersection et destiné à supporter une toiture transversale (des encoches de poutres subsistent au nord).

L'endroit a servi jadis de lieu de sépulture : de menus ossements ont été retrouvés; une couche de chaux pure, épaisse de 6 à 9 cm et allant à rien vers l'ouest, est apparue dans le profil sud à —11, plus haut que l'argile (—26).

Aucune liaison n'est apparue, devant la petite porte, entre le chœur et l'absidiole.

Trouvailles isolées : Quelques fragments de poteries anciennes en terre cuite, parfois vernissée, beige, brune, noirâtre et verte (notamment trois bouts du col et de la panse d'un vase). Date : XIV^e siècle (identification de J. Mertens). Certains bouleversements ont dû malgré tout avoir lieu dans les rectifications du profil du terrain.

(93) Le même que celui des murs, sous les combles de la nef.

LUC DEVLIEGHER

ENKELE NOTA'S
OVER DE SINT-LAURENTIUSKERK
TE ENAME

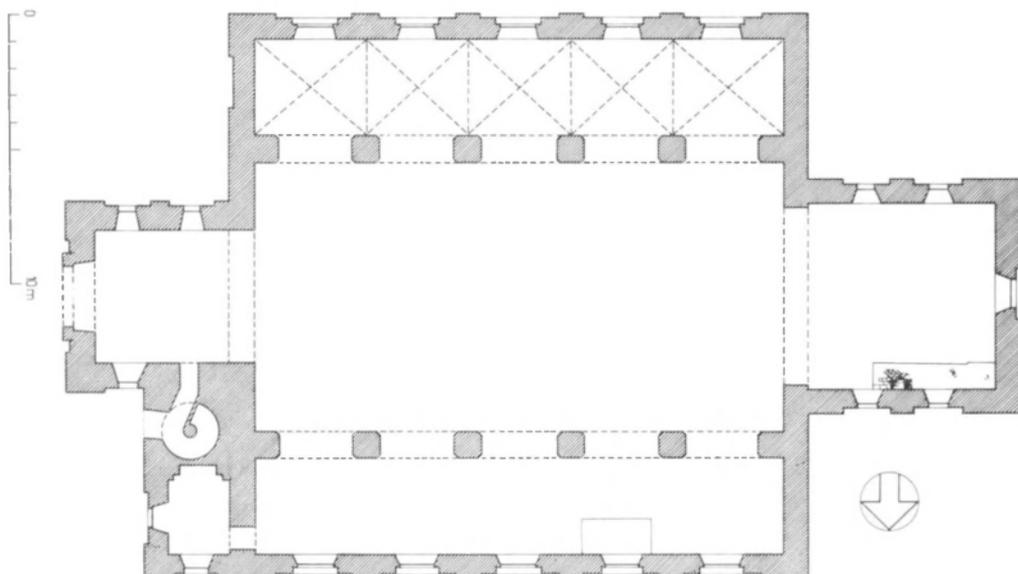
In maart 1968 werden in de Sint-Laurentiuskerk te Ename (stad Oudenaarde) twee sleuven gegraven ten behoeve van de centrale verwarming. Toen men in de sleutel in het koor op een oude tegelvloer gekomen was, verwittigde pastoor M. Steel profl. dr. J. Mertens van de Nationale Dienst voor Opgravingen. Deze laatste vroeg ons ter plaatse te willen gaan om de nodige vaststellingen te doen. Dit gebeurde op 5 april. Dank zij de welwillendheid en de belangstelling van pastoor Steel was het ons mogelijk de twee sleuven te onderzoeken en op te meten: hij weze er hier nogmaals van harte om bedankt.



In 974 werd door de Duitse keizer te Ename een castrum gebouwd, een versterking tegen de Franse koning en de graaf van Vlaanderen aan de overzijde van de Schelde. Rond het castrum ontwikkelde zich een portus of handelsnederzetting. In het castrum bevond zich de O.-L.-Vrouwekerk, in de portus de Sint-Laurentius- en de Sint-Salvatorkerk; deze laatste was volgens de opgravingen een éénbeukige kerk met half rond koor en westtoren (1).

Toen in 1047 Ename bij het graafschap Vlaanderen gevoegd werd, verloor het zijn militaire en economische betekenis ten nadele van Oudenaarde. In 1065 stichtte graaf Boudewijn V. op de plaats van het castrum, een Benediktijnerabdij; het klooster was eerst gevestigd in de O.-L.-Vrouwekerk, daarna in de Sint-Salvatorkerk. De Sint-Laurentiuskerk werd parochiekerk; ze was waarschijnlijk ook éénbeukig zoals de andere portuskerk en de Sint-Vaastkerk te Nederename (de moederkerk van Ename). De huidige Sint-Laurentiuskerk te Ename dateert uit het midden van de 12^{de} eeuw, maar staat waarschijnlijk op de plaats van de oude handelaarskerk. Ze bestaat uit een driebeukig basilikaal opgebouwd schip van vijf traveeën, een ongeveer vierkant koor en een

(1) A. VANDE WALLE, Historisch en archeologisch onderzoek van het portus Ename, in *Handelingen der Maatschappij van Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 1945, blz. 37-51; A. VANDE WALLE, De archeologische opgravingen te Ename, in *Cultureel Jaarboek voor de provincie Oost-Vlaanderen*, I (1947), blz. 229-302.



Afb. 1. — Grondplan van de Sint-Laurentiuskerk te Ennemy.

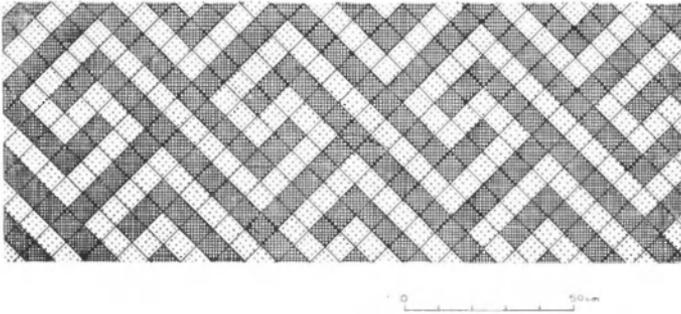
vierzijdige geveltoren, vóór dewelke een portaal uit 1778 staat. De kerk is naar het westen gericht. De kerk, waarvan de vensters in barokstijl verbouwd waren en de toren een jongere bovenste verdieping had, werd tijdens een restauratie in 1907-1908 in romaanse stijl hersteld; in de zuidelijke zijbeuk bleven de jongere gewelven evenwel bewaard.

De sleuf in de rechterbeuk (noordbeuk) was 2,56 m lang en 1,50 m breed. Op $- 23$ t.o.v. de beukvloer bevond zich een laag bakstenen; op $- 55$ lag een brandlaagje waaronder de onberoerde grond.

Belangrijker was de sleuf in het koor; deze was 4,50 m lang en 0,92 m breed. Op $- 60$ t.o.v. de koorvloer (32 cm hoger gelegen dan de beukvloer) lag een vloer van geglazuurde tegeltjes van $6,5 \times 6,5 \times$

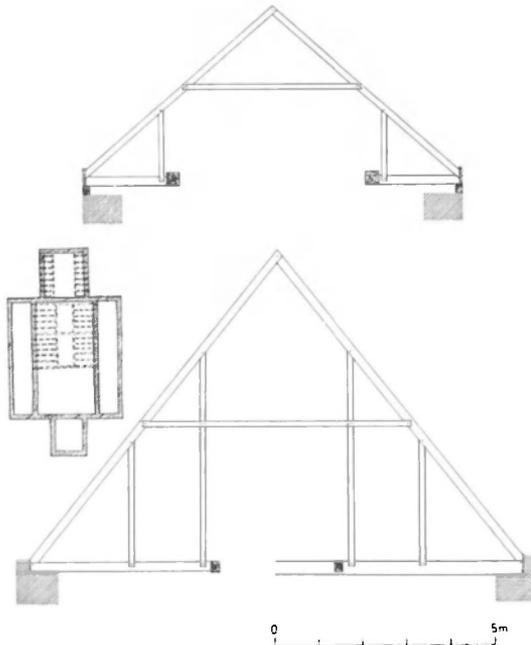


Afb. 2. — Sleuf in het koor. 1. zwart, 2. geel, 3. groen.

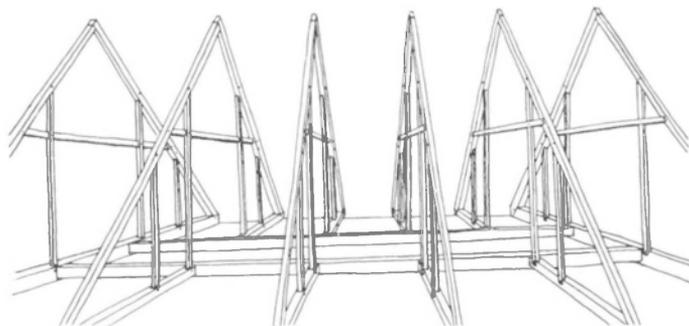


Afb. 3. — Rekonstruktie van de meanderfriezen in de tegelvloer.

2 cm; langs de zijmuur bevond zich een klaarblijkelijk jongere — op een oudere toestand teruggaande ? — 55 cm brede boord bestaande uit tegels van $6,5 \times 6,5$ en 19×19 cm en bakstenen. In de vloer was een meanderfries van geel-geglazuurde tegeltjes ingewerkt; de achtergrond bestond uit zwart- en enkele groen-geglazuurde tegeltjes. In de sleuf werden twee naast elkaar gelegen meanderfriezen opgetekend: hoe de vloertekening van het gehele koor er heeft uitgezien, kan uit het — helaas te kleine — onderzoek niet uitgemaakt worden.



Afb. 4. — Romaanse kap boven het koor (boven) en het middenschip (onder).



Atb. 5. — Romaanse kap boven het middenschip.

Van de gelegenheid maakten we gebruik om de bekapping van koor en middenbeuk aan een klein onderzoek te onderwerpen. Het bleek dat de oorspronkelijke romaanse kapkonstrukties nog gedeeltelijk bewaard waren, maar aan de hand van inkepingen en nagelgaten volledig konden gerekonstrueerd worden.

Boven het koor zijn er acht keperspanten, h.o.h. 90 cm van elkaar gelegen. Ze zijn samengesteld uit twee kepers (15×15 cm), een hanebalk, twee rechte stijlen (10×10 cm) tussen de kepers en de blokkeels (20×20 cm); deze laatste zijn ingelaten in een raveelbalk (29×29 cm). De helling van de kap boven het koor bedraagt ca. 41° .

Boven het middenschip bevat enkel een gedeelte van de kap romaanse onderdelen; de helling van het dak bedraagt hier ca. 51° . Te rekenen vanaf het koor zijn dat drie keperspanten met trekbalken, alwisselend met onderscheidelijk vier en vijf spanten zonder trekbalken, maar met blokkeels die ingelaten zijn in een tussen de trekbalken bevestigde raveelbalk (20×25 cm); alle spanten hebben daarenboven een hanebalk en vier rechte stijlen (12×10 cm). De spanten liggen h.o.h. 95-100 cm van elkaar af. Dit alwisselend gebruik van spanten met en zonder trekbalken komt in de 12^{de} eeuw in voege; een bekend geval is de kap boven het koor van de kollegiale van Zinnik (7).

In de kappen boven het koor en de middenbeuk zijn de hanebalken met hallhoutse verbindingen bevestigd aan de kepers. De rechte stijlen

(7) H. JANSE en L. DEVLIEGHER, Middeleeuwse bekappingen in het vroegere graafschap Vlaanderen, in *Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen*, 13 (1962), blz. 299-386.



Afb. 6. — Huidige kap boven het koor.

hebben een pen-en-gat verbinding met de kepers en een halfhoutse met de blokkeels en de moerbalken. Ook de blokkeels zijn halfhouts aan de kepers bevestigd.

De Sint-Laurentiuskerk te Ename is echter een diepgaander archeologisch onderzoek waard, o.m. in verband met de oorspronkelijke oriëntatie (3) en met de ligging en de plattegrond van de 11^{de} eeuwse Sint-Laurentiuskerk van de portus (4).

(3) Prof. S. LEURS, schrijft op blz. 81 in de *Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst*: « De toren van Eename stond oorspronkelijk op het koor (pas later werd de kerk omgekeerd). »

(4) De tekeningen bij dit artikel werden gemaakt door A. Debonnet.



Afb. 7. — De kerk voor de restauratie uit 1907.

LUC DEVLIEGHER

DE BRUGSE SINT-DONAASKERK
OP EEN SCHILDERIJ VAN MEMLING
EN DE
MENING VAN GURLITT EN DUCLOS

In een bijdrage getiteld « Een binnenzicht van de voormalige Sint-Donaaskerk te Brugge op een schilderij van Memling » (1) heeft prof. dr. J. Steppe bewezen dat de kerk door Hans Memling gebruikt als achtergrond voor *De opdracht in de tempel* (zijvleugel van het Jan Floreinstriptiek uit 1479, Sint-Janshospitaal te Brugge) te vereenzelvigen is — zij het dan met enkele afwijkingen — met de in 1799-1800 gesloopte Sint-Donaaskerk. Voor deze stelling hebben we terloops nog enkele argumenten aangebracht in onze bijdrage « Het koor van de romaanse Sint-Donaaskerk te Brugge » (2). Op blz. 195 vermeldt Steppe dat de bekende Duitse architectuurhistoricus Cornelius Gurlitt (3) in een brief aan kanunnik A. Duclos (4), de Sint-Donaaskerk reeds naar voor had gebracht ter identificatie van Memling's kerkinterieur. Het leek ons de moeite waard de bewijsvoering van Gurlitt te onderzoeken, evenals de reactie van Duclos. Dit kon nu gebeuren aan de hand van enkele brieven van Gurlitt en kopieën van brieven van Duclos die in bezit waren van wijlen M. English, en nu bewaard worden in de Provinciale Dienst voor Kultuur te Brugge.

Het was K. Buls (5) die op 18 februari 1909 aan Duclos schreef dat Gurlitt naar Brugge zou komen om zich te documenteren voor een boek over deze stad, gelijkaardig aan het boek dat hij over Luik had laten verschijnen; tevens vroeg hij toelating de Duitse geleerde naar hem te mogen sturen. Waarmede Duclos instemde. In afwachting van zijn bezoek aan Brugge einde mei 1909, vroeg Gurlitt op 10 maart 1909 aan Duclos alles wat hij over de geschiedenis van de bouwkunst te

(1) *Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen*, 4 (1953), blz. 187-200.

(2) *Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen*, 14 (1963), blz. 309-325. De Engelse architect J. Essex, die in 1773 Brugge bezocht, vermeldde oostwaarts van de viering een halve travee (spitsbogige doorgang naar de kooromgang, gedeelde rondbogige tribuncopening, twee nissen; over de vierde geleding wordt niets gezegd). Het is deze travee — maar met weglating van het middenzuiltje in de tribuncopening — die Memling afgebeeld heeft. Dat het gotische doksaal zich een halve travee voorbij de oostelijke vieringsdoorgang bevond, wordt ook bewezen door het schilderij van J. van Meuninckhove *Binnenzicht in de Sint-Donaaskerk* (1696) waarop het 16de eeuwse triomfkruis en de beelden van Maria en Johannes zich eveneens een halve travee binnen het hoofdkoor bevinden.

(3) C. Gurlitt (1850-1938), hoogleraar aan de T. H. te Dresden, had in 1888 een boek over de Barok in België, Nederland, Frankrijk en Engeland gepubliceerd. Onder zijn leiding verscheen de reeks « Historische Stadtbilder », waarin als Belgische steden Luik en Brugge voorkomen; Leuven werd voorbereid maar is niet verschenen. In 1915 werden onder leiding van Gurlitt de abdijkerken van Aulne, Orval en Villers door oud-studenten en studenten van de T. H. Dresden opgemeten en bestudeerd. In 1916 verscheen te Berlijn van P. Clemen en C. Gurlitt, *Die Klosterbauten der Cistercienser in Belgien*.

(4) Zie over Duclos (1841-1925): P. Allossery, Kanonik Adolf Duclos, in *An. Soc. d'Em. Bruges*, 69 (1926), blz. 1-89; 71 (1928), blz. 129-472.

(5) K. Buls (1837-1914), van 1881 tot 1899 burgemeester van Brussel, hield zich actief bezig met problemen van stedenbouw en monumentenzorg.

Brugge gepubliceerd had, aan de boekhandel E. Wasmuth te Berlijn op te sturen. Uit een brief van 24 oktober 1909, waarin Gurlitt het aanstaande bezoek van zijn fotograaf aankondigde, vernemen we dat hij enkele dagen te Brugge geweest is en er Duclos ontmoet heeft.

Het jaar nadien verscheen Duclos' belangrijk werk « Bruges - Histoire et Souvenirs », waarin Gurlitt ongetwijfeld veel documentatiemateriaal zal gevonden hebben. De gravure uit de « Chronijke van Vlaenderen » (1725), een binnenzicht van de Sint-Donaaskerk voorstellend, vond hij er echter niet in. Deze gravure was nu juist voor Gurlitt belangrijk, omdat hij ze wilde vergelijken met twee schilderijen van Memling waarop hij het interieur van de Sint-Donaaskerk meende te herkennen. Daarom schreef hij op 27 maart 1912 een brief aan Duclos waarin hij zijn thesis vooropstelde en een foto van bewuste gravure vroeg (Bijlage 1). Op 19 april 1912 antwoordde Duclos met een brief waarin de wrevel doorschemert van iemand die maar moeilijk kan verdragen dat een vreemdeling iets zou gevonden hebben dat hijzelf niet gezien had (Bijlage 2). Uit zijn antwoord blijkt verder dat hij noch de architectuur van de Sint-Donaaskerk, noch het schilderij van Memling goed begrepen heeft. Hij spreekt van een trap op de noordkant van het koor, waar Memling in werkelijkheid het doksaal met een erkervormige uitsprong afbeeldt. De absis was niet voorafgegaan door vijf traveeën, maar door drieënhalf traveeën. Zijn enig steekhoudend bezwaar betreft het zicht doorheen het geopende transeptportaal dat een plein of straat weergeeft en niet het ten noorden van de kerk gelegen kloosterpand.

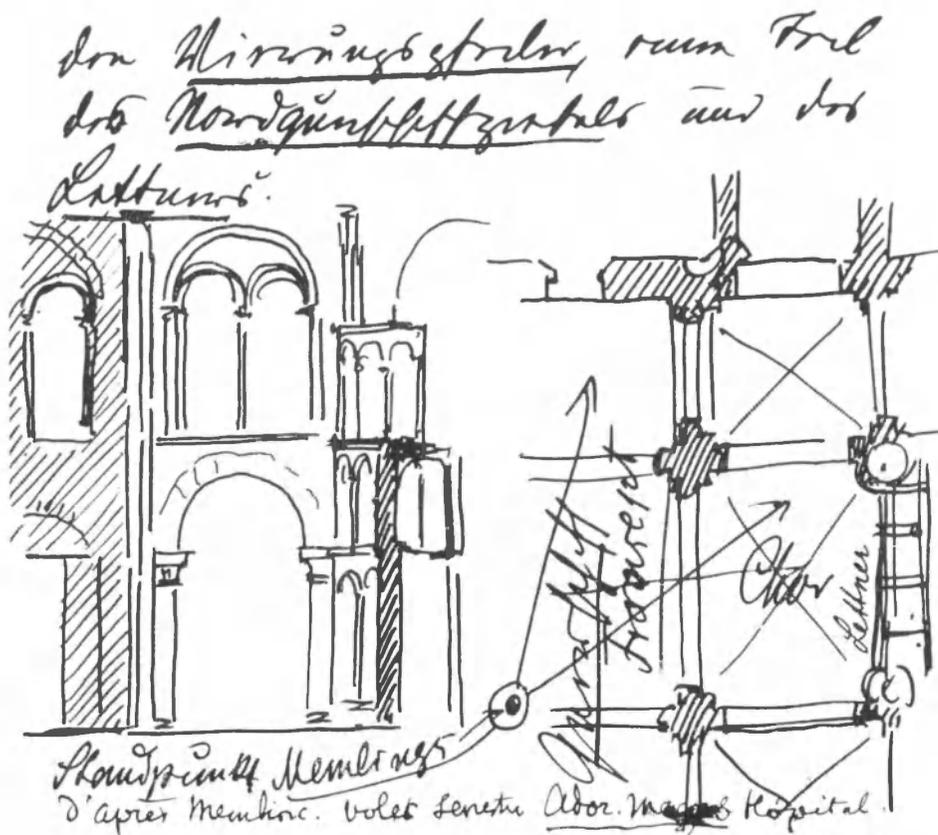
Nog in hetzelfde jaar verscheen als deel XII in de reeks « Historische Städtebilder » Gurlitt's boek over Brugge. Bij de identificatie van het kerkinterieur op Memling's schilderij met de Sint-Donaaskerk is hij zeer voorzichtig : het blijft bij een « scheint » ⁽⁶⁾. Niet onmogelijk is het, dat Duclos' brief hem tot voorzichtigheid aangezet had. Wat er ook van zij, Gurlitt heeft waarschijnlijk als eerste de Sint-Donaaskerk bij Memling geïdentificeerd, maar Steppe heeft als eerste de argumenten daarvoor samengebracht.

(6) « Wir haben uns vielmehr die Innenansicht so zu denken, wie sie in dem Bilde von Hans Memling wiedergegeben ist, das die Vorstellung Christi im Tempel darstellt (jetzt im Louvre). Wir sehen da eine romanische zweigeschossige Architektur, einen hohen Obergaden und darüber die flache Decke. Da Memling in Brugge lebte (1494 dort gestorben), und da wir z. B. aus seiner Darstellung des Kölner Domes auf dem Ursulachrein wissen, wie sorgfältig er Architekturen darstellte, kann man wohl vermuten dass er in diesem Bilde eine heimische Kirche schilderte. Und wenn dies der Fall ist, kann es nur St. Donatian sein. Es sei auch noch auf eine zweite Darstellung hingewiesen, auf das Bild Memlings der Darstellung Christi im Tempel im Johanneshospital, das die Nordwestecke des Chores mit dem gotischen Lettner und den Einblick in das Seitenschiff zu behandeln scheint » (blz. 9-10).

DE BRUGSE SINT-DONAASKERK OP EEN SCHILDERIJ VAN MEMLING



Detail uit de *Oprichting in de tempel* door H. Memling (1479).



Opstand en grondplan van Memling's kerkinterieur, door C. Gurlitt (brief 27.3.1912).

I

27.5.1912

Hochwürdigster Herr,

In Ihren an Nachrichten überaus reichen Buch über Brugge erwähnen Sie eine Chronyke van Vlaenderen von Wijdts, auch ein *Recueil de Molo*. Ich habe die Dresdner Bibliotheken durchsucht, dann die Berliner, habe auch dann an das Auskunfts-bureau Deutscher Bibliotheken, eine offizielle Stelle gewendet — ohne Erfolg! Das Buch ist nicht zu finden.

Mir liegt viel daran den Kupferstich zu sehen der das Innere von St. Donatian darstellt. Denn ich versuche so gut es gehen will diese Kirche auf den Papier zu rekonstruieren. Der Grundriss bei Gailliard, die verschiedenen Ansichten im Gruuthuis, die auch Sie wiedergeben, der Stich bei Sanderus geben für das Aussere guten Anhalt. Das Innere glaube ich in einem Bilde von Memling « Darstellung im Tempel » im Louvre und in dem Bilde von Memling desselben Inhalts im Johannishospital in Brugge zu erkennen. Im letzteren sieht man den Vierungspfeiler, einen Teil des Nordquerschiffsgiebels und des Lettners.

Ich würde Ihnen sehr dankbar sein wenn Sie mir den Band senden wollten, der die Innenansicht von St. Donatian enthält, oder wenn Sie mir auf meine Kosten eine grosse Photographie danach herstellen lassen wollten.

Mit ergebener Gruss
(get.) Cornelius Gurlitt

II

Bruges, 19 avril 1912

Monsieur,

Je vous envoie une photographie (agrandissement de l'original, qui mesure 0,155 en largeur) de la gravure p. 155 du 1^{er} volume de la *Chronijcke van Vlaenderen*, vaste compilation d'une valeur très relative, parue à Bruges, chez André Wijts, en 3 vol. 1725-36, petit in-fol. à 2 colonnes. Cette gravure est faite quand l'église de St-Donatien existait encore.

Le croquis que vous m'envoyez, d'après le volet senestre de l'Adoration des Mages, de Hans Memlinc (Hôpital Saint-Jean à Bruges) représentant la Présentation au Temple, est plus ou moins inspiré par la collégiale de Saint-Donatien, mais n'offre pas une représentation exacte.

Comparez avec le plan terrier donné par J. Gailliard, Inscriptions funér. et monumentales de Saint-Donatien. L'escalier que Memlinc dessine au côté septentrional du chœur sous le 2^e arc doubleau du chœur, n'est pas celui du solarium ou étage des nefs latérales du chœur: il n'est pas non plus celui du jubé (Lettner) qui se trouvait sous l'arc triomphal, à l'entrée du chœur, lequel ne figure pas sur la gravure de Wijts, parce que celle-ci se termine sur la coupe du chœur, qui avait 5 travées à l'ouest de l'entrée du sanctuaire (travée = Gewölbe). De plus, à travers la porte ouverte du transept septentrional, Memlinc donne une vue sur une large rue. Or, la porte s'ouvrait sur l'extérieur de la galerie méridionale du cloître (claustrum). Voir mon plan terrier dans Bruges, hist. et souvenirs, p. 458, et pl. p. 41, de 1562, où vous voyez ce dispositif. Ce claustrum existait avant 1127. A travers la porte du transept, on aurait donc vu cette galerie, en partie la perspective de la galerie orientale, et à travers ses arcades, le coemeterium, placé à l'intérieur du claustrum

Il est vrai, sur le panneau de Memlinc il y a des chapiteaux dont la face est ornée de 4 feuilles d'acanthé étroites à crochet et ces chapiteaux se voient aux colonnes à côté de l'autel, dans l'abside du chœur : J. Gailliard, Revue pittoresque des monuments qui décoraient autrefois la ville de Bruges, 1850, p. 16, petit in-4^e.

Je n'oserais pas identifier la vue de Memlinc avec Saint-Donatien. Il en est de même de l'église dans laquelle Jean van Eyck a mis l'Annonciation (Musée de l'Ermitage à Petersburg) où l'artiste a représenté à sa façon et en l'ornant beaucoup, un monument similaire, au fond, à l'abside du chœur de Saint-Donatien, mais qui ne reproduit pas celui-ci.

J'aurais beaucoup de peine — malgré tous les éléments dont je dispose à la suite de mes recherches dans les archives de Saint-Donatien, dont je me suis occupé dès 1870 et malgré que Bruges soit ma ville natale que j'ai toujours habitée — à reconstituer d'une façon scientifique et complète l'église de Saint-Donatien, démolie en 1799-1800. Pareilles entreprises sont toujours dangereuses pour un étranger, qui ne passe que quelques jours dans une ville; bien qu'il s'entoure de tous les documents publiés et qu'il ne parvienne le plus souvent, pas même à connaître ou à trouver.

Vous comprenez aussi, qu'il m'est impossible de faire pour vous un travail qui m'absorberait pendant plusieurs mois, espace de temps dont je ne dispose pas, à raison de mes multiples occupations.

Je vous prie, etc.

Ad. Duclos.

V. G. MARTINY

Architecte Urbaniste en Chef-Directeur de la Province de Brabant.
Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

A PROPOS DE LA
RESTAURATION
DE LA TOUR SIMONE
A NIVELLES

PREAMBULE

L'architecture militaire du moyen âge en Belgique n'a pas encore, jusqu'ici, fait l'objet d'une étude systématique et raisonnée. Le fait est d'autant plus regrettable qu'en raison de leur destination désormais inutile, les constructions défensives — et plus particulièrement les remparts des anciennes villes — disparaissent les unes après les autres dans l'indifférence générale.

Là où ils existent encore, les comptes communaux du début du XIX^e siècle sont le miroir du souci des édiles de se débarrasser de murailles dont l'entretien, nécessité par des raisons de police bien compréhensibles, obérait les finances publiques. Ainsi, partout où c'était possible, les enceintes ont fait place à de larges boulevards ne laissant subsister, çà et là, que quelques portes, tours ou courtines qui ne gênent pas — pour combien de temps encore ? — la circulation ou qui ont trouvé une destination particulière temporaire : prison, remises de toutes natures, murs de soutènement.

Mais parfois aussi, grâce à l'esprit éclairé de quelque mandataire public ou à l'action vigilante de sociétés d'archéologie locales, l'un ou l'autre édifice médiéval de défense urbaine a pu être sauvé. Ce fut le cas à Bruges, Bruxelles, Courtrai, Gand, Malines, Louvain et Ninove notamment. Entièrement dégagés de leurs contextes, devenus de nouveaux accents du paysage, ils sont cependant alors menacés de restauration outrancière qui leur fait perdre jusqu'à leur signification. Ainsi en fut-il de la porte de Hal à Bruxelles.

L'obligation du renouvellement du patrimoine immobilier due à la vétusté ou aux impératifs du progrès, ont bien fait surgir du passé, de temps à autre, quelques modestes pans de murs et moignons de tours que leur incorporation dans des propriétés privées avait jusqu'ici protégés. Ce fut souvent, hélas, pour leur perte irrémédiable...

Qui ne se souvient de l'écroulement « accidentel » de la courtine de la rue de Ruysbroeck à Bruxelles, qui eût pu cependant — et avec quel intérêt pour l'art et la science — s'incorporer avec bonheur dans les bâtiments de la Bibliothèque Albert I^{er} élevés en son endroit ? Et quel combat n'a-t-on pas dû mener pour empêcher la perte de la tour dite Saint-Jacques enclose à l'intérieur du Collège Saint-Joseph, rue

des Alexiens, toujours à Bruxelles, et qu'un classement au titre de monument, pris *in extremis* sur notre proposition, sauva de la démolition ? Bien sûr, il est illusoire de vouloir tout conserver. Mais combien de témoins de pierre n'avons-nous vu ainsi disparaître sans qu'un relevé précis n'ait pu être dressé à temps. Bien plus, la simple démarche pour pouvoir le faire entraînait bien souvent une procédure rapide de démolition pour permettre aux entrepreneurs de poursuivre leurs travaux en toute quiétude.

L'épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus du seul vestige encore existant des remparts de Jodoigne à l'emplacement duquel l'État envisage la construction d'une école, et le sort de la porte de Bruxelles, à Malines, vouée à la démolition ou au déplacement par l'administration des routes, n'est pas encore fixé !

C'est pourquoi les édiles communaux de la ville de Nivelles ont droit à la gratitude de tous pour avoir racheté d'abord, fait restaurer ensuite, la seule, plus ou moins entière, des deux tours qui subsistent de l'antique enceinte de la cité des Aclots.

L'étude qui suit démontre que si le geste lut à louer, cette décision survint quelques années trop tard : les rares textes et les quelques documents graphiques qui nous restent n'expliqueront jamais aussi bien ce que deux mètres de muraille disparue — depuis 1944 seulement ! — pouvait offrir à l'examen attentif de l'historien d'art. Pour celui-ci, rien ne remplacera le monument même, objet de ses études. Car l'histoire ne se fait pas que de simples relations écrites.

C'est ce qu'enseignait Paul Bonenfant qui, en historien de haute valeur, après avoir donné un âge aux premiers remparts de Bruxelles laissait « la porte ouverte aux archéologues auxquels il reste à étudier le monument lui-même, c'est-à-dire le programme imposé à ses constructeurs et la manière dont il y lut répondu » (1).

(1) *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XL, 1936, p. 47.

BIBLIOGRAPHIE

I. MANUSCRITS REPOSANT AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

- Chartrier de l'Abbaye de Nivelles (documents réunis par l'archiviste A. d'Hoop lors du classement des archives; ils concernent 13 actes du XIII^e siècle et d'autres allant jusqu'au XVII^e siècle). Ce chartrier a été compilé par BLANCHE DELANNE. *Histoire de la ville de Nivelles, des origines au XIII^e siècle*, notamment pour un acte du 29 août 1244 auquel nous nous référons à la note 11. Archives ecclésiastiques, n^o 1410.
- *Compte des annes 1653 à 1654, 1654 à 1659. Rentiers.*
Un registre. Papier sous couverture en vélin. XVII^e s., 33 cm × 22 cm, 78 f^{os}. Ville de Nivelles, n^o 479.
- Résolution du 30 octobre 1635 relative au jardin des serments de Notre-Dame et de Saint-Georges. (Cette résolution ne fut ratifiée qu'un siècle plus tard par « lettre d'octroy » du 18 février 1740.)
Papier, 30 octobre 1635, 31 cm × 18,5 cm, 2 f^{os} écrits recto-verso. Ville de Nivelles, n^o 360.
- *Compte des annes 1653 à 1654, 1654 à 1659. Rentiers.*
Un registre. Papier sous couverture en vélin. XVII^e s., 31 cm × 20 cm, 170 f^{os}. Ville de Nivelles, n^o 508.
- *Registre des ordonnances et résolutions des trois Membres de la Ville de Nivelles commençant l'an 1697 souz le Pensionnaire M. Gilbert.*
Un registre. Papier. XVII^e s., 38 cm × 24 cm, 286 f^{os} répartis comme suit : les 3 premiers en blanc, les suivants numérotés de 1 à 235 et de 136 à 183, les 4 derniers en blanc. Ville de Nivelles, n^o 89.
- *Mémoires. Pour donner une idée succincte de toutes les difficultés qui ont été agitées depuis plusieurs siècles entre le Corps des Jurés établis par Sa Majesté et les Echevins de la Dame Abbessse en la ville de Nivelles...*
Papier, s.d., 31 cm × 19 cm, 20 f^{os} écrits recto-verso, le verso du 16^e et les 4 derniers en blanc. Archives ecclésiastiques, n^o 1564/4.
- *Ordonnances et résolution de messieurs les jurés établis de la part de sa Majesté en la ville de Nivelles.*
Un registre. Papier, XVIII^e s., 31 cm × 20 cm, 336 f^{os} dont les 2 derniers en blanc. Ville de Nivelles, n^o 97.
- Location et entretien des remparts, 1705-1792.
Liasse. Ville de Nivelles, n^o 253.

- Ordonnance du 22 août 1718, répressive du démentèlement des remparts de Nivelles par des particuliers.
Papier, 1718. 31 cm × 19 cm, 2 f^{os} séparés, le verso du 2d en blanc. Ville de Nivelles, n^o 106.
- Ordonnance du 31 août 1719, répétant celle du 22 août 1718. Papier, 1719. 31 cm × 19 cm, un feuillet. Ville de Nivelles, n^o 106.
- *Registre aux résolutions des Trois Membres de la Ville de Nivelles dont la première résolution est du 6^{9bre} 1733.*
Un registre. Papier, XVIII^e s., 36 cm × 23 cm, 75 f^{os}. Ville de Nivelles, n^{os} 88, 89 et 90.
- *Serment du premier juré au bourguemaître.*
Papier, 1759. 31 cm × 19 cm, 2 f^{os}, le second en blanc. Archives ecclésiastiques, n^o 1564/11.
- Visite des remparts par les jurés.
Papier, 1761, un feuillet. Ville de Nivelles, n^o 254.
- *Registre aux résolutions du Magistrat de la Ville de Nivelles ensuite du nouveau Règlement de Sa Majesté du 2 juin 1778.*
Papier, 2 juin 1778. 30 cm × 19 cm, 173 f^{os}. Ville de Nivelles, n^o 95.
- *Inventaire des meubles du ci-devant serment par deux anciens membres Ph. Lelièvre et Delporte.*
Original. Papier, 7 mai 1797, 24 cm × 19 cm, 2 f^{os}, le verso du 2d en blanc. Ville de Nivelles. Serments, n^o 375.

II. OUVRAGES IMPRIMÉS

- BONENEANT (P.) : *Les premiers remparts de Bruxelles*, in *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XL, 1936, pp. 7-47, fig.
- BREUER (J.) : *L'enceinte de Nivelles*, in *Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1932, n^o 4, pp. 101-104.
- BREUER (J.) : *Fortifications urbaines du moyen âge. Murailles sur arcades*, in *Bulletin de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1936, n^{os} 2-3, pp. 55-60, 1 pl.
- BRILL (L.) : *Inventaire des archives de la ville de Nivelles*, Tongres, 1940, 24 cm × 16 cm, 254 p.
- BUISSERET (J.) et DE PRELLE DE LA NIEPPE (E.) : *Devis et cahier des charges de la reconstruction de la porte de Charleroi à Nivelles l'an 1427*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. V, 1895, pp. 65-79.
- BUISSERET (J.) et DE PRELLE DE LA NIEPPE (E.) : *Cartulaire de Nivelles. Extrait des archives communales de Nivelles*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IV, 1894, pp. 141-259.
- COLLET (M.) : *Un manuscrit nivellois du XV^e siècle*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. XI, 1926, pp. 29-92.

- COMBAZ (P.) : *La restauration de la Tour Noire à Bruxelles*, in *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IV, 1890, pp. 110-189.
- COMBAZ (P.) et DE BEHAULT (A.) : *La première enceinte de Bruxelles*, in *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I, 2^e livraison, 1888, pp. 141-189, 6 pll.
- COMBAZ (P.) et DE BEHAULT DE DORNON (A.) : *Les premiers remparts de Louvain*, in *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. V, 1891, pp. 356-367, 3 pll. dans le texte.
- CUVELIER (J.) : *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XV^e siècles)*, Bruxelles, 1912, 30,5 cm × 23,5 cm, cartes, diagrammes, 3 ff. + CCCXXXIX - 548 p.
- DE BEHAULT DE DORNON (A.) : *Visite à Nivelles de la Société d'archéologie de Bruxelles*, (le 15 septembre 1889), in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, 1892, pp. LV-LXXXIII.
- DE BEHAULT DE DORNON (A.) : *Excursion du 15 septembre 1889. Visite des monuments de la ville de Nivelles*, in *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. III, 1889, pp. 351-361.
- DELANNE (Blanche) : *Histoire de la ville de Nivelles. Des origines au XIII^e siècle*, Nivelles, 1944, 25 cm × 16,5 cm, XLVIII - 378 p., 25 annexes illustrées.
- DELVAUX (Major F.) : *Le mur d'enceinte de la ville de Binche*, in *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXX^e session, Congrès de Bruxelles, 1935, Programme et résumés, p. 41.
- DELVAUX (Major F.) : *A propos des remparts de Binche*, in *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXX^e session, Congrès de Bruxelles, 1935, pp. 23-29.
- DEMEUR (Léon) : *Nivelles*, in *Bulletin officiel du Touring Club de Belgique*, XII^e année, n^o 10, octobre 1906, pp. 321-325, ill.
- DES MAREZ (G.) : *Guide de Bruxelles*, t. I, *Les monuments civils et religieux*, 1^{re} partie, *Monuments civils*, Bruxelles, 1918, in-8 obl., 252 - V p.
- DES MAREZ (G.) : *Les fortifications de la frontière du Brabant - Hainaut au XII^e siècle, d'après la chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1914, in-4, 30 p., ill., carte.
- DOURSTHER (Horace) : *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes contenant des tables des monnaies de tous les pays*, Bruxelles, 1840, in-8, 604 p.
- ENLART (Camille) : *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, 2^e partie, *Architecture civile et militaire*, t. II, *Architecture militaire et navale*, 1932, in-8, pp. I - XXXVIII et 455-926, pll. XIX-XXXVIII.
- GRAMAYE (J.-B.) : *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae... Nivella, Lovanii Bruxellis*, 1708, in-f^o, pag. diverse, grav.
- GRAMAYE (J.-B.) : *Gallo-brabantia*, Bruxellae, 1606, in-4.

- HANON (Alphonse) : *Anciennes Gildes des tireurs de Nivelles*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. II, 1882, pp. 85-140, pl.
- HANON DE LOUVET (Chanoine R.) : *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, Gembloux, 1948, 23,5 cm × 15 cm, 208 p., 9 pl.
- LE BON (T.) : *Nivelles. Son origine, son ancienne splendeur et les causes de sa décadence*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. I, 1879, pp. 57-68, carte.
- LE BON (Dr F.) : *Nivelles, ses fortifications et les sièges que cette ville a soutenus*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IV, 1894, pp. 261-347, ill.
- LE BON (Fr.) : *L'ancien serment de la gilde d'archers de Nivelles. Les statuts de 1472*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. I, 1879, pp. 113-124.
- LE BON (Fr.) : *L'ancien serment des Arbalétriers de Nivelles et ses statuts*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, 1892, pp. 249-276.
- LEMAIRE (F.) : *Notice historique sur la ville de Nivelles et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, 1848, in-8, 339 p.
- MARSHALL (Ed.) et BOGAERTS (F.) : *Bibliothèque des antiquités belgiques*, Anvers, 1833-34, 2 vol. in-8, 330 et 160 p.
- MARTINY (V. G.) : *Les anciennes fortifications de Bruxelles*, in *Reflets du tourisme*, Bruxelles, 1956, n° 2, pp. 54-58, plan, ill.
- MARTINY (V. G.) : *Jodoigne, Passé, présent et avenir*, in *Le Folklore brabançon*, Bruxelles, n° 146, juin, 1960, pp. 181-252, ill., carte h.t. et n° 147, septembre 1960, pp. 331-428, ill., graphiques, tableaux.
- MEURISSE (P. C.) : *A propos des remparts de Binche*, in *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 1932, fasc. II, pp. 42-43 et fasc. IV, pp. 149-153, ill.
- MONNIER (Cap. Clément) : *La forteresse de Braine-le-Comte*, in *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, 1867, pp. 1-38.
- MOURLON (M.) et MALAISE (C.) : *Texte explicatif du levé géologique de la planchette de Nivelles*, Bruxelles, Service géologique de Belgique, 1911, 24 cm × 16 cm, 20 p., planchette.
- ROMBAUX (Jean) : *Restauration d'une tour de défense faisant partie de la Première enceinte urbaine de la ville de Bruxelles*, in *Le Folklore brabançon*, Bruxelles, n° 145, mars 1960, pp. 39-64, ill.
- SCHAYES (A. G. B.) : *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, Bruxelles, 1858-1859, 3 vol. in-8, II-441, 490 et X-654 p., cartes, fig.
- TARLIER (Jules) et WAUTERS (Alphonse) : *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862, 22 cm × 17,5 cm, 172 p., carte.

- VALLÉE POESSIN (Ch. de la) : *Les eurites quartzzeuses (rhyolites anciennes) de Nivelles et des environs*, Bruxelles, 1887, 22 cm × 14 cm, 40 p., ill. (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XIII, n^o 5, 1887, pp. 498-535.)
- VAN CAUWENBERGHE (Ed.) : *Notice sur les confréries de Saint-Georges*, in *Messenger des sciences historiques*, Gand, 1853, pp. 269-299.
- VANDERKINDERE (L.) : *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, in-8, LI-432 p., carte, tabl.
- VAN WERVEKE (H.) : *Burgus : versterking of nederzetting*, in *Verhandelingen van de Koninklijke vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België, Klasse der Letteren*, Jaargang XXVII, 1965, nr. 59, 107 blz.
- Ville de Nivelles. Exposition de photographies d'intérêt local organisée par la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. catalogue*, Nivelles, 29 septembre-14 octobre 1912, 22 cm × 14.5 cm, 80 p., pll.
- VIOLLET LE DUC : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 1854-1868, in-8, tomes I (architecture militaire) et IX (tours).
- WAUTERS (Alphonse) : *La première enceinte de Bruxelles*, in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XVI, 1888, pp. 496-510.
- WAUVERMANS (Général) : *La Tour Noire à Bruxelles*, in *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1885-1890, pp. 464-484.
- WILLAME (G.) : *Causeries nivelloises*, Nivelles, s.d. [1910], gr. in-8, 88 p., ill.
- WILLAME (G.) : *Notes sur les Serments nivellois*, Nivelles, 1901, 25 cm × 16 cm, 188 p., 8 pll. h.t.
- WILLAME (G.) : *Notes supplémentaires sur les serments nivellois*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. VII, 1903, pp. 383-389.

III. DOCUMENTS GRAPHIQUES

- BEAURAM (Chevalier de), Géographe ordinaire du Roy : *Carte des camps de Nivelles et de Soignies corrigée et augmentée par...*
Plan gravé, 18-20 août 1693, 39 cm × 55 cm.
Archives générales du royaume. Cartes et plans. Inventaire manuscrit n^o 559.
- BRAECKMAN (J.), Géomètre : *Plan de la Ville de Nivelles*, Papier, dessin aquarellé; 1786, 66 cm × 101 cm.
Archives générales du royaume. Cartes et plans. Inventaire manuscrit n^o 61.
Reproduit dans LE BON (T.), *Nivelles. Son origine, son ancienne splendeur et les causes de sa décadence*, in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. I, 1879, p. 57, (qui date le document de 1787) et dans HANON DE LOUVET (R.), *Contribution de l'histoire de la Ville de Nivelles*, pl. 1.

- BRULÉ (A.) : Plan. Essai de reconstitution de *Nivelles au XVI^e siècle*. Papier, dessin au lavis, 1916. 41,5 cm × 77 cm.
Archives générales du royaume. Cartes et plans. Inventaire manuscrit, n° 1013. (Il en existe une copie du Musée archéologique de Nivelles).
- [DANDELIN] : Plan de la Ville de Nivelles. Lithographie, échelle 1/5000^e, s.l. [Bruxelles], s.d. [1846]. 77 cm × 60 cm (avec indication de courbes de niveau équidistantes de 1 m).
Bibliothèque royale de Belgique. Section Cartes et plans. XXXI. Nivelles [1846. Dandelin]. (n° 111. 8360 de l'inventaire).
- Façade intérieure, plan et coupe en longueur d'une ancienne tour de rempart sise dans la propriété de Mr Bock, industriel à La Louvière. Cette tour est connue sous le nom de tour Deneufbourg.* Encre de chine sur papier calque, s.d., (seule la partie « Façade » subsiste). 19 cm × 40,5 cm.
Province de Brabant. Service de recherches historiques et folkloriques. Fonds Willame.
- LE BON (Dr F.) : *La Tour Simone, Plan, Coupe suivant AB*, pl. de *Nivelles, ses fortifications et les sièges que cette ville a soutenus*, entre les pp. 292 et 293.
- LE POIVRE (P.) : Plan de Nivelles. Dessin aquarellé, 1618. 35,5 cm × 24,5 cm sur papier 51,6 cm × 34,5 cm. Pl. 48 du *Recueil de plans pour les campagnes du duc d'Albe aux Pays-Bas, de don Juan d'Autriche, d'Alexandre Farnèse, de 1567 à 1604, après la prise d'Ostende*. Bibliothèque royale de Belgique, section des manuscrits, n° 19.611. Reproduit dans DELANNE (Bl.), *Histoire de la Ville de Nivelles*, annexe 19 et, sous forme de croquis en hors texte dans les *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IV, 1894.
- ONGERS (J.) : *Plan de la Ville de Nivelles*. Lithographie, Bruxelles, 1872. 36 cm × 46 cm, extr. de TARLIER (J.) et WAUTERS (A.), *La Belgique ancienne et moderne*.
- POPP (P.C.) : *Atlas cadastral de Belgique, Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles, Canton de Nivelles, Ville de Nivelles, Développement de l'agglomération*. Plan gravé, échelle 1/1000^e, s.l., s.d., 82 cm × 120 cm. Bibliothèque royale de Belgique. Section Cartes et Plans.
- POPP (P.C.) : *Atlas cadastral de Belgique, Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles, Canton de Nivelles, Plan parcellaire de la Ville de Nivelles avec les mutations*. Plan gravé, échelle 1/5000^e, Bruxelles, s.d., 108 cm × 197 cm (en trois feuilles de 80, 81 et 36 cm).
Bibliothèque royale de Belgique. Section Cartes et Plans.
- VANDER MAELEN (Établ. Ph.) : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique, Province de Brabant, Plan parcellaire de la Ville de Nivelles, avec les mutations jusqu'en 1837*. Plan gravé, échelle 1/1250^e, Bruxelles, 1837. 63 cm × 77 cm.
Bibliothèque royale de Belgique. Section Cartes et Plans. XXXI. Nivelles, 1837. Établ. G. (n° 111. 7992 de l'inventaire).

IV. PHOTOGRAPHIES

L'Institut royal du Patrimoine Artistique à Bruxelles possède un cliché de la tour Simone à Nivelles, daté de 1891 et répertorié sous le n° 4345^A (fig. 1).

Les établissements Nels, à Bruxelles, ont édité en 1902 une carte postale. *Nivelles. Les anciennes fortifications*, série 76, n° 37 (fig. 15).

Une ancienne photographie de la tour Simone prise par Van Damme, a figuré à l'*Exposition des photographies d'intérêt local organisée par la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, en 1912 (catalogue, n° 318) après avoir été publiée par DEMEUR (L.), *Nivelles*, dans le *Bulletin du Touring Club de Belgique* d'octobre 1906 et par WILLAME (G.), *Causeries nivelloises*, p. 44 (fig. 16).

Le photographe Hanse, de Nivelles, a pris une quinzaine de clichés au cours des travaux de restauration de la tour Simone en 1958 et le Studio Libouton a photographié le monument aux fins d'illustrer un article du journal *Le Soir*, publié à Bruxelles le 21 février 1959 (fig. 4 à 8, 19, 23, 26, 28 et 18).

Nous avons nous-même pris des photographies de la tour Simone, treize le 6 juin 1958, six le 16 juillet 1958, trois le 11 août 1958, trois le 15 septembre 1958 et deux le 20 avril 1964. Les deux photographies de la tour voisine encore existante ont été faites par nos soins au mois d'août 1964 (fig. 17, 20 à 22, 24, 25, 27 et 31).

Quant à la photographie originale qui reposait aux Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles et qu'a fort heureusement publiée DELANNE (Bl.), *Histoire de la ville de Nivelles*, annexe 5, elle a échappé à nos recherches (fig. 30).



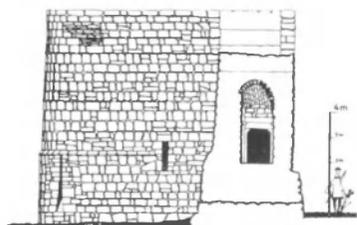
Fig. 1. — La tour Simone en 1891.

(A. C. L.)

LA TOUR 'SIMONE' A NIVELLES

ÉLEVÉ & DESSINÉ EN JUILLET 1958
L'ARCHITECTE PROVINCIAL EN CHEF

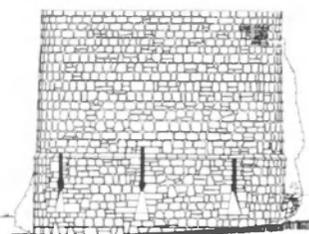
N. G. MATHIEY



ELEVATION 2



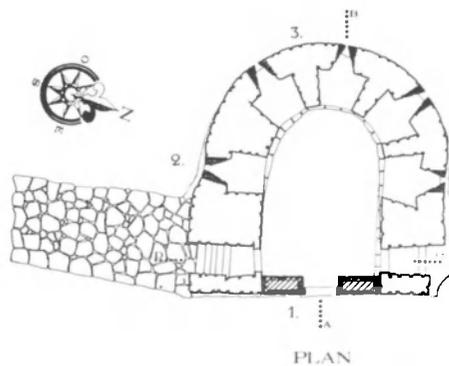
ELEVATION 1



ELEVATION 3

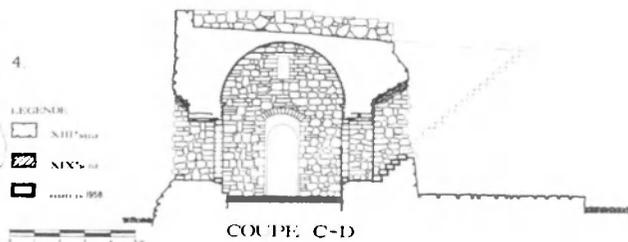


ELEVATION 4

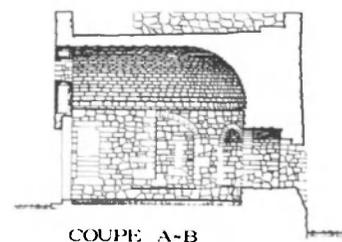


PLAN

LEGENDE
 1 1958
 2 1968
 3 1970



COUPE C-D



COUPE A-B

Fig. 2. — Relevé de la tour Simone exécuté en 1958 et complété en 1968 et 1970.

A. NOTICE HISTORIQUE

La Ville de Nivelles, à la suite d'une décision du conseil communal en date du 30 janvier 1958, ayant acquis de Madame Mathieu et de Monsieur Bertrand les parties de la parcelle de terrain cadastrée section D n° 285 i/3 servant d'assiette à la tour Simone, se proposait peu après d'aménager les abords du monument et de procéder à la toilette de celui-ci sur base d'un projet établi dès le 25 septembre 1957 par un bureau d'études privé. Mais ce projet prévoyant la démolition de 50 m³ de maçonnerie, la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant, à laquelle le dossier avait été soumis pour approbation, estima devoir surseoir aux travaux et proposa de faire déterminer un diagnostic sévère après nettoyage préalable des vénérables vestiges archéologiques en cause.

La Ville ayant sollicité notre aide le 18 avril 1958, la Députation permanente lit droit à cette requête le 9 mai suivant. Cinq jours plus tard, un plan de travail était arrêté de commun accord avec le Collège échevinal représenté par Mr J. Barry, alors échevin des travaux, assisté de Mr Castermant, secrétaire communal. Il fut décidé d'évacuer tout d'abord, avec l'aide d'ouvriers communaux ou de chômeurs, les décombres amoncelés sur le terrain à front de la rue Seutin, de débarrasser ensuite la tour de toutes végétations, de dresser enfin un lever exact du monument de manière à permettre une description des travaux de réfection à entreprendre et dont la précision serait fonction des résultats de l'auscultation des murs et de la plateforme de la tour rendus à la lumière.

Après quelques visites préliminaires, cette première phase des travaux débuta effectivement le 27 mai. Pendant vingt jours — à raison de cinq par semaine — une équipe de 2 ou 3 hommes (1) sous la surveillance de Mr Alexandre Wouters s'employa à réaliser le programme défini. Pendant ce temps, il fut procédé à l'enlèvement de 37 camions de terre et de 9 camions de décombres précieusement tamisés. Ces déblais provenaient en grande partie de débris accumulés en bordure du terrain, du dégagement des fondations subsistantes de l'ancienne courtine et du nettoyage de l'intérieur comme du sommet du monu-

(1) Il y eut 2 hommes les 27 et 29 mai, le 2 juin, les 4, 8, 9 et 10 juillet et 3 hommes les autres jours ouvrables jusqu'au 3 juillet. Le 7 juillet, il n'y eut qu'un seul ouvrier communal présent. Cfr ci-après Annexe I.

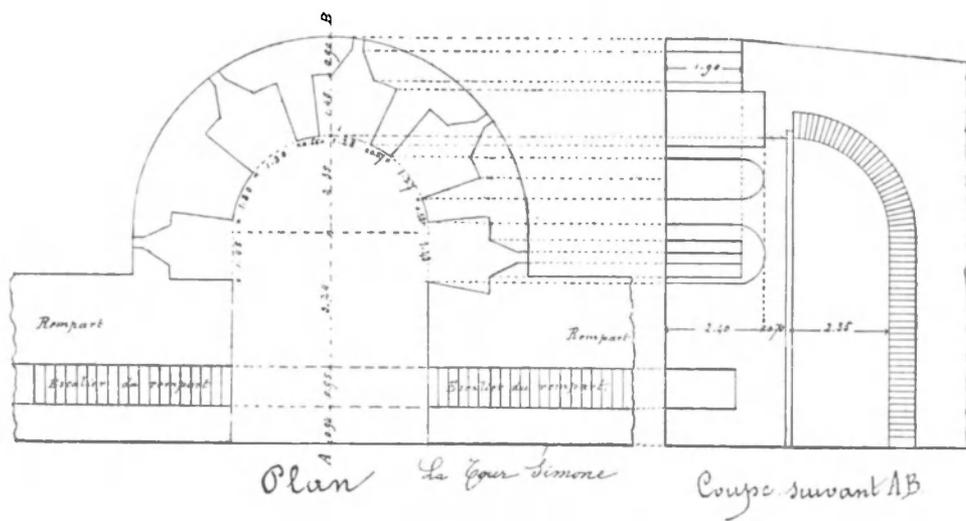


Fig. 3. — Plan et coupe schématique (1894).



Fig. 4. — Crevasse au droit d'une canonnière (1958).

ment. Six camions de branchages, produit du débroussaillage commencé le 4 juin, portèrent à 52 le nombre de transports nécessaires « à voir clair » sur ce chantier à l'aire si restreinte. Ce chariage considérable justifia à lui seul le rejet de la solution initiale qui apparut très vite comme ayant été trop hâtivement élaborée.

Nettoyée des végétations qui la cachaient véritablement à la vue (fig. 1) et débarrassée de l'épaisse couche d'humus qui la surmontait, la tour Simone put alors être examinée et mesurée dans ses moindres détails. Le relevé que nous en limes à cette occasion (fig. 2) complète celui (fig. 5) publié par le Dr Lebon, à la fin du siècle dernier (2) et répond, pensons-nous, au souhait exprimé par M. Jacques Breuer en 1952 de voir « dresser un lever minutieux de cet intéressant reste d'architecture militaire du moyen âge » (3).

Les racines des nombreux arbustes qui poussaient sur la plateforme, comme le lierre qui s'accrochait depuis plusieurs dizaines d'années aux parements extérieurs de la tour, avaient gravement endommagé la maçonnerie des murs et de la voûte, ruinant le liant des moellons des premiers et ouvrant une large crevasse dans la seconde (fig. 4 et 5).

L'essentiel des travaux proposés à la ville le 25 juin consista donc à ragréer les crevasses, à rejointoyer les parements et à fixer les arrachements de pierres, restes de l'ancienne courtine dans laquelle s'encastrait la tour. L'assise supérieure des murs entourant la plateforme fut précautionneusement enlevée et remplacée sur un roofing (fig. 6), une descente des eaux de pluie fut aménagée dans l'angle sud-ouest de la couverture vers une gargouille en béton mise en place à l'arête sud du pignon de la tour et un pavement de dalles de petit granit, provenant du chantier de la Collégiale, fut établi à l'intérieur de l'édifice. La physionomie générale de la ruine fut respectée au maximum, la seule licence permise à ce sujet ayant été de démurer les meurtrières et les accès de la courtine malencontreusement bouchés (fig. 7 et 8).

Ce furent les entreprises *Gebroeders Georges en Ingenieur Jozef Vandekerckhove* d'Ingelmunster, désignées le 30 juin 1958 par le Conseil communal, qui se chargèrent de ces travaux plus délicats que spectaculaires. Commencés le 1 juillet — et compte tenu des congés du 14 au 18 juillet — ceux-ci se poursuivirent jusqu'à la veille de l'inauguration fixée au 19 septembre. A ce jour, le décompte s'élevait à la somme de 197.546 F.

(2) *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus* h. t., p. 292.

(3) *L'enceinte de Nivelles*, pp. 101-104.



Fig. 5. — Crevasse dans la voûte (1958).



Fig. 6. — Sommet de la tour (1958)
après la pose d'un roofing.



Plusieurs historiens se sont penchés sur les origines des fortifications de Nivelles. Des Marez (4) souligne que Gislebert, dans sa *Chronique*, a peut-être utilisé le mot *castrum* (château) pour *burgus* dont la tour Simone serait un des derniers témoins de l'enceinte. La nuance est d'importance (5) puisque l'on sait que le Comte de Hainaut détruisit les faubourgs de Nivelles en février 1194 « *usque ad muros* » (6). Les remparts auraient été en ce cas antérieurs à cette date et auraient existé bien avant celle de 1220 donnée par Gramaye (7). C'est d'ailleurs à la fin du XII^e siècle, en soulignant l'imprécision de la terminologie du moyen âge et par comparaison prudente avec la thèse de Paul Bonenfant sur les premiers remparts de Bruxelles (8) que M^{lle} Blanche Delanne (9), après M. Jacques Breuer (1) et le Dr Lebon (10), fait remonter la muraille de Nivelles.

Le plus ancien témoignage écrit de l'existence d'une enceinte fortifiée autour de la cité de sainte Gertrude ne date cependant que de 1265. C'est une lettre adressée par Henri de Gueldre, évêque de Liège,

(4) *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle*, p. 23.

(5) Sur la signification exacte de *burgus*, cfr VAN WERVEKE (H.), *Burgus: versterking of nederzetting in Verhandelingen van de Koninklijke vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België, Klasse der Letteren*, jaargang XXVII, 1965, n^o 59, 107 bl.

(6) VANDERKINDERE (L.), *La Chronique de Gislebert de Mons*, p. 290.

(7) *Antiquitates illustrissimi Brabantiae. Nivella*, p. 3, ad 1220: *Lapideis, auctoritatem fasciente Duce & Caesare, munitam & fossis instructam credo* Id. dans *Gallo Brabantia*, du même auteur, p. 2.

La date de 1220 a été reprise par SCHAYES (A. G. R.), *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. II, p. 246, qui la tire de GUICHARDIN, *Description des Pays-Bas*, p. 173, LE ROY, *Topografija historica Gallo-Brabantia*, p. 173 et BUTKENS, t. II, p. 18.

(8) *Les premiers remparts de Bruxelles*, pp. 10-11.

(9) *Histoire de la ville de Nivelles*, pp. 346-347.

(10) *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 272, note 1.

au prieur de Frasnes-lez-Gosselies et au doyen de Fleurus, dans laquelle est évoquée l'action des Nivellois qui s'étaient rendus maîtres des portes de la ville après s'être emparé des clés ⁽¹⁾.

Outre l'action guerrière de Baudouin en 1194, Nivelles connut encore bien des sièges ou des assauts : en 1355, par les hommes de Louis de Maele, comte de Flandre; en 1554, par le comte Rodolphe, au nom de Henri II; en 1572 par le prince d'Orange, le Taciturne; en 1578 et 1580, par Charles de Mansfeld, lieutenant du duc de Parme;



Fig. 7. — Accès obturé de la courtine nord (1958).



Fig. 8. — Accès obturé de la courtine sud (1958).

(11) HANON DE LOUVET (R.). *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, p. 49 (d'après le *Cartulaire* I, f^o 327). En effet, l'acte du 29 août 1244 du Chartrier de l'Abbaye de Nivelles, (Archives générales du royaume. Archives ecclésiastiques, n^o 1410) dans lequel on peut lire « *extra muros oppidi nivellensis* » et qui constitue une preuve pour Blanche Delanne (*op. cit.*, p. 347) serait, selon Hanon de Louvet (p. 48) une copie notariée en 1466 d'une charte de 1244 « *les murs étant mentionnés dans la première et non dans la seconde* ». La date avancée par les *Mémoires*. Pour donner une idée succincte de toutes les dissimilités qui ont été agitées depuis plusieurs siècles entre le Corps des Jurés établis par Sa Majesté et les Echevins de la Dame Abbessse en la ville de Nivelles (« L'an 1265, le Duc de Brabant fit environner des ramparts, portes, toures et fossés une partie de la Juridiction de la Dame Abbessse ») serait donc aussi fantaisiste (Archives générales du royaume. Archives ecclésiastiques, n^o 1564/4).

en 1580 encore, par Olivier Van den Tympel, gouverneur du Brabant pour Guillaume d'Orange; en 1583, par le prince Jean Casimir, fils de l'Electeur palatin; en 1643, 1667, 1672, 1674, 1691, 1745 et 1746 par les armées du roi de France ⁽¹²⁾. Ces nombreux événements militaires expliquent les restaurations successives que durent subir les remparts au XIV^e siècle d'abord ⁽¹³⁾, en 1406, 1424, 1516, 1526, 1528, 1533, 1542, 1572 à 1578, 1593, 1620, 1643, 1649, 1672, 1675, 1691, 1700, 1718, 1732, 1742 et 1745 ensuite ⁽¹⁴⁾.



Fig. 9. — Plan de Nivelles, par Le Foyvre (1618).

(12) Cfr. DR. LEBON, *op. cité*, pp. 312-319; TARLIER (J.) et WALTERS (A.), *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Nivelles*, p. 4, col. 1 et WILLAME (G.), *Notes sur les Serments nivellois*, pp. 58-80.

(13) L'Abbaye de Cambron, en Hainaut, devait fournir alors à la Ville de Nivelles, chaque fois que celle-ci faisait travailler à ses fortifications, un chariot avec valets. Ainsi, suivant une charte du 1^{er} juillet 1358 : « *ilh de droit avoient eut et possesseit et estoient tenus davoit le beniaul (chariot) con dist de harut estoifeit de cheval et varlet aus frais et dispens del eglise de Cambron. toutes fois et tant et si longement que ilh ouveroient ou feroient ouvrir al sermeteit (rempart) de nostre dite ville de nivelles* »...

(BUISSERET (J.) et DE PRELLE DELA NIEPPE (E.), *Cartulaire de Nivelles*, pp. 173-174).

(14) Ces dates ont été glanées dans LEBON, *Nivelles, ses fortifications...*, WILLAME, *Notes sur les Serments...* et COLLET, *Un manuscrit nivellois du XV^e siècle*.

Des éléments importants de l'ouvrage furent même entièrement reconstruits dès le XV^e siècle comme l'attestent les textes suivants :

a) pour la porte *del Sauch*, ou de Charleroi, en 1418 :

« en la dite année fut commenchié la porte *del Sauch* et la première *pire* assise par dessus les armes Saint Meurisse en lieu de fondation en honneur de Dieu, de Notre Damme et de Saint Meurisse » (15);

b) pour la porte *del Vault*, ou de Hal, en 1427 :

« Item : fut adont coomenchié, li porte *del Vault*, et fut la première *pire* de maconnaige assise ou mois d'avrilh le jour Saint-March euwangeliste » (16).

C'est à dessein que nous avons dit reconstruction, alors que le manuscrit publié par Collet mentionne chaque lois la pose de la « première *pire* ». On n'imagine pas, en effet, qu'il n'y ait eu aucun passage obturable, à hauteur de la muraille, sur des voies aussi importantes que celles menant de Nivelles à Charleroi ou à Hal. Mais ce fut une reconstruction totale jusque dans les fondements : « *celi porte fondée si bas qua boin fons de chinquante piés de grosseur en son crois ou environ* » et parfaitement reliée au mur d'enceinte même : « *Et bien reloyer les nueves maconneries de celi tour de bas en hault avœcq la maconnerie des pans del fermeteit* » (17).

Il est d'ailleurs difficile de se faire une idée de l'ampleur des réparations faites aux remparts au cours des temps, les rapports des jurés n'étant ni nombreux, ni très explicites à ce sujet. Les riverains causèrent en effet autant, si pas plus, de dégâts aux remparts que les intempéries; ce qui obligea le Magistrat à prendre des mesures sévères tant pour la sauvegarde que pour les réparations. Parmi ces résolutions, épinglons au passage celles :

a) du 22 août 1718 : « *At été proposé par le S^r premier juré que non-obstant toute la diligence qu'on apportoit pour reparer les ramparts cependant on les demanteloit dans diverses endroits quelque soing*

(15) COLLET, *op. cit.*, p. 34. Ces travaux étaient terminés en 1420 : « *Primo : advint en celi année que la porte *del Sauch* fut parfaite de maçonnerie* », id. p. 38. Le comble ne fut cependant pas exécuté avant 1423 : « *Item : en celi année... fut marcundeit par eulx del faire le comble del porte al Sauch* », id. p. 42.

(16) COLLET, *op. cit.*, p. 58.

(17) BUISSET (J.) et DE PRELLE DE LA NIEPPE (E.), *Devis et cahier des charges de la reconstruction de la porte de Charleroi à Nivelles l'an 1427*, pp. 67 et 71. Ces auteurs semblent avoir confondu la porte *del Sauc* (del Sauch, de Charleroi) avec celle *del Vault* (de Hal); c'est l'avis de HANON DE LOUVET (R.), *Contribution à l'histoire de Nivelles*, p. 54.

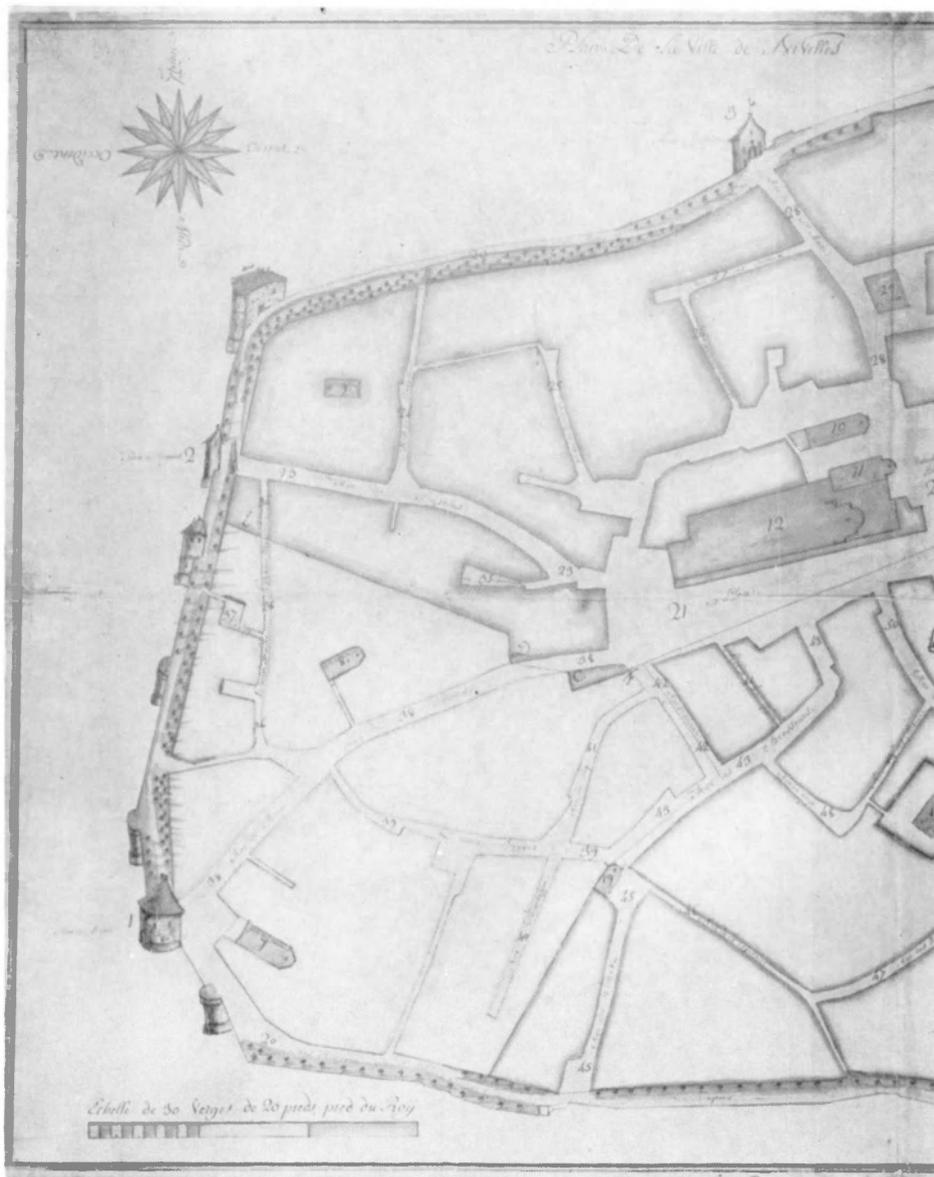


Fig. 10. — Plan de Nivelles, par Braeckman (1786). Détail.

qu'on apportoit pour les conserver ce pourquoij il requeroit qu'on lit publier une ord^{re} politicque pour parvenir (prévenir ?) les démolitions, avec récompense à celui ou ceux qui denonceroient ceux qui ruinent lesds ramparts en gettant bas les couvertures en emportant les bricques » (18);

b) du 7 septembre 1718 : « les trois membres ont resolu qu'on feroit faire soixante mil de Bricques... lesquelles on devera employer seulement aux réparations des ramparts... » (19).

Le plan de Nivelles, levé par P. Lepoivre en 1618 (fig. 9) montre assez bien la configuration de l'enceinte avant sa destruction; on y dénombre sept portes et neuf tours en saillie ou à cheval sur le mur (20). La tour Simone y est représentée avec deux autres tours, entre les portes de Mons et de Soignies, dans la partie supérieure droite du dessin de l'enceinte. Comme ses voisines, elle est couverte d'une toiture semi-conique recouverte d'ardoises (21). Elle sera seule à avoir gardé cet aspect près de deux siècles plus tard lorsque Braeckman sera appelé à dresser un nouveau plan de la Ville (fig. 10). Ce document est précieux car il permet de constater que la tour Simone aurait eu un étage.

L'analyse des nombreux tessons de poteries (fig. 11), découverts sous l'épaisse couche d'humus qui recouvrait la plate-forme supérieure de la tour, permet de supposer que celle-ci était habitée dès le

(18) *Registre des Ordonnances et résolutions des trois Membres de la Ville de Nivelles commençant l'an 1697*, f^o 178 v^o.

(Archives générales du royaume. Ville de Nivelles, n^o 89. Voir aussi n^o 106, ci-après Annexes V et VI.)

(19) Ce nombre fut porté à 90.000 par résolution du 16 octobre de la même année. Cfr ci-après, Annexe II.

(20) Le nombre de tours est peut-être sujet à caution : d'après la carte du chevalier de Beuram comme pour MARSHALL (Ed.) et BOGAERTS (F.), *Bibliothèque des antiquités belgiques*, p. 71 et TAILLIER (J.) et WALTERS (A.), *Géographie et histoire des communes belges... Ville de Nivelles*, p. 3, il y en eut onze. C'est ce qui ressort d'ailleurs des dénombrements de 1496 et 1526 (cfr HANON DE LOUVET (R.), *Contribution à l'Histoire de la Ville de Nivelles*, p. 67). Mais Braeckman sur le plan qu'il dressa en 1787, n'en renseigne que cinq (fig. 10). Cfr. ci-après, note 22.

(21) Il n'existe aucun doute quant à l'emploi de ce matériau aux remparts de Nivelles. Ainsi furent couverts : en 1423, le comble de la porte de Charleroi (« Item : l'an desusdit, et par les dis rentirs, fut fait li comble del porte al Sauch de carpantage, et fut couvert adont de verde scaille de Fliman »), en 1424, le comble de la porte de la Neuverue (« tant en carpentaige come couverte de scaille de Marteinjosse »). COLLET, *op. cit.*, p. 54. Scaille, de èscaye : ardoise. (Cfr J. COPPENS, *Dictionnaire Aclot*, Nivelles, 1955). En 1742, le 23 avril, c'est encore d'ardoises que fut couvert le comble de la « parapette » : le Sr premier juge propose la Couverture de la parapette sur les les ramparts des recolets qui a autrefois servis de chambre au Serment de nre dame, Messrs les jures ont résoud de faire couvrir lade place d'ardoises que les fenêtres seront bouchées pour y faire des barbaquines et qu'il n'y sera pas mit de porte ». (Archives générales du royaume. Ville de Nivelles, n^o 97, *Ordonnances et Résolutions de messieurs les jurés*, f^o 155).



Fig. 11. — Tessons de poteries découverts en 1958 lors du déblaiement de la terrasse et des abords de la tour Simone.

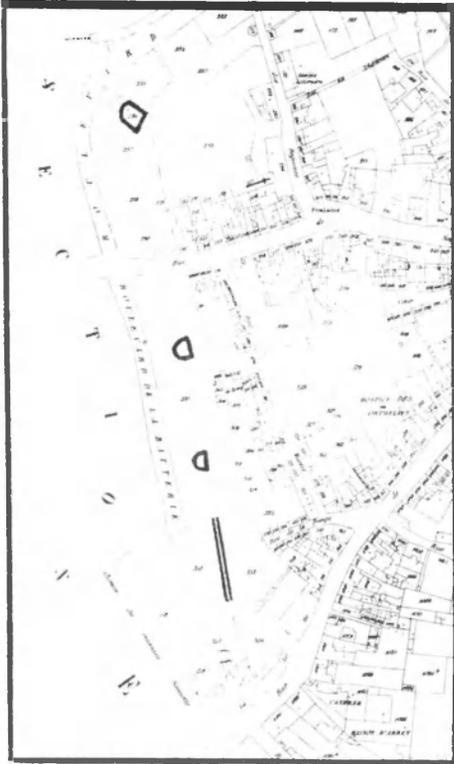


Fig. 12. — Plan parcellaire de Vander Maelen (1837). Détail.



Fig. 13. — Plan de Nivelles par Dandelin (1846). Détail.

XVI^e siècle⁽²²⁾, du moins dans sa partie haute puisque le rez-de-chaussée était ouvert à la gorge, c'est-à-dire sans mur extérieur vers la ville. Peut-être sont-ce les arbalétriers qui fermèrent ce dernier local.

Le Serment des arbalétriers, constitué officiellement par son règlement du 6 avril 1429⁽²³⁾, mais dont l'existence est attestée dès 1404⁽²⁴⁾.

(22) MARSHALL et BOGAERTS, *op. cit.*, t. II, p. 71, à propos du relevé des foyers en Brabant, soulignent que six des sept portes et sept des onze tours de Nivelles étaient habitées en 1526. Mais HANON DE LOUVEY (R.) dans sa *Contribution à l'histoire de la Ville de Nivelles*, p. 67, citant des extraits des dénombremens de 1496 et 1526, est probablement plus près de la vérité :

« Getelt de poerten ende torren van der voers, stad van Nivele aldaer bevonden :	
Bewoende heersten in de sevene poerten	10
Bewoende torren	5
Onbewoende torren	6

(texte publié par CUVELIER (J.), *Les dénombremens de foyers en Brabant*, pp. 124-125).

« Syn aldaer noch elff thoerens opter vesten, daer aff de vijff sijn bewoent bij arme ende dandereen sess ledich ende ombwoent. » (Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes, n^o 45796).

(23) WILLAME (G.), *Notes sur les Serments nivellois*, Annexe 1, pp. 116-122.

(24) LE BON (Fr.), *L'Ancien Serment des Arbalétriers de Nivelles*, p. 11.

D'autre part, d'après une relation dans un manuscrit de l'abbaye d'Énaeme, citée par VAN CAUWENBERGHE (Ed.), *Notice sur les Confréries de St. Georges*, p. 285, dix arbalétriers de Nivelles participèrent à une fête de tir à l'arbalète à Audenaerde en 1408.

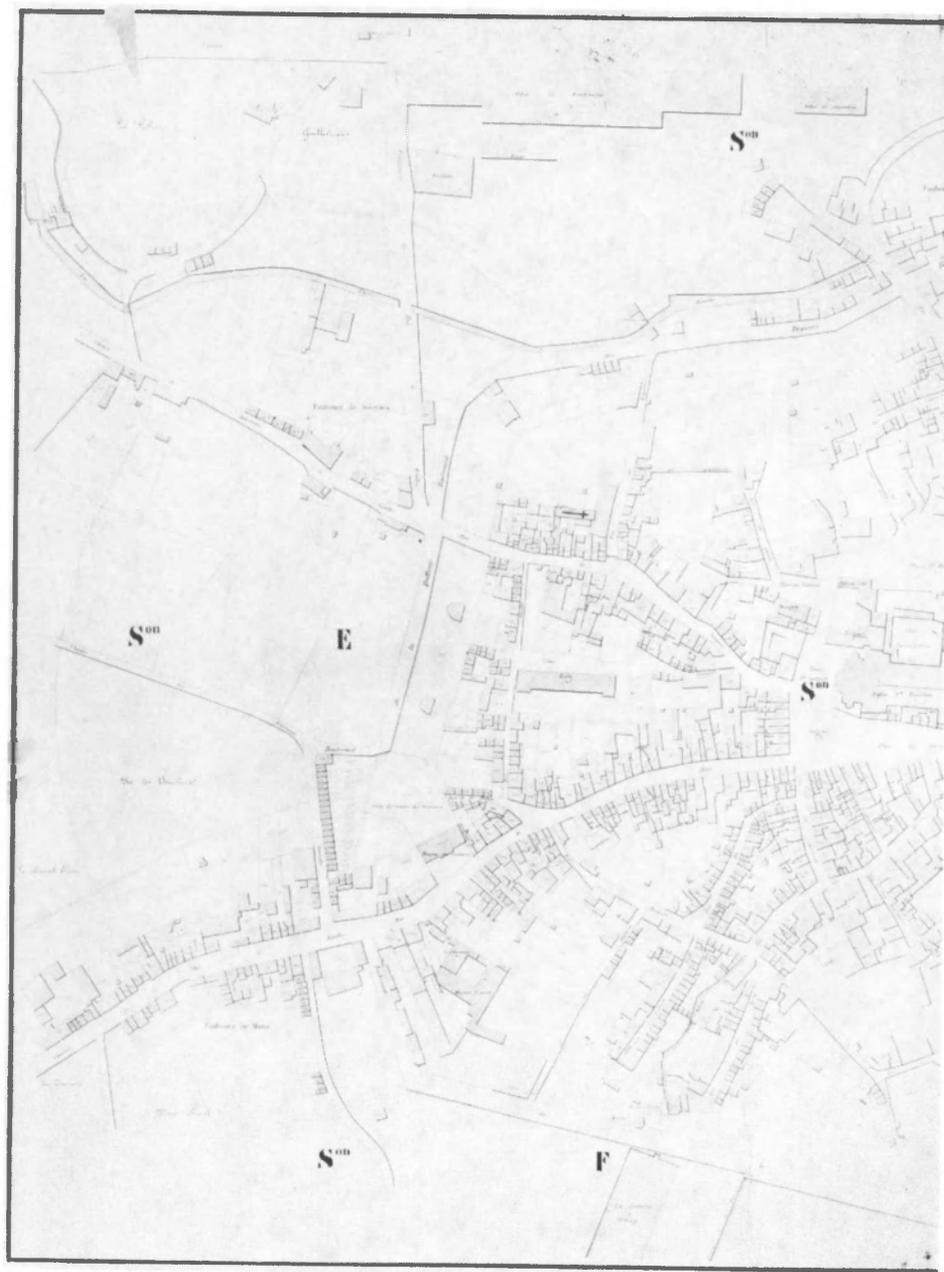


Fig. 14. — Plan cadastral de P. C. Popp. Détail.

eut en effet toujours besoin d'un lieu d'exercice, même lorsque le mousquet et l'arquebuse ayant détrôné les armes à flèches, la Gilde de Saint-Georges subsista pacifiquement et que son rôle fut réduit au service de garde ⁽²⁵⁾. Les émules de Guillaume Tell occupèrent ainsi le fossé herbu s'étirant entre la porte *del Sauch* (de Charleroi) et la Dodaine, dès le début du XV^e siècle ⁽²⁶⁾. Ils occupaient encore cet endroit en 1655 lorsque, « *se trouvoient le plus souvent distraits et troublez en leur devotion tant par les Confrères desdits serments tirants et faisant leur fonction et debitoir* », les Récollets requièrent et obtinrent d'annexer à leur couvent le terrain sur lequel s'élevaient les berceaux ⁽²⁷⁾. En échange, les arbalétriers obtenaient la permission d'occuper « *les maisons et jardins de Bromont au Brouwet* » qui venait d'être mis en vente au plus offrant ⁽²⁸⁾. Mais des difficultés ayant surgi entre le Serment et la veuve Trico pour son jardin au Brouwet « *ou que les berceaux estoient commencez* », les trois membres de la ville de Nivelles, le 27 mai 1659, « *se sont en Corps trouvé sur les fossés d'entre la porte de Mons et de la Chaudesrue* » (de Soignies) jugeant « *que mesme la Thour Simone voisine estoit assez ample et capable pour ij faire la Chambre desds serments* » ⁽²⁹⁾.

Le Serment des arbalétriers ayant acheté une maison dans la rue du Béguinage en 1667 ⁽³⁰⁾, on peut supposer qu'il occupa la tour Simone de 1659 jusqu'à cette date. Des spécialistes pourraient identifier, parmi les tessons trouvés lors des travaux de restauration (fig. 11) ceux qui proviennent de pots à bière dont les arbalétriers semblent avoir fait usage, soit qu'ils brassassent pour leur propre compte, soit qu'ils fussent récompensés en bière et vin pour leurs services de garde ⁽³¹⁾.

Le sort ultérieur de la tour Simone est moins reluisant. Le 27 juin 1780, le Magistrat décide de transformer l'ouvrage en cabinets d'aisances : « *Item Monsr de Wautier propose le plan pour faire une Commodité publique à quatre Chaises dans la Tour nommée La Tour Simonne, entre La porte de Mons et Celle de Soignies. Messieurs du*

(25) Cfr. HANON (Alph.), *Anciennes Gildes de tireurs de Nivelles*, WILLAME (G.), *Notes sur les serments nivellois* et LEBON (Fr.), *L'Ancien Serment des arbalétriers de Nivelles*.

(26) HANON DE LOUVEF (Chan. R.), *Contribution à l'histoire de Nivelles*, p. 64.

(27) Résolution du 30 octobre 1635, cfr ci-après Annexe III, A.

(28) Idem. Voir aussi HANON (A.), *Anciennes gildes...* p. 102, note 3.

(29) Résolution du 27 mai 1639. Cfr ci-après Annexe III, B. Il faut considérer comme une erreur typographique la date de 1689, donnée par le Dr LEBON pour l'occupation de la tour Simone par les arbalétriers (*Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 293) puisque la date exacte figure à la page 14 de l'*Ancien Serment des arbalétriers de Nivelles et ses statuts*, publié par le même auteur huit ans auparavant.

(30) LEBON (Fr.), *L'Ancien Serment des Arbalétriers de Nivelles et ses statuts*, p. 14.

(31) Cfr à ce sujet WILLAME (G.), *Notes sur les serments nivellois*, pp. 108-113.

Magistrat ont résolu de faire exécuter Ledit plan Denommant Monsr Detreux, pour ad vigiles a cet ouvrage » (32). Sans doute est-ce à cette nouvelle destination que, non seulement la tour Simone, mais l'ensemble des fortifications (33) échappa alors à la destruction prévue par le décret impérial de 1781 visant toutes les places fortes.

La lin des remparts de Nivelles est cependant proche.

Au début du XIX^e siècle, le Conseil de Régence constate à plusieurs reprises le mauvais état de la muraille : « la tour du diable, entre les portes de Soignies et de Mons, tombe en ruines et l'entretien des ramparts doit absorber annuellement une somme de 1.229 F; il y a urgence de les réparer » (34).

Le 24 mai 1811, sous prétexte qu'elle menace ruine et n'est d'aucune utilité, que sa toiture est tellement dégradée qu'elle n'est plus susceptible de réparation, la tour « vulgairement appelée Tour du Diable ou Simone », est condamnée à la démolition.

La vente même des remparts ne commença cependant que le 19 novembre 1815. Le Dr Lebon (35) a publié des extraits des procès-verbaux d'adjudications auxquelles il fut procédé devant le sous-préfet de Nivelles. On y relève :

« 24. — Le rempart et le fossé situés entre la porte de Soignies et un point situé à dix mètres au-delà de la tour qui se trouve en face du grand beuhy furent vendus à M. De Neufbourg pour la somme de 60 francs. Dans cette vente, la ville s'est réservé une partie du glacis pour y établir un chemin corvéable, allant jusqu'à la prairie des bouchers (le pré des bouchers figure sur le plan cadastral de Popp, entre le chemin du ruisseau et la chaussée de Mons — voir plan fig. 14).

25. — Ce qui restait du rempart jusqu'à la porte de Mons, c'est-à-dire 9 ares 95 centiares, a été adjugé à Mr Bonnet, au prix de 40 francs. »

(32) *Registre aux résolutions du Magistrat de la ville de Nivelles ensuite du nouveau Règlement de Sa Majesté du 2 juin 1778*, f^o 48 v^o. (Archives générales du Royaume, Ville de Nivelles, n^o 95.)

(33) Il y avait dans chaque porte un lieu d'aisances public (LEBON, *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 282).

(34) Toutes les délibérations du Conseil de Régence relatives aux réparations puis à la vente et à la démolition des remparts ont été annotées en extraits par LEBON (Dr.), *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la Ville a soutenus*, pp. 335-340. Nous n'avons pas retrouvé le plan dressé en 1817 par l'arpenteur Dusart, dont il y est fait mention à la p. 339, et qui déterminait les lots des remparts qui ont été vendus.

(35) *Id.*, pp. 341-346.

Les noms de ces acquéreurs, De Neufbourg ⁽³⁶⁾ et Bonnet, entreront ainsi dans l'histoire archéologique de Nivelles, car — on ignore pourquoi — ces deux propriétaires laisseront chacun subsister une tour, les deux seules qui existent encore de nos jours.



L'état de délabrement de ces deux tours voisines l'une de l'autre mais séparées par la rue Seutin percée en 1826 en prolongement de la rue de l'École, ne permet pas à l'observateur, même averti, de donner d'emblée une description complète de l'ouvrage de défense que des circonstances malgré tout favorables ont voulu qu'elles puissent remémorer.

Outre les témoins matériels, il nous reste fort heureusement quelques souvenirs — écrits, dessins ou photographies — qui peuvent aider à reconstituer imaginairement le morceau de rempart placé définitivement sous la protection de l'autorité communale.

Topographiquement, les deux vestiges s'érigent sur un éperon rocheux s'avancant entre la Thines et la Dodaine et qui surplombe les faubourgs de Soignies et de Mons à l'ouest des emplacements des portes de mêmes noms qui délimitaient jadis la portion de rempart qui nous intéresse, la première à 1,65 m, la seconde à 18,15 m d'altitude par rapport au niveau 0 pris au point le plus bas de l'enceinte ⁽³⁷⁾.

Cette particularité eut au moins deux conséquences. En creusant des fossés en contrebas de ce qui sera l'enceinte de ce côté, « on découvrit un typhon d'eurite quartzreuse (terre à porcelaine) qui était d'une exploitation facile » ⁽³⁸⁾. Le matériau, trouvé à pied d'œuvre, servit à la construction du rempart ⁽³⁹⁾ qui, par sa position surélevée en bordure d'un escarpement naturel qui le mettait à l'abri de travaux de sape, put être assis directement sur le roc, sans qu'il faille envisager

(36) De Neufbourg ou Deneufbourg acquit également la porte de Soignies pour la somme de 50 francs par acte passé par devant le maire de Nivelles et soumis à l'enregistrement entre le 16 novembre 1816 et le 10 avril 1822 (LEBON, *Nivelles. Ses fortifications...*, p. 346).

La famille De Neufbourg, frères et sœurs, étaient propriétaires de 10 maisons, avec cour ou jardin, un moulin à grains et une terre totalisant, sur le territoire de Nivelles, 5 Ha 53 a 17 ca (POPP, *Atlas cadastral... Ville de Nivelles, Tableau indicatif et matrice cadastrale*, art. 223).

(37) Mesures prises par l'architecte Carlier pour chacune des portes de Nivelles et citées par LEBON, *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 274.

(38) LEBON, *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 272.

(39) Il s'agit de roches curitiques et rhyolitiques. (CH. DE LA VALLÉE-POUSSIN, *Les eurites quartzreuses (rhyolites anciennes) de Nivelles et des environs*, p. 6. L'analyse d'échantillons prélevés à la tour Simone a confirmé cette assertion. Cfr ci-après Annexe IV.



Fig. 15. — La tour Simone et une partie de la courtine.
Vue extra-muros (1902).

une construction sur arcs comme il était courant de le faire en terrain plat ou meuble ⁽⁴⁰⁾. De plus, le fossé resta sec ⁽⁴¹⁾, ce qui permit de l'affermier en un seul lot ⁽⁴²⁾.

(40) Comme ce fut le cas à Bruxelles (BONENFANT, *Les premiers remparts de Bruxelles*; COMBAZ et DE BEHAULT, *La première enceinte de Bruxelles*; COMBAZ, *La restauration de la Tour Noire*; MARTINY, *Les anciennes fortifications de Bruxelles*; ROMBAUX, *Restauration d'une tour de défense*; WAUVERMANS, *La Tour Noire à Bruxelles* et WAUTERS, *La première enceinte de Bruxelles*); à Louvain (COMBAZ et DE BEHAULT, *Les premiers remparts de Louvain*); à Binche (MEURISSE, *A propos des remparts de Binche*; DELVAUX, *A propos des remparts de Binche*; BREUER, *Fortifications urbaines du moyen âge. Murailles sur arcades*); à Braine-le-Comte (MONNIER, *La forteresse de Braine-le-Comte*) ou à Jodoigne (MARTINY, *Jodoigne, passé, présent et avenir*).

(41) De la porte de Soignies à la porte de Namur par la ville haute, dit LEBON, (*Nivelles. Ses fortifications...*, p. 277), et remplis d'eau entre les mêmes portes par la ville basse, le long de la Thines. Une proposition fut faite en 1807 au Conseil de Régence de remblayer le fossé entre les portes de Mons et de Soignies au moyen des décombres provenant de la démolition de la porte de Namur et des églises supprimées (Idem, p. 335).

(42) Notamment pour 8 florins de 1764 à 1765 (TARLIER et WAUTERS, *Géographie des communes belges...* l'île de Nivelles, p. 3, col. 2).

Tous les fossés étaient loués en vertu d'un octroi ducal de 1366. Le fossé herbu, situé entre la porte de Charleroi et la Dodaine, fut mis à la disposition du Serment des Arbalétriers (HANON DE LOUVET, *Contribution...* pp. 63 et 64).

C'est en tous cas cette partie de l'enceinte que les derniers témoins oculaires ont pu décrire avec plus ou moins de bonheur : Jules Tarlier et Alphonse Wauters en 1862, Armand de Behault de Dornon en 1889 et le Dr Lebon en 1894.

Pour les premiers de ces auteurs, il ne restait plus des anciens remparts « *qu'une longue muraille derrière l'École normale, et, entre les rues de Soignies et de Mons, les bases de deux tours couvertes en pavillons* » (43), ce qui trente-deux ans plus tard fut jugé sous-estimé par le troisième, qui déclare « *il nous reste encore de nos fortifications du douzième siècle non seulement deux tours avec leur premier étage, mais plus de 400 mètres de remparts qui ont encore en moyenne 4,50 m de hauteur sur 11 m de largeur* » (44). Quant à de Behault, rapporteur d'une excursion organisée en 1889 par la Société d'archéologie de Bruxelles, après avoir décrit les deux tours subsistantes, il dit qu'une *partie considérable du mur de courtine de gauche* (de la tour Simone) *est encore debout* » (45).

Les observations de ces divers historiens appellent un commentaire malgré tout rassurant, car si elles pèchent par un manque de précision, elles concernent toutes le même mur derrière l'École et à gauche de la tour Simone, c'est-à-dire en direction de la seconde tour subsistante.

Les 400 mètres cités par Lebon correspondent à une distance qui couvre toute la partie Nord-Sud de l'enceinte, face à l'Ouest, soit un peu moins du cinquième de la longueur totale des fortifications (46). Notons sur le plan cadastral de Vandermaelen (fig. 12) l'existence, de ce côté, d'une parcelle 256 en forme d'assise de tour et, entre les parcelles 552 et 553 un double trait en prolongement de l'alignement des deux tours existantes et qui ne peut être, en 1857, que la trace de cette muraille. Celle-ci n'a toutefois, à l'échelle du plan, qu'une longueur de 44 m. Cette trace apparaît encore en 1846 sur le plan dressé par Dandelin (fig. 15); mais elle a totalement disparu sur le plan cadastral de Popp (fig. 14).

Il faut, bien sûr, analyser les contextes avec circonspection : que veut dire « *couvertes en pavillons* » ? Pourquoi parler de « *premier étage* » alors que le dessin en coupe, du Dr Lebon, qui soutient cette

(43) *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant, Ville de Nivelles*, p. 4, col. 1.

(44) *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, p. 262 et p. 276, note 1.

(45) *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. III, 1889, p. 352 et *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, 1892, p. LX.

(46) « *Environ 3000 pas* » (TARLIER ET WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, p. 3, col. 1) « *3.000 de nos pas* » (LEBON, *Nivelles. Ses fortifications*, p. 273) « *deux kilomètres environ* » (BLANCHIE DELANNE, qui a relevé cette distance sur les cartes au 1/40.000 et 1/20.000 de l'Institut cartographique militaire, *Histoire de Nivelles*, p. 350 et note 232).

affirmation n'en présente point ? Pourquoi utiliser le terme rempart alors qu'il ne s'agit virtuellement que du soubassement ?

Comme il n'y a plus trace de muraille de nos jours, c'est cependant à ces rédacteurs anciens que nous aurons recours pour mieux comprendre les vestiges des deux tours qui nous restent et à en imaginer l'aspect primitif.



Nous avons vu que la tour Simone et sa voisine, au Sud, faisaient partie d'un ensemble de trois tours en saillie sur le rempart s'étirant entre les portes de Mons et de Soignies (47).

Il ne reste rien de la troisième de ces tours qui, à la fin de son existence, servit d'arsenal à la ville sous le nom de tour de la Batterie. Hanon de Louvet (48) suppose que c'est celle qui servit de poudrière dès le XVI^e siècle. En se basant sur les distances entre les différents ouvrages, données en pas ou en mètres par le Dr Lebon (49), on peut assez aisément en situer l'emplacement à proximité de l'ancienne porte de Mons (fig. 14).

Il ne reste plus rien non plus de la muraille proprement dite. Aussi faut-il recourir à l'étude du Dr Lebon, qui a pu s'en rendre compte de visu, pour s'en faire une idée : « Nos remparts, dit Lebon (50), consistaient en deux forts parements de maçonnerie séparés par un intervalle de dix à onze mètres; le milieu, comme on peut le constater aujourd'hui encore sur certains points, était rempli de blocages et de terre bien pilonnée, formant un chemin militaire ou de ronde légèrement incliné vers la ville pour faciliter l'écoulement des eaux ». Et plus loin : « La muraille avait partout la même épaisseur, c'est-à-dire environ deux mètres vingt-cinq centimètres... A un mètre au-dessus du chemin de ronde, la muraille diminuait d'épaisseur et se terminait, en haut (de la ville ?) comme en bas (de la ville ?) par un parapet percé de créneaux ».

(47) Voir fig. 9. Soulignons que le dessin de Gilbert Hugon représentant le rempart entre les portes de Mons et de Soignies et qui illustre l'étude du Dr Lebon, *Nivelles, ses fortifications...*, pl. h. t. (p. 261), est tout-à-fait fantaisiste.

Voir à ce sujet BLANCHE DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles*, p. 353, note 257.

(48) *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, p. 70.

(49) *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, pp. 288, 290 et 294.

(50) *Nivelles, ses fortifications et les sièges que la ville a soutenus*, pp. 276-278.

Sans citer ses sources et sans plus de précision — tout étant à l'imparfait — Lebon nous apprend encore qu'au commencement du XIX^e s. « ces remparts étaient démolis presque jusqu'au niveau du chemin de ronde » et qu'ils « étaient devenus la promenade favorite de nos concitoyens ».

Que faut-il conclure de ces déclarations ? C'est que la « longue muraille » de Tarlier et Wauters, les « 100 mètres de remparts » du D^r Lebon et « la partie considérable du mur de courtine », de de Behault se rapportent davantage au « bohlerwerk » de l'assise même des remparts englobant le chemin militaire intérieur, le tout surélevé par rapport au sol naturel, ce qui, la muraille une fois démolie et en raison de sa largeur — plus ou moins 11 m — le prédestinait à cette promenade favorite des Nivellois, en arrière des fossés devenus eux, les boulevards actuels ⁽⁵¹⁾.

Deux documents irréfutables — car il s'agit de photographies — nous montrent néanmoins une partie de la muraille telle qu'elle subsista, paraît-il, jusqu'en 1944 ⁽⁵²⁾ : ce sont deux vues de la tour Simone encore flanquée vers le Sud, de quelques mètres de courtines, l'une prise extra-muros vers 1902 (fig. 15), l'autre prise intra-muros en octobre 1906 (fig. 16). Mais ces précieux témoignages, outre leur peu de clarté en raison de la végétation sous laquelle disparaissent littéralement les maçonneries, poseront un nouveau problème quand nous décrirons la tour Simone...

Avant d'aborder cette description, il n'est pas inutile de parler de la tour voisine dont il subsiste toujours d'importants vestiges, malgré l'oubli dans lequel elle est tombée ⁽⁵³⁾. Le D^r Lebon, qui dit y avoir joué dans sa jeunesse, en a donné une image que nous ne retrouvons malheureusement plus aujourd'hui, l'intérieur ayant été aménagé dans un but utilitaire ⁽⁵⁴⁾. « En 1815, dit Lebon ⁽⁵⁵⁾, les nouveaux proprié-

(51) HANON DE LOUVET, (*Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, p. 51), dit que la ville était propriétaire d'une bande de terrain de part et d'autre du rempart, d'une largeur de 40 pieds à l'intérieur et de 100 pieds à l'extérieur. L'ancien pied de Nivelles valant 0,277 m, cela fait respectivement 11,08 m et 27,70 m. Voir aussi BUISSET et DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Cartulaire*, p. 251, note 1.

(52) DELANNE (Blanche) : *Histoire de la ville de Nivelles*, p. 361 : « aujourd'hui il n'existe plus que la tour Simone... et un morceau de courtine d'environ deux mètres attenant à la tour ».

(53) En 1944, BLANCHE DELANNE, (*Histoire de la ville de Nivelles*) dit, en parlant des remparts, p. 50, « qu'il n'en subsiste qu'une tour » ; p. 361, « aujourd'hui, il n'existe plus que la Tour Simone »... et, note 96, « cet unique souvenir des fortifications nivelloise ». L'auteur n'a certainement pas vu cette deuxième tour puisqu'il dit encore, p. 351 note 247, en se référant à LEBON, (p. 289-290), « qu'elle existait encore en partie en 1894. »

(54) Le local sert actuellement d'atelier.

(55) *Nivelles, ses fortifications*... pp. 288-290.

taires ont arraché le revêtement de la tour, composé de pierres de taille bien ciselées. A partir du soubassement le mur est composé en grande partie des mêmes pierres que les murailles des remparts. A droite de la tour, le rempart existe encore sur une étendue de huit mètres, mais sa hauteur ne dépasse plus le niveau du chemin de ronde (56). L'étage de cette tour (57) conserve encore une partie de sa voûte en calotte, composée de pierres gisteuses. La base de celle-ci repose sur un mur droit, sans cordon saillant intermédiaire. On constate à l'intérieur, comme dans les ouvrages de petite dimension, les 5 meurtrières habituelles consistant en un large ébrasement dont l'entrée est en plein cintre... La partie inférieure de ces baies était au ras du sol de la tour... La tour n'avait comme nous venons de le dire, qu'un rez-de-chaussée voûté; nous avons recherché les traces de l'escalier conduisant à la plate forme, mais nous n'en avons découvert aucune. »



Fig. 16. — La tour Simone et une partie de la courtine. Vue intra-muros (1906).

(56) Selon le vocabulaire utilisé, il n'y avait donc plus de muraille, de courtine, en cet endroit.

(57) « Etage » pour « rez-de-chaussée ». Cfr après dans la même citation « n'avait qu'un rez-de-chaussée voûté ».

De nos jours, cet ouvrage resté anonyme ⁽⁵⁸⁾, rendu méconnaissable par les travaux intérieurs et par la végétation qui le recouvre entièrement à l'extérieur (fig. 17) est encore visible à l'arrière des immeubles de la rue Martet depuis le boulevard de la Batterie.



Fig. 17. — Vue rapprochée de la seconde tour subsistante.

(58) HANON DE LOUVET, *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, p. 70, extrait plusieurs noms de tours des comptes de la ville, sans pouvoir les situer : *tour Rohan* (1457), *thour Roland* (1659-60), *thour Jehan Duchesne* (1507), *thour Aubert* (1527), *tour à Boulle* (1591) et *tour Bergoz* (1582).



Fig. 18. — Appareil du parement extérieur.



Fig. 19. — Aspect des fondations en 1958.

B. DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

Après avoir scruté le passé révélé par les écrits, dessins, photographies et les restes de la tour voisine, nous voilà mieux armé — mais combien pauvrement ! — pour nous pencher sur les vestiges de la tour Simone. Elle fut évidemment visitée et décrite à différentes périodes, mais chaque lois bien superficiellement ⁽⁵⁹⁾.

Aujourd'hui que le matériel photographique supplée efficacement aux longues descriptions à interprétations souvent diverses, notre tâche sera plus aisée que celle de nos prédécesseurs, sans qu'elle soit pour autant définitive ⁽⁶⁰⁾.

(59) Cfr DE BIHAULT DE DORNON : *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. III, 1889, p. 353 et *Annales de la Société d'archéologie de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, 1892, pp. LV à LXXIII; LEBON, *Nivelles, ses fortifications...* (1894), pp. 290-294, avec plan et coupe; DEMEUR (L.), *Nivelles* (1904), qui se base sur le précédent; BREUER (J.), *L'enceinte de Nivelles* (1932); DELANNE (Blanche), *Histoire de la ville de Nivelles* (1944), pp. 50 et 348 et annexe 5, se réfère aux deux derniers.

(60) La rigueur scientifique s'accommode difficilement des possibilités du simple langage. Le manque de vocabulaire adéquat a fait dire au D^r LEBON, (*Nivelles, ses fortifications...* pp. 290-294) : « Cette porte était semi-circulaire à l'extérieur » alors qu'il s'agit d'une tour sans passage en travers; « un demi-œil de bœuf », pour abat-jour; « deux étages », pour deux niveaux; « un cordon ou demi-boudin », pour cordon en quart de rond, « une niche à créneaux », pour niche à archère; « voûte » pour plafond; etc.

La tour Simone est, en architecture militaire, du type *propugnaculum*, ouvrage qui sert à attendre l'ennemi et à le combattre avec moins de risque : elle est construite en saillie sur l'alignement de la muraille de manière à pouvoir flanquer celle-ci de traits ou de feux et, peut-être, pour mieux résister à la sape et aux coups de béliers ⁽⁶¹⁾.

Elle se présente sous la forme générale d'un demi-cylindre évidé dépassant vers la campagne le mur de défense et dont la paroi, d'une épaisseur moyenne de 2,50 m, se prolonge de part et d'autre perpendiculairement au plan de section vertical du volume jusqu'à la face interne de la courtine dans laquelle elle s'ouvrait à *la gorge* et sur laquelle s'exprime encore nettement la coupe transversale du local du rez-de-chaussée. Celui-ci a une largeur de 4,75 m, une profondeur de 7,50 m et une hauteur de 6,25 m sous la clé d'une voûte formant berceau dans la partie droite, et cul-de-four dans la partie arrondie de la pièce.

Le parement extérieur, en pierres d'Eurite ⁽⁶²⁾ irrégulièrement appareillées (fig. 18), présente dans le bas, sur une hauteur de 5 m, une surépaisseur de quelque 0,20 m dans laquelle s'ouvrent les archères. Au-dessus d'un chanfrein de pierre qui couronne cette partie basse (et



Fig. 20. — Embrasure latérale, côté sud.

(61) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture française*, t. 1, p. 375.

(62) Cfr Annexe IV.

donc en retrait sur celle-ci), le parement extérieur du mur prend un léger fruit de 4 %.

La hauteur, dans l'axe de la tour, est actuellement de 8,50 m vers les lossés et de 8,00 m vers la ville, alors qu'elle aurait été respectivement de 11 m et de 7,60 m en 1894 ⁽⁶³⁾. Faut-il en conclure que la tour a été arasée d'un côté de quelque 2,50 m en soixante-dix ans ? C'est douteux, car les dimensions données à la fin du siècle dernier pour des éléments qui n'ont pas changé, étaient elles-mêmes fautives : saillie de 8,60 m pour une dimension réelle de 7,25 m (à la base), diamètre extérieur, à 3 m de hauteur, 8,65 m au lieu de 5 m seulement. Il est vrai que le relevé sommaire du D^r Lebon (fig. 3) et qui se rapproche de la réalité, met à néant les dimensions citées dans l'étude qu'il illustre.



Fig. 21. — Canonnière et archère nord-ouest, avant restauration.



Fig. 22. — Canonnière et archère ouest, avant restauration.

Cinq ambrasures trouent le mur extérieur de la tour, trois dans la partie circulaire (une dans l'axe, les deux autres à 45° de part et d'autre de celle-ci) et deux dans la partie droite, parallèlement et en avant du

(63) LEBON, *Nivelles, ses fortifications...*, p. 291. La dimension actuelle ne tient pas compte des fondations quasi inexistantes (fig. 19).

mur de courtine, de part et d'autre du local. Tout en étant pareilles pour le principe, ces embrasures diffèrent de l'une à l'autre par le détail : celles du fond sont couvertes en berceaux plus ou moins réguliers (fig. 4); celles qui sont disposées latéralement, par un demi-berceau prenant appui supérieur du côté de la courtine (fig. 20). Leurs seuils sont en surélévation par rapport au niveau du sol de la pièce (à 0,50 m. pour celles de la partie arrondie, et à 0,90 m. pour celles situées latéralement) et leurs parois sont appareillées régulièrement. Mais leurs percements à jour diffèrent quelque peu de l'une à l'autre et présentent, dans leurs transformations successives, toute l'évolution de la poliorcétique. Ces percées s'expliquent davantage par leurs laces externes où l'on peut distinguer, de bas en haut : le glacis évasé de l'archère, la plongée, qui devait faciliter un tir plongeant au ras du mur; le trou circulaire pour le passage d'une petite bouche à feu et un jour rectangulaire pour l'observation (fig. 21 et 22).

Il ne peut s'agir là, à notre avis, que d'un travail de transformation dû à la modification du système défensif, les armes à feu ayant complété puis remplacé les armes de trait dès le XV^e siècle. A Nivelles en effet, le serment des *Couleuvreniers* fut institué par acte du 24 janvier 1455 ⁽⁶⁴⁾. Martin del Ramée y fut reçu *bombardeur* le 28 octobre de la même année ⁽⁶⁵⁾ et un certain Thumas qui était *arbaleustrier*, fut maintenu comme *artilleur* le 5 novembre 1457 ⁽⁶⁶⁾. Cette dualité des armes explique que les trois Serments — de Notre-Dame et de Saint-Georges ou des arbalétriers, de Saint-Sébastien ou des archers et de Sainte-Barbe ou des couleuvriniers, arquebusiers et canonniers — qui avaient des lieux de rassemblement différents ⁽⁶⁷⁾, avaient aussi chacun leurs postes déterminés sur les remparts, les carreaux depuis la tour des Lierres jusqu'à la porte de Namur, les flèches, de la porte de Namur au moulin du Wichet et les boulets, de ce moulin à la tour des Lierres ⁽⁶⁸⁾. En gros, les armes de trait étaient donc appelées à défendre la ville là où il y avait des fossés remplis d'eau tandis que les bouches à feu tenaient les fossés secs.

(64) WILLAME, *Note sur les Serments nivellois*, Annexe II, 9^e, pp. 136-139. Mais déjà, en 1449, la ville s'engagea à payer 36 sols artois de gages aux couleuvriniers (id., p. 53).

(65) id., 10^e, p. 139.

(66) id., 16^e, p. 147.

(67) id., p. 171.

(68) id., p. 64.

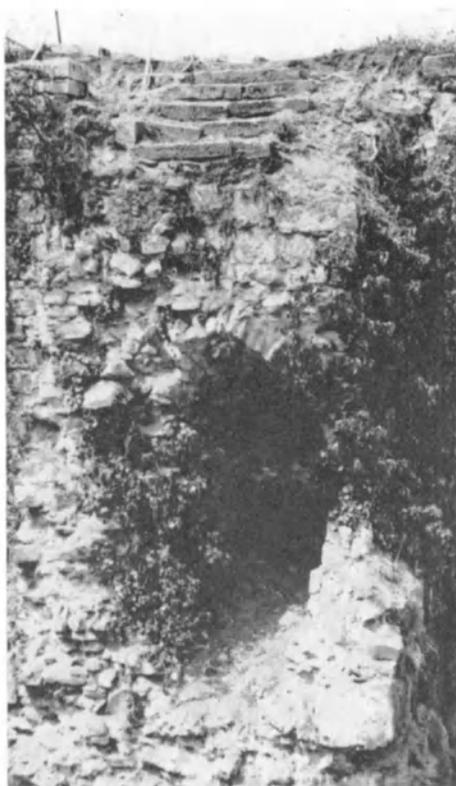


Fig. 23. — Vue de la tour Simone, côté sud, avant restauration.



Fig. 24. — Accès voûte de la courtine nord, avant restauration.

On retrouve les Serments, côte à côte ou par roulement, dans les Services de garde jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ⁽⁶⁹⁾.

Rien d'étonnant, par conséquent, que les « archères » de la tour Simone furent transformées en « canonnières ».

Ce phénomène est bien expliqué par Viollet-le-duc à l'article *Architecture militaire* de son *Dictionnaire de l'architecture française* ⁽⁷⁰⁾ : « partout où la chose fut praticable, on ouvrit des ambrasures dans les étages inférieurs des tours au niveau du sommet de la contrescarpe des fossés afin d'obtenir un tir rasant, d'envoyer des projectiles en ricochets et de forcer l'assaillant à faire des tranchées profondes pour appro-

(69) Les comptes communaux du 15 juillet au 11 septembre 1787 renseignent que les trois Serments ont livré pour le service des gardes 2452 pots de bière à neuf liards le pot (WILLAME, *Notes sur les Serments*, p. 75. Voir aussi HASON, (Alph.), *Anciennes gildes de Nivelles*, pp. 130-132).

(70) t. I, p. 410.

cher des places » ou encore, au chapitre *Tour* ⁽⁷¹⁾ : « ou bien, conservant l'ancien système de la défense supérieure du XIV^e siècle, destinée aux arbalétriers, on perça des embrasures pour du canon à la base de ces tours, si elles étaient bâties sur un lieu escarpé, afin de battre les approches ».

Cette transformation est parfaitement lisible à la tour Simone où l'appareillage des canonnières est nettement différent de celui du parement du mur dans lequel elles s'ouvrent.

La conformation de ces canonnières répond sensiblement à celle prescrite dans le document d'adjudication des travaux de la porte *del Vaul*, daté de 1427 : « ycelles cambres estoffees duseries pour entreir ens ycelles, de fenestres a leis deviers la ville, dunne chimnye, de trois kanonires pour traire bombardes, ycelles kanonires bien larmiees par le devons si qu'il puist avoir VI pies de leit et les trauls de devant de VIII polx de leit mies à son rent bien larmyees par le dehors icelles kanonnires, faire rebatées pour prendre feniestres quant il plairat et faire gambes et vosures pardeseure si que on si puist aidier et alleir ablement à son défense » ⁽⁷²⁾.

Pour ce qui regarde l'ouverture à la gorge qui laisserait supposer qu'elle fut prévue pour mieux aérer un local que les salves d'une artillerie encore élémentaire enfumait, et afin de pouvoir introduire facilement du canon dans la tour, elle peut fort bien avoir préexisté à Nivelles à l'utilisation des bouches à feu : cette conception d'un lieu de défense qui perdait sa qualité lorsqu'il tombait aux mains de l'ennemi était, en effet, déjà de pratique courante dans le monde romain ⁽⁷³⁾.

Outre les embrasures, s'ouvrent aussi dans le rez-de-chaussée de la tour deux passages (*fig. 7 et 8*) se faisant vis-à-vis de part et d'autre de l'ouverture à la gorge et qui sont surmontés d'un linteau droit supporté par deux corbeaux au profil en cavet. Ces passages donnent chacun accès à un escalier par lequel on accédait au chemin de ronde au sommet de la courtine, au travers de l'épaisseur de celle-ci, sous une voûte en berceau irrégulier biais (*fig. 25 et 24*). Une vingtaine de marches — mais cela peut n'être que figuratif — aurait encore existé pour chacun des deux escaliers à la fin du XIX^e siècle (*fig. 5*). Aujourd'hui, il n'y en a plus que cinq vers le Sud (*fig. 25*) et deux vers le Nord.

(71) t. IX, p. 114.

(72) BUISSERET (J.), et DE PRELLE DE LA NIEPPE (Éd.), *Dévis et cahier des charges de la reconstruction de la porte de Charleroi à Nivelles l'an 1427*, p. 70.

(73) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire...*, t. IX, p. 71.



Fig. 25. — Escalier d'accès à la courtine sud, après dégagement.



Fig. 26. — Rampe d'accès à la terrasse de la tour, côté sud.

Un palier de départ occupant toute l'épaisseur du mur de la tour au bas des escaliers à chacun des deux passages, permettait à une porte d'obturation des baies de s'ouvrir à l'extérieur du local. Ce palier est couvert d'un plafond en dalles de pierre bleue, soutenu par des corbeaux-cordons en quart-de-rond. Les gonds en fer des portes sont encore en place.

En général, cette disposition des accès aux courtines obligeait les rondes circulant sur les *aleoirs* ⁽⁷⁴⁾ de traverser le rez-de-chaussée de la tour et de se faire ouvrir deux portes pour entrer et sortir de la tour afin de reprendre l'autre courtine. La tour formait alors obstacle à la circulation continue de plain-pied sur le sommet des remparts.

La plate-forme supérieure de la tour Simone — ou l'étage, si le dessin de Braeckman est exact (fig. 10) — était cependant accessible au moins de la courtine se dirigeant vers la porte de Mons. De ce

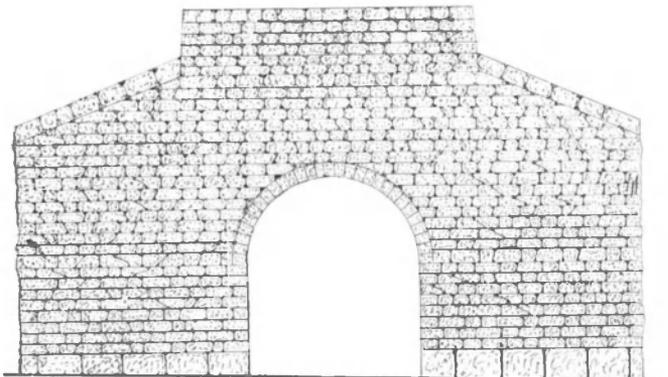


Fig. 27. — Angle nord-est de la plate-forme de la tour, avant restauration.



Fig. 28. — Angle nord-est de la plate-forme de la tour, après restauration.

(74) *Aleoirs* ou *aleours*, muraille de défense portant crénelage et chemin de ronde réunissant deux tours.



Façade intérieure et porte d'entrée.

*Façade intérieure;
bien et coupée en
longueur d'une ancienne
tour de rempart sise
dans la propriété de
Mr. Bock, industriel
à La Louvière. Cette
tour est connue sous le
nom de tour Deneufbourg.*

Fig. 29. — Façade de la tour « connue sous le nom de tour Deneufbourg ».

côté en effet, la terrasse présente un plan incliné (fig. 26) prolongeant le chemin de ronde supérieur de la courtine qui s'appuyait contre la tour en cet endroit par un arc appareillé fort bien visible sur les figures 15 et 16. Nous n'avons pas cru devoir rétablir un escalier de pierres rapportées qui reposait là sur une épaisse couche de terre (fig. 25). Mais il n'est resté aucune trace matérielle de l'accès à la terrasse par la courtine se dirigeant vers la porte de Soignies, tel que le suggère un document reposant au Fonds Willame du Service de recherches historique de la Province de Brabant (fig. 29); le complément de parapet en cet endroit pourrait donc sembler une erreur (fig. 28). Cependant, une photographie prise en 1958 montre bien qu'il n'y avait là aucun passage (fig. 27), et cette absence de communication est encore soulignée par la photographie publiée par Delanne (Bl.), *Histoire de la Ville de Nivelles*, annexe 5 (fig. 30).

Et ici se pose un véritable problème : comment l'escalier, sous son berceau biais côté sud, débouchait-il sur la courtine, alors qu'il ne semble pas y avoir une solution de continuité entre celle-ci et la tour, sauf pour la partie supérieure qui franchit un vide au moyen d'un arc ? Une seule explication semble plausible : celle de la création du passage latéral au travers de la muraille, contre la tour, postérieurement à la construction de l'ensemble. L'examen des arrachements du mur de courtine et du berceau biais de l'escalier prouveraient que ce passage n'était pas prévu à l'origine (fig. 25).

Un texte relatif à une autre tour laisse supposer en effet qu'au XVII^e siècle furent pratiqués des passages au travers de la muraille : « payé aux jurés por leurs droits d'avoir visité la fosse, notamment la



Fig. 30. — Angle nord-est de la tour, vu de l'extérieur.

tour du charnier et la chambre des arbaletriers et ordonné de faire un corps de garde de lade chambre et que lade tour se reparera et se fera une sentinelle saillante dehors... » (75).

Ces passages servaient peut-être à atteindre les barbaquanes (ouvrages avancés qui permettaient à la garnison de se réunir sur un point saillant à couvert pour faire des sorties), afin de protéger une retraite ou l'introduction d'un corps de secours (76). Ce que justifieraient ces autres textes, relatifs cette fois à la tour Simone même, le premier du mois d'août 1654 :

« Payé par le Rentier Froment a Arnould l'Empereur masson un jour et trois quarts de journée employées à boucher les Barbaquines de la thour Simonne par où les soldats et Bourgeois sortaient de nuict et autrement suivant le billet du mre des ouivrages moitemont... ilb vj st vij drs » (77);

et le second, du 28 juin 1745 :

« Eodem Die

Messrs les jurés ayant été faire la visitte des ramparts ont résoud de faire venir douze marches de pierre pour communiquer du rampart occupé par les recollets ala porte de Charleroi item de faire Boucher le trou contigù la toür des diables... » (78).

(75) *Compte 1618 A 1619 et 1619 A 1620. Rentiers, août 1620.*
Archives générales du royaume, Ville de Nivelles, n° 479, f° 45.

(76) Cfr VIOLET-LE-DUC, *Dictionnaire...*, t. II, p. 111.

(77) *Compte des années 1653 à 1654. de 1654 à 1659. Rentiers.*
Archives générales du royaume, Ville de Nivelles, n° 508, f° 39 r°.

(78) *Ordonnances et résolutions de messieurs les jurés établis de la part de sa Majesté en la ville de Nivelles.* Archives générales du royaume, Ville de Nivelles, n° 97, f° 165.

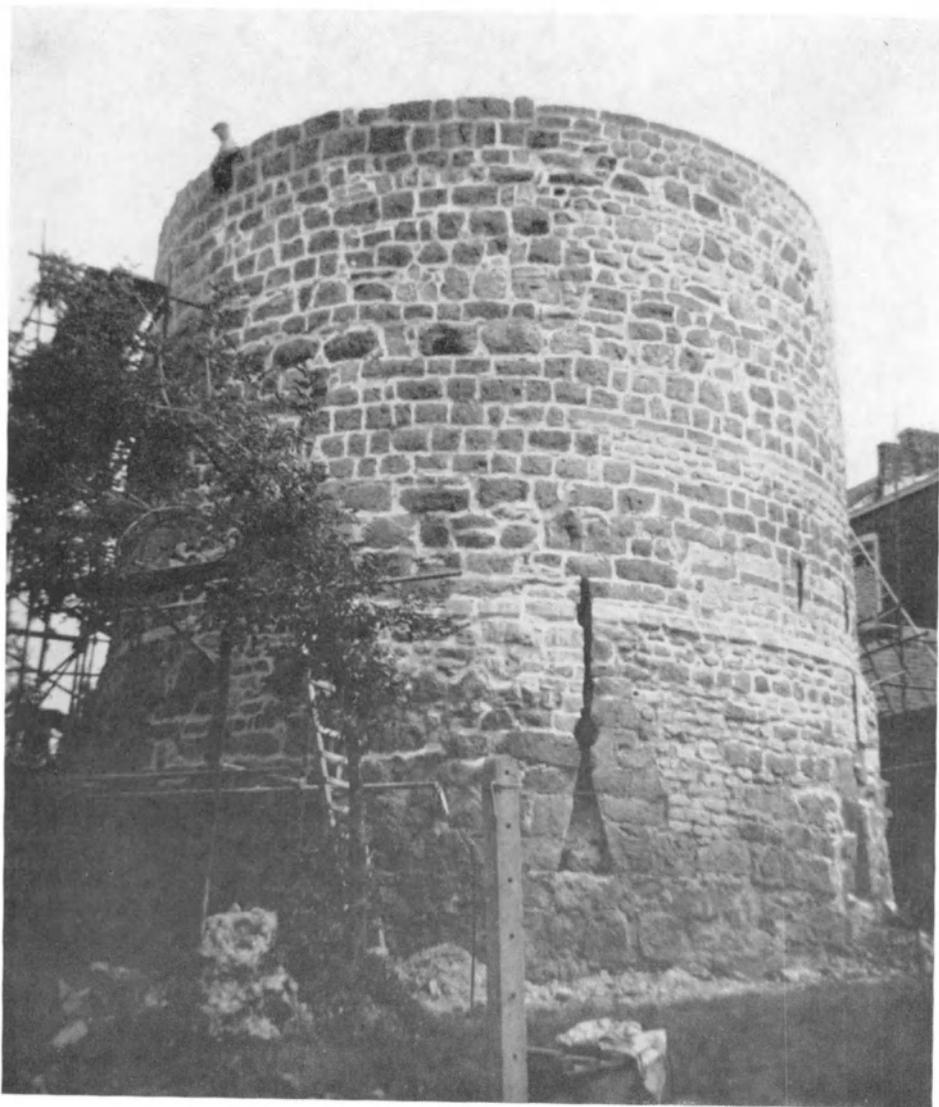


Fig. 31. — La tour Simone, à l'issue des travaux de restauration en 1958.

CONCLUSION

La tour Simone — et par voie de conséquence tout le mur d'enceinte de Nivelles sur lequel elle faisait saillie — aurait été édifiée dès la fin du XII^e siècle.

Occupant une position surélevée par rapport à la contre-escarpe bordant un fossé sec, elle a été assise directement sur le sol rocheux et construite au moyen de matériaux trouvés sur place.

D'après des documents graphiques qui peuvent n'être qu'une interprétation de la réalité, elle aurait eu un étage. Quoi qu'il en soit, l'actuelle plate-forme qui la couronne était accessible par la courtine, côté sud, et la communication d'une courtine à l'autre se serait faite par le passage obligatoire en travers du rez-de-chaussée de la tour.

Ouverte à la gorge, elle permit aisément son occupation par des bouches à feu lorsque vers le XIV^e siècle l'artillerie eut supplanté les armes de trait. Cette nouvelle destination entraîna la transformation des meurtrières en canonnières, avec comme résultat un appareillage différent des éléments.

Malgré le nombre impressionnant de sièges et assauts que subit Nivelles du XII^e au XVIII^e siècle, il semble que la tour Simone, comme la plupart des autres tours et portes de la Ville, ait été habitée dès 1526. Elle l'était en tous cas par les arbalétriers en 1659. C'est ce qu'explique la fermeture de l'ouverture à la gorge par le mur percé d'une porte qui existe encore, et peut-être aussi l'obturation des passages vers les courtines, que nous avons dégagés en 1958.

Transformée en lieu d'aisances public en 1780, elle échappera à la destruction prévue par un décret impérial de 1781 visant le démantèlement de toutes les places fortes.

Elle évitera encore la démolition décidée par le Conseil de Régence en 1811 grâce à son achat par le Sieur De Neufbourg qui la maintiendra en place.

Sa maçonnerie, abandonnée dès lors à la lente désagrégation de ses joints par les racines de plantes et d'arbustes qui y trouvèrent matière à proliférer, ses murs lentement arasés par la population du voi-

sinage, la tour Simone était au seuil de la ruine totale lorsque les édiles de la Ville décidèrent, en 1958, de son rachat et de sa conservation au titre de monument historique.

Après la restauration par nos soins à l'époque, le Service technique communal recouvrit encore sa plate-forme d'une couche de roofing, afin d'empêcher les infiltrations d'eau de pluie qui, paraît-il, persistaient.

Ses trois baies d'accès bientôt sans doute nanties de grilles en fer forgé que nous avons dessinées, la tour Simone pourra servir de petit musée lapidaire sans qu'il faille y assurer une surveillance, le local étant désormais visible de l'extérieur.

Formons le vœu que cet exemple soit suivi par d'autres villes jadis fortifiées, au plus grand profit de la connaissance de l'architecture militaire du moyen âge.

ANNEXES

1. *Tableau chronologique des travaux de restauration de la Tour Simone pendant l'été 1958.*

- 14 mai : Réunion préparatoire à la maison communale.
- 27 mai : Déblayage, par 2 ouvriers de la commune, des terres rapportées contre le mur de clôture à rue. Tamisage d'une partie des terres accumulées le long du pignon mitoyen est.
- 28 mai : Continuation du déblayage par 3 chômeurs — remplacés peu après par trois terrassiers — des terres rapportées.
- 29 mai : Continuation, par 2 hommes, du travail entrepris les jours précédents. Ouverture d'un passage dans le mur de clôture à rue. Evacuation de 2 camions de briquillons et de 1 camion de terres.
- 30 mai : Continuation du déblayage, par 3 hommes. Evacuation de 3 camions de terres.
- 2 juin : Dégagement, par 2 hommes, des substractions de la cour-tine.
- 3 juin : Dégagement, par 3 hommes, des parties basses de la tour.
- 4 juin : Défrichage du terrain. Elagage des arbres poussant sur la tour. Evacuation de 2 camions de décombres. Ouvrages exécutés par 3 hommes.
- 5 juin : L'élagage est suspendu pour permettre la prise des premières photographies, puis il est repris. Dessouchement des arbres du sommet de la tour et creusement, le long des murs extérieurs, d'une tranchée de 1 m de largeur dans la couche de terre recouvrant la plate-forme de la tour sur 1 m d'épaisseur. Ouvrages exécutés par 3 hommes.
- 6 juin : Continuation, par 3 hommes, du travail entrepris la veille. Prise de photographies à l'intérieur de la tour.
- 9 juin : Même travail que le 6. Evacuation de 3 camions de déblais.
- 10 juin : Continuation du travail entrepris les 6 et 9 juin. Evacuation de 2 camions de déblais.
- 11 juin : Sondage de la voûte par le dessus, au travers d'une crevasse de \pm 10 cm d'ouverture au moyen d'une pince métallique de 1,50 m de longueur. Dégagement des pierres branlantes du couronnement des murs extérieurs.

- 12 juin : Un homme se joindra momentanément l'après-midi à l'équipe des 3 ouvriers qui occuperont le chantier du 3 juin au 30 juin. Evacuation de 4 camions de terres provenant du sommet de la tour.
- 13 juin : Evacuation de 3 camions de terres provenant du sommet de la tour.
- 16 juin : Nettoyage du sommet de la tour.
- 17 juin : Continuation du nettoyage entrepris la veille.
- 18 juin : Achèvement du nettoyage du sommet de la tour. Enlèvement de 4 marches de pierre bleue disposées sur la rampe d'accès à la plate-forme.
- 19 juin : Nettoyage de l'intérieur de la tour. Accès nord de la courtine démuré et dégagement de 5 marches. Evacuation de 4 camions de déblais.
- 20 juin : Accès sud de la courtine démuré et dégagement d'une seule marche. Evacuation de 3 camions de terres.
- 23 juin : Triage des pierres provenant des accès démurés et stockage sur le terrain. Nettoyage des abords au Sud de la tour.
- 24 juin : Continuation du nettoyage des abords de la tour. Installation d'une clôture provisoire le long de la propriété Bertrand.
- 25 juin : Continuation des travaux précédents. Evacuation de 7 camions de terres et de branchages.
- 26 juin : Continuation du nettoyage des abords. Sondage du sol en deux endroits à hauteur des anciennes courtines.
- 27 juin : Sortie sur le terrain des pierres qui encombrant encore l'intérieur de la tour. Préparation de décombres à enlever le long du mur à rue.
- 28 juin : *Le Conseil communal décide de confier les travaux de restauration aux « Entreprises G. et J. Vandekerckhove frères », d'Ingelmunster.*
- 30 juin : Préparation des décombres à enlever le long du mur à rue.
- 1^{er} juillet : Début du chantier de restauration proprement dite. Etablissement d'un échafaudage tubulaire à l'intérieur de la tour. Trois ouvriers qualifiés rejoindront désormais les ouvriers communaux -- ou les chômeurs -- qui continueront le déblaiement des décombres.
- 2 juillet : Continuation de l'échafaudage tubulaire. Démontage après repérage, des pierres du couronnement des murs de la tour. Evacuation de 3 camionnettes de terres.
- 3 juillet : Même travail que le jour précédent, sans évacuation.
- 4 juillet : Achèvement de l'échafaudage dans la tour. Travaux de terrassement par 2 ouvriers communaux. Evacuation d'un camion de terre.

A PROPOS DE LA RESTAURATION DE LA TOUR SIMONE A NIVELLES

- 7 juillet : Nettoyage des joints de la voûte. Raccordement du chantier au réseau de l'eau. Un ouvrier communal s'occupe du nettoyage des abords. Evacuation de 3 camions de terres.
- 8 juillet : Rejointoyage de la voûte sous le contrôle d'un contremaître. Travaux de terrassement et de démolition du mur de clôture à rue par 2 ouvriers communaux. Evacuation de 4 camions de terres et de 1 camion de briquillons.
- 9 juillet : Même travail que le jour précédent. Evacuation de 4 camions de terres.
- 10 juillet : Même travail que les 2 jours précédents. Evacuation de 2 camions de terres.
Fourniture de 5 tonnes de sable rude.
- 11 juillet : A partir de ce jour, seule l'équipe de l'entrepreneur sera sur place. Ragréage de la voûte.
- Du 14 au 28 juillet : *Période de congé pour les ouvriers du bâtiment.*
- 29 juillet : Montage d'un échafaudage tubulaire à l'extérieur de la tour.
- 30 juillet : Ragréage de la voûte par obturation de la crevasse depuis le centre de la plate-forme vers l'angle nord.
Reprise du nettoyage des joints de la voûte. Les meurtrières sont démurées.
- 31 juillet : Renforcement de l'équipe habituelle par 2 hommes. Nettoyage au jet d'eau par l'extérieur, du restant de la crevasse de la voûte, depuis le centre de la plate-forme vers le Sud. Obturation de cette crevasse par coulage de mortier au ciment liquide et lissage. Nettoyage au jet d'eau des coulées intérieures de ce travail. Brossage de l'intrados de la voûte. Ajustage de l'échafaudage intérieur.
- 1^{er} août : Equipe de 5 hommes. Ragréage de la crevasse verticale au droit de la meurtrière S.-S.O. Nettoyage du parement des murs intérieurs. Fourniture de 2.5 tonnes de sable blanc. Les travaux consisteront dès lors à vider les joints des parements puis à les refermer, au ciment en profondeur et au mortier de chaux en surface. La firme Philips procédera à l'installation de quatre appareils de 1.000 Watts (trois à l'extérieur et un dans le couloir d'accès de la courtine sud à l'intérieur) afin de permettre l'illumination du monument la nuit.
- 19 septembre : La fin des travaux est marquée par une cérémonie publique en présence des autorités communales, MM. Bary, échevin des travaux, et V.G. Martiny, architecte, y prirent la parole.

II. Extraits du *Registre des ordonnances et résolutions des trois membres de la Ville de Nivelles commençant l'an 1697 soubz le Pensionnaire M. Gilbert.*

« Du 7^e 9^{bre} 1718

Ayant été proposé que l'on n'avoit plus de Briques pour travailler aux réparations des murailles de la ville, et autres ouvrages, qui journellement esteoint a faire et qu'on pourroit en faire faire dans la prairie de la dodaine a meilleur prix que de les achepter des marchands, auxquels on doit payer de charbon a mil six florins sans y comprendre le chariage, qui est de vingt sols par mil, a quel effect on en pourroit convenir avec les ouvriers pour en faire l'entreprise en marchandant avec eux pour tout livrer si comme houille, paille, et sable, etc.

(F^o 182 recto)

Les trois membres ont resolu qu'on feroit faire soixante mil de Briques a quel effect le Sr premier juré est autorisé pour marchander avec tels ouvriers qu'il trouvera le plus convenable pour le Bien de la ville et soubz les conditions qu'il jugera a propos tant pr la livrance des houilles, pailles, sable, que pour faire ledittes Briques, lesquelles on devera employer seulement aux reparations des remparts et autrement sans les poulvoir vendre aux particuliers. »

(F^o 182 verso)

« Du 16^e ditto (x^{br} 1718)

Les trois membres ayant reveu leur resolution precedente du 7^e 9^{bre} 1718 par laquelle il avoit été résolu de faire faire soixante mils de Briques at été resolu qu'en lieu de soixante mils, on en fera faire nonante mils, auxquels le R^s Gilbert qui s'est offert de veiller à ce que lesdites Briques soient faites selon la convenance en arrêtes pour en faire faire dix mils pour son propre qui seront placées sur l'une des angles de la fournée à ses fraix ensorte que la fournée sera de cent mils. »

(F^o 185 r^o et v^o)

Archives générales du royaume, Ville de Nivelles, n^o 89.

III. *Résolution du 30 octobre 1635 relative au jardin des serments de Notre-Dame et de Saint-Georges. Cette résolution fut ratifiée seulement un siècle plus tard par « lettre d'octroy » du 18 février 1740.*

A) 1635. « Le 30 dudit mois octobre les Membres spécialement convoquez et collegialement assemblez sur la requeste du reverend Pere Chrisostome Lefils gardien du Couvent des Peres recollets de cette ville, contenant en substance, que par le jardin des serments nostre damme et de saint Georges, contigu aux ramparts et à leur Eglise et par les mesmes ramparts depuis ledit jardin jusques à la porte deslsaulx, les religieux

et Bourgeois assistans au service divin en leur dite Eglise se trouvoient le plus souvent distraits et troublez en leur dévotion, tant par les Confrères desdits serments tirants et faisant leur fonction et debyoir, qu'aussij par plusieurs fanéants et garçon et mesme de nuict-avec des charres, y commettant plusieurs insolences au grand Scandal desdits religieux à quoi se pourrait remedier sy en accommodant ceux desdits serments ailleurs d'un autre jardin, lesdits Membres estoient servis permettre audit Remontrant de fermer de murailles les entrées des dites places et Lieux et endroits que par une préallable visite se pourroient désigner ou que lesdits supplians feroient faire et dresser deux portes servant pour les passages, entrées et sorties des Bourgeois et Soldats faisant les gardes aux occasions qui se présenteroient, desquelles portes les Clefs se consigneront ès mains des Rentiers — pour être refermées ès archives de la ville et s'en servir audit effet et ce ensuivant suppliat que ledit Magistrat fu servy pour dieu et aumosne leur accorder la jouissance desdits jardins et ramparts, telle que par leur ordre leur estoit permis d'avoir, pour y recueillir quelque nourriture, à l'entretien des pauvres religieux et ce avec la réserve dudit passage pour s'en servir pour la nécessité desdites gardes, toutes quantes fois qu'il seroit besoing, les dits Membres, veu meurement le contenu d'icelle requeste et préallablement ouiz les connestables et Confreres des dits serments notre damme et saint George y portant leur Consentement pourveu que leur seroit accomodé d'autre jardin ailleurs et ayant aussy esté visiter lesdites places et lieux demandez, inclinans favorablement à la demande dudit Révérend Pere Gardien, en Considération des Charitables Services que laditte ville a toujours receu dudit Couvent, tant en l'affliction de contagion qu'autres necessitez selon qu'ils esperent encore de recevoir à l'avenir, ont accordé audit Couvent la jouissance desdits jardins et ramparts, telle que leur ordre leur permet d'avoir et qu'à cet effet ils pourront ériger une muraille, commençant à l'extrémité de celle du seminaire, du costé dela magdelaine et continuant à la muraille des berceaux desdits serments jusques aux ramparts, à condition de placer illecq au Lieu le plus convenable une porte de bonne largeur pour y mener les Canons et autres necessitez de la ville et pareillement debyront dresser autre porte à l'entrée des piedroyes dela porte alsaulx, du Costé dudit Couvent, dont les clefs des ambedeux portes se delivreront aux Rentiers — pour être reservées ès archives dela ville, pour les ouvrir, y entrer et avoir libre passage toutes quantes fois qu'il sera necessaire, sans aucun obstacle que ce soit et ce pour les gardes, rondes et sentinelles, tant des soldats de la garnison que des Bourgeois, à l'ordonnance desdits Membres et lors qu'ils trouveront convenir, et comme l'on a accordé auxdits peres de pouvoir boucher la porte servant pour aller dela place du seminaire aux ramparts aussy seront

obligez lesdits peres aux urgentes occasions qui se presentent, ouvrir la porte de leur jardin entre leur Eglise et la maison Maître Jacques preterbu, Consentant les dits Membres qu'audit Révérend pere Gardien de cette leur permission, Lettres soyent dépeichées par leur pensionnaire en la forme ordinaire.

(Extrait de certain registre couvert de velain jaune portant cette suscription :

Registre aux ordonnances et resolutions des trois Membres de la Ville de Nivelles commensant au mois de janvier 1582 jusqu'y compris 3^e de septembre 1655 ou folie 330 verso. Se trouve ce qui suit.)

Et ensuite folio 331 recto dudit registre se trouve le suivant. Le mesme jour 30 dudit mois d'octobre, lesdits Membres ou leur ditte Spéciale assemblée, pour accomoder les serments de Notre damme et de saint George d'une autre Chambre et jardin ont ordonné que s'accepteront les maisons et jardins de Bromont au Brouwet, qui suivant les billets d'attache sous peu de jours se passeront au plus haut offrant, lors desquels jardins paraprès se pourrat tirer une place de grandeur convenable pour les jardins desdits serments de Lieux à désigner, demeurant le reste au proffict dela ville.

B) 1639. Et folio 335 dudit Registre se trouve :

Le 27 de May 1639, les Membres assemblés à la requestre des Connestables, voix et Confrères des serments de nostre damme et de St. Georges et ne s'estant peu accorder avec la vesse nicolas Trico pour son jardin au Broet, ou que les berceaux estoient commencez, ils se sont en Corps trouvé sur les fossés d'entre la porte de mons et dela Chaudesrue et Illecq advise la place que ceulx desdits serments leur ont désigné et qu'ils trouvoient propre pour y faire leur jardin, les membres ayant advisé ledit Lieu et y trouvant de la Longueur et largeur suffisante pour y faire leur dit jardin et nommément y annexant ce que la vesse m^{re} pierre delchambre tenoit avec sa prairie de la ville en louaige pour trente six ans, dont le louaige venoit en peu d'années à expirer, le tout bien meurement advisé et que mesme la Thour Simone voisine estoit assez ample et capable pour y faire la Chambre desds serments, lesd. Membres ont accordé aud ' serment la jouissance desds fossés depuis la porte Montoise jusques à celle del Chaudesrue, avec la partie des ds fossés incorporée dans les preet dela dite vefve m^{re} pierre Delchambre à l'expiration de son Bail, pour... faire leur jardin et pour au plus jouir deladite place, l'on ferat applannir lesdits fossés et dresser les berceaux es Lieux les plus Convenables et à moindre fraix que faire se pouldra et comme au jardin deladite vefve de Nicolas Trico la muraille avec la porte sont esté faictes aux fraiz de la ville, avec les

Gardes et partie des berceaux et que dans ledit jardin est incorporée une ruelle de la ville allant aux ramparts, l'on at ordonné que luy serat proposé, si elle veut rembourser tous les fraiz et despens faits par la ville audts ouvraiges et l'argent aussi thiré pour faire les relieffs à Madame et autrement et aussy payer le prix de l'extinction de ladite ruelle, sy non le tout serat demoly, la ruelle remise en son entbier et procédé contre elle à la restitution de l'argent thiré et avancé par la ville. »

En marge de la 3^e page se trouve écrit, en regard de 27 de May 1639 « ceste ordonnance, at sorti effect mémorié pour le serment n^o damme et St Georges ».

Archives générales du royaume. Ville de Nivelles, n^o 360. (Cession d'un jardin par le Magistrat, en remplacement de l'ancien cédé aux Carmes, entretien et location, 1635-1742).

Transcrit dans : G. WILLAME, *Notes sur les Serments nivellois*, Annales de la Société archéologique de Nivelles, t. VII, 1903, pp. 332-335.

IV. *Détermination de la nature des pierres de la tour Simone, dite du Diable, à Nivelles.*

A. Rapport d'analyse établi par M. P. de Henau, à l'Institut royal du patrimoine artistique.

« Echantillons E» 1758R.; clichés RS4/7-10, mai 1964.

Roche siliceuse, très dure, beige parfois légèrement verdâtre, mouchetée de rouge brun (oxyde de fer), traversée de nombreux filonnets de quartz. La structure est submicrocristaline, à aspect de quartzite: la roche est fortement laminée et diaclasée, donnant par endroits un aspect schisteux, ou pseudonoduleux.

Les échantillons proviennent de « l'Eurite » silurienne, affleurant à l'ouest de Nivelles. C'est une ancienne brèche rhyolitique, primitivement vitreuse à structure perlitique et fluidale. Dévitifiée elle est composée essentiellement de calcédoine, séricite, chlorite et pyrite limonitisée. Des actions mécaniques très développées se manifestent par un clivage oblique à la stratification, déformant notamment, en allipsoïdes très allongés, les globules siliceux correspondant aux anciennes structures perlitiques.

Il est probable que l'altération (hydrolyse et gel) accentue les plans de discontinuité préexistants (schistosité, diaclase, stratification) qui ne sont pas toujours apparents en roche fraîche, mais néanmoins marqués, entre autre par des orientations préférentielles des phyllites.

(s) P. de Henau. »

- B. *Texte explicatif du levé géologique de la planchette de Nivelles n° 129* (pl. 7 de la feuille XXXIX de la carte topographique), par MICHEL MOURLON avec le concours de M.C. MALAISE pour le Siluro-Cambrien et les roches plutoniennes (pp. 17-18).

... « Au nord-ouest de Nivelles, au faubourg de Soignies, on voit des schistes bigarrés de noirâtre et de grisâtre avec graptolithes, et une petite couche d'eurite. Le feuilletage présente une inclinaison $N = 60^\circ$, tandis que l'inclinaison réelle des couches paraît être $S = 60^\circ$, de même que celle de l'eurite.

Les eurites ou rhyolites anciens se trouvent interstratifiées dans cette assise. Elles ne sont plus exploitées à Nivelles actuellement, mais elles le furent jadis, et de plus elles ont été largement utilisées, comme matériaux de construction, pour une partie des anciens remparts et deux vieilles tours recouvertes de lierre. Plusieurs gisements se trouvent en dehors de la ligne figurée par la Vallée-Poussin et Renard. C'est surtout au faubourg de Soignies qu'on les trouve. »

- V. *Ordonnances du 22 août 1718 relative à la répression du démantèlement des remparts par des particuliers, et autres mesures.*

« De la part de Madame la Princesse, et des trois Membres de la ville de Nivelles.

Comme non obstant nos ordonnances precedentes plusieurs frippons, vagabonds, ou autres s'emancipent de demanteler les ramparts en jettant bas les couvertures des courtines, et emparant les briquez, pieres et autres materiaux, au très grand interest de la Ville, ce pourquoy il est autrefois bien serieusement deffendu a toutes personnes de quelle condition et qualité il sont soit gens mariez, ou a marier, enfants de famille, domestiques, commensaux, et tous autres nuls exceptez, ny reservé de jetter bas aucunes couvertures des ramparts en emporter les briquez, pieres et autres materiaux, ou les demolir en faveur queleconques, à peine que les contrevenants seront punis selon la rigueur de loix, et placecards de Sa Majesté, promettant lesd^e de trois membres a celuy ou ceux qui denonceront telles personnes aud^t premier juré une recompence de cinqs pattagons et que son nom sera tenu caché et secret.

Et comme les présentes chaleurs excessives font apprehender à la suite des maladies dangereuses, il est ordonné à tous bourgeois de quelle qualité il sont de se defaire endeans cinqs jours de la publication de cette de tous porcqs qu'ils tiennent engraisé et autres à peine de confiscation et a ceux qui tiennent des oysons, cannes, cannards, et lapins de s'en defaire aussy endeans le meme terme à peine de pareille confiscation, et de trois florins d'amende, enjoignant a tous lesdits bourgeois de faire incessamment ballier devant leurs maisons, et de jetter pendant ces presentes chaleurs, a commencer de cejourd'huy, trois seeaux d'eau au matin, et trois au soir, à peine de dix sols d'amende a charge des contrevenants, ordonnant aussy a tous

bourgeois de faire emmener endeans trois jours tous les fumiez qu'ils pretendent leurs appartenir à peine de confiscation et d'encourir l'amende statuée par nos ordonnances précédentes, fait au Bureau (?) le 22^e août 1718.

Par ordonnance
(s) (illisible). »

« L'on renouvelle par cette la promesse de la recompense de dix pattacons a celui ou ceux qui denonceront les meres de lun ou lautre des enfants trouvez, dont la ville est chargée de la nourriture, et entretien.

Par ord^{res}
(s) illisibles.

Publication faicte avec le tambour seulement en la ville icy 0-12-0. »

Archives générales du royaume. Ville de Nivelles, n° 106.
Papier, 2 F^{os} séparés, le verso du 2^d en blanc, 31 cm × 19 cm.

VI. *Ordonnance du 31 août 1719 relative, entre autres mesures, à la répression du démentèlement des remparts par des particuliers.*

« repettant encor bien Serieusement par cette la deffence poenale qui at été dernièrement faitte au sujet des materiaux des ramparts et autres de l'appartenance publicq qui se trouvent malgré nos deffence journalièrement Emporté, declarant autres fois que tous ceux qui seront convaincu de tels vols seront puny selon l'exigence a ceux qui feront la denonciation suffisamment prouvé et le tenir leurs noms secret fait ce 31 8^{bre} 1719.

Par Ord^{re}
(s) illisible. »

Archives générales du royaume. Ville de Nivelles, n° 106.
Papier, 1 feuille écrite recto-verso, 31 cm × 19 cm.

TABLE DES FIGURES

1. La tour Simone en 1891	109
2. Relevé de la tour Simone exécuté en 1958 et complété en 1968 et 1970	110
3. Plan et coupe schématique (1894)	112
4. Crevasse au droit d'une canonnière (1958)	112
5. Crevasse dans la voûte (1958)	114
6. Sommet de la tour après pose d'un roofing (1958)	114
7. Accès obturé de la courtine nord (1958)	115
8. Accès obturé de la courtine sud (1958)	115
9. Plan de Nivelles, par Le Poivre (1618)	116
10. Plan de Nivelles, par Braeckman (1786). Détail	118
11. Tissons de poteries découverts en 1958 lors du déblaiement de la terrasse et des abords de la tour Simone	120
12. Plan parcellaire de Vander Maelen (1837). Détail	121
13. Plan de Nivelles par Dandelin (1846). Détail	121
14. Plan cadastral de P.C. Popp. Détail	122
15. La tour Simone et une partie de la courtine. Vue extra-muros (1902)	126
16. La tour Simone et une partie de la courtine. Vue intra-muros (1906)	130
17. Vue rapprochée de la seconde tour subsistante	131
18. Appareil du parement extérieur	132
19. Aspect des fondations en 1958	132
20. Embrasure latérale, côté sud	133
21. Canonnière et archère nord-ouest, avant restauration	134
22. Canonnière et archère ouest, avant restauration	134
23. Vue de la tour Simone, côté sud, avant restauration	136
24. Accès voûté de la courtine nord	136
25. Escalier d'accès à la courtine sud	138
26. Rampe d'accès à la terrasse de la tour, côté sud	138
27. Angle nord-est de la plate-forme de la tour, avant restauration	138
28. Angle nord-est de la plate-forme de la tour, après restauration	138
29. Façade de la tour « connue sous le nom de tour Deneufbourg »	139
30. Angle nord-est de la tour, vu de l'extérieur	140
31. La tour Simone, à l'issue des travaux de restauration en 1958	142

TABLE DES MATIERES

Préambule	101
Bibliographie	103
Notice historique	111
Description archéologique	132
Conclusion	143
Annexes	145
Table des illustrations	154

RICHARD FORGEUR

LA CONSTRUCTION
DE LA
COLLÉGIALE SAINT-PAUL A LIÈGE
AUX TEMPS ROMANS
ET GOTHQUES

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE PREMIER. — *La collégiale romane*

1° L'église :	
a) emplacement	160
b) description	161
2° Le cloître	162
3° Le chapitre	163
4° Le réfectoire et le cellier	164

CHAPITRE II. — *La collégiale gothique*

1° Le chœur	167
2° Le transept et les deux travées orientales de la nef	170
3° Les cinq travées occidentales de la nef :	
a) sources historiques	178
b) étude archéologique	185
4° Les trois absides	192
5° La tour	197
6° Le cloître	198

N.-B. — Le lecteur trouvera reproduits, à la page 203, figure 23, le plan de l'église en 1850, et à la page 204, figure 24, celui de 1969.

Malgré les fructueuses recherches du chanoine Thimister, la chronologie précise de la construction de l'église Saint-Paul reste à établir.

Remarques préliminaires :

- 1° J'appuierai mes affirmations sur les travaux de Thimister (1), sur la chronique de Daniel de Blochem (2) et surtout sur les observations faites dans l'église.
- 2° Thimister utilise continuellement les expressions « côté droit et gauche » en tournant le dos au maître-autel. Blochem fait de même, mais en regardant cet autel (3). Il en résulte que la gauche de l'un est la droite de l'autre. Pour éviter ces confusions j'appellerai côté nord, celui qui se trouve vers le Vinâve-d'île et côté sud, celui qui longe le cloître; la tour étant à l'ouest et le chœur à l'est.

(1) *Essai historique sur l'église Saint-Paul...* dans B.I.A.L., t. VI (1863) et VII (1865) ou Liège, 1867, 403 p. in-8° que je désignerai par la lettre E; *Histoire de l'église collégiale Saint-Paul...* Liège, 1890, 655 p. in-8° cité par la lettre H et *Cartulaire... de l'église Saint-Paul*, Liège, 1878, 701 p. in-8°, cité par la lettre C. — L. HENDRIX, *La cathédrale Saint-Paul à Liège*, Liège, 1930, 79 p. in-4°. O. THIMISTER, Le 12^e centenaire de la mort de saint Lambert, dans B.S.A.H.D.L., t. X (1896), pp. 331-378, décrit les travaux exécutés à Saint-Paul, à cette occasion.

(2) Ecolâtre du chapitre, reçu chanoine en 1397, licencié en droit civil (B. f. 173 v°), décédé en 1467 (B. f. 182 v°); il rédigea une chronique du chapitre Saint-Paul intitulée *Liber de servis et aqua sancti Pauli servus sancti Pauli* veut dire chanoine de Saint-Paul). Une copie du XVI^e siècle (le chanoine Jean Canon, mort en 1529, y est cité au f° 201 v°) repose aux archives du chapitre cathédral déposées aux Archives de l'Evêché, transcrite aux folios 93 à 227.

Elle sera désignée par la lettre B. Je remercie M. Jean Pieyns, archiviste de l'Etat, détaché aux Archives de l'Evêché qui m'a facilité la consultation de ce très précieux manuscrit. Thimister a utilisé ce texte mais ses références sont parfois erronées. Le lecteur ne s'étonnera pas si les miennes et les siennes ne concordent pas toujours. Blochem a connu le cloître roman et les derniers chanoines qui avaient vu la tour romane. C'est pendant sa vie que la tour et le cloître actuels furent réédifiés. Soon témoignage d'ailleurs unique est irremplaçable.

(3) Le problème est important pour tous ceux qui utilisent les textes anciens. A Saint-Denis, on faisait comme Blochem : la droite était le côté sud, côté épître. N. FRAIKIN, *L'église Saint-Denis à Liège*, dans *Bull. Comm. Monuments*, t. 5 (1954), p. 21.

CHAPITRE PREMIER

LA COLLEGIALE ROMANE

Il y a environ mille et quelques années, le prince-évêque Eraclé fonda les chapitres de Saint-Martin et de Saint-Paul. Dans cette dernière église, il établit 20 chanoines séculiers dont le nombre fut porté à 30 par Notger (4). Un prévôt, élu parmi les chanoines cathédraux dirigea le chapitre jusqu'au XII^e siècle; dans la suite il n'eut plus que des revenus et un droit de préséance et de justice. Un doyen et un chantre veillaient aux bonnes mœurs et à la dignité des offices tandis que l'écolâtre dirigeait l'école et que le *coste* (*custos*) conservait les bâtiments, les reliques et les objets du culte. Le personnel nécessaire à la vie commune des chanoines : boulanger, brasseur, etc., disparut avec celle-ci, dans le courant du XII^e siècle.

D'autre part, pendant la période qui s'étend de la fin du XII^e au début du XVI^e siècle, des donateurs fondèrent des autels, appelés chapelanies, auxquels étaient attachés des prêtres chargés de chanter des messes et de prendre part au chant de l'office avec les chanoines. Ces chapelains — une trentaine — ne résidaient toutefois pas tous; en fait une quinzaine d'entre eux participaient au chant avec une dizaine d'enfants de chœur, élevés aux frais de l'église.

(4) Sources médiévales presque contemporaines des événements, citées par A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3^e Teil, 3^e et 4^e édition, p. 1028, Leipzig, 1906, et la *Vita Notgeri*, § 3.

Les chanoines de Saint-Paul et leur personnel vivaient sous les normes de la règle imposée aux chanoines séculiers par le concile d'Aix-la-Chapelle de 816 car Blochem cite la *regula canonicalis* (f. 102 r^o) et même des dispositions de cette règle concernant le dortoir et le réfectoire (f. 102 r^o et H. p. 59). Un acte de 1113 cite aussi la *regula* (C. p. 4). Comme le même manuscrit contenait généralement les trois parties de l'office de prime que l'on récitait au chapitre à savoir le martyrologe, l'obituaire, pour faire mémoire des donateurs, et la règle, ce manuscrit s'appelait *regula*. C'est donc dans les obituaires qu'il faut chercher le texte de la règle suivie dans un monastère et non dans les manuscrits qui reposaient dans les bibliothèques. Une recherche systématique permettrait de résoudre la question si controversée de l'appartenance des couvents à un ordre.

Charles DEREINE (A.S.A.N. 45, 1950, p. 192 et *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège*, p. 146, Brux. 1952) cite les textes de la règle d'Aix conservés jadis dans les collégiales de Huy, Ciney, Liège Saint-Pierre, Saint-Paul et Sainte-Croix, Visé et Tongres. On y ajoutera celui de la collégiale royale Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle (Z.A.G. 46 (1926) 188-192) et celui de la cathédrale Saint-Lambert (ARCH. ETAT LIÉG., *Cathédrale, Secrétariat*, n^o 294, du XIII^e siècle). Ce dernier manuscrit ne reposait pas aux A.F.L. quand Ch. DEREINE fit ses recherches.

Selon la *Vita Notgeri* du XI^e siècle, Eraclé aurait construit l'église jusqu'aux fenêtres et Notger l'aurait achevée : cf. édition de G. KURTH, *Notger de Liège*, tome 2, p. 11, Liège, 1905.

Tout ce personnel disparut en 1797, quand la république française, qui venait d'annexer nos provinces, supprima les chapitres séculiers et les fondations de messes dites « bénéfiques ».



Un clergé aussi lourni avait besoin d'une grande église et de vastes locaux pour vivre : chapitre, réfectoire, dortoir, boulangerie, brasserie, etc.; édifiés dès le X^e siècle ou, au plus tard, au début du XI^e, ils furent remplacés, à partir du XIII^e siècle, comme nous le verrons, par des constructions gothiques.

1^o *L'église*. Nous ne connaissons quasi rien de l'église romane; elle disparut au XIII^e siècle et on n'entreprit jamais de fouilles. Heureusement Blochem nous livre quelques détails à son sujet.

a) *Emplacement*. — Blochem précise que le mur méridional du bas-côté sud de l'église gothique se trouve au même endroit que celui de l'époque romane (5). L'actuelle tour gothique, commencée de son temps (6), à la fin du XIV^e siècle, s'élève sans doute sur l'emplacement de la tour romane, car, dans le cas contraire, Blochem, toujours très précis, n'aurait pas manqué de le signaler. Le plan de l'actuelle église est d'ailleurs assez proche de celui d'une église romane, le transept formant trois carrés juxtaposés (un pour la croisée, deux pour les croisillons), et le chœur, un carré (7).

(5) f. 180; H. p. 51.

(6) f. 181.

(7) Il serait plus judicieux de dire l'abside car le chœur est le lieu où se place le *chorus* c'est-à-dire, ceux qui chantent l'office. Or le chœur devait alors se trouver au milieu du transept, à la croisée comme à Saint-Lambert, Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Pierre, Soignies, etc. En effet, il faut savoir que le nombre de stalles supérieures est toujours plus élevé — parfois de beaucoup, que le nombre de chanoines.

Saint-Paul ayant 30 chanoines, il devait y avoir environ 40 stalles soit 20 de chaque côté; une stalle a toujours 65 à 70 cm. de large, ce qui ferait ici 13 à 14 m., auxquels il faut ajouter l'autel majeur et les espaces qui séparent celui-ci des stalles et du fond de l'abside. Il était donc impossible de placer tout ceci dans une abside de 10 à 12 m. de long. Ce n'est qu'à l'époque gothique que l'on édifia de longs chœurs pour y placer le clergé et l'autel (Liège Saint-Paul, Saint-Martin, Saint-Jacques, Tongres, Huy). D'autres églises, réédifiées en gothique sur le plan roman, durent garder les stalles à la croisée du transept (Liège Saint-Lambert, Saint-Denis, Sainte-Croix, Dinant, Léau, etc.). Le jubé se trouvait, dans ce cas, entre les deux derniers piliers de la nef et non entre les deux premiers du « chœur » comme dans le premier cas.

Faut-il rappeler ici, que les églises cisterciennes avaient, bien souvent, les stalles dans la partie orientale de la nef, et, cas plus typique encore, celui des grandes églises espagnoles dont le *coro* est situé au milieu de la nef, voire même dans la partie occidentale de celle-ci, même quand il s'agit de très vastes églises gothiques !

b) *Description.* — Sous le chœur se trouvait une crypte (8), comme dans les autres églises conventuelles de l'île. Elle dut disparaître au XIII^e siècle, lors de la construction du chœur actuel, car Blochem ne l'a pas connue. Elle contenait un autel. Le pavement et la partie inférieure subsistent peut-être sous le chœur actuel.

Quant à la tour (9), il l'a vue et prétend qu'elle ressemblait à celle de Saint-Denis que nous connaissons bien. Elle avait deux voûtes superposées. Celle du haut couvrait l'étage du chœur occidental dédié à saint Thomas de Canterbury mort en 1170 et canonisé en 1173. C'est devant l'autel de ce saint que le chapitre chantait le trait *Qui habitat in adiutorio Altissimi*, le premier dimanche de carême. Il fut consacré en 1204 par Gui, évêque de Préneste (10), légat du pape, en l'honneur des saints Thomas, Martin de Tours et de tous les saints. Othon de Geneffe le dota (11). Lors de la destruction de la tour romane, cet autel fut transféré dans la chapelle du côté nord, à côté de la porte vers l'île, c'est-à-dire vers Vinâve-d'île, la troisième chapelle à partir de l'est. Au rez-de-chaussée (12) s'élevait un autel dédié à sainte Gertrude, abbesse de Nivelles. Lors de la construction de la tour gothique, il fut maintenu au rez-de-chaussée de la tour; c'est là que Blochem l'a connu (13). Peu avant le début du XVII^e siècle, les fondations de messes de cet autel furent transférées à l'autel nord du jubé du chœur parce que le bas de la tour fut utilisé par les musiciens et que les messes célébrées aux autels du jubé étaient les plus faciles à suivre par le public.

(8) B. f. 101 v^o et 180. Thimister (H. p. 357) prétend que le 28 janvier 1408, la crypte fut inondée et que les livres et bijoux qui s'y trouvaient, furent détruits. Hélas, il ne cite aucune source et il est probable qu'il se base, tout en l'interprétant mal, sur le texte de Blochem (f. 177 v^o - 178) qui raconte que, peu après la bataille d'Othée (septembre 1408), l'eau de la Meuse pénétra dans la trésorerie dont le niveau était alors très bas (*tunc in fundo depressam*) et y détruisit les chapes et les livres. Il n'y est pas question de crypte. D'ailleurs le chœur actuel existait déjà en 1408 et une crypte n'a pu exister sous ce chœur tel qu'il est. — La crypte de Saint-Jacques est citée en 1095 (V. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 2, p. 9, Maredsous, 1928); celle de Saint-Jean en 1008 (G. KURTH, *Notger de Liège*, t. 2, p. 15, Paris, 1905; un autel Notre-Dame *in crypta* est encore cité au XVII^e siècle à Saint-Denis (*Archives Vaticanes, Archivio della nunziatura di Colonia*, n^o 146, et S. BORMANS, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis*, dans B.C.R.H., t. 54 (1872), p. 28; il était à cette époque transféré dans une autre chapelle car la crypte n'existait plus.

Elle aurait été consacrée le 7 mai 968 par l'évêque Eraclé d'après E., p. 4. C'est très probable.

(9) B. f. 144 et 181.

(10) B. f. 144. L'autel de l'abside occidentale de Sainte-Croix fut lui aussi dédié à saint Thomas de Canterbury, mais en 1320 seulement.

(11) En 1244 d'après E., p. 331 et B. f. 144, 181 et 199 v^o; H. p. 49.

(12) B. f. 102 et 200; 181 r^o et v^o; H. p. 49. Coïncidence étrange : l'autel du vieux chœur de Saint-Denis, au rez-de-chaussée de la tour était dédié lui aussi à sainte Gertrude. S. BORMANS, *op. cit.*, de même que celui de l'abbatiale romane de Gembloux d'après LUC GÉNICOT dans A. S. A. N., t. 53 (1966) p. 257.

(13) B. f. 181 r^o et v^o.

Blochem ajoute que l'église *ab antiquo* possédait deux cloches : « Paula » et « Concordia » ⁽¹⁴⁾, et un autel dédié à sainte Marie ⁽¹⁵⁾ qui fut placé « sous la croix » dans la nouvelle église, c'est-à-dire à l'arc triomphal, à l'entrée du chœur.

2° *Le cloître*. Il s'adossait au flanc sud de l'église, comme de nos jours, mais « il formait quatre ailes, comme celui de Saint-Martin » ⁽¹⁶⁾. L'aile septentrionale, celle qui longeait l'église, se trouvait donc à l'emplacement des chapelles actuelles de Saint-Lambert et de Saint-Joseph, contre le bas-côté sud. L'aile est avait déjà la largeur actuelle ^(16bis).

Le mur méridional de l'église romane, dit Blochem, réunissait les deux portes du cloître ⁽¹⁷⁾. Or ces portes sont, encore de nos jours, à l'endroit où il les vit. Il désigne les trois autres ailes par un nom que nous retiendrons : l'aile orientale est l'aile du chapitre (comme de nos jours), l'aile sud est celle des écoles (le long de la rue Bonne-Fortune) et l'aile occidentale « celle où est la porte par laquelle on va à Saint-Jacques » ⁽¹⁸⁾. Cette dénomination particulière semble indiquer que de son temps déjà, aucune annexe ne longeait cette galerie vers la Place Saint-Paul. L'aile orientale, celle du chapitre, abritait dans la partie la plus proche de l'église, l'autel Sainte-Marie *in ambitu*, Sainte-Marie dans le cloître ⁽¹⁹⁾. Au dessus, soit à peu près où se trouve actuellement

(14) B. f. 147 v° — Un moulage de *Concordia* se trouve au musée diocésain. La cloche datait du XIII^e siècle.

(15) B. f° 102 et 197 v°.

(16) B. f. 178-180.

(16bis) Voir page 199.

(17) B. f. 179 v° et 180 2°; H. p. 51.

(18) Il y avait donc, de son temps déjà, un portail dans cette aile; il aura fait place à l'actuel, édifié sous Corneille de Berghes (1538-1544), très probablement.

(19) Un peu plus au sud, il y avait un autel dédié aux saintes Catherine et Barbe *in capella prope et ultra capitulum in claustris*. Du temps du nonce Sanfelici (vers 1656, on y célébrait presque jamais (cf liste des autels conservée aux Archives du Vatican, ci-dessus citée). La liste de 1660 dit que cet autel avait été *in capella dominorum sacellanorum* mais transféré à un autel du jubé. Le Chapitre avait demandé le transfert au nonce. Cet autel, chargé de deux messes par semaine, avait été fondé par Simon de Fléron.

Blochem et la liste de 1624 citent l'autel Saintes-Marie-et-Barbe « dans le cloître », *in ambitu*. La liste de Sanfelici et celles qui lui sont postérieures citent l'autel Saintes-Marie, Catherine et Barbe *in capella prope et ultra capitulum in claustris, in capitulo sacellanorum*.

N'aurait-il pas été transféré dans l'actuel vestiaire des chapelains qui aurait servi alors de chapitre aux chapelains ? On aurait alors maintenu, par habitude, l'expression *in claustris* (pourquoi le pluriel ?) En tous cas, en 1660 les fondations étaient transférées à l'autel du jubé pour que le peuple puisse assister aux messes, qu'on y célébrait. L'ancien autel fut alors démoli car Thimister ne cite pas d'autel dans le vestiaire des chapelains.

Dans beaucoup d'églises mosanes, les nonces du XVII^e siècle, transfèrent à des autels situés dans l'église, les fondations faites à des autels peu accessibles ou peu visibles situés dans le cloître, la tour, etc.

L'expression *in claustris* ne doit pas toujours être prise à la lettre. C'est ainsi qu'en 1215 on désignait la chapelle Saint-Gilles, accolée à l'est du chapitre, lui-même adjacent au cloître de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle (K. FAYMONVILLE, *Der Dom zu Aachen*, p. 140, Munich, 1909).

le « petit orgue », précisément un rien au sud, se voyait une chambre située donc à l'étage, chambre qui servit de bibliothèque ⁽²⁰⁾. Blochem ne donne aucun détail sur la forme ou l'aspect du cloître roman qui devait ressembler à celui de Tongres. Selon lui une croix se dressait au milieu, « comme dans les autres collégiales » ⁽²¹⁾.

3° *Le chapitre*. Comme dans presque toutes les églises, le chapitre se trouvait là où il existe encore ⁽²²⁾, dans l'angle formé par un bras du transept et par le cloître. On y récitait la seconde partie de l'office de prime et entre autres, un chapitre de la règle des chanoines rédigée en 816, à Aix-la-Chapelle, d'où le nom attribué à cette salle; il convenait dès lors qu'il soit très proche du chœur. Blochem n'en dit rien. Toutefois une liste d'autels, datant du XV^e siècle, insérée dans le manuscrit Blochem ⁽²³⁾ (liste que j'utiliserai souvent et que j'appellerai par facilité, liste Blochem — encore qu'il n'est nullement prouvé qu'il en soit l'auteur ^[24]), nous éclaire quelque peu sur la salle capitulaire. Elle devait être assez vaste car on y trouvait 3 autels au moins. La liste nous cite 5 autels, mais il ne faut jamais perdre de vue qu'au moyen âge le mot *altare* peut désigner une fondation de messes à célébrer sur un autel. Deux ou trois fondations peuvent être faites au même autel; on citera alors 2 ou 3 *altaria*, alors qu'il n'y a qu'un seul autel, matériellement parlant. Il est donc possible qu'il y ait eu 5 autels, mais je crois plus probable qu'il y avait 5 fondations attachées aux 3 autels. Ceux-ci sont énumérés : *in capitulo, in media capella*. S'y trouvent l'autel des saints Paul et Maurice fondé par Nicolas, vesti (curé) de Saint-Georges en Hesbaye et l'autel dédié à sainte Marie et aux saints Pierre, Paul, Jean-Baptiste et Jean l'évangéliste, fondé par le chanoine Guillaume de Berlo, décédé en 1280 ⁽²⁵⁾.

Vers le sud, *in capitulo, in capella angulari versus scolas*, se voyaient l'autel Sainte-Marie et Saint-Jean-Baptiste fondé en 1312 par le chanoine Grégoire de Béthune, coste de Fosses, et l'autel Saints-Pierre et Paul ⁽²⁶⁾. Vers le nord, vers l'église, *in capitulo, in capella angulari*

(20) B. f. 178 r^o et v^o.

(21) B. f. 154 v^o et 155.

(22) Il fut toutefois reconstruit au XVI^e siècle.

(23) F^o 197 v^o - 202 v^o.

(24) Nous avons vu qu'elle contient la mention du chanoine Jean Canon, mort en 1529, soit 62 ans après le décès de Blochem.

J'utiliserai également une liste de 1624, publiée par Thimister, E., pp. 331-333 et H., pp. 408-410, qui énumère 28 autels (le dernier est cité deux fois); une autre, contemporaine, aux Archives vaticanes, *Archivio della nunziatura di Colonia*, n^o 147, qui cite 37 autels, et enfin, deux autres de 1650, conservées aux Archives de l'évêché sous la cote, C. I. *gbis* qui en énumèrent 39 et 40, la seconde liste citant d'ailleurs, une fondation de 1683 !

(25) Dont la pierre tombale se trouve dans le préau du cloître.

(26) Epitaphe dans Henri VAN DEN BERCH, t. 1, p. 88, n^o 305. Elle rappelle la fondation de l'autel et fixe la date de décès du chanoine à 1313. L'acte de fondation est transcrit dans C. p. 127.

versus ecclesiam, se trouvait l'autel dédié aux saints Étienne et Martin, fondé par le chanoine Renard de Lupi (27).

Au milieu de la salle, la pierre tombale de la comtesse Alpaïde qui donna Tourinnes au chapitre. Elle est mentionnée comme telle, aux kalendes de lévrier, dans l'obituaire qui suivait le martyrologe en usage du temps de Blochem. L'inscription funéraire précisait qu'Alpaïde était comtesse de Hougarde (28).

4° *Le réfectoire*. A côté du chapitre, accolé au mur sud de celui-ci et au cloître, se dressait le réfectoire qui, du temps de Blochem, était laissé à l'usage du receveur du chapitre (emplacement actuel du vestiaire des chapelains et de la trésorerie); plus au sud encore, le cellier (emplacement actuel du vestiaire des chanoines et locaux voisins) qui avait pignon sur la rue Bonne-Fortune, condition nécessaire pour y amener les grains (29).

Le chapitre, l'ancien réfectoire et le cellier, placés judicieusement l'un près de l'autre, formaient donc une ligne droite. A l'est de ces bâtiments, là où se voit de nos jours la cour des sacristies, était le jardin d'une maison canoniale située probablement rue saint-Paul ou, peut-être sur l'emplacement des sacristies actuelles. En effet, le chapitre avait interdit au propriétaire de cette maison de planter des arbres ou de construire, à moins de 10 pieds des fenêtres de l'église, du chapitre et du réfectoire. L'acte de 1254 transcrit dans le cartulaire est formel à cet égard (30).

Blochem parle peu de l'aile sud du cloître. Entre elle et la rue Bonne-Fortune se situaient les écoles (actuel lapidaire et annexes du Musée diocésain). Il ne dit rien de l'aile occidentale. Nous savons seulement qu'un portail y donnait accès vers Saint-Jacques et qu'une maison était adossée à cette galerie du cloître et à la tour (31).

C'est tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur la collégiale romane et ses annexes. Puisse-t-on un jour en louiller le sol pour l'obliger à révéler ce qu'il sait d'une institution millénaire.

(27) Ces autels sont cités avec leur localisation et le nom des fondateurs, aux folios 200 à 202 du manuscrit Blochem.

(28) B. 90 v° et 101. Cette pierre est décrite par Henri van den Berch, *Épitaphier*, édition Ph. de Limbourg, t. 1, p. 85, n° 288 et par le *Tableau du clergé du diocèse de Liège*, p. 98, Liège, 1794. Voir à ce sujet : J. VAN DER VELPEN, *Alpeide, stichteres der collegiale kerk van Hoegaarden* dans *Eigen Schoon en de Brabander*, t. 36 (1953), p. 6. — E. p. 7.

(29) B. f. 90 et H. 50. Thimister a cru que ces locaux se plaçaient en ligne droite sur un axe ouest-est, parallèle à l'église, allant du chapitre vers la rue Saint-Paul, alors que de toute évidence, l'axe est nord-sud, allant du chapitre vers la rue Bonne-Fortune: les bâtiments étaient ainsi placés comme dans tous les monastères méliévaux, l'implantation de Thimister eut été unique au monde et le cloître n'aurait plus longé les annexes !

(30) C. p. 58, 59.

(31) B. f. 139.

CHAPITRE II.

LA COLLEGIALE GOTHIQUE

Pour étudier en détails le monument, il faut au préalable connaître toutes les parties édifiées ou reconstruites au XIX^e siècle (31^{bis}), à savoir :

- a) face nord (Vinâve-d'île) : le collatéral du chœur; tous les contreforts, arcs-boutants et pinacles, la balustrade placée au bas de la toiture, le gable et la partie inférieure de la grande fenêtre du transept; aux chapelles latérales, le parement extérieur du mur, les fenestragés, la galerie et les pinacles; à la grande-nef : contreforts, arcs-boutants, pinacles, galeries et les fenestragés des 2 premières fenêtres (vers la gauche, vers l'orient) refaites par Delsaux selon le dessin des cinq autres (fig 1);

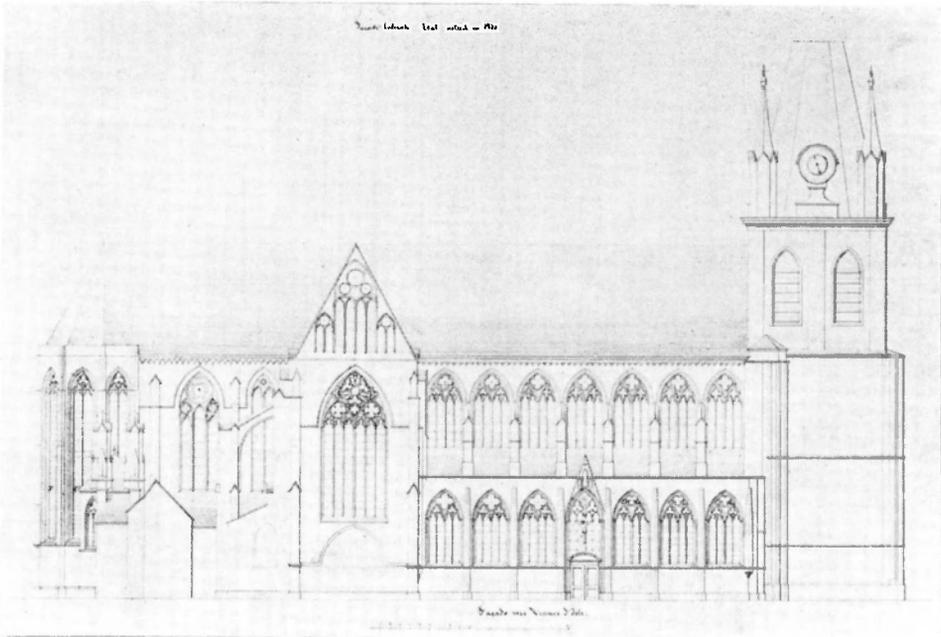


Fig. 1. — Façade nord. Etat actuel. Dessin de Charles Delsaux. 1850 (Liège, Musée diocésain).
(Photo B. U. Lg.)

(31^{bis}) Sur ces travaux, voir, J. DELSAUX, *Les monuments de Liège*, 2 pages et planches 7 à 12. Liège, 1858, in folio : plans, coupes et élévations trop réguliers — L. HENDRIX, *Comment fut conçue la restauration de la cathédrale de Liège en 1850*, dans *Leodium*, 22 (1929) pp. 7-18 (critique très sévère) — Ch. LUGAS, *L'église Saint-Paul, cathédrale de Liège*, 1232-1289, s.-l.n.d., 64 pages in-8° (panégyrique) écrit vers 1905) — O. THIMISTER, *Fêtes et travaux commémoratifs du XII^e centenaire de la mort de saint Lambert* dans *B.S.A.H.D.L.* 10 (1896), pp. 331-378.

- b) face est (abside) : le haut des contreforts, les pinacles et la galerie relaits en petit granit alors que tout le reste est en pierre de Lorraine recouverte d'un enduit gris par le « restaurateur » pour unifier et lui donner l'aspect du petit granit;
- c) face sud : collatéral, arcs-boutants et contreforts; arcatures, balustrade et pinacles du chœur (fig. 20); contreforts et gables du bras sud du transept; grande-nef : arcatures, 2 fenestrages orientaux refaits par Delsaux selon le dessin des autres, couverture des arcs-boutants et de leurs piles; chapelles latérales de la nef : pinacles, balustrades, parement extérieur, tourelle d'escalier du petit jubé;
- d) façade occidentale (Tournant Saint-Paul) : fenestrage refait en style « rayonnant » vers 1905, au lieu du flamboyant qui s'y trouvait.

∴

L'église est bâtie en calcaire, sauf l'extérieur de l'abside qui est en pierre de Lorraine comme celle de Saint-Denis, et les parties sculptées qui sont en pierre de sable de la région de Maastricht; au sud quelques mètres carrés du parement sont en grès houiller probablement réutilisé, car ce matériau ne fut employé, à Liège, qu'à l'époque romane; le mur extérieur du triforium, enduit vers la nef et visible des combles des bas-côtés est en grès houiller de réemploi.

* *

Depuis l'apparition du style gothique dans nos régions et la réédification de la cathédrale Saint-Lambert, entreprise en 1185, les chanoines de Saint-Paul estimèrent que leur église romane était démodée et entreprirent de la reconstruire ⁽³²⁾. C'est probablement sous le doyen Othon de Genelle, cité comme tel en 1227 et en 1245 ⁽³³⁾, que les travaux débutèrent. Probablement ?... car c'est une source très tardive ⁽³⁴⁾ qui nous l'apprend, mais cette affirmation concorde avec le style de l'édifice; de plus elle est confirmée par le texte d'une lettre de 1254 par laquelle Pierre, cardinal diacre de *San-Giorgio-in-Velabro*, légat du Saint-Siège dans nos régions, accorde des indulgences aux fidèles qui contribueront à la construction de la collégiale que les chanoines *de novo construere inceperunt opere sumptuoso* ⁽³⁵⁾. Enfin, le

(32) Sur un plan très proche de celui qu'a dessiné Thimister (H. p. 45) sauf les chapelles accolées à l'est du transept. En réalité, l'église ne fut pas achevée selon ce plan primitif puisque, comme nous le verrons, les cinq chapelles latérales du nord furent édifiées en même temps que la nef. J. DELSAUX, *Les monuments de Liège*, 2 pages, et pl. 7-12, Liège, 1858, *in-folio* publiée des plans, coupes et élévations trop réguliers.

(33) E. SCHOONEMEESTERS, *Les doyens de la collégiale Saint-Paul à Liège* dans A.H.E.B., t. 36 (1910), p. 349.

(34) Chronique en vers, du doyen Albert DE LIMBOURG (1604-1627) publiée par Thimister dans E., p. 325 et dans la *Fundatio collegii Sancti Pauli leodiensis*, p. 14, Liège, 1622.

(35) C. p. 60 qui édite le texte avec la date MCCLIII d'après B., f. 226-227. Le manuscrit de B. porte bien la date 1254, et en l'occurrence, il ne peut y avoir confusion entre les styles de Pâques ou de Noël.

11 avril 1289, l'évêque auxiliaire de Liège consacra le maître-autel et huit autres à savoir six dans le transept, un au chapitre et un dans le cloître ⁽³⁶⁾. Un pouillé ⁽³⁷⁾ datant de l'extrême fin du XIII^e siècle nous révèle la liste de 15 autels fondés dans la collégiale. Il énumère les six autels susdits, deux dans le chapitre, Saint-Paul ainsi que Notre-Dame et Saint-Paul, celui du cloître, celui du rez-de-chaussée de la tour, dédié à sainte Gertrude, l'autel Saint-Thomas de Canterbury, au premier étage de la tour, enfin les autels Saint-Germain, Saints-Michel et Elisabeth, Saint-Sauveur et les Douze Apôtres que je ne suis pas parvenu à situer sur le plan de l'église du XIII^e siècle. Nous les retrouverons quand ils auront été déplacés au cours du siècle suivant. Ils étaient vraisemblablement adossés aux colonnes de la nef, comme cela se voyait ailleurs; il n'existait pas d'autres possibilités de les placer dans l'église.

Pour le XIV^e siècle, nous sommes privés de textes historiques, diplomatiques ou narratifs; il faut attendre le XV^e siècle pour en retrouver grâce à la chronique de Blochem. Par contre nous découvrirons dans les fondations d'autels et les inhumations, des repères chronologiques très précieux. En les utilisant et en interrogeant les pierres et la charpente nous essayerons de retracer la chronologie de la construction.

1^o Le chœur.

On a toutes raisons de croire que la réédification débuta par le chœur. En effet c'est ainsi qu'on pratiqua pour l'immense majorité des églises gothiques. Celles qui sont inachevées conservent un chœur gothique et une nef romane, comme à Saint-Denis à Liège, à Beauvais, etc. (la cathédrale de Cologne ne posséda que son chœur, du XIII^e au XIX^e siècle). De plus, le style très simple du chœur de Saint-Paul fait, à lui seul, apparaître l'antériorité de cette partie du monument. Les fenestrages consistent en simples lancettes surmontées d'*oculi*; les 2 fenêtres occidentales étant plus étroites n'ont que 2 lumières, celles de l'est en ont 5. La travée orientale est d'ailleurs un peu plus longue. La charpente du chœur est totalement différente de celle du reste de l'église et de l'abside: les sablières, étant les seules pièces longitudinales, supportent les fermes raidées par des jambettes et par des contre-fiches, sans faîtière ni sous-faîtière (fig. 2 et 3). Cette forme, assez rare, se

(36) C. pp. 95-97, d'après B. f. 222-225. — D. DEGRELLE, *La date de consécration de la cathédrale Saint-Paul* dans *Leodium*, t. 13 (1914), pp. 26-28.

(37) J. BRASSINNE, *Fragment d'un pouillé des collégiales du diocèse de Liège au XIII^e siècle* dans *B.S.A.H.D.L.* t. 16 (1907) 193-194. Ce pouillé doit dater de l'extrême fin du siècle comme le prouvent les mentions d'autels fondés à Saint-Paul à cette époque et les recherches faites sur le Chapitre de Huy par Luc GÉNICOT, *Les chanoines et le recrutement du chapitre de Huy pendant le moyen-âge* dans *Annales Cercle hutois Sciences et Beaux-Arts*, t. 27 (1963-1964) 1-90.

rencontre sur l'abside orientale de Sainte-Croix à Liège, à la cathédrale d'Autun et aux collégiales de Beaune et de Saulieu en Bourgogne. Elle était en usage à la fin de l'époque romane et au début du gothique; elle fut encore utilisée au milieu du XIII^e siècle à l'évêché d'Auxerre ⁽³⁸⁾.

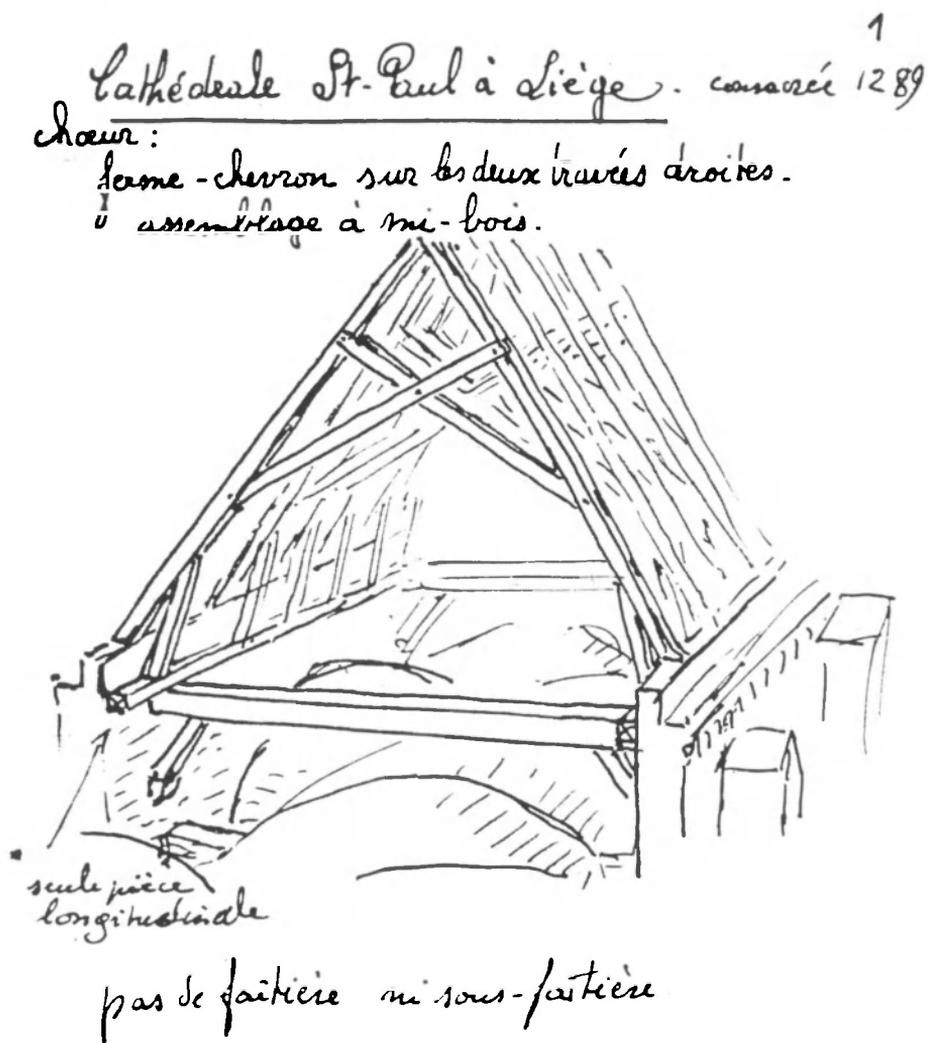


Fig. 2. — Charpente du chœur. Dessin de M. Jacques Halflants. Vers 1952.

(38) E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. 3, pp. 8 et 29, fig. Paris, 1857. H. JANSE et LUC DEVLIEGHER dans leur belle étude, très fouillée, *Middelleeuwse bekappingen in het vroegere graafschap Vlaanderen* dans *Bulletin Comm. Monuments et sites* t. 13 (1962) 299-374, n'ont pas rencontré ce type de charpente, pas plus que Lasteyrie et Enlart. Une charpente, assez proche de celle de Saint-Paul, couvre le chœur de l'église des dominicains de Berne. (J. OBERST, *Die mittelalterliche Architektur der Dominikaner... in der Schweiz*, Zurich, 1927, pp. 52-58 et H. HOFER et LUC MOJON, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern*, t. 5, p. 121, Bâle, 1969. et celui de Sainte-Croix à Liège.

Cathédrale Saint-Paul à Liège
charpente de la nef (homogène).

2

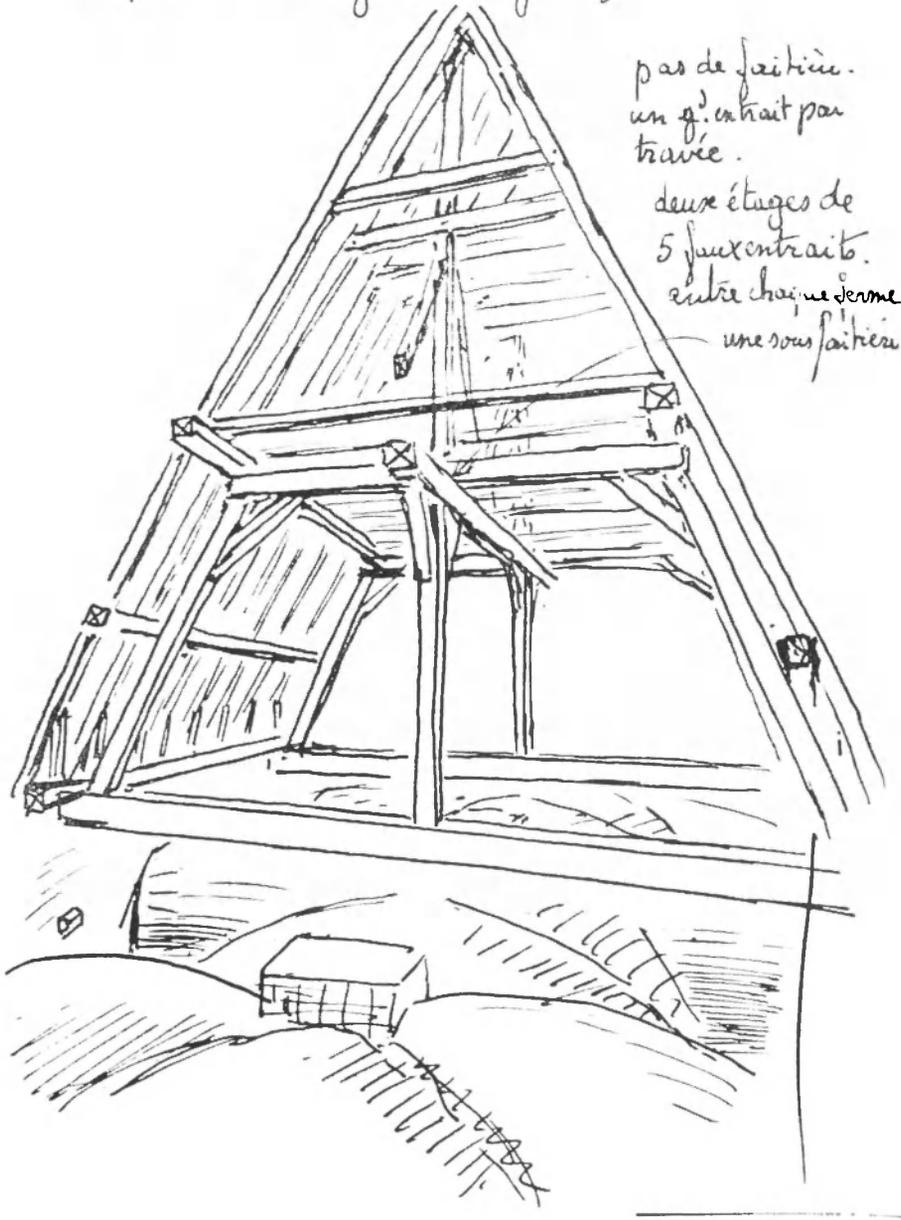


Fig. 3. — Charpente de la nef. Dessin de M. Jacques Halfants. Vers 1952.

La voûte du chœur était contreboutée par des arcs-boutants démolis et reconstruits par Delsaux au XIX^e siècle. Toute trace de l'état antérieur ayant disparu, ils ne sont connus que par des dessins. Vers 1450, on plaça un nouvel aigle dans le chœur ⁽³⁹⁾ qui était éclairé, au moins aux fêtes, par deux couronnes de lumières ⁽⁴⁰⁾.

Aux flancs du chœur s'étendaient 2 annexes dépourvues de communications avec celui-ci. Il y avait ainsi, de chaque côté, une salle parallèle et une perpendiculaire à l'axe de l'église (voir plan p. 205). Celles du sud étaient séparées par la célèbre porte à pentures en fer forgé qui, de nos jours, donne accès au trésor. Elle le faisait déjà, au XIII^e siècle, quand la trésorerie occupait la salle au sud du chœur, perpendiculaire à celui-ci, telle que Thimister l'a connue et décrite ⁽⁴¹⁾. Le chœur de Sainte-Croix est flanqué de 2 salles perpendiculaires à l'axe, comme à Saint-Paul ⁽⁴²⁾, elles datent du XIV^e siècle.

A l'est le chœur était probablement fermé par un mur plat, comme à Saint-Christophe, à Saint-Antoine, à Saint-Pierre à Liège, à Orval, à Kortessem; ce mur disparut quand on édifia l'abside, au XIV^e siècle. Le maître-autel fut consacré en 1289.

2^e Le transept et les deux travées orientales de la nef.

Le transept fut édifié en même temps que le chœur car l'architecture de ces deux parties est très homogène. Les murs sont percés de fenêtres à lancettes; il n'y a aucune recherche architectonique, ni passage, ni triforium. Les 6 autels du transept lurent consacrés en même temps que le maître-autel et s'appuyaient tous au mur oriental. Il faut en effet se rappeler que les grandes baies qui aujourd'hui réunissent le transept aux collatéraux du chœur, ne lurent percées que lors de la construction de ceux-ci : en 1856 pour le nord, en 1875 pour le sud ⁽⁴³⁾. Auparavant c'était donc un grand mur plat. Ces 6 autels sont cités nominalement par l'acte de consécration et par le pouillé de la fin du XIII^e siècle. En allant du nord au sud, c'était :

- 1) autel Saints-Calixte, Fabien et Sébastien, fondé par Jean de Matbeuge;
- 2) autel Saints-André et Martin fondé en 1249 ⁽⁴⁴⁾;

(39) B. f. 174 et 175.

(40) B. f. 175.

(41) E. p. 228 et II. p. 546. — R. FORGEUR, *D'où provient la porte de la trésorerie de la cathédrale Saint-Paul ?* dans *Bulletin de la société Le Vieux-Liège*, t. 6, n^o 147 (1964) p. 436.

(42) Plan dans A. DELHAES, *L'église Sainte-Croix à Liège*, Liège, 1963.

(43) II. pp. 519 et 521. La peinture murale qui décorait la face orientale du croisillon sud du transept, datait du XVI^e siècle et fut détruite en 1875 pour percer la grande baie.

J. HELBIG, *Lambert Lombard, peintre et architecte*, pp. 47-51 et 75, Brux., 1893 et J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, p. 163, Liège, 1903.

(44) C. p. 54; E. p. 287; II. p. 353.

- 5) autel Sainte-Marie fondé en 1258 (1^{re});
- 4) autel Saints-Jean l'Évangéliste et Barthélemy;

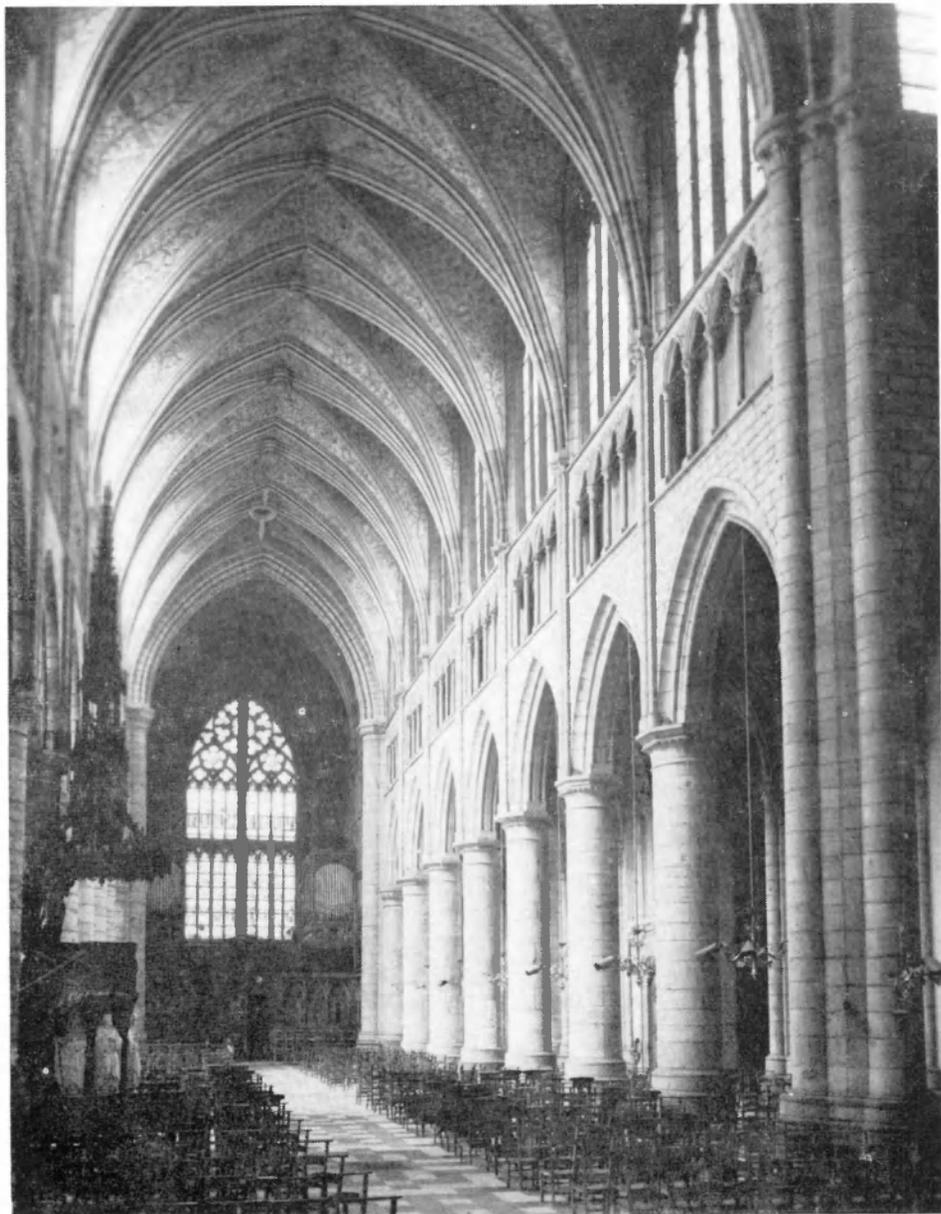


Fig. 4. — Vue vers l'ouest.

(Photo A. C. L.)

- 5) autel Saints-Jean-Baptiste, Nicolas et Madeleine, fondé par le doyen Godescale en 1086 et transféré ici au XIII^e (146);
- 6) autel Saints-Etienne et Laurent, fondé en 1276.

Il est frappant que les autels 5 et 4 soient dédiés à Notre-Dame et à saint Jean l'Évangéliste. Ils étaient, à n'en pas douter, placés des deux côtés de la porte du chœur, aux pieds des statues de ces deux saints qui encadraient un crucifix pendant à la voûte ou à l'arc triomphal (147). Ce crucifix écarté aux temps baroques fut placé sur la porte du cloître, puis remis à sa place primitive mais doté d'une nouvelle croix, en 1884 (148). C'est pourquoi ces deux autels furent traditionnellement appelés *sub cruce*, jusqu'au milieu du XVII^e siècle et ensuite *sub jubileo*, sous le jubé. C'est en effet entre le chœur et le transept ou, plus probablement, entre le transept et la nef, comme à l'époque romane, ainsi qu'à Saint-Lambert, Saint-Denis, Sainte-Croix, etc., que s'élevait le jubé, probablement depuis le XIII^e siècle (149). Toutefois ce n'est qu'au milieu du XVI^e qu'on en trouve la première mention (150). Le crucifix, la Vierge et Saint-Jean étaient posés sur une poutre, appelée trel, comme à la collégiale Saint-Jean; ils y étaient déjà en 1299 (151). Au XVII^e siècle, le jubé fut réédifié à la même place; mais en 1711, il fut démoli et remplacé par une cloison de marbre surmontée de statues et percée en son milieu par une porte en laiton (152). Au XVIII^e siècle, les autels cités ci-dessus 1 et 2 furent réunis en un seul, de même que

(146) pp. 278 et 279.

(147) Comme dans la plupart des églises gothiques. Celui de Huy est cité vers 1240 par Luc GENICOR, *Bull. Comm. Monuments et Sites*, t. 14 (1963) p. 379 d'après Maurice de Neufmoustier. Celui de Tongres est fréquemment cité par Placide LEBÈVRE, *L'ordinaire de la collégiale de Tongres*, t. 1, p. 11, Louvain, 1967. De celui de Saint-Jean, subsistent les deux statues du XIII^e siècle, la Vierge et Saint-Jean, placées dans le porche mais qui étaient à leur place primitive lorsque Saumery les y vit (*Les délices du pays de Liège*, t. 1, p. 13, Liège, 1734. Vu la distance, l'obscurité, les couches de badigeons qui couvraient les statues, les longs cheveux de Saint-Jean, il prit celui-ci pour la Madeleine ! — J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*... pp. 110 et 111, 2^e édition, Bruges, 1890.

(148) E. p. 207; H. p. 519. — *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. 3 (1876), p. 168. — J. HELBIG, *op. cit.*, p. 111.

(149) Il est probable qu'à l'origine, les stalles aient été placées à la croisée du transept comme dans tant d'églises romanes et à Sainte-Croix, Saint-Denis, Saint-Lambert. On les a peut-être placées dans le chœur, là où elles sont de nos jours, au moment où l'abside a été édiflée, au XIV^e siècle.

(150) Un autel dédié à la Trinité et aux Cinq plaies du Christ fut fondé *supra jubileum* par le chanoine Fabry, *senior* le 10 octobre 1547. Liste de 1660. A. Evêché de Liège, C. 19bis.

(151) Liste de 1624 et 1660; B. f. 197 v^o et 198 v^o; E. p. 332.

(152) Citation d'un luminaire en l'honneur de Notre-Dame, *stantis quasi super introitum chori*. C. p. 109.

(153) R. FORGEUR, *Notes sur la porte du chœur de la cathédrale de Tongres et la démolition des jubés au XVIII^e siècle* dans C.A.P.L., t. 49 (1958) pp. 4-10. — E. p. 191 et planche p. 190: l'autel majeur, visible sur cette gravure est maintenant à l'église décanale de Seraing; il est de toute évidence une copie de celui de la cathédrale Saint-Lambert, reproduit dans le *Bulletin de la société Le Vieux-Liège*, t. 5, (1956-1960), pp. 388-389.

ceux du sud 5 et 6. Les deux autels ainsi constitués, un dans chaque croisillon du transept, furent reconstruits en style baroque; ils sont visibles sur le plan de 1850 (fig. 25). Quand en 1711, le chapitre détruisit le jubé, ils reçurent les fondations des autels du jubé, par permission expresse de l'évêque Joseph-Clément de Bavière (54), de sorte que, des 6 autels, il n'en subsistait que deux. Le sixième avait reçu en 1629 les fondations de l'autel Saints-Côme et Damien qui, adossé au mur sud du transept, à l'endroit où s'ouvrent aujourd'hui les portes vitrées conduisant au chapitre, avait été fondé en 1546 (55). Vis-à-vis de lui, mais au nord, se dressait l'autel Notre-Dame, Saints-Christophe, Roch et Barbe, dit « chapelle Marka », fondé vers 1500. Il était situé aux pieds de la lenêtre du bras nord du transept, sous un grand arc en plein

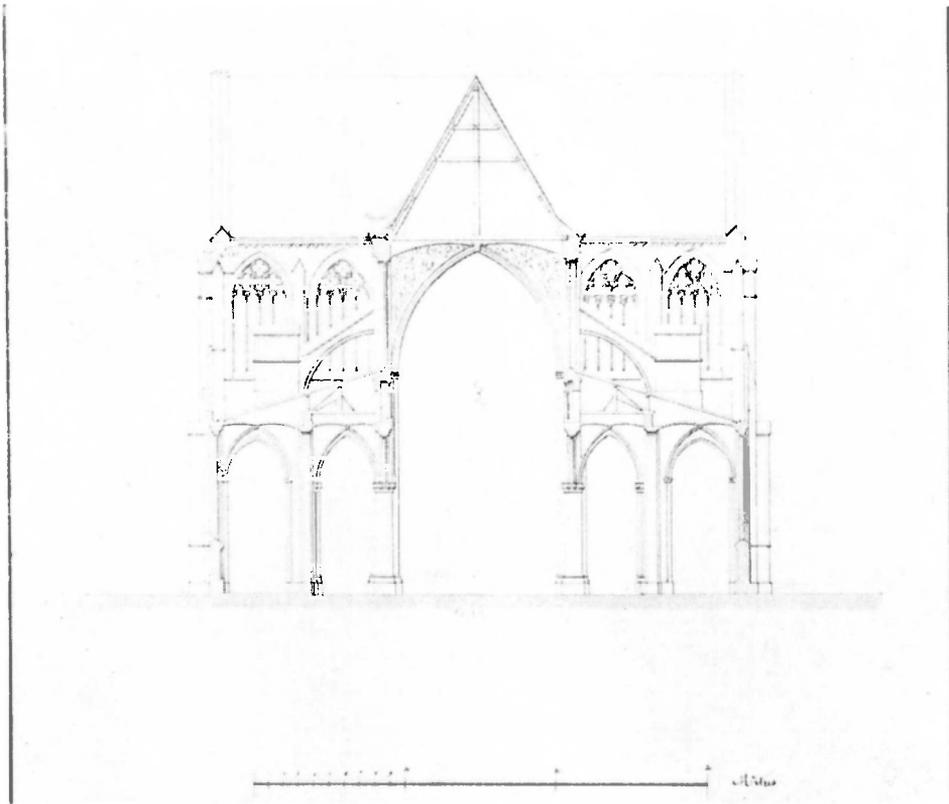


Fig. 5. — Coupe transversale sur la nef. Etat actuel en 1850.
(Dessin de l'architecte Charles Delsaux, (Liège, Musée diocésain).

(Photo Bibliothèque Université de Liège.)

(54) *Archives de l'Evêché de Liège* (A. Ev. Lg) n° 6. I. 9ter.

(55) C. p. 606; E. p. 336. Ces portes sont néogothiques; avant 1850, il n'en existait pas: le chapitre était isolé de l'église... comme partout.

cintre ⁽⁵⁶⁾. Cette fenêtre, ornée d'un vitrail offert par le doyen Godelfroid de Cologne (1317-1355) ⁽⁵⁷⁾, fut agrandie en 1870, en abaissant fortement la partie inférieure qui fut alors décorée d'arcatures copiées sur celles des chapelles; dans chaque niche on peignit l'effigie d'un saint évêque du diocèse.

Au dessus du gable de ce bras du transept (*super opus crucis ecclesie*) se dressait un ange de pierre. Sous le doyen Gilles Bissenhaye (1451-1444), la fabrique dépensa 200 florins du Rhin pour le remplacer par un ange de plomb et réparer le mur avec des crampons de fer. C'est Delsaux qui plaça la statue, en pierre, Saint-Paul qui s'y dresse encore et qui succède à un autre Saint-Paul, visible sur la gravure de Remacle le Loup ⁽⁵⁸⁾.

Quant au croisillon sud, en 1870, en perçant un mur pour poser les orgues qui accompagnent la psalmodie, on y trouva une porte de chêne ornée de belles peintures en fer forgé, datant du XIII^e siècle; elle est déposée au musée diocésain. Il semble bien que ce soit dans le mur occidental du croisillon sud que cette porte fut découverte ⁽⁵⁹⁾.

Enfin sur le mur occidental, on distingue très bien les 2 fenêtres qui l'éclairaient avant la construction des chapelles latérales des nefs. Elles ont perdu leur fenestration et sont bouchées. Celle du sud est en partie cachée par l'orgue du chœur. Du côté nord, le confessionnal du pénitencier empêche de voir une jolie piscine gothique qui servit jadis à la chapelle Marka.

Il est curieux de constater que les fenêtres occidentales du transept sont beaucoup plus larges que celles de l'orient. Elles occupent toute la largeur disponible alors que les baies orientales sont de simples lancettes à 2 lumières surmontées d'un *oculus* à 5 lobes (*fig. 5*). De plus, la lace occidentale offre un triforium, l'autre pas.

Les deux travées orientales de la nef, à savoir celles de la grande nef et des nefs latérales furent édifiées pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, très probablement pendant la même campagne que le transept, car elles sont antérieures aux cinq autres travées qui datent,

(56) H. p. 523; il est visible sur la gravure de Remacle le Loup, reproduite dans les *Délices du Pays de Liège*, dans E. p. 105 et H. p. 496, ainsi que sur le relevé manuscrit de Delvaux (pl. 49). Un arc semblable se dressait au même emplacement à Saint-Lambert. Celui de Saint-Paul disparut vers 1860 pour agrandir la fenêtre vers le bas quand un grand vitrail dû à Capronnier fut placé en 1866; H. p. 524.

(57) B. f. 161 v^o; il cite l'inscription rappelant le nom du donateur.

(58) B. f. 181 v^o et H. p. 495.

(58bis) H. p. 524. La porte est reproduite en dessin, par L. DE FISENNE, *L'art mosan du XII^e au XVI^e siècle, Recueil de monuments levés et dessinés*, 3^e livraison, pl. 37 et 38, Tilleur, 1887, in-4^o.

(59) E. p. 199.

ou chapellenies. Elles construisaient une chapelle accolée à une église, ou un autel et y affectaient des biens dont les revenus servaient à rétribuer un prêtre appelé bénéficiaire, chapelain ou altariste, chargé d'y célébrer les messes à l'intention du donateur. Ces autels de plus en plus nombreux furent adossés aux piliers de la nef, dans la tour, dans la salle du chapitre, le transept, etc.

Quand on réédifia des églises à l'époque gothique, on construisit autour du chœur, un déambulatoire et des chapelles absidales pour abriter ces autels. Souvent on se contenta de les construire le long des nefs latérales, entre les contreforts. On commençait généralement — c'est le cas à Saint-Paul et à Saint-Denis — par le côté opposé au cloître (60) afin de conserver le plus longtemps possible, l'aile du cloître adjacente à l'église.

Les deux premières chapelles du côté nord sont les plus anciennes de Saint-Paul. Elles sont actuellement réunies pour former, avec la troisième, la chapelle du Saint-Sacrement. Thimister pense que les chapelles ont été construites, puis démolies et réédifiées (61). Je ne crois pas pouvoir me ranger à son avis. Si on avait bâti ces chapelles en même temps que la nef, au XIII^e siècle, il n'aurait pas fallu les réédifier au début du XIV^e; elles n'auraient pas été démolies après quelques décades. Pourquoi aurait-on dépensé de l'argent pour reconstruire les deux premières chapelles alors qu'il en restait neuf à bâtir? A cette époque précisément, on garnissait partout les bas-côtés de chapelles latérales selon un type semblable dans toute l'Europe, adopté aussi à Saint-Paul. Je crois plutôt qu'on les a bâties très peu de temps après l'achèvement des deux premières travées de la nef, soit peu après 1289, sinon leurs autels eussent été consacrés en même temps que les autres lors de la cérémonie de cette année.

Cependant on y a inhumé dès 1282! Quels sont les éléments de datation?

Il faut d'abord savoir que ces deux chapelles étaient séparées par un mur situé à l'emplacement actuel du banc de communion, mur qui

(60) A Notre-Dame de Paris, on aurait édifié les premières chapelles le long de la nef des 1235-1245, si l'on en croit Marcel AUBERT, *Notre-Dame de Paris*, p. 166, 2^e édition, Paris, 1929. — A Amiens, les deux plus anciennes, accolées au transept, datent de 1290-1295 environ selon A. BOINET, *La cathédrale d'Amiens*, p. 12, Paris, 1951. — A Mayence, les chapelles nord furent édifiées de 1279 à 91; celles du sud furent substituées de 1300 à 1319 à l'aile nord du cloître qui fut sacrifié comme à Saint-Paul (DEHIO-GALL, *Pfalz und Rheinhessen*, p. 5, Munich, 1951). On pourrait multiplier ces exemples: à Saint-Denis, la première chapelle apparut en 1296 selon N. FRAIKIN, *L'église Saint-Denis à Liège*, dans le *Bull. Comm. royale des Monuments et des Sites*, t. 5 (1954), p. 22. — R. DE LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, t. 1, p. 266, Paris, 1926 et C. ENLART, *Manuel d'archéologie française: première partie: l'architecture religieuse*, t. 2, 3^e édition, p. 537, Paris, 1929.

(61) *Id.*, p. 583.

ne fut abattu qu'en 1877⁽⁶²⁾. Atteignait-il la voûte ? Je suppose que oui, puisque c'est le cas dans toutes les églises que j'ai examinées⁽⁶³⁾. La première chapelle contenait un autel (depuis 1624 consacré au Saint-Sacrement) fondé en l'honneur des saints Michel, Jean et Elisabeth par le chanoine Michel de Tournai qui testa en 1299⁽⁶⁴⁾. Philippe Rocour y ajouta en 1297 un bénéfice en l'honneur de saint François⁽⁶⁵⁾ et Rigaud de Horion, en 1587, un troisième dédié au saint Sauveur. Dans la seconde chapelle se dressait un autel dédié aux Douze Apôtres⁽⁶⁶⁾ et à tous les saints en l'honneur de qui le doyen Guillaume de Franoir avait fondé deux bénéfices⁽⁶⁷⁾. Il mourut en 1281⁽⁶⁸⁾ et y fut inhumé ainsi que les doyens Gérard de Bierset († 1515)⁽⁶⁹⁾ et Godfroid de Lohbes († 1546)⁽⁷⁰⁾.

Admettons que la présence de fondations du XIII^e siècle finissant ne soit pas une preuve de l'existence de ces chapelles à cette époque : on a pu les transférer, comme on le fit pour la troisième chapelle, mais on y a inhumé des doyens dès 1281 ! Il ne peut non plus être question de chapelles romanes subsistantes, parce que pareilles chapelles n'existaient pas à cet endroit. Aurait-on élevé une construction gothique provisoire ? Ce n'est pas conforme aux habitudes médiévales. Il est, dès lors, fort probable qu'il s'agit de l'actuelle chapelle. Les chapiteaux polychromes furent, semble-t-il, restaurés au siècle dernier lorsqu'on démolit le mur de cloison; dès lors je ne crois pas qu'on puisse y trouver des arguments. La seule chose certaine est que ces chapelles sont postérieures au mur du bas-côté nord puisque celui-ci a eu un toit inclé-

(62) H. p. 532. Ici, pas plus qu'ailleurs je n'ai vu de traces des murs qui séparent les chapelles.

(63) Liège, Saint-Lambert et Saint-Martin, Tongres, Bruxelles, Sainte-Gudule, etc. En réalité, ces chapelles étaient constituées par les murs des contreforts quelque peu élargis vers l'extérieur; ensuite, on réunissait par un mur, ces contreforts élargis et on détruisait le mur du bas côté pour réunir celui-ci avec la chapelle ainsi créée. On ne pouvait donc faire une chapelle de deux travées: il eut fallu détruire le contrefort. A Walcourt, les murs de séparation des chapelles n'atteignent pas la hauteur de la voûte mais ils sont modernes.

Delsaux, à Saint-Paul, a cru pouvoir démolir plusieurs murs de séparation qui supportaient le contrefort et l'arc boutant de la voûte de la grande nef. Ceux-ci privés de leur support naturel reposent, dès lors, sur l'arc séparant les chapelles. L'arc s'écrase et transmet le poids à ses propres supports; vers la nef, elle même contrebutée, rien ne bouge; vers le mur extérieur — celui qui ferme les chapelles, — il n'y a pas de contreforts suffisants d'où un grave déversement de ce mur ! Pendant l'été 1969 des travaux très considérables dirigés par un ingénieur, le frère Joway, durent être effectués pour empêcher un grave déversement du mur sud des chapelles. Au côté nord, Delsaux avait tout refait !

(64) C. p. 109; E. p. 332 et H. p. 409; B. f. 199; cet autel est cité dans le pouillé du XIII^e siècle publié par Brassinne.

(65) E. p. 83 et H. p. 361.

(66) Cité dans le pouillé du XIII^e siècle susdit.

(67) B. f. 148 v^o - 149 v^o et 199 v^o; H. p. 290.

(68) E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 349.

(69) H. p. 290.

(70) H. p. 583.

(71) L. HUNDRIX, *op. cit.*, p. 20.

pendant, comme le prouve la présence de la corniche sus-dite. Au moment de la construction des chapelles, une toiture unique fut édifiée pour couvrir le tout et la corniche n'eut plus sa raison d'être. Nous avons vu qu'il en est de même de tout le côté sud.

En conclusion, il faut reconnaître que le problème de la datation des deux premières chapelles nord reste ouvert. Des inhumations, depuis 1281 font penser qu'elles existaient, mais le fait que les autels auraient pu être consacrés en 1289 avec les autres de l'église et qu'ils ne le furent pas, laisse croire que lesdites chapelles n'étaient pas bâties. Je répondrai à cette objection que nous n'avons conservé le souvenir d'aucune consécration d'autels de chapelles latérales ni à Saint-Paul, ni à Saint-Lambert, à Tongres, ni ailleurs. Ils étaient bénis probablement. Mais dans ce cas, pourquoi l'évêque a-t-il, en 1289, consacré ceux du transept ? Sans doute parce qu'il venait consacrer le maître-autel et qu'il en a profité pour les consacrer tous. Comme cette cérémonie coûtait cher, on se sera probablement contenté de bénir les autres autels.

Les cinq travées occidentales de la nef (fig. 7).

Nous abordons ici un problème beaucoup plus grave. En effet, des archéologues, à la suite de Thimister, Hendrix et autres ont cru que l'église avait été construite en deux fois, par tranches que je qualifierai d'**horizontales**, c'est-à-dire jusqu'au triforium inclu puis, longtemps après, les fenêtres, la voûte et les arcs-boutants. Je voudrais prouver que Saint-Paul fut édifiée par tranches **verticales**, c'est-à-dire d'abord la partie **orientale** dont nous avons parlé, avec voûte et par conséquent arcs-boutants puis, **par après, la partie occidentale**, les cinq travées occidentales complètes. Pour établir cette affirmation, je vais interroger les sources historiques puis étudier l'église elle-même.

a) Sources historiques.

Thimister et Hendrix se basent sur le texte de Blochem ⁽⁷²⁾ disant que « sous le doyen Grégoire Marescal (1417-1450) ⁽⁷³⁾ *ecclesia nova perfectionem recepit in superiori telato lapideo ac in fenestris vitrys superioribus etiam quo ad novam vitriam fenestram in turri* » et ils déduisent que les fenêtres et la voûte furent édifiées sous ce doyen.

(72) f. 169 v^o.

(73) E. SCHOOLMEISTERS, *op. cit.*, p. 351.

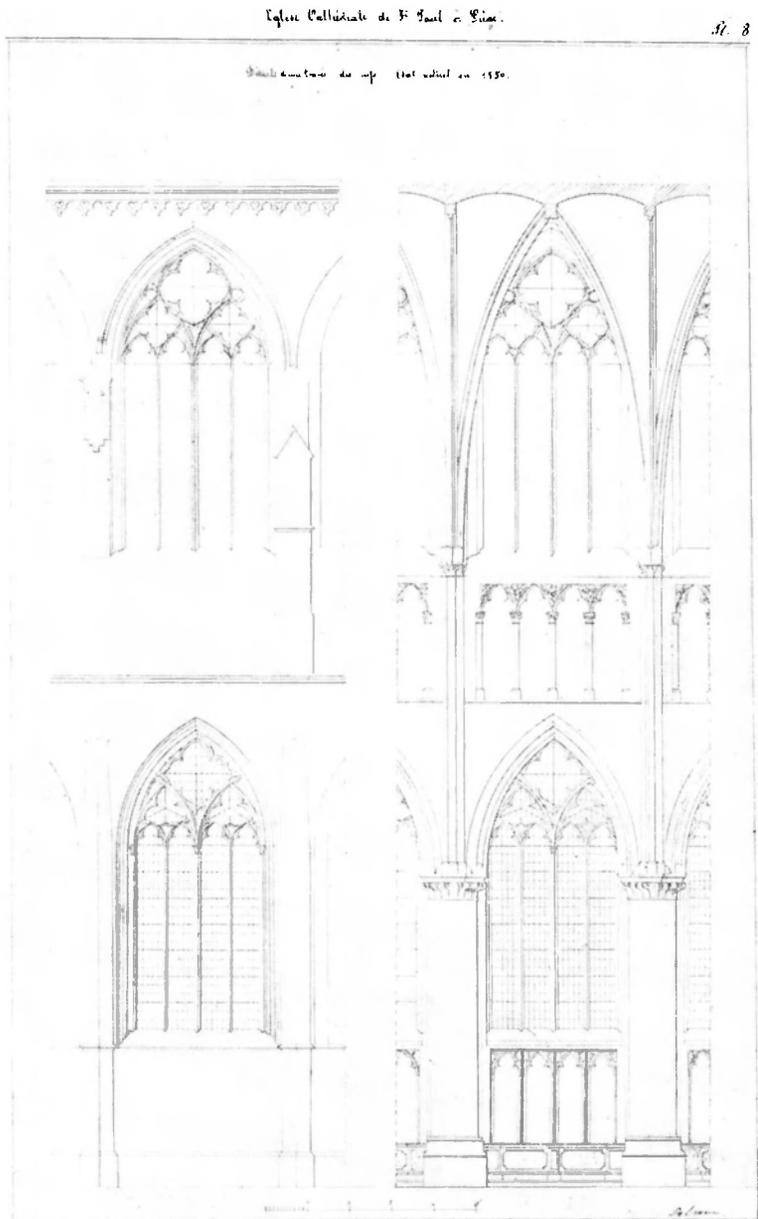


Fig. 7. — Élévation extérieure et intérieure de la 3^e travée de la grande nef.

Dessin de Charles Delsaux, 1850. (Liège, Musée diocésain).

(Photo B. U. I. g.)

Il faut objecter à cela que les fenêtres de la nef sont d'un style antérieur, dit rayonnant, à celui qui régnait du temps du doyen Marescal. En effet, le fenestrage de la tour, placé sous ce doyen, était très flamboyant; il fut détruit en 1907 par l'architecte Lohest qui, sous prétexte

d'unité de style, lui substitua un lenestrage « rayonnant », mais il est connu par une photo. Si on utilisa le flamboyant pour la lenêtre de la tour, aurait-on utilisé le rayonnant pour celles de la nef ? On me répondra : « Mais oui, pour achever la nef dans le même style que celui qu'on avait utilisé pour la commencer ». En ce cas d'accord, Marescal n'a fait que l'achever, c'est-à-dire qu'il a réuni la nef déjà bâtie à la tour, comme je m'efforcerais de le prouver.

Commençons par l'étude des textes qui concernent les chapelles latérales nord.

Nous avons parlé antérieurement (p. 176 à 178) des deux premières, incorporées dans l'actuelle chapelle du Saint-Sacrement.

La troisième reçut les fondations de l'autel Saint-Thomas de Canterbury qui fut déplacé de l'étage de la tour vers cette chapelle ⁽⁷⁴⁾, à une époque non déterminée, probablement au moment de la construction de celle-ci, en tous cas bien avant Blochem.

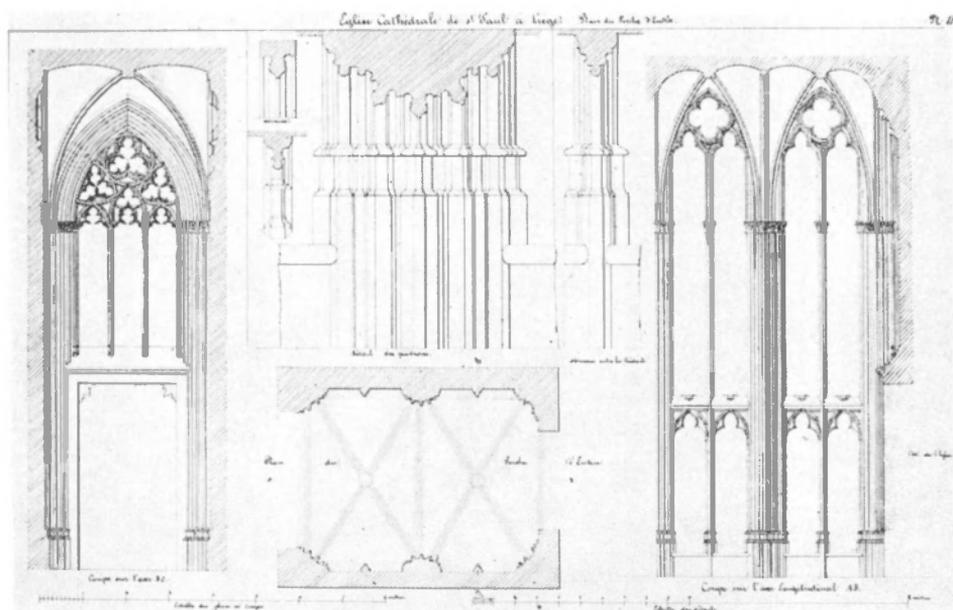


Fig. 8. — Plan, élévation, relevés et coupes du pilier engagé, de l'arc doubleau et des nervures.
Dessin de Delsaux, 1850. (Liège, Musée diocésain).

(Photo B. U. Lg.)

(74) B. f. 199 v^o.

(75) B. f. 175 v^o. Sa pierre tombale se trouve maintenant dans l'aile orientale du cloître.

(76) B. f. 141 v^o et 199 v^o.

(77) B. f. 200 et II, p. 587.

(78) II, p. 294; E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 351; — B. f. p. 166 v^o.

Après cette chapelle, toujours dans la direction de l'ouest, vient le porche de Vinâve-d'île. Les textes sont muets sur la date de sa construction. Un examen des peintures murales quasi inconnues qui la décorent donnera peut-être des précisions. Elles sont très effacées et semblent dater du XIV^e siècle. En effet, comme le « Bergportaal » de Saint-Servais à Maastricht, le porche était autrefois ouvert vers la place, le plan et les relevés de Delsaux en témoignent (*fig. 8 et 25*). Notons un détail curieux : la fausse fenêtre qui sépare ce porche du bas-côté a trois lancettes vers le porche et quatre vers l'église. On croit y distinguer les effigies des saints Pierre et Paul et d'un troisième personnage placé entre eux. Le doyen Gilles Bissenhayé décédé en 1444, y fonda une lanterne destinée à briller la nuit devant l'image de Notre-Dame ⁽⁷⁹⁾. S'agit-il d'une statue ou de la peinture inidentifiée ?

La chapelle suivante, la quatrième, contenait l'autel des SS.-Marie, Michel et Léonard fondé en 1542 ⁽⁸⁰⁾. La clé de voûte, dont un moulage repose au musée diocésain, montre un abbé, nu-tête, assis sur un trône, tenant une crosse et un objet non-identifiable; ce pourrait être saint Léonard tenant des chaînes ou des entraves.

La cinquième chapelle abritait l'autel des SS.-Paul et Barbe, fondé en 1567 ⁽⁸¹⁾ et la tombe du doyen Renard de Biernaw ou de Bierset mort en 1575 ⁽⁸²⁾.

La sixième et dernière, l'autel des SS.-Denis et Marthe, fondé en 1595 par Guillaume de Esche ⁽⁸³⁾, celui qui posa la première pierre de la tour. Cet autel, réédifié en 1595 par la famille Oranus, a été déplacé vers le collatéral sud du chœur, où il subsiste encore, quand on démolit la cloison séparant cette chapelle de la précédente; cloison visible sur le plan manuscrit de Delsaux (*fig. 25*). Cette chapelle était entièrement peinte dans le style du XVI^e siècle selon Thimister ⁽⁸⁴⁾ et fermée vers la nef, par une porte surmontée d'un fenestrage gothique aveugle, semblable à celui de la première chapelle.

On le constate aisément, ces fondations et inhumations remontent toutes au XIV^e siècle.

Si nous étudions les dates de fondations des autels du côté sud, vers le cloître, nous constaterons qu'elles datent de l'extrême fin de ce siècle et du commencement du suivant :

1^{re} chapelle. Autel Saints-Jacques et Servais, fondé en 1595 par Jacques Lupi ⁽⁸⁵⁾; actuellement autel Saint-Théodore, en métal doré.

(79) B. f. 200 — C. p. 381-9 — L'inventaire des objets appartenant à ce bénéfice fut publié par E. SCHOOLMEESTERS, dans *Leodium*, 7 (1908) pp. 57-59.

(80) E. p. 204 et H. p. 534.

(81) B. f. 168 et 200; E. p. 53 et H. pp. 296 et 589.

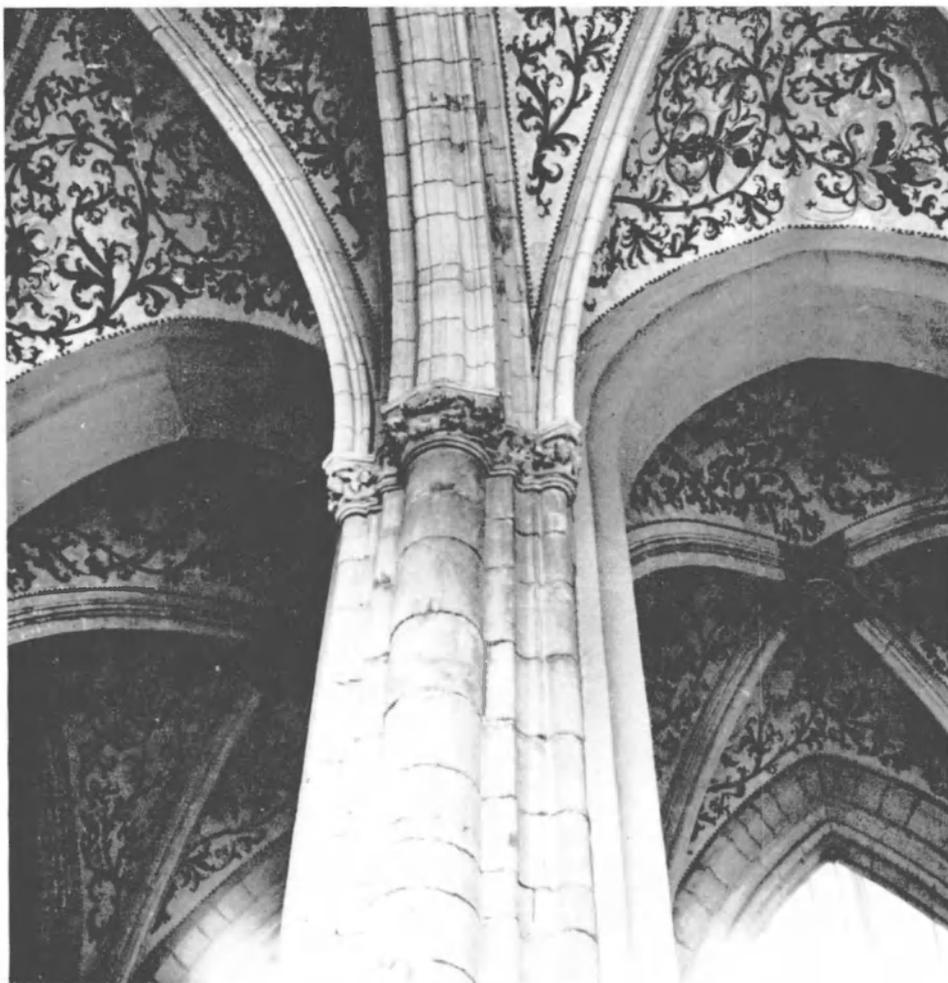


Fig. 9. — Vue prise de la chapelle Saint-Lambert, vers le nord, 1952.

(Cliché de l'auteur.)

2^e chapelle. Autel Saints-Paul et Lambert, fondé aussi en 1595, par Gauthier de Charneux (*). Par un curieux hasard, la châsse de saint Lambert en occupe l'emplacement (fig. 9 et 25). Un mur élevé jusqu'à la voûte séparait cette chapelle de la suivante (fig. 25).

5^e chapelle. Autel Saints-Christophe, Antoine et Agathe, fondé en 1591 par Alard de Limbourg (**).

(82) B. f. 200 v^o; ce prévôt de Notre-Dame à Maastricht est cité par G. FRANQUINET, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van O.L.V. kerk te Maastricht*, t. 1, p. 377, Maastricht, 1870. — E. p. 185 et H. p. 351.

(83) B. f. 200 v^o; C. p. 477; H. p. 332; E. p. 357; B. f. 164 v^o ajoute qu'il y fut inhumé *in una tunc de nevis capellis*.

4^e chapelle. Autel Saints-Gorgon, Paul et Pierre, fondé par Thierry de Hokelem en 1426, dont la pierre tombale, placée en cette chapelle, se voit maintenant dans le cloître (84). L'autel Saint-Joseph, du XVIII^e siècle, a remplacé l'autel médiéval.

5^e chapelle. Autel Sainte-Agnès, appelé parfois Saints-Montulphe, Gondulphe et Cunégonde (85). Les exécuteurs testamentaires du doyen Adam de Papenhoven y ajoutèrent une fondation en l'honneur des saints Marie, Paul, Denis, Martin et Servais, en 1457 (86). Ils la firent peindre entièrement, mais actuellement la pierre est nue.

Ceux qui croient voir des dessins de style gothique flamboyant dans les lenestrages de ces chapelles ne s'en étonneront pas s'ils se rappellent que de pareils motifs apparaissent déjà sur la tombe de Godefroid de Florée († 1364) chapelain de Saint-Martin (88).

Du temps de Blochem, comme de nos jours, ces chapelles étaient d'un degré plus élevées que le bas-côté adjacent (89).

Y eut-il une sixième chapelle dans laquelle aurait débouché l'aile occidentale du cloître ? Je le crois.

Quand on pénètre dans le cloître par le grand portail de la place Saint-Paul, on aperçoit devant soi 6 culs de lampe, d'un beau style gothique, qui semblent avoir soutenu un plafond (90). Dans le grenier, au-dessus de cet emplacement, on découvre, à l'est, les traces d'une fenêtre vers la 5^e chapelle; le fenestrage en est intact avec barlotières (fig. 10). Elle dominait le cloître roman, unique survivant des lenêtres du bas-côté sud qui éclairaient l'église par dessus l'aile nord du cloître avant qu'on édifie les chapelles. A côté de ces fenestrages, des pierres en saillie sont les traces d'un mur détruit; au-dessus solin d'une toiture disparue. Il y eut peut-être à cet endroit une construction coupée par un plancher reposant sur les consoles qui intriguent tant.

Or Blochem nous apprend que les exécuteurs, testamentaires du chanoine Adam de Papenhoven, chancelier du prince-évêque, décédé en 1455, le firent inhumer dans la chapelle des SS.-Montulphe, Gondulphe et Cunégonde. Ils firent peindre la *tabula* de l'autel dans la chapelle devant la porte par laquelle on va de l'église (il ne dit pas « du cloître ») à Saint-Jacques et y érigèrent une chapellenie dédiée

(84) B. f. 169 v^o et 200 v^o; E. p. 56 et H. p. 349.

(85) B. f. 187.

(86) B. f. 186, 187, 189 v^o et 202 v^o; E. p. 357 et H. p. 303 et 352. Voir également, p. 00, ce qui concerne l'éventuelle 6^e chapelle.

(88) R. FORGEUR, *La basilique Saint-Martin à Liège*, p. 26 et photo, 2^e édition, Liège, 1965.

(89) B. f. 178.

(90) Photo dans Hendrix, *op. cit.*, p. 55.



Fig. 10. — Dernière fenêtre occidentale du bas-côté sud, vue des comble de l'aile occidentale du cloître, en regardant vers le nord.

(Photo de l'auteur, 1952.)

aux saints Marie, Paul, Denis, Martin et Servais ⁽⁹¹⁾. C'est presque certainement la chapelle qui nous retient.

Cette initiative ne fut pas exécutée entièrement car cette fondation fut, déjà au XVI^e siècle, transférée dans la 5^e chapelle toute proche ⁽⁹²⁾ et ne tarda pas à être confondue avec celle de la chapelle Sainte-Agnès; on l'appela dès lors, non plus par son nom primitif mais, chose curieuse seconde fondation de Sainte-Agnès !

Rappelons qu'à l'autre extrémité du cloître, là où l'aile orientale rejoint l'église, il y eut également une annexe; du petit jubé on voit un lenestrage semblable à celui dont nous venons de parler, des chapiteaux gothiques (*fig. 11*) et en dessous, dans le cloître, dans la dernière travée plus précisément, des colonnettes, des piliers et des bases qui ne s'adaptent pas bien à la construction de cette aile du cloître qui remonte, elle, au milieu du XV^e siècle ⁽⁹³⁾.

(91) B. f. 186 et 189 v^o : la fondation aurait eu lieu en 1457 et H. p. 352.

(92) Liste d'autels reproduite dans le manuscrit Blochem, f. 202 v^o : elle y porte encore le nom des cinq saints susdits.

Dans la liste de 1660 on trouve, à la cinquième chapelle, un autel dédié aux saints Marie, Paul, Denis, Agnès, signe évident de la fusion des deux fondations, celle de Sainte-Agnès qui s'y trouvait et celle d'Adam de Papenhoven. La liste de 1656. (*Archives vaticanes : Archivio Nunz., Col. n^o 147*) dit la même chose mais une quatrième (*Arch. Evêche Liège C. I. g^{bis}*) donne simplement : Sainte-Agnès, 2^e fondation, anno 1457 !

(93) De pareilles chapelles situées à l'étage ne sont pas rares.

Il y en avait une à Sainte-Croix, au dessus du porche érigé au XIV^e siècle. Elle existe encore. (E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de Sainte-Croix à Liège*, t. 1, p. XLV, Bruxelles 1911; à Soignies, il existe encore un autel dans la partie orientale des tribunes. A Saint-Lambert, il y en avait au dessus des portes du cloître oriental (*Leodium*, t. 8 (1909) pp. 89 et 91; à Saint-Denis, l'autel Saints-Antoine et Léonard était situé *in superiori capella supra introitum capituli*, celui de la Trinité, *in capella supra ostium claustris*, celui des SS. Quirin et Cornelle, *in superiori capella* située au dessus de la chapelle Saint-Blaise.

Ces autels médiévaux subsistèrent jusqu'au XVII^e siècle (Liste de 1656 dans *Archivio Nunziatura di Colonia*, n^o 146 aux Archives vaticanes. — R. FORGEUR dans *Le Vieux-Liège*, 1970, sous presse.

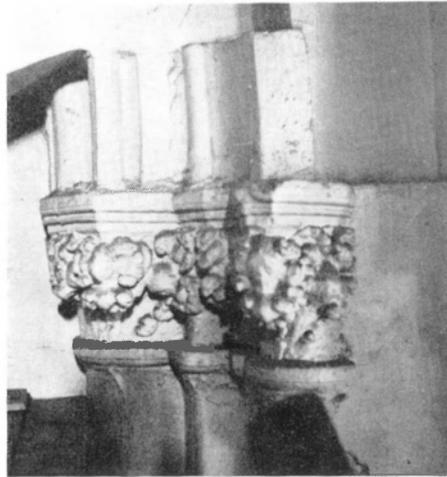


Fig. 11. — Chapiteau de la première chapelle orientale, côté sud, réunie au XV^e siècle à l'aile est du cloître, vus du « petit jubé ».
(Photo de l'auteur, 1952.)

Concluons en constatant que les 5 chapelles nord-ouest remontent au XIV^e siècle, tandis que toutes celles du sud ne datent que du XV^e siècle; celles-ci sont donc antérieures à la construction de la tour.

b) *Etude archéologique.*

Les textes historiques consultés, nous allons étudier la construction, en observer les détails et nous constaterons immédiatement que de nombreuses différences existent entre les deux travées orientales — celles qui se trouvent vers le transept — et les cinq autres, voisines de la tour (94). Enumérons les particularités de chacune des 2 parties :

Deux travées orientales

Cinq travées occidentales

A. — *Différences visibles à l'intérieur (fig. 4 et 12)*

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| 1 ^o Fûts des colonnes : | |
| 16 à 18 assises | 10 à 12 assises. |
| 2 ^o Astragale, | |
| dans l'assise supérieure du | |
| fût | dans l'assise du chapiteau. |

(94) L. HENDRIX, *op. cit.*, p. 18, avait déjà constaté certaines différences entre les parties orientale et occidentale de l'église mais uniquement dans le bas de la nef; ignorant celles du haut qui, seules, prouvent que la voûte fut édiflée en deux fois, il suivit Thimister pour qui la voûte fut construite en une fois après l'achèvement de l'église. En 1896, dans un article peu connu, Thimister, *Le 12^e centenaire de la mort de saint Lambert*, dans B.S.A.H.D.L., t. 10, p. 342, avait admis l'antériorité des 2 travées orientales.

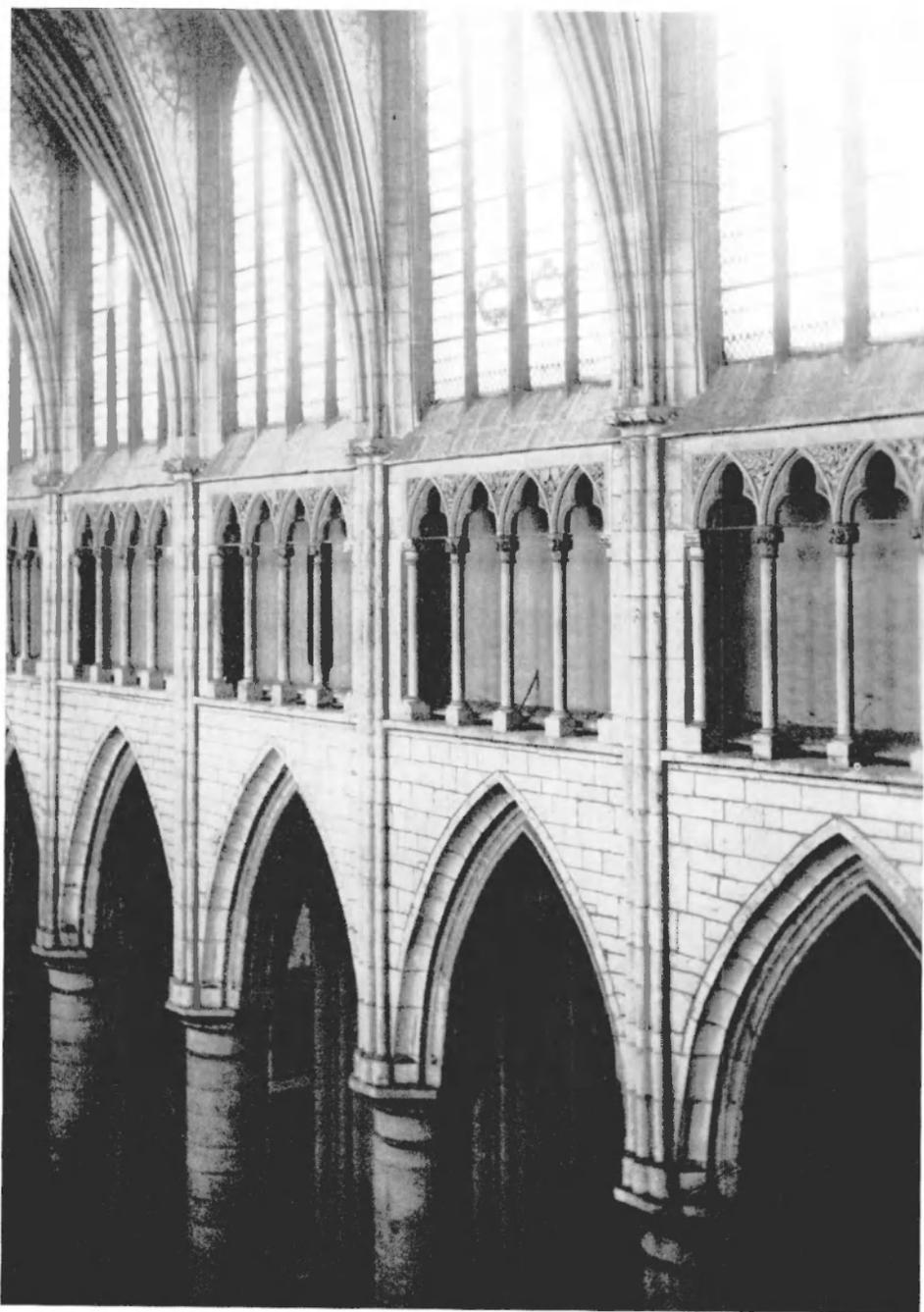


Fig. 12. — Vue de la grande nef, mur nord, cinq travées occidentales.

(Photo A. C. L.)

- 5° Chapiteaux.
 corbeilles à feuilles (*fig. 15*).
 corbeilles à crochets au pi-
 liers du transept (*fig. 14*)
 ayant vers le bas-côté des
 abaques circulaires, signe
 d'ancienneté plus stylisés, desséchés.
- 4° Abaques octogonales ayant
 même forme que le chapiteau abaques formant un octogone ir-
 régulier, plus long dans l'axe
 nord-sud. Vers la grande nef, ils
 ne surplombe plus le chapiteau et
 est en hors plomb, en encorbelle-
 ment (*fig. 12*).
- 5° Congés en forme de quarts
 de sphères à la retombée des
 arcades sur les chapiteaux pas de congés (*fig. 12*).
- 6° Bases des colonnettes du tri-
 forium, 28 cm (la première à
 l'ouest) 20 cm (la première à l'est).
- 7° Chapiteaux du triforium,
 lancéolés décorés de feuillage (*fig. 12*).
- 8° Arcs du triforium légèrement
 trilobés arcs fortement trilobés (*fig. 12*).
- 9° Chapiteaux sous les retom-
 bées des voûtes : élancés, de
 forme habituelle chapiteaux écrasés, aplatis (*fig.*
12)
- 10° Abaques de ces chapiteaux
 forment en plan un triple V forment une ligne droite in-
 terrompue par un V (*fig. 12*).
- 11° Fenestrages nord refaits par
 Delsaux mais les anciens, vi-
 sibles sur son dessin forment
 un quadrilobe sur deux tri-
 lobes (*fig. 1*) quadrilobe posé sur deux quadri-
 lobes et accosté de deux oculi.

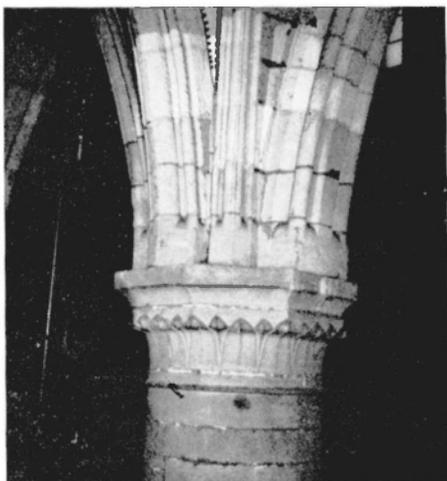


Fig. 15. — Vue prise du « petit jubé ». Face sud de la 2^e colonne de la nef.
(Photo de l'auteur, 1952.)

12° Les moulures des arcs doubleaux et des ogives se composent de 5 tores (ou bou-dins) séparés par 2 cavets. Ces moulures s'arrêtent à l'avant dernière assise, de sorte que la première assise du tas-de-charge en est dé-pourvue

ces moulures descendent jus-qu'aux chapiteaux, tas-de-charge inclut, aux travées 5 et 4 (en nu-mérotant de l'est vers l'ouest). les travées 5 et 7 sont semblables aux 1 et 2.

Dans les bas-côtés (fig. 15)

13° Les chapiteaux placés vers les chapelles ont des astragales posés à hauteurs diffé-rentes; celui du chapiteau central est plus bas

les astragales sont à même hau-teur.

14° Chapiteaux lancéolés

chapiteaux à feuillage.



Fig. 14. — Face sud et ouest de la 1^{re} colonne de la nef. Vue prise du « petit jubé ». (Photo de l'auteur, 1952.)

- | | | |
|-----|---|--|
| 15° | Tas-de-charge des doubleaux et ogives en calcaire, vers les chapelles | tas-de-charge en pierre de sable ou de Lorraine. |
| 16° | Moultures, voir n° 12 | voir n° 12. |
| 17° | Côté nord, large voussure entre la chapelle et la nef basse | pas de voussure. |

*B. — Différences visibles de l'extérieur :
Fenêtres de la grande nef (95)*

- | | | |
|-----|---|---|
| 18° | Comme à la face du transept, chanfreins aux piedroits, saul dans le bas | pas de chanfreins. |
| 19° | Pas de trous | dans les piedroits, trous de bou-lins, carrés à l'ouest, allongés ver-ticalement à l'est. |
| 20° | Arcs des fenêtres surbaissés | arcs plus aigus ou plutôt moins surbaissés. |

(95) Au nord, la partie supérieure de celles-ci, les contreforts et leurs arcs-boutants ont été refaits par Delsaux. Il semble que ce soit aussi le cas des arcatures trilobées qui, au nord et au sud, surmontent les fenêtres mais elles existaient au moyen âge comme le prouve le relevé de Delsaux.



Fig. 15. — Vue de la nef latérale sud, prise de l'est vers l'ouest, du « petit jubé », 1952. On distingue aisément les différences entre le 1^{er} et le 2^e pilier de gauche.

(Photo de l'auteur.)

Contreforts entre les fenêtres

21^e 47 cm de large 65 cm de large.

Contreforts soutenant le bas des arcs boutants

22^e Longueur nord-sud : 540 cm 294 cm.

25^e Largeur est-ouest : 75 cm 86 cm.

24^e Tas-de-charge en forme d'escalier (fig. 16) tas-de-charge droit (fig. 16).

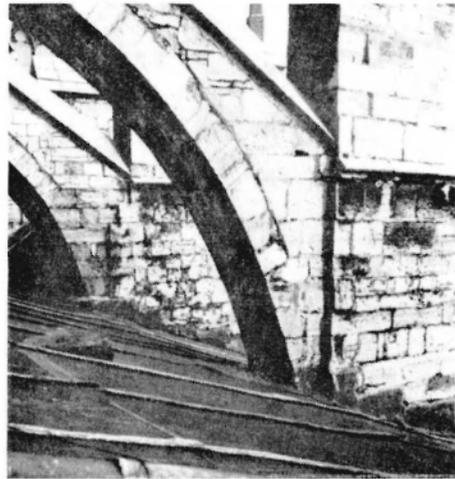


Fig. 16. — Vue du 2^e et 3^e arcs-boutants du côté sud.

(Photo de l'auteur, 1952.)

25^e Larmier suivant l'ancienne inclinaison du toit (sous le toit actuel)

pas de larmier; cette partie ayant été éditée en même temps que les chapelles reçut, dès le début, un toit plus incliné.

26^e Pas de ressauts (*fig. 17*)

ressauts dans le bas (*fig. 17*).

Claveaux des arcs-boutants

27^e Hauteur : 50 cm (*fig. 16*)

56 cm (*fig. 16*).

28^e Premier à l'est, en pierre de sable; seconde à l'est, en pierre de Lorraine

calcaire.

29^e Retombée à un niveau plus bas entre les fenêtres

retombée plus haut.

30^e Différences entre les corbeaux et charpentes (*fig. 18*)

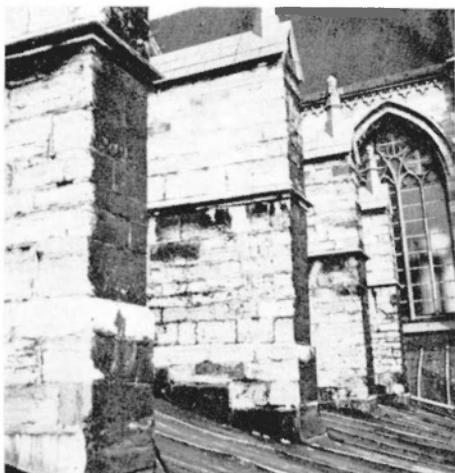


Fig. 17. — Vue des 4 premiers contreforts du bas-côté sud.

(Cliché de l'auteur, 1952.)

De telles différences entre les fenêtres, les contreforts et les arcs-boutants ne peuvent être fortuites et prouvent, suffisamment, je crois, pour qu'il ne faille plus insister, que la partie orientale de la nef, la plus ancienne, avait reçu sa voûte, et naturellement ses arcs-boutants, **avant** la partie occidentale. Dès lors, contrairement à ce qu'on a parfois affirmé, l'église n'a pas reçu un plafond de bois en attendant qu'on l'achève. On l'a donc construite en tranches verticales; une cloison dut séparer la 2^e et la 5^e travée quand la nef et la tour romanes subsistaient.

De légères différences entre les travées 3 et 4 d'une part, 5, 6 et 7 d'autre part, indiquent qu'il y eut peut-être une courte interruption des travaux entre ces deux parties.

4^o Les trois absides.

Dans le courant du XIV^e siècle, pendant la construction de la nef et des chapelles nord, le Chapitre entreprit l'agrandissement du sanctuaire. On abattait le chevet plat et on le remplacerait par deux travées rectangulaires et une abside polygonale. Tant au nord qu'au sud on voit très bien la jointure qui indique les deux campagnes de construction (fig. 20; plan), à la travée sans fenêtre.

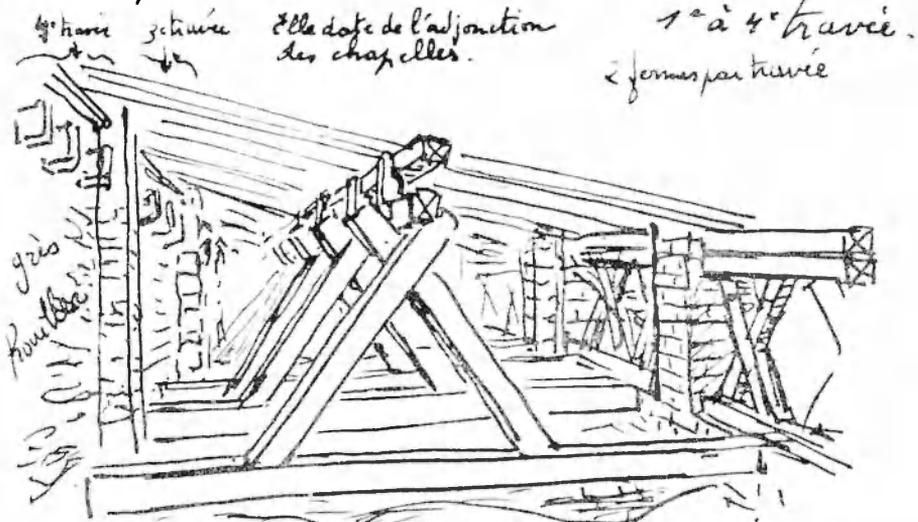
Le Chapitre de Tongres fit exactement la même chose et ceux de Saint-Jean, de Saint-Denis et de Saint-Pierre, à Liège, édifièrent des absides semblables contre leur chœur roman, par ailleurs conservé.

Le maître-autel fut probablement déplacé vers le fond de l'abside, — il y est encore — mais la date de consécration ou de bénédiction est inconnue.

Cathédrale St. Paul à Liège

3

Charpente du bas-côté nord.



Enhaussment de la pente du toit couvrant le bas-côté et les chapelles, par soulèvement des pannes et appui des chevrons sur les seuils des fenêtres.

5° à 7° travée.

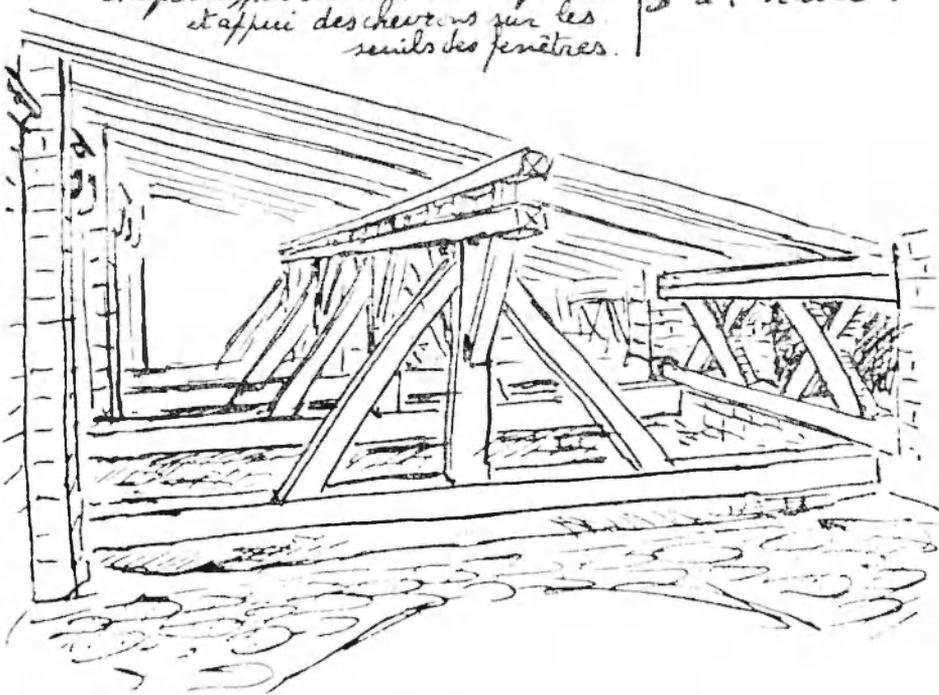


Fig. 18. — Coupe de la charpente du bas-côté sud (c'est par erreur que l'on a inscrit nord).
En haut, les quatre travées orientales; en bas, les trois occidentales.

Dessin de M. Jacques Halflants. Vers 1952.

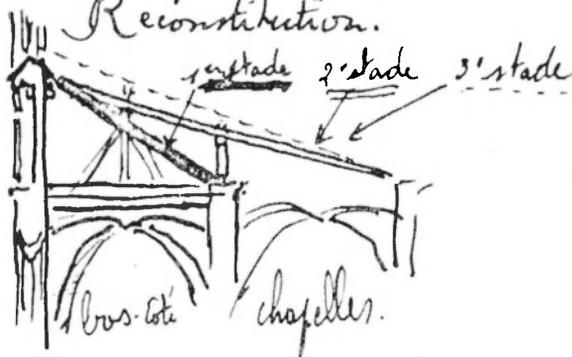
Cathédrale St-Paul à Liège

4

Charpente du bas-côté nord.

Reconstitution.

3^e → 7^e travée.



Les fermes actuelles sont du 2^e stade.

- La corniche moulurée du XIII^es, couronnant le mur du bas-côté subsiste.
- Les murs au fond du triforium sont en grès hautiler.
- Les colbeaux soutenant d'une part la couverture du triforium, et d'autre part la charpente du bas-côté (1^{er} et 2^e stade), sont:
 - 1^{er} et 2^e travée : en calcaire
 - 3^e et 4^e travée : porrain, plus épais.
 - 5^e et 7^e travée : calcaire.

- Les arcs doubleaux des bas-côtés sont chargés d'un mur de refend grossier, s'élargissant aux deux bouts (idem à Diet St. Sulpice).



Fig. 19. — Coupe de la charpente du bas-côté sud (c'est par erreur que l'on a inscrit nord).
Dessin de M. Jacques Halflants. Vers 1952.

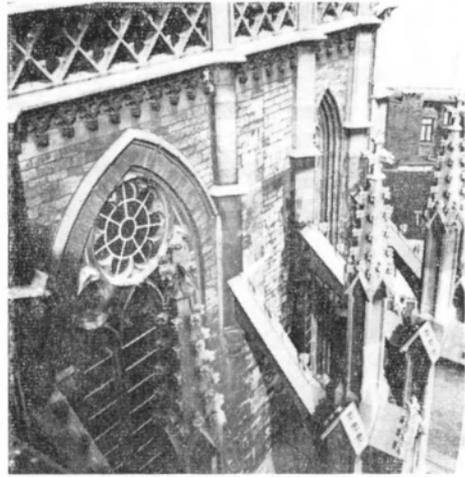


Fig. 20. — Flanc sud du chœur et de l'abside. La « couture » est très visible entre le 2^e et le 3^e contrefort. Les arcs-boutants et pinacles sont l'œuvre de Delsaux ainsi que la balustrade et les contreforts.

(Cliché de l'auteur, 1952.)

L'abside était-elle achevée, comme le pense Thimister⁽⁹⁶⁾, quand, en 1349⁽⁹⁷⁾, la fabrique lit placer un *solemne candelabrum in descensu graduum mediū chori*? Cela n'est pas prouvé mais probable, comme nous allons le voir.

En effet, l'abside centrale a vraisemblablement été construite avant les deux absidioles qui la flanquent⁽⁹⁸⁾ parce qu'elle est beaucoup plus utile au culte que celles-ci. Or nous connaissons quelques précisions sur la date d'édification de ces chapelles. Celle du nord abritait un autel situé à l'emplacement actuel de la statue de Saint-Jean-Baptiste; il avait été fondé, en 1391 en l'honneur de la Trinité *juxta chorum versus vestibulum* c'est-à-dire la sacristie, par « maître Gérard de Schaubroydt », de Saint-Trond, qui y lut inhumé en 1392⁽¹⁰⁰⁾.

(96) H. p. 586.

(97) B. fol. 160; H. p. 586.

(98) Jadis, aucune porte ne séparait l'abside, des deux absidioles. H. p. 502.

(99) La liste d'autels datant du début du XVII^e siècle cite l'autel Saint-Jean-Baptiste *in vestiario seu revestibulo* (*Archives vaticanes, Archivio della nunziatura di Colonia*, n^o 146); E. p. 223.

(100) B. fol. 201 et 163 v^o déclare que le chanoine était avocat, qu'il fonda cet autel de la Trinité *in accinctu chori versus insulam* et qu'il fut inhumé devant. H. p. 519 et 351, où une erreur d'impression le fait trépasser en 1292 au lieu de 1392, et p. 587, où il répète le texte de l'épithaphe reproduit à son tour par Henri van den Berch, t. 1, p. 91, n^o 317, qui donne MCCXXXII, probablement pour MCCCXXXII. (Thimister a-t-il connu cet épithaphe ?) Selon celle-ci, le chanoine était, non pas avocat, mais docteur en médecine. Blochem (fol. 201 r^o et v^o) dit qu'il vivait sous le doyen Jacques Lupi (1374 ± - 1408) et que la fondation de l'autel de la Trinité fut approuvée par Arnould de Hornes, évêque de Liège (1378-1389); H. p. 224. Dès lors, l'existence de ce chanoine Gérard Schoonbroodt au XIV^e et non au XIII^e siècle, ne laisse plus de doute. Il est d'ailleurs cité dans un acte de 1386 (C. p. 369) qui fait allusion à la fondation de l'autel de la Trinité par ce chanoine cité encore en 1390 (C. p. 379) et en 1387 (C. pp. 370 et 371).

Celle du sud abritait un petit autel dédié à saint Germain, seul autel du moyen âge qui existe encore. Il est cité dans le pouillé de la fin du XIII^e siècle ⁽¹⁰¹⁾ mais sans localisation. Était-il déjà ici ? Plus tard, il fut appelé autel Saints-Germain et Nicolas quand Henri de Wesembek, chanoine de Saint-Paul et de Saint-Pierre à Louvain, y fonda une chapellenie dite *in accinctu, juxta chorum* ⁽¹⁰²⁾. Cet autel fut pourvu d'une peinture murale, le Calvaire, attribuée parfois à Lambert Lombard quoiqu'elle semble un peu antérieure au célèbre peintre. Néanmoins l'autel était si délabré qu'en 1626, le nonce Caraffa décida de le désaffecter et transféra les fondations à l'autel Sainte-Croix ⁽¹⁰³⁾. Le doyen Albert de Limbourg, préféra le faire décorer en style baroque à ses frais ⁽¹⁰⁴⁾, en 1627.

Un second autel ou plus probablement une seconde fondation placée sur le premier autel s'appelait *altare ad miccas*, l'autel des miches soit parce que à certains jours on y distribuait des miches, soit que le chapelain ait été payé en pains; il se trouvait *versus thesaurariam, in accinctu chori*. C'est le chantre Jean Punifier de Lierneux qui, vers 1566, avait assumé cette fondation. Il fut inhumé près de l'autel Saint-Germain ⁽¹⁰⁵⁾. Gilles de Puchey, procureur du clergé y avait fait une seconde fondation en 1582 ⁽¹⁰⁶⁾.

En 1875 ou 1875 on retrouva dans cette chapelle, à 60 cm sous le pavement d'alors les pierres tombales ⁽¹⁰⁷⁾ du doyen Nicolas de Marnelle († 1559) ⁽¹⁰⁸⁾, Arnold de Dale († 1565), Jean dit Punifier de Lierneux († 1565 ou 1564) et du doyen Pierre van der Meulen ⁽¹⁰⁹⁾. Le doyen Thierry de Nieuwensteen († 1460) fut enterré près de son prédécesseur susdit, à l'entrée de la trésorerie. Il avait voulu une pierre semblable à celle de van der Meulen et que l'on pendre au mur, à côté de l'autel Saint-Germain, une peinture représentant « Notre-Dame et les saints Paul et Martin ». Blochem, son contemporain l'a vue ⁽¹¹⁰⁾.

(101) B.S.A.H.D.L., t. 16 (1907) p. 194.

(102) B. f. 201 v^o; H. p. 587. Blochem dit que l'autel était situé près du chœur et de la nouvelle librairie.

(103) C. p. 606.

(104) H. p. 308 et 522; E. p. 91 et 225.

(105) B. f. 202 r^o; H. p. 587.

(106) B. f. 202 v^o.

(107) H. p. 292, 300 et non 291, 332, 346 et 521.

(108) Elle se trouve actuellement dans la cave, sous son emplacement initial. Henri van den Berch, (t. 1, p. 85, n^o 291), a reproduit le texte de cette épitaphe.

(109) Elle s'y trouve encore; on devrait la surmonter de la célèbre « Vierge au papillon » rarissime peinture du XV^e siècle, offerte par ce doyen qui avait fait peindre pour la trésorerie, une « tour de Babel », bien avant Breughel. — B. f. 69. — Il voulut être inhumé *secus hostium thesaurarie, in angulo ante altare beatorum Germani et Nicholay in quo missas celebrare consuevit*. (B. f. 66 v^o à 72 v^o). — HENRI VAN DEN BERCH, (t. 1, p. 89, n^o 306 et p. 91, n^o 321) a reproduit le texte de son épitaphe.

(110) B. f. 73 r^o et v^o, 82 v^o; H. p. 301. — *Épitaphier de van den Berch*, t. 1, p. 85, n^o 290.

C'est d'ailleurs à l'autel Saints-Germain et Nicolas que le doyen avait l'habitude de célébrer la messe.

Il est évident qu'en 1559 et 1565 on pouvait déjà inhumer dans cette chapelle. Elle était donc à peu près achevée. Dès lors on peut en déduire que l'abside du chœur l'était, elle aussi, au plus tard vers 1555. Pour la dater avec précision on devrait la comparer aux absides polygonales à peu près semblables édifiées, à la même époque, à Maastricht, Aix, Huy, Saint-Denis à Liège, Meerssen, etc.

Sous le doyen Pierre van der Meulen, on réorganisa la bibliothèque à côté du vestiaire et on plaça une grammaire dans le corridor (*in transitu*) vers la trésorerie ⁽¹¹¹⁾.

L'abside, comme celle de Saint-Denis, achevée en 1129, fut édiflée en pierre de Lorraine dont la belle couleur dorée apparaît à l'extérieur au fur et à mesure que disparaît le sinistre enduit gris appliqué au XIX^e siècle pour donner à l'église une couleur homogène. Cette abside est couverte par une croisée barlongue et une voûte sexpartite ⁽¹¹²⁾; et se compose de cinq côtés d'un décagone ⁽¹¹³⁾.

En plan, les 5 absides de Saint-Paul rappellent étonnamment celles de la collégiale de Huy, commencée en 1511.

5^e La tour.

Vers 1590, le chapitre décida d'abattre la tour romane, la fondation de l'autel Saint-Thomas ayant été reportée dans la troisième chapelle vers Vinëve-d'île. Le chanoine Guillaume de Esche posa la première pierre dans laquelle il plaça un vieil écu ⁽¹¹⁴⁾. Le rez-de-chaussée continua à abriter l'autel Sainte-Gertrude, au moins jusqu'au XVII^e siècle, quand ses fondations furent transférées à l'autel Notre-Dame du jubé du chœur ⁽¹¹⁵⁾.

(111) B. f. 177 v^o.

(112) Et non d'une croisée d'ogives comme l'indique le plan de Thimister, II, p. 500. La demi sex-partite est d'un usage courant au pays mosan. On la trouve au XIII^e siècle à Mouzon, au XIV^e à Sainte-Croix à Liège, à Tongres, à Notre-Dame d'Aix, aux franciscains de Maastricht, au XV^e, aux croisés de cette ville, à Dinant.

(113) Comme aux franciscains (XIV^e siècle) et aux croisés (XV^e siècle) de Maastricht, à Liège, Sainte-Croix, Dinant, Tongres, Mouzon, Huy (voûte de 1521).

(114) B. f. 181; ce chanoine est cité en 1393 par B. (f. 200) et en 1405 par Thimister, (II, p. 625) ! Selon cet auteur (p. 590) qui s'appuie sur B. f. 166, ce chanoine aurait vécu de 1364 à 1394. — Comme Blochem était chanoine résident depuis 1397, il aurait assisté à la pose de la première pierre. Au contraire, parlant de cette cérémonie il dit « *fertur* »; c'est pourquoi je la place vers 1390 pendant la fin de la construction des chapelles sud, comme Blochem qui dit « *Et inter haec...* ». II, p. 590.

(115) Entre 1624 et 1660. Liste des autels citées ci-dessus.

On sait que la tour ne fut achevée que sous le régime français. La gravure de Remacle le Loup ⁽¹¹⁶⁾ montre assez le beffroi de bois qui la couronna du XV^e siècle à 1810 environ.

C'est un type de tour creuse, portée sur trois murs seulement de manière à ce que son volume intérieur fasse partie intégrante de l'église. Ce dispositif, déjà adopté à la tour de Saint-Martin, achevée en 1410, fut aussi choisi par l'architecte de Saint-Lambert qui édifia la grande tour (1592-1455), contemporaine de celle de Saint-Paul. La tour de Huy présente les mêmes dispositions, ainsi que Saint-Jean et Saint-Mathias à Maastricht.

La grande fenêtre occidentale de la tour reçut un fenestrage flamboyant que Lohest remplaça vers 1907 par l'actuel, en style du XIV^e siècle, sous prétexte d'unité de style. Il avait été édifié sous le doyen Grégoire Mariscal (1417 à 1450), sous le décanat duquel l'église fut achevée : « *Ecclesia nova perfectionem recepit in superiori telato lapideo ac in fenestris vitrijs superioribus etiam quod novam vitriam fenestram in turri* » ⁽¹¹⁷⁾.

La tour étant achevée, on avait pu édifier la dernière travée de la nef, la voûte de cette travée et de la tour.

La voûte fut peinte ou plus probablement repeinte comme le prouvent le style et la date 1557 qui y est peinte. Celle de Saint-Jacques reçut, un peu avant, son magnifique décor polychrome.

Une maison claustrale était adossée à la tour, vers le sud ⁽¹¹⁸⁾. Commencée vers 1250, l'église est enfin achevée, sauf la partie supérieure de la tour, vers 1420 ! Il avait fallu deux siècles !

6° *Le cloître* (fig. 21).

C'est du vivant de Daniel de Blochem que le chapitre entreprit la reconstruction des trois ailes subsistant du cloître et c'est lui qui en posa la première pierre, le 6 juin 1445 ⁽¹¹⁹⁾. On commença par la galerie orientale, celle qui longe le chapitre (fig. 22). Les chanoines avaient l'intention de surélever quelque peu le niveau du cloître pour éviter les inondations, mais ils y renoncèrent pour que l'église et le

(116) E. p. 105, H. p. 496 et T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 3 (1926) p. 465, la reproduisent.

(117) B. f. 169 v°.

(118) B. f. 174 v°.

(119) E. p. 63 ou plutôt en juin 1446 selon B. f. 177. — En tant que maître de la fabrique, il paya le premier « *arcum maiorem* » sauf la fondation. Il ajoute qu'on débuta par la travée de l'autel « Notre-Dame dans le cloître ».

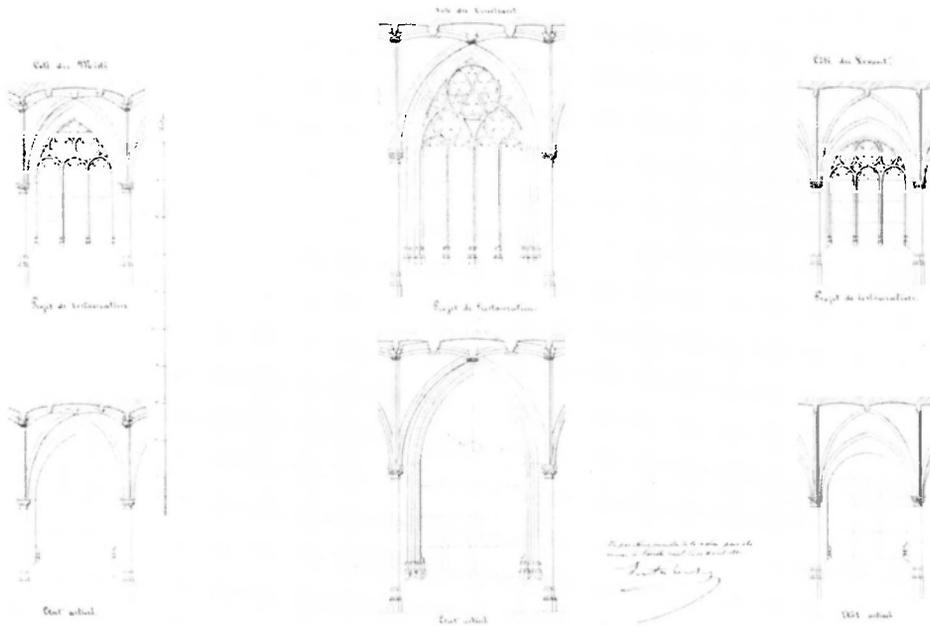


Fig. 21. — Élévation d'une travée des ailes sud, ouest et est (en allant de gauche à droite) du cloître dans l'état de 1850 (en bas) et selon la restauration, non exécutée, prévue par Charles Delsaux. Dessin de Charles Delsaux. 1850. (Liège, Musée diocésain).

(Photo B. U. Lg.)

cloître restent de même niveau. Ils voulurent aussi élargir le cloître mais l'architecte les en dissuada prétextant que le mur extérieur, c'est-à-dire celui qui est dépourvu de fenêtres et qui sépare la galerie de ses annexes, était trop faible pour supporter la poussée d'une voûte d'un cloître plus large. On construisit alors le mur intérieur, celui qui longe le jardin; les charpentiers constatèrent ensuite que le mur extérieur était suffisamment solide et que l'architecte s'était trompé, mais le chapitre renonça à son projet et réédifia cette aile en lui conservant la largeur du cloître roman ⁽¹²⁰⁾ - 5 m 66 - ⁽¹²¹⁾.

A l'endroit où cette galerie se rapproche de l'église, il y avait un autel dédié à sainte Marie et consacré en 1289 ⁽¹²²⁾. Il fut transféré par le nonce Caraffa, en 1624, à l'autel Saint-Jean, au jubé ⁽¹²³⁾. Au-dessus de cet autel Notre-Dame dans le cloître, il y avait une salle qui servait

(120) B. f. 178 r^o et v^o; H. p. 56.

(121) H. p. 54. — Sur la cave, voir p. 57.

(122) Près de l'emplacement actuel de la tombe du doyen Ernest de Miche et de la porte de l'escalier du petit jubé.

(123) H. p. 587 et 596. Voir à la note 19, l'historique de cet autel.



Fig. 22. — Vue prise de l'angle sud-ouest du cloître vers le nord-est.

(Cliché de l'auteur, 1952.)

alors de bibliothèque capitulaire ⁽¹²⁴⁾. Dans la suite la bibliothèque fut transférée à côté de la trésorerie. A-t-elle souffert de l'inondation peu après 1408 au cours de laquelle les chapes et les livres de l'église furent détruits ? C'est probable car le niveau du sol fut alors surélevé pour empêcher le retour de pareil dommage ⁽¹²⁵⁾.

Quand on entreprit la reconstruction de l'aile sud, celle qui borde les écoles, on constata que les craintes n'étaient pas fondées et on porta la largeur à 4 m 60 ⁽¹²⁶⁾. La fabrique, cependant était endettée de 250 florins du Rhin, encore que les fenestrages n'aient pas encore été posés, ni la partie de pierre, ni celle de fer ⁽¹²⁷⁾. Ce n'est en effet qu'en 1455, huit ans après le début des travaux, que le doyen van der Meulen fit placer les vitres des 5 fenêtres devant le chapitre « où l'on chante *Preciosa* » ⁽¹²⁸⁾.

La même année, Blochem fit édifier la bibliothèque près du chœur et de la trésorerie, pour laquelle il donna 50 florins postulat antiques; elle fut achevée en 1455 ⁽¹²⁹⁾. Craignant l'incendie, le chapitre interdit aux personnes dormant dans les chambres de l'église ou du cloître, de mettre de la paille sous leur lit ⁽¹³⁰⁾.

(124) Le catalogue dressé en 1460 probablement par l'écolâtre Blochem ou sur son ordre, est publié dans H. pp. 395-408 et dans le B.I.A.L., 14 (1878) pp. 153-168. — B. f. 37-56.

(125) B. f. 178.

(126) E. pp. 64-66; H. p. 54.

(127) B. f. 179 v^o.

(128) B. f. 187; E. p. 66. — *Preciosa* est le premier mot d'un verset de l'office de prime dont la fin se récitait au chapitre.

(129) B. f. 187 v^o et 188.

(130) B. f. 189.

Pour pallier les difficultés financières, la caisse des anniversaires prêta des capitaux à la fabrique contre une rente annuelle de 50 muids d'épautre; une prébende supplémentaire fut créée dont les revenus seraient versés à la fabrique ⁽¹³¹⁾ qui, de plus, percevait pendant un an la prébende des chanoines décédés ⁽¹³²⁾; en outre les chanoines qui voulaient faire des dons à la fabrique reçurent le droit de grever leur prébende au détriment de leur successeur.

Blochem ne connut jamais l'aile gothique occidentale qui ne fut construite que trente ou quarante ans après son décès. Plusieurs clés de voûte portent, en effet, le blason de Henri de Hemricourt, mort jubilaire en 1554, c'est-à-dire qu'il avait été chanoine pendant cinquante ans au moins.

Quant au majestueux portail de la place Saint-Paul, de formes gothiques mais décoré de bas-reliefs Renaissance, il est surmonté des armoiries de Corneille de Berghes, prince-évêque de 1538 à 1544, vraisemblablement; des traces de polychromie se remarquaient encore en 1901 ⁽¹³³⁾.

Pour en finir avec le cloître, ajoutons que tous les fenestrages furent détruits en 1766 ⁽¹³⁴⁾ et remplacés par des barres de fonte et du verre semblables à ceux du cloître de Saint-Denis; c'était à la mode! Ils furent refaits vers 1900, en pierre de sable et en s'inspirant de ceux des collégiales de Maastricht ^(134bis).

Blochem ne dit pas grand chose sur les locaux annexes du cloître. À côté du chapitre, il y avait l'ancien cellier, devenu bureau du receveur, ce qu'on appelait compterie ⁽¹³⁵⁾. Au sud, les écoles (actuel musée lapidaire et annexes). Quant à l'ancienne prison claustrale ⁽¹³⁶⁾, elle était devenue la chambre du claustrier, « au côté gauche de la chambre où l'on enferme les poulets à distribuer aux clercs présents à certains offices ». Cette chambre était adjacente à l'ancien parloir ⁽¹³⁷⁾.

(131) Ce qui ramenait la part de chaque chanoine à 1/31 au lieu de 1/30 des revenus du chapitre. Rappelons que ceux-ci étaient distincts de ceux de la fabrique, des anniversaires ou de l'aumône, comme dans toutes les églises séculières. Ces caisses se faisaient des prêts et emprunts réciproques.

(132) L'année de fabrique avait été créée en 1334 (C. p. 184) la même année qu'à Sainte-Croix, Saint-Martin suivit (1342) puis Saint-Denis (1352) et enfin Saint-Barthélemy (1360).

(133) Jules HELBIG, *La peinture murale dans nos contrées*, p. 11, Anvers 1901.

(134) H. p. 271. Le prévôt Van den Steen paya ces travaux.

(134bis) E. SCHOOLMEESTERS, décrit cette restauration dans *Leodium* 13 (1920), pp. 29-31.

(135) Voyez *supra*, p. 60.

(136) B. f. 157 v^o; H. p. 59.

(137) H. p. 59 se référant à B. f. 110 r^o; cette référence est inexacte mais je n'ai pu retrouver le passage invoqué par Thimister.

Toujours selon Blochem, au milieu du jardin du cloître des collégiales devait se dresser une grande croix. Il cite un extrait des statuts de 1299 du Chapitre collégial de Sittard mais ne dit pas qu'une pareille croix s'élevait à Saint-Paul (138).



En résumé, nous avons vu que l'église gothique fut édifiée en plusieurs campagnes.

D'abord le chœur, avec chevet plat, le transept et les deux premières travées, campagne qui débuta vers 1250-1240 et s'acheva peu avant la consécration de 1289. Ensuite, vers 1280, les deux premières chapelles latérales nord. On n'a aucune trace de construction pendant la première moitié du XIV^e siècle. Vers le milieu de ce siècle, on bâtit les trois absides, la grande et ses deux collatérales. Pendant la seconde moitié du XIV^e siècle, on achève la nef en édifiant les cinq travées occidentales avec les chapelles nord construites en même temps. De 1595 à 1426, ce fut le tour des chapelles sud; elles prirent la place de l'aile nord du cloître. A peu près en même temps on bâtit la tour (première pierre en 1390), mais on ne peut l'achever; la partie supérieure remonte seulement au Régime français. Quant au cloître, on en pose la première pierre en 1445 à l'aile orientale, suivie de l'aile sud, enfin de l'aile occidentale édifiée pendant le premier tiers du XVI^e siècle et du portail qui lui donne accès, portant les armoiries de Corneille de Berghes (1538-1544), très probablement.

Au terme de cette longue étude, je crois pouvoir affirmer avoir épuisé toutes les sources historiques concernant l'église romane et les étapes de la construction de l'église gothique; j'ai précisé l'emplacement du chapitre, du réfectoire et du cellier.

Je crois aussi avoir établi que la nef fut construite en deux campagnes : les deux premières travées orientales avec leurs voûtes d'abord; les cinq travées occidentales ensuite, contrairement à ce qu'on pensait jusqu'ici, à savoir : la nef entière au XIII^e siècle sauf la voûte et les arcs-boutants qui ne dateraient que du XV^e, l'église ayant reçu un plafond provisoire pendant deux siècles. Non, l'église fut bâtie par tranches verticales, cela est acquis.

(138) B. É. 154 v^o-155. Le texte fut publié par Simon-Pierre ERNST, *Histoire du duché de Limbourg*, édition E. LAVALLEYE, t. 6, pp. 43-44, Liège, 1847, d'après le manuscrit Blochem !

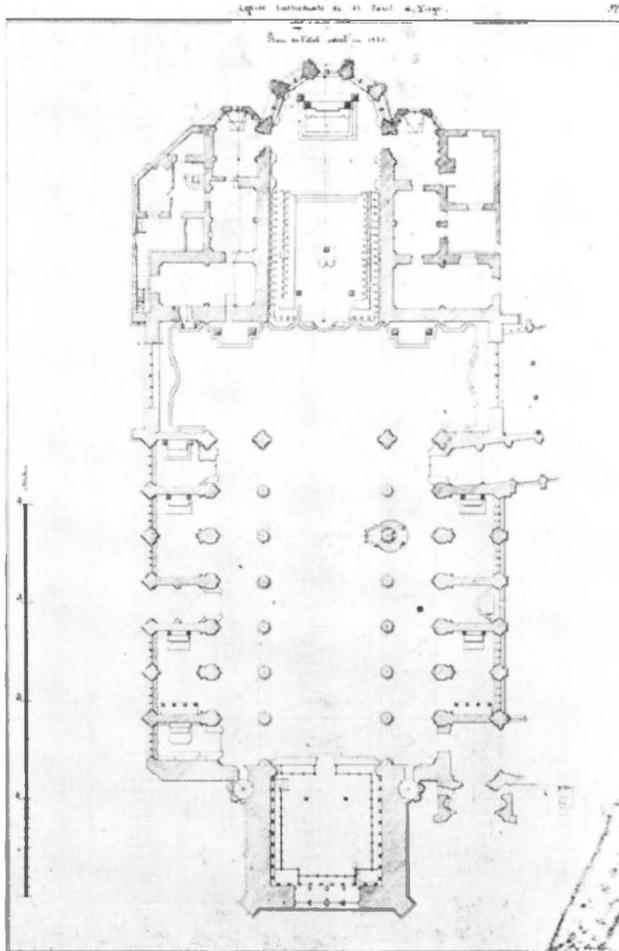


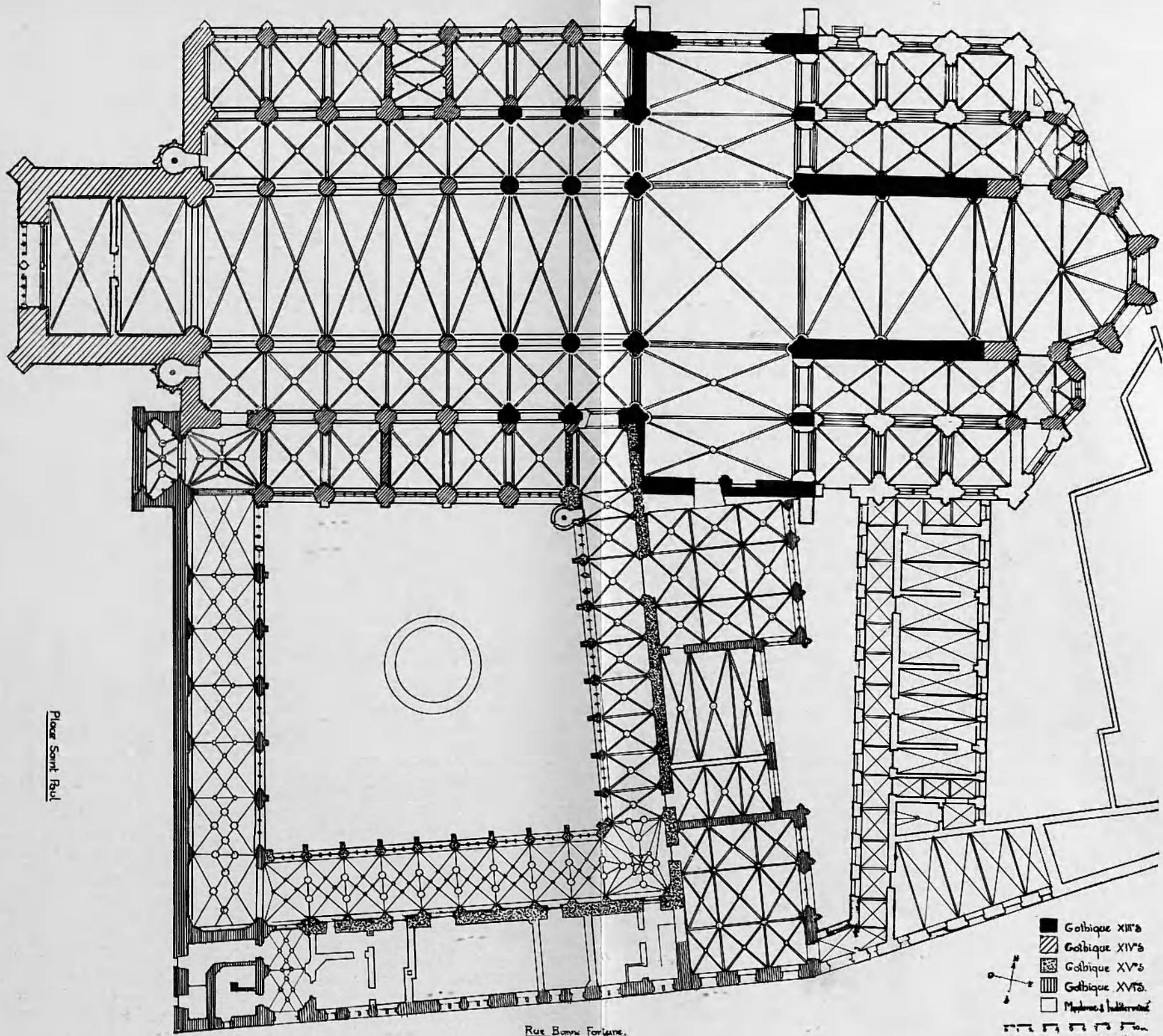
Fig. 23. — Plan de la cathédrale. Dessin de Charles Delsaux, 1850.
(Liège. Musée diocésain).

(Photo B. U. I.g.)

J'ai conscience des nombreuses observations qui pourraient être faites à l'avenir. Elles sont de deux espèces :

- 1^{re} une étude minutieuse des matériaux et surtout des mesures utilisées pour la construction;
- 2^o une observation attentive des sculptures et moulures de l'édifice.

Enfin il est évident que de nombreuses comparaisons devraient être faites avec les autres grandes églises gothiques mosanes — je pense avant tout aux collégiales de Tongres, Huy, Dinant, Walcourt, à la cathédrale Saint-Lambert (si semblable à la collégiale de Tongres) et aux églises de Maastricht et d'Aix-la-Chapelle. Il faudrait bien des monographies, car il n'y en a guère, avant de pouvoir connaître les constantes de l'architecture gothique mosane et ses variétés. J'espère avoir fait briller une petite lueur dans cette énorme obscurité.



Rue Saint Raul

Rue Bonne Fontaine

- Gothique XIII^e
- ▨ Gothique XIV^e
- ▩ Gothique XV^e
- ▧ Gothique XVI^e
- Murs et balustrades

LUC DEVLIEGHER

LE CHÂTEAU D'ESCANAFFLES
PRÈS DE L'ESCAUT

Dans son important livre *Avelgem vóór 1500* (Avelgem, 1965), J. Colpaert nous parle (p. 136-147) d'une forteresse, démolie entre 1541 et 1569, qui se trouvait près de l'Escaut, sur le territoire d'Escanaffles (prov. du Hainaut). Ce château-fort aurait été construit vers le milieu du 15^e siècle, comme deuxième lieu de résidence, par les Seigneurs d'Avelgem, qui habitaient près de l'église de cette localité.

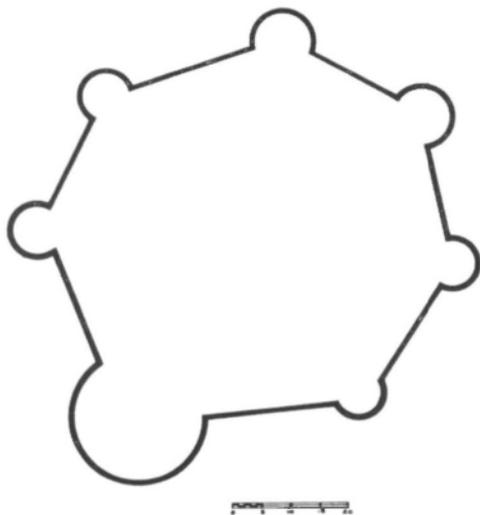
De son côté A. Viaene, dans *Avelgem en « Scheldeburcht »* paru dans *Biekorf*, 66 (1965), p. 315-316, a attiré l'attention sur le fait que l'Escaut, qui à l'origine décrivait une courbe à cet endroit (courbe rectifiée par la suite) et coulait entre le château-fort et Avelgem, délimitait en même temps les territoires des comtés de Flandre et du Hainaut. Selon l'abbé Viaene, rien ne prouve que le château d'Escanaffles ait jamais appartenu aux Seigneurs d'Avelgem; pour lui le château était une forteresse de frontière appartenant au Comte du Hainaut.

E. Warlop, conservateur des archives de l'État à Courtrai, dans un article intitulé *De « Scheldeburcht » te Schalafie* (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 102, 1965, p. 125-134) a prouvé, grâce à une copie d'une charte dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Thierry à Reims, que Gautier II d'Avesnes avait commencé en 1231 la construction d'une forteresse (*fortericia*) qui, ainsi que le note E. Warlop, avait une importance stratégique en cas d'une attaque éventuelle du Brabant en direction de la Flandre et du Hainaut.

L'abbé J. Colpaert a localisé le site exact du château dans un méandre de l'Escaut, qui enfermait la fortification de trois côtés. Elle était située sur le territoire d'Escanaffles et attenait aux territoires d'Avelgem et d'Outrijve (prov. de la Flandre-Occidentale). Suite à la rectification de l'Escaut (1906), ce méandre situé à l'ouest de la route qui se dirige vers le pont sur l'Escaut, a disparu en partie, mais reste facile à reconnaître. Au milieu du terrain se trouvait un pré entouré de roseaux : de - 50 à - 100 cm se trouvaient d'importantes fondations en pierre calcaire de Tournai (l'auteur parle d'un mélange de farine de seigle pour indiquer le ciment calcaire) qui descendent en pente du côté extérieur. Pour dresser le plan, on a effectué des sondages à chaque mètre, et on a indiqué les endroits où les fondations descendent en pente en les reliant par des lignes. De cette façon on a obtenu un plan heptagonal.

pourvu de six tours angulaires et une tour centrale d'un diamètre de 24 m. La longueur maximale est de 90 m environ. A proximité de la forteresse, mais de l'autre côté de l'Escaut, ont été trouvés des centaines de fragments de briques. L'auteur ne donne malheureusement pas de mesures, mais déclare que des experts les datent vers 1150, ce qui d'un point de vue archéologique est impossible, et en plus contradictoire avec la date de construction qu'il propose lui-même, à savoir le milieu du 13^e siècle.

Étonnantes ces fondations coûteuses et épaisses pour une forteresse exceptionnellement grande ! Il est difficile à croire que tout le terrain aurait été construit, pourquoi dès lors ce radier si étendu ? Puisqu'à plusieurs endroits on a trouvé des fragments de carrelage, nous nous demandons si, en sondant on n'a pas pris le carrelage ou des couches de déblais pour les fondations. Les sondages sont utiles, mais ils ne permettent ni de dresser un plan précis, ni d'indiquer les différentes phases de construction. Nous sommes frappés d'autre part par la remarque de l'abbé Dumoulin en 1849, qu'il s'y trouve encore des souterrains. Colpaert lui-même parle d'une grande cave sous la tour principale, dont l'entrée aurait été comblée il n'y a guère. En ce cas, lors des sondages, on a atteint à plusieurs endroits, non pas les fondations, mais le voûtage des caves.



Escanaffles, plan du château près de l'Escaut (1231), selon les sondages effectués par J. Colpaert.

Nous aurions voulu examiner le problème sur place. Mais en y arrivant le 19 août 1967, sous la pluie battante, nous avons constaté que depuis quelques jours on était en train de rehausser le terrain avec de la terre provenant de travaux effectués à l'Escaut. Néanmoins, nous avons essayé d'effectuer quelques sondages à 1 m de profondeur, aux endroits où nous pouvions reconnaître le sol original. Rien d'étonnant si, travaillant dans de telles conditions, nous n'avons pu trouver les traces des fondations. Il ne reste donc qu'à effectuer des fouilles systématiques et selon toute la rigueur scientifique pour retrouver cette remarquable forteresse le long de l'Escaut. Ce sera le seul moyen de donner une réponse définitive aux questions concernant le plan, la façon de construire et les phases de la construction.

TABLE GENERALE DES MATIERES
ALGEMENE INHOUDSTAFEL

TOME I — 1949 — BAND I

BARON CARTON DE WIART :

La Commission Royale des Monuments et des Sites 7

EUG. DIEUQUE :

Le rôle des ponts anciens et modernes dans l'esthétique urbaine 15

RAYMOND LEMAIRE, Jr. :

De Sint-Germinuskerk te Tienen 41

SIMON BRIGODE :

L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest de la Belgique. —
I. Des origines à la fin du XV^e siècle 85

TOME II — 1950 — BAND II

EVARISTE HAYOT :

La Collégiale Notre-Dame à Dinant 7

VALENTIN VAERWYCK :

Het Sinte-Katelijne Godshuis of Kinderen-Alijns-Hospitaal te
Gent 77

J. MERTENS :

De Oudheidkundige opgravingen in de St-Lambertuskerk te
Muizen (Brab.) 113

J. STEPPE en F. VAN MOLLE :

De Koorbanken van de Onze Lieve Vrouwkerk te Aarschot . . 197

La Commission Royale des Monuments et des Sites en l'Année
1950 253

De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen
in 1950 261

TOME III — 1951 - 1952 — BAND III

J. HELBIG :

L'Évolution du Décor Architectural dans le Vitrail belge pendant le premier Quart du XVI^e siècle 7

F. VAN MOLLE :

De Onze Lieve Vrouwekerk te Aarschot 21

SIMON BRIGODE :

L'Église Saint-Laurent de Couillet 81

FERDINAND COURTOY :

Le Trésor du Prieuré d'Oignies aux Sœurs de Notre-Dame à Namur et l'Œuvre du Frère Hugo 119

De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen in 1951 259

La Commission Royale des Monuments et des Sites en l'Année 1951 267

TOME IV — 1953 — BAND IV

P. HÉLIOT :

Des anciennes cathédrales d'Arras 7

DR DE VLEIGHIER :

De Sint-Kwintenskerk te Oostkerke-hij-Brugge 111

J. MERTENS & CLERCX :

Fosse - Recherches archéologiques dans la Collégiale St-Feuillen 133

J. STEPPE :

Een binnenzicht van de voormalige Sint-Donaaskerk te Brugge op een schilderij van Memling 185

F. VAN MOLLE :

Een geelgieter uit onze eerste Renaissance : Niklaas Coopmans van Zichem 201

La Commission Royale des Monuments et des Sites en l'année 1952 219

De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen in 1952 227

TABLE GENERALE DES MATIERES

TOME V — 1954 — BAND V

N. FRAIKIN, f.s.c. :	
L'église Saint-Denis à Liège	7
 J. MERTENS :	
Leefdaal	141
 LUC DEVLIEGHER :	
De opkomst van de kerkelijke gotische bouwkunst in West-Vlaanderen gedurende de XIII ^e eeuw	177
La Commission Royale des Monuments et des Sites en l'année 1953	345
De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen in 1953	355

TOME VI — 1955 — BAND VI

LUCIEN CHRISTOPHE :	
Hommage au Comte Edmond Carton de Wiart, Président de la Commission Royale des Monuments et des Sites.	
 ANT. DE MOL :	
Restauratie van het Museum Plantin-Moretus te Antwerpen	15
 JOZEF SCHELLEKENS :	
De Restauratie van de St-Dimfnakerk te Geel	37
 F. VAN MOLLE :	
Een gewelfsleutel uit de Abdijkerk van Vrouwenpark bij Leuven	73
 MÈRE MARIE-HENRI : (M. BRIBOSIA)	
L'Iconographie de Saint-Lambert	85
De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen in 1954	249
La Commission Royale des Monuments et Sites pendant l'année 1954	263

TOME VII — 1956 — BAND VII

LUC DEVLIEGHER :

De Opkomst van de kerkelijke gotische Bouwkunst in West-Vlaanderen gedurende de XIII^e eeuw 7

Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA :

Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant . . . 123

La Commission Royale des Monuments et des Sites pendant l'année 1955 327

De Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen gedurende het jaar 1955 339

TOME VIII — 1957 — BAND VIII

PIERRE HÉLIOT :

La fin de l'architecture gothique dans le Nord de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles 7

LUC DEVLIEGHER :

Oudheidkundig onderzoek van de St.-Kwintenskerk te Oostkerke-hij-Brugge 161

PHILIPPE D'ARSCHOT et GILBERT VANDER LINDEN :

Diest — Inventaire des peintures 199

ALPHONSE MOTTART :

Les travaux effectués au XVII^e siècle à l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles d'après les sources d'archives 293

A. MOTTART :

L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des absides rhénanes 317

TOME IX — 1958 — BAND IX

Actes officiels — Officiële akten	V
C.R.M.S. — K.C.M.L. :	
Liste des membres effectifs et correspondants — Lijst der wer- kende en briefwisselende leden	XXV
LUC DEVLIEGHER :	
De kerkelijke romaanse bouwkunst in Frans-Vlaanderen	3

TOME X — 1959 — BAND X

Lois et Règlements relatifs à la conservation des Monuments et des Sites en Belgique	9
Wetten en Reglementen tot het behoud van Monumenten en Landschappen in België	29
Inventaire des Monuments et des Objets d'Art — Inventaris der Monumenten en der Kunstvoorwerpen	38
Bondige inventaris der Kunstvoorwerpen van het arrondisse- ment Antwerpen	45
Inventaire sommaire des Objets d'Art de l'arrondissement de Liège	147
V. G. MARTINY :	
Etude historique et archéologique de l'église St-Martin à Limal	247
A. SCHOUTEET :	
Catalogus van oude plannen en tekeningen van Brugse huizen en gebouwen op het stadsarchief van Brugge	347
ADELIN et GENEVIÈVE DE VALKENEER :	
Les châsses d'Henri Libert, orfèvre namurois du XVII ^e siècle (1 ^{re} partie)	415

TOME XI — 1960 — BAND XI

Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA :	
Notes pour servir à l'Inventaire des Œuvres d'Art du Brabant . . .	7
L. DEVLEGHER :	
De legende op P. Pourbus' schilderij van de Duinenabdij . . .	161
LUC F. GENICOT :	
A propos de Huy dans la nativité du maître de Flémalle à Dijon	175
Bondige inventaris der kunstvoorwerpen van het Arrondissement Tongeren	187

TOME XII — 1961 — BAND XII

ALFRED LEDENT :	
Région et Esthétique urbaine	5
J. MERTENS :	
L'église Saint-Michel à Gerpennes	147
Prof. W. ROBYNS :	
De nationale natuurreservaten in België	223
R. MAYNÉ :	
Considérations sur le problème de l'eau	247
ADELIN et GENEVIÈVE DE VALKENEER :	
Les châsses d'Henri Libert, orfèvre namurois du XVII ^e siècle (2 ^e partie)	259

TOME XIII — 1962 — BAND XIII

V. G. MARTINY :	
Etude historique et archéologique de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle à Malines	1
H. JANSE & L. DEVLEGHER :	
Middeleeuwse hekappingen in het vroegere graafschap Vlaan- deren	299

TOME XIV — 1963 — BAND XIV

ALBERT PUTERS

Lambert Lombard et l'architecture de son temps à Liège 5

ROBERT DIDIER :

Christ attendant la mort au Calvaire et Pietà, deux sculptures
anversoises conservées à Binche 51

LUC DEVLIEGHER :

Enkele aantekeningen over de Genuese Loge (Witte Saaihalle)
te Brugge 77

ADELIN DE VALKENEER :

Inventaire des tombeaux et dalles à gisants en relief en Belgique 89

ROBERT BRANNER :

St. Leonardus at Zoutleeuw and the Rhein Valley in the early
thirteenth Century 257

PIERRE HÉLIOT :

Les triforium-grilles des Anciens Pays-Bas 269

PIERRE HÉLIOT :

La façade de la cathédrale de Tournai 289

LUC DEVLIEGHER :

Het koor van de romaanse Sint-Donaaskerk te Brugge 309

LUC F. GENICOT :

La collégiale Notre-Dame de Huy 327

TOME XV — 1964 — BAND XV

V. G. MARTINY :

A propos de la maison dite de Breughel, rue Haute à Bruxelles 8

L. DEVLIEGHER :

Een romaanse latei uit Haringe in het Gruuthusemuseum te Brugge 49

Het nieuwe transeptvenster in de Sint-Salvatorskerk te Brugge (1749) 55

Archeologisch onderzoek aan de voorgevel van de kerk van St-Quentin te Doornik 63

De belgische inventarissen van het kunstpatrimonium 75

J. ROMBEAUX :

Le nettoyage des Monuments Historiques 85

R. HOTKE :

Monumentenzorg in Nederland 115

A. LANOTTE et L.F. GENICOT :

L'ancienne collégiale Saint-Gengulphe à Florennes 159

J. SQUILBECK :

Un baptême du Christ à la basilique Saint-Basile de Bruges 209

R. DIDIER :

La mise au tombeau sculptée de Binche 231

L. F. GENICOT :

Un groupe épiscopal mérovingien à Liège ? 265

TABLE GENERALE DES MATIERES

TOME XVI — 1965 - 1966 — BAND XVI

M. LEMAIRE, R. VAN THIELEN, L. FR. GENICOT et A. MATTHYS :	
L'infirmerie du Grand Béguinage de Louvain	7
H. VAN LIEFFERINGE :	
De muurschilderingen in het koor van de Zavelkerk te Brussel	179
A. DESCHREVEL :	
Het orgelmeubel in de Sint-Germinuskerk te Tienen	189
L. DEVLIEGHER :	
Een Westvlaamse inventaris uit 1824, Brugge (afl. 1-4)	199

TOME XVII — 1967 - 1968 — BAND XVII

LUC FR. GENICOT :	
La Cathédrale Notgérienne de Saint-Lambert à Liège	7
LUC FR. GENICOT :	
Un « cas » de l'architecture Mosane : l'ancienne abbatiale de Stavelot	71
H. VAN LIEFFERINGE :	
De inventarissen van de provincie Brabant uit 1835	141
LUC DEVLIEGHER :	
Een Westvlaamse inventaris uit 1824, Brugge (afl. 5-7), Kortrijk, Veurne	169
LUC DEVLIEGHER :	
De gevel van de Cleene Buerse te Brugge (ca. 1300)	249

TABLE DES MATIERES
INHOUDSTAFEL

R. BRILET :
Peintures murales de l'Établissement gallo-romain de Rognée 1

L. FR. GENICOT :
La Collégiale romane de Sclayn sur Meuse 41

L. DEVLIEGHER :
Enkele nota's over de Sint-Laurentiuskerk te Ename 83
De Brugse Sint-Donaaskerk op een Schilderij van Memling en de Mening
van Gurlitt en Duclos 91

V. G. MARTINY :
A propos de la restauration de la tour Simone à Nivelles 99

R. FORGEUR :
La construction de la Collégiale Saint-Paul à Liège aux Temps romans et
gothiques 155

L. DEVLIEGHER :
Le Château d'Escanaffles près de l'Escaut 205